LE DEVOIR

fais ce que dois

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT NICKY
GRILLADES
FRUITS DE MER
Nicky
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 40 Nuageux avec des éclaircies. Maximum -4. Montréal, vendredi 17 février 1978 Férie 25 CENTS

Un rapport minoritaire ?

Le groupe Pépin-Robarts n'a pu faire l'unanimité

OTTAWA (PC) — Il n'est pas certain que la commission Pépin-Robarts, chargée de trouver une solution à la question de l'unité nationale, puisse présenter un rapport unanime.

Les co-présidents de la commission ont avoué hier, au cours d'une conférence de presse à Ottawa, qu'il est bien possible qu'un des membres soumette un rapport minoritaire.

"Nous avons accepté cette possibilité", a précisé M. John Robarts, co-président de la commission. Il a ajouté que les sept membres de la commission ont des opinions qui varient et il a comparé le rapport de la commission à un jugement de la Cour suprême, où il arrive que les juges ne soient pas tous du même avis.

La commission a annoncé hier qu'elle espère pouvoir rendre public un premier rapport de ses activités avant la fin du printemps, alors que son rapport final devrait être prêt en décembre 1978.

MM. Pépin et Robarts ont laissé voir, hier, qu'ils ne sont pas toujours du même avis quand il s'agit de l'importance de symboles favorisant la cause de l'unité.

Interrogé à savoir s'il regrettait de ne pas avoir proclamé le français langue officielle, lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario, John Robarts a dit "non".

L'ancien premier ministre a refusé de commenter la déclaration récente de son successeur, M. Williams Davis, qui a refusé de faire du français une langue officielle dans la province, parce que cela serait un geste symbolique, uniquement.

M. Robarts a soutenu qu'il n'avait pas jugé bon de faire du français une langue officielle alors qu'il était premier ministre, mais qu'il avait toujours eu l'appui des Franco-Ontariens. Il a ajouté que l'Ontario avait pris des mesures pour améliorer le sort de sa minorité de langue française et qu'il n'est pas nécessaire de légiférer.

Les Franco-Ontariens représentent huit pour cent de la population de l'Ontario, a-t-il souligné.

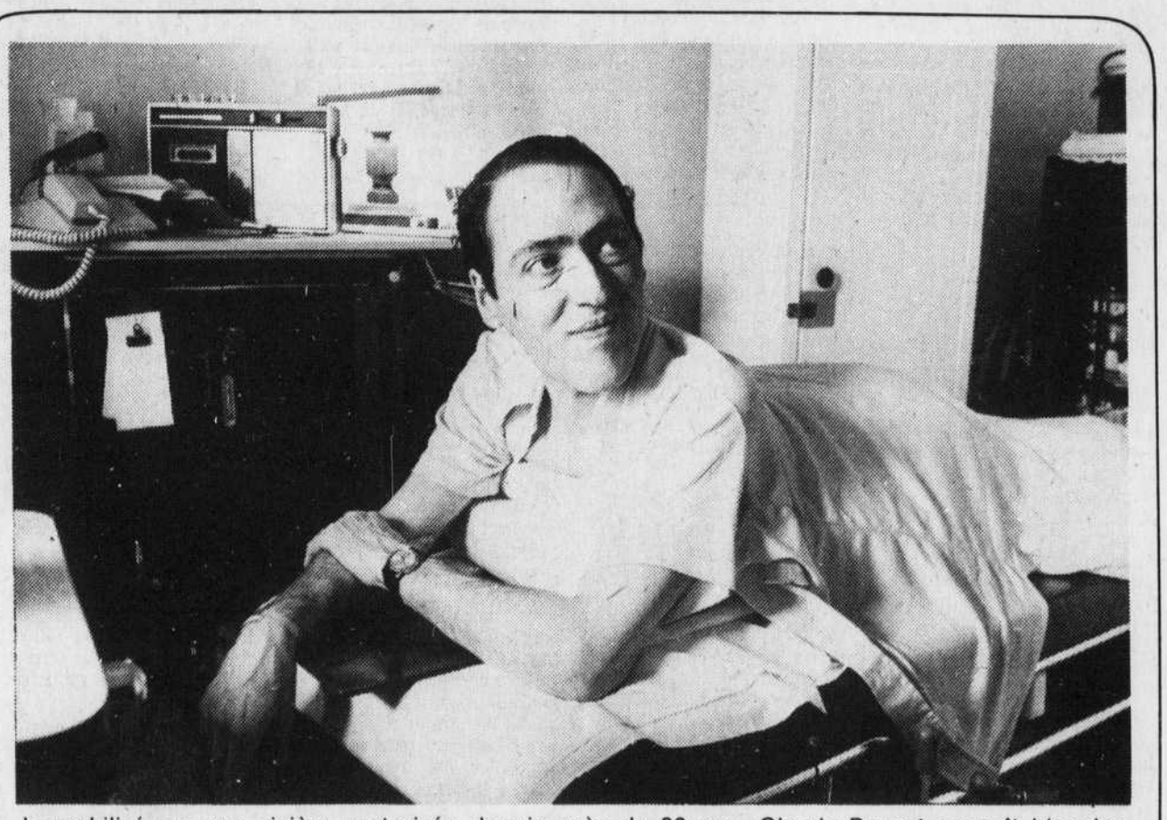
M. Jean-Luc Pépin n'a pas caché qu'à son avis, l'Ontario aiderait la cause de l'unité nationale en reconnaissant le français langue officielle dans la province.

"C'est une question que nous devrons discuter un jour", a-t-il ajouté en disant à M. Robarts qu'il devra bien se prononcer sur cette question.

Par ailleurs, M. Pépin a indiqué qu'il espère que le gouvernement trouvera un remplaçant à John Evans, le doyen de l'université de Toronto, qui a récemment démissionné pour se porter candidat libéral dans le comté laissé libre par l'ancien ministre Donald Macdonald.

Le co-président a nié que M. Evans ait

Voir page 6: Pépin-Robarts



Immobilisé sur une civière motorisée depuis près de 20 ans, Claude Brunet connaît bien les problèmes des malades chroniques vivant en institution. C'est ce qui l'a motivé à fonder le Comité provincial des malades qu'il dirige de sa chambre d'hôpital, à Saint-Charles Borromée.

(Photo Jacques Grenier)

LE TIERS MONDE DE LA MALADIE CHRONIQUE

par Marie Laurier

Le sort des malades chroniques ne s'améliorera vraiment que le jour où le public assurera des services extérieurs aux établissements où ils vivent forcément dans un état de dépendance totale au quasi totale.

Déjà un fort contingent de bénévoles perçoivent ce besoin impérieux de dialogue chez les malades qui réclament seulement le respect de leur dignité d'êtres humains.

Dans cette optique, la Semaine de sensibilisation aux problèmes des malades chroniques qui se termine aujourd'hui aura été un levier fort valable pour amorcer ce dialogue tant souhaité. Des activités de toutes sortes se sont déroulées dans la plupart des établissements en soins prolongés durant ces journées parrainées par le ministère des Affaires sociales.

"Si le personnel hospitalier se sent vraiment épaulé par les citoyens dans son travail souvent difficile auprès de nous, cette attitude le motivera davantage dans sa routine et il contribuera lui-même à installer un climat plus stimulant".

C'est Claude Brunet, lui-même hospitalisé depuis près de 20 ans à Saint-Charles-Borromée, qui théorise ainsi sur ces journées de sensibilisation des malades chroniques qui, pour inédites qu'elles soient, sont de nature à donner de l'espoir aux 18,000 résidents à l'année longue des établissements de santé en soins prolongés du Québec. "Nous sommes confinés à l'isolement et à l'immobilité, poursuit-il, et ce n'est pas nous qui devons faire les premiers pas, mais la population elle-même qui doit venir se rendre compte sur place de nos besoins et de nos problèmes. Elle constaterait d'abord une chose importante susceptible de changer sa mentalité à notre endroit: nous sommes des êtres humains comme les autres. Et à ce titre, nous réclamons le respect de notre dignité".

Cette semaine aura été également l'occasion de faire prendre conscience au personnel hospitalier de son rôle essentiel dans ce milieu, rôle parfois ingrat, certes, mais qui n'en demande pas moins un grand souci justement de la personne humaine.

Pour l'amélioration des conditions de vie des malades clironiques, le Comité provincial des malades du Québec, dont Claude Brunet est le président, fait un travail gigantesque. Depuis trois ans déjà, un bulletin d'information intitulé "Oeil de feu" circule dans 320 établissements de santé et atteint une clientèle de 50,000 lecteurs. Le comité s'occupe aussi d'organiser des visites entre les résidents de diverses maisons qui peuvent constater de visu comment les choses se passent ailleurs et provoquer certaines améliorations dans leur propre centre.

Dans le dernier bulletin du CPM, Claude Brunet, s'interrogeant sur l'avenir de l'organisme, écrit: "Ce sens de la dignité de la personne est certes source d'inspiration et d'action. Encore faut-il que ce sens de la personne soit relié à une connaissance aussi claire que possible des situations d'isolement, de détresse et d'injustice où vivent un grand nombre de malades chroniques et de personnes âgées." Et un peu plus loin dans son texte, M. Brunet indique que le CPM possède aussi son "tiers monde" qu'il doit comprendre, motiver et réhabiliter aux yeux des soi-disant bien portants.

Parmi les injustices dont sont victimes les malades chroniques, outre la solitude et l'incompréhension inhérentes à leur état, il faut mentionner de façon plus concrète la rigueur des horaires de visites dans encore trop d'établissements et le manque d'organisation des loisirs ou du "temps retrouvé".

À ce chapitre, un programme subventionné par le programme fédéral "Horizons nouveaux" fournit depuis peu à 17 établissements de la région métropolitaine un atelier mobile d'artisanat dirigé par des professeurs spécialisés du Service d'éducation artistique de Mascouche. C'est un commencement...

Quant à l'accès aux visiteurs dans les centres de soins prolongés, il se limite

Voir page 6: Tiers monde

Québec publie un dossier noir des affaires urbaines

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — S'il est vrai que la Société d'habitation du Québec est "un gros éléphant qui marche à pas de tortue" comme on le dit à Ottawa, le grand responsable de cet état de fait n'est nul autre que le gouvernement fédéral. Dans ce dossier de l'habitation, comme de manière générale pour tout ce qui a trait aux affaires municipales, ce gouvernement intervient à tort et à travers plus souvent qu'à son tour.

Telle est la principale conclusion qu'on peut dégager du premier "dossier noir" sur les relations Ottawa-Québec que publiait hier dans la capitale provinciale le gouvernement québécois en réponse aux accusations et aux affirmations faites mercredi à la conférence des premiers ministres par le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet.

Ce sont les ministres des Affaires intergouvernementales et des Affaires municipales, MM. Claude Morin et Guy Tardif, qui ont rendu public ce document au cours d'une conférence de presse tout en apportant des précisions sur le dossier de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour répondre aux attaques de M. Ouellet.

Ce dossier noir sur l'intervention fédérale dans le domaine des affaires municipales et urbaines était en fait prêt depuis plusieurs semaines déjà, mais on ne devait le rendre public que plus tard, compte tenu d'une stratégie globale dans le cadre du débat référendaire. L'incident qui mercredi mettait aux prises M. Ouellet et le premier ministre Lévesque aura précipité sa parution.

Comprenant 35 pages, ronéotypé, ce document explique d'abord que le Québec comme les autres provinces ont toujours été jaloux de leur juridiction dans le domaine des affaires municipales et urbaines et se sont, règle générale opposés à l'intervention d'Ottawa. Malgré cela, les interventions fédérales se sont multipliées si bien qu'en 1971 on créait à Ottawa un ministère des Affaires urbaines.

On souligne volontiers que les interventions fédérales ne sont pas toutes mauvaises, mais elles entraînent un certain nombre d'inconvénients sérieux qui pourraient être évités si Ottawa acceptait de respecter les règles du jeu constitutionnel.

La situation peut se résumer assez simplement: Ottawa intervenant dans un domaine qui n'est pas de son ressort crée des besoins, lance des programmes en y faisant participer les provinces puis, lorsqu'ils sont devenus trop coûteux ou moins rentables politiquement, se retire et laisse les "pots cassés" aux provinces et aux municipalités. C'est le scénario traditionnel qui est illustré par de multiples exemples qui montrent que ces interventions se sont souvent écartées des priorités du Québec et ont créé des situations difficiles pour le Québec.

Tout le domaine de l'habitation regorge, si l'on se fie à ce document, d'exemples de ces situations.

Si on prend le cas de la Société d'habitation du Québec, on constate que cet organisme est aujourd'hui devenu inefficace et accumule des retards dans la construction et la réalisation d'habitations. Pourtant avant 1974, ce n'était pas le cas. La SHQ pouvait à cette époque "reprêter" aux municipalités ou aux offices municipaux d'habitation l'argent qui lui était prêté par le gouvernement central pour la construction et à la réalisation des projets approuvés par la SHQ.

En 1974, les règles du jeu furent modifiées par le gouvernement central en exigeant le retrait d'une clause aux accords de 1967 qui permettait à la SHQ de plani-

Voir page 6: Dossier noir

au sommaire

■ Québec ne s'est pas encore engagé à participer au plan fédéral sur la condition féminine — *page 2*

■ Ecole et parents auront plus de pouvoirs à la CECM — *page 3*

■ Un exercice modeste: un éditorial de Lise Bissonnette

■ Les "faits" de la Sun Life: un commentaire de Jean-Claude Leclerc

■ Consentement mutuel à avancer à reculons: un commentaire de Georges Vigny — *page 4*

■ Le dollar canadien tombe à son plus bas niveau depuis les années trente — *page 27*

La SCHL s'inquiète d'une pratique partisane de Ouellet

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Affaires urbaines, M. André Ouellet, a demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement de lui céder la responsabilité du versement des chèques dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités.

Ainsi, depuis septembre 1977, la SCHL doit, toutes les semaines, informer le bureau du ministre des demandes de subventions que lui font parvenir les municipalités.

C'est alors que le bureau du ministre fait la sélection des subventions qui méritent une attention spéciale, de manière à organiser, par exemple, une cérémonie où le ministre ou son représentant, soit un député, préside à la remise du chèque.

Invité à commenter cette nouvelle procédure de remise des chèques, M. Ouellet a affirmé hier, à sa sortie des Communes, qu'il était le seul à décider qui déléguer pour la remise des subventions et qu'il ne faut pas s'étonner que ce ne soit que des députés libéraux.

"Je ne suis évidemment pas pour demander à l'opposition de me représenter", a dit M. Ouellet.

On a expliqué par ailleurs au bureau du ministre qu'il a été décidé de réviser en partie la pratique antérieure, soit la transmission par courrier, en vue de promouvoir le programme auprès des municipalités de manière plus personnelle.

Le programme de subventions d'encouragement aux municipalités accorde aux municipalités des subventions de $1,000 par unité de logement sans obligation de leur part. On a indiqué, au bureau du ministre, que les sommes engagées dans ce programme sont passées de $2.1 millions en 1976 à $36 millions en 1977.

Dans une note de service au ministre en date du 31 août 1977, dont la presse a obtenu copie, le président de la SCHL, M. Raymond V. Hession, avait soulevé la question de la partisanerie politique à laquelle une telle pratique pourrait conduire.

M. Hession rappelle que la SCHL en est récemment venue à une entente pour informer des demandes de subventions le bureau du ministre, qui par la suite peut aviser la SCHL de son intention de s'engager, dans certains cas, dans la procédure de distribution des chèques.

"Depuis qu'on a mis en branle cette opération il y a deux semaines, votre bureau nous a fait part de son intérêt dans plusieurs cas de subventions et a demandé à la société de demander à ses bureaux régionaux de se mettre en contact avec le député fédéral local pour assurer sa participation", dit la note de service du président de la SCHL.

M. Hession ajoute: "Si c'est là le modèle de participation que vous envisagez, je veux m'assurer que la société ne sera pas ainsi déchargée directement de sa responsabilité entière d'administrer le programme. Je m'inquiète également que cela ne conduise à la critique, la partisanerie politique pouvant être évoquée à l'occasion, par exemple, de cérémonies auxquelles pourraient participer des députés fédéraux choisis dans le cadre du processus du versement des chèques."

Mis au courant de la pratique, le leader parlementaire adjoint de l'opposition con-

Voir page 6: La SCHL

■ *En page 7, le communiqué final du "sommet économique" d'Ottawa.*

Blais refuse de commenter les allégations de Cossitt

Cinq compagnies contrôlées par les Soviétiques?

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Pour la troisième fois cette semaine, le député conservateur Tom Cossitt a fait de nouvelles allégations aux Communes hier, au sujet de la présence de Soviétiques au Canada, mais le solliciteur général Jean-Jacques Blais a refusé de les commenter en invoquant la sécurité nationale.

Tel que promis, M. Cossitt a révélé les noms de cinq compagnies canadiennes, contrôlées, en tout ou en partie, par des intérêts soviétiques. Il a demandé à M. Blais si le gouvernement fédéral surveille ces sociétés afin de savoir si leurs profits financent les activités du KGB (le service de renseignements de l'URSS) ou aident "des éléments extrémistes".

Le député de Leeds dans l'est ontarien a soutenu par ailleurs que ces compagnies placent leurs profits dans des dépôts à terme variant de 30 à 60 jours, et que ces profits atteindraient plus de $20 millions.

Les compagnies en cause selon le député sont: Emec Trading Co,, Morflot Freight Lines de Vancouver: Stan-Canada Machinery Ltd.; Belarus Equipment of Canada, de Toronto, et Socan Aircraft, de Calgary.

Jim Parley, de Toronto, qui est président de Stan-Can Machinery et de Belarus Equipment, a nié les allégations de M. Cossitt.

"Le seul but de ces compagnies est de vendre des produits soviétiques au Canada et de favoriser les échanges commerciaux entre le Canada et l'URSS", a-t-il dit.

Pour leur part, les porte-parole des deux compagnies de Vancouver, Eniec Trading et Morflot Freight, ont aussi nié les propos du député conservateur.

Interrogé à l'extérieur des Communes, M. Cossitt a dit qu'il tient ces renseignements de sources au sein de la GRC et d'ailleurs. Il a affirmé que le service de sécurité surveille ces compagnies parce qu'elles sont suspectes. Il a dit qu'il n'avait aucune preuve, et a refusé de nommer les compagnies devant les caméras.

Lorsqu'il a fait ces allégations en nommant les cinq sociétés soviétiques-canadiennes, M. Cossitt jouissait de l'immunité parlementaire des Communes.

Voir page 6: Tom Cossitt

RIMOUSKI

c'est tout près du fleuve, de la montagne, de la nature vraie;

c'est tout prêt à vous recevoir, à vous offrir une expérience d'abord humaine.

Université du Québec à Rimouski

Les jeunes libéraux appuient Ryan

par Rodolphe Morissette

La commission Jeunesse du Parti libéral du Québec appuie, à quelques membres près, la candidature de M. Claude Ryan et voilà qui pourrait exercer une certaine influence sur au moins un tiers des délégués qui éliront le prochain chef le 15 avril.

On se souviendra que chaque comté élira, à compter de la semaine prochaine, 24 délégués au congrès du leadership. Or le règlement qui régit le choix des délégués au congrès précise que le tiers de ceux-ci doit être composé de jeunes libéraux âgés de 18 à 24 ans. Reste à savoir quelle influence pourront avoir les membres de la commission Jeunesse du parti, l'une de ses huit commissions permanentes, sur les délégués jeunes.

Au fait, le président de cette commission, M. Jean-François Thibault, a annoncé qu'avec six autres des dix membres il souscrivait à la candidature de M. Ryan. Plusieurs d'entre eux oeuvrent d'ailleurs activement aux comités de Montréal et de Québec du candidat. D'après M. Thibault, deux des trois autres membres de la commission Jeunesse sont indécis, tandis que le dernier appuie M. Raymond Garneau.

Les jeunes libéraux du Québec représentaient quelque 6,000 militants en novembre dernier et, toujours selon M. Jean-François Thibault, ce nombre serait passé à plus de 8,000 depuis.

Le président de la commission Jeunesse et celui de la commission politique du parti, Me Michel Robert, sont les seuls des huits présidents à appuyer M. Ryan. Cinq autres, on l'a dit dans l'édition d'hier, travaillent à la cause de M. Garneau, tandis que le huitième, Me Raymond Guy, de la commission juridique, a de par ses fonctions le devoir de rester neutre.

Les membres de la commission Jeunesse, qui affirment que plusieurs libé-

Voir page 6: Claude Ryan

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

La condition féminine

Le Québec ne s'est pas encore engagé à participer au plan d'action fédéral

par Renée Rowan

OTTAWA — Le Québec ne s'est pas engagé, pour l'instant, à participer au plan d'action fédéral au sujet de la condition féminine annoncé hier par le ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde. Seul, le gouvernement de l'Ontario a annoncé formellement son intention de collaborer à ce plan qui couvrira une période allant jusqu'à 1885; la Saskatchewan, par la voix de ses déléguées à la rencontre de fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui s'est terminée en fin de journée, a signifié verbalement son intention de faire des recommandations.

Prenant la parole à l'issue de cette rencontre annuelle organisée par le Bureau de la coordonnatrice — situation de la femme — afin de permettre aux fonctionnaires des divers paliers de gouvernement d'échanger officieusement sur divers problèmes d'intérêt pour la femme, M. Lalonde a déclaré que "quoi qu'il arrive, Ottawa s'engage à présenter un plan d'action fédéral," ajoutant qu'il appartient à chaque province d'arrêter le niveau de sa participation et d'énoncer ses propres objectifs.

En se prononçant en faveur de l'adoption du Plan d'action mondial, à Mexico, en 1975, le Canada s'est engagé à arrêter sa propre stratégie nationale destinée à améliorer la situation de la femme au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975 à 1985).

Le Québec, représenté à cette rencontre par la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Mme Laurette Champigny-Robillard, et par Léa Cousineau, l'adjointe spéciale au ministre responsable du CSF, Mme Lise Payette, a fait état du travail amorcé depuis l'automne à l'intérieur des groupes interministériels en vue de définir une politique d'ensemble de la condition féminine et de la consultation des femmes québécoises prévue pour le mois d'avril et mai.

"Une fois le document remis au ministre responsable du CSF, une fois que les ministres concernés auront adopté une position sur ce qu'ils comptent faire, nous serons alors en mesure, s'il y avait une autre réunion du même genre, de communiquer aux autres provinces les conclusions de ce travail qui prendra encore plusieurs mois avant d'être complété", a déclaré au DEVOIR la présidente du CSF à l'issue de cette rencontre fermée à la presse, cette dernière n'ayant été invitée que pour le discours du ministre et à la période de questions qui a suivi.

M. Lalonde a précisé que parmi les travaux déjà entrepris par l'administration fédérale, on avait revu en détail les diverses recommandations déjà présentées au gouvernement par le Conseil consultatif de la situation de la femme (organisme fédéral) et par des organismes du secteur privé. Quelque 25 ministères et plus de cent experts participent à ce travail dont la responsabilité incombe au Bureau de la coordonnatrice. On a ainsi entrepris l'examen de diverses questions intéressant la femme dans divers secteurs: emploi, famille, santé et services sociaux, organismes bénévoles, médias, logement, transports, droit pénal et familial, fonction publique fédérale, processus de développement, économie, autochtones, immigrants, handicapés, affaires internationales, processus politique, etc.

Le ministre a également annoncé son intention de s'entretenir dès le mois de mars, avec les représentantes de certains groupements féminins nationaux à l'occasion d'une consultation à Ottawa organisée par le Secrétariat d'État: "Je les consulterai, a-t-il précisé, sur leur façon de concevoir le plan d'action, leurs réactions à la démarche entreprise et leurs préférences quant aux modalités de consultation".

Évoquant les mesures prises par le fédéral depuis huit ans pour améliorer la situation de la femme au Canada, M. Lalonde, après avoir mentionné l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne, a dit sa déception de voir que cette législation ne mettait pas la femme indienne sur un pied d'égalité avec l'Indien. "La loi sur les Indiens, telle qu'elle existe actuellement, comporte des articles discriminatoires qu'il nous faut modifier, a-t-il rappelé, mais le gouvernement s'est engagé à ne pas le faire sans tenir compte du processus de consultation convenu entre le Conseil des ministres et la Fraternité des Indiens du Canada. Je regrette, a-t-il ajouté, que la Fraternité n'ait pas fait plus de progrès dans sa façon de voir le sort réservé à la femme indienne et n'ait pas réussi à les faire participer aux discussions portant sur la révision de la Loi sur les Indiens".

Le gouvernement a mis des fonds à la disposition de l'association de l'"Indian Rights for Indian Women" pour faciliter le dialogue, mais il appartient à la Fraternité d'établir son propre rythme de négociations, a précisé M. Lalonde prendant la période de questions: "Il y a un mois à peine, la Fraternité faisait savoir qu'elle n'était pas prête à discuter de ce sujet à ce moment-ci." Nous avons appris, par ailleurs, que le Conseil consultatif de la situation de la femme rendra publiques d'ici trois semaines environ son étude et ses recommandations à l'égard de la femme indienne.

Répondant à une question de la présidente du CSF, Mme Laurette Robillard sur le retrait de l'avortement du Code criminel, le ministre a répondu que ce n'était pas prévu pour cette session.

Parlant de la loi sur les biens matrimoniaux, M. Lalonde a invité les femmes à travailler dans le sens de l'implantation d'une législation provinciale qui reconnaîtrait le partage entre les époux de tous les biens acquis par eux au cours de leur mariage.

Davis défend sa politique linguistique

par François Barbeau

C'est un premier ministre de l'Ontario déçu de l'incompréhension manifestée par le Québec des politiques linguistiques de sa province qui prenait la parole hier soir devant une imposante réunion de directeurs de ventes et de commercialisation réunis dans un grand hôtel de Montréal.

S'adressant à ceux qui lui ont reproché de n'avoir pas officialisé le bilinguisme, ne serait-ce que pour des motifs symboliques, M. Davis a fait valoir que les symboles avaient en effet leur importance, mais que "notre progrès, nos réalisations doivent constituer notre symbole, le geste qui témoigne de notre bonne foi et de notre engagement".

"Quelles que soient les critiques, justifiées ou injustifiées, dont nous pouvons faire l'objet, je me présente ici, a-t-il déclaré, sans douter le moindrement de notre politique jusqu'à ce jour: notre orientation est cohérente".

Depuis des générations, a-t-il poursuivi, les droits de la langue française en Ontario progressent, et il en sera de même pour des générations encore.

M. Davis a invité les autres provinces à s'engager dans la même direction, en rappelant que l'Ontario avait pris les devants lors de la conférence des premiers ministres de 1971 qui a donné lieu à la charte de Victoria.

"L'histoire montrera que ce n'est pas à cause de l'Ontario que la charte n'a pas été signée et adoptée sous forme de loi", a laissé entendre le conférencier, qui a laissé entendre qu'il attendait avec impatience la réunion des premiers ministres provinciaux qui doit se dérouler la semaine prochaine à Montréal et au cours de laquelle, dit-il, "nous irons à la table de négociations animés par le désir d'étendre à tout le Canada l'engagement que nous avons pris en faveur de l'instruction dans la langue de la minorité".

Ayant parlé de la conférence de la semaine prochaine, M. Davis ne pouvait passer sous silence la conférence qui vient de se terminer à Ottawa. Le premier ministre de l'Ontario comprend l'inquiétude de M. Lévesque et est conscient du malaise que le ton du ministre fédéral du logement a pu causer. "Mais, insiste-t-il, le bien-être de la population prime de beaucoup sur le caractère de chacun et les conflits de personnalité".

M. Davis a conclu en mettant tous les Canadiens en garde, et plus particulièrement, contre le désir de se retrancher dans leur solitude, d'adopter des attitudes négatives ou de se laisser aliéner.

"Il n'y aura pas de solution magique ni de victoire instantanée", déclare-t-il, après avoir laissé entendre qu'au Québec ceux qui veulent assurer l'épanouissement d'une culture par l'aliénation directe ou indirecte des autres témoignent d'un grand manque de confiance dans la culture qu'ils cherchent à protéger.

à surveiller

Lundi 20 février

De quelle façon les Canadiens peuvent-ils s'y prendre pour protéger leur environnement et enrayer la pollution industrielle sans causer le chômage? Comment peuvent-ils garantir un lieu de travail immunisé contre les dangers de la radiation et des substances toxiques sans risquer leur gagne-pain? C'est à ce dilemme que quelque 200 personnes tenteront aujourd'hui et demain de trouver des solutions pratiques, alors que le Congrès du travail du Canada tient une conférence sur les emplois et l'environnement, au Centre des conférences d'Ottawa.

•

L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain inaugure ce jour son 35e congrès annuel, au Centre municipal des congrès, à Québec. Quelque 1,500 participants doivent s'y réunir pour y étudier "Le défi de l'avenir.

•

De 15 h à 17 h, puis de 18 h 30 à 21 h, il y a clinique de sang de la Croix-Rouge, au Collège Charles-Le Moyne, boul. Marie-Victorin, près de la rue Jogues, à Ville de Sainte-Catherine.

Mardi 21 février

À compter de 9 heures, la Chambre de commerce de Montréal tient une session d'information sur le nouveau régime d'assurance-automobile. Y prendront notamment part les membres de la direction de la Régie de l'assurance-automobile, dont le président, M. Jean-Robert de Coster, son conseiller, M. Jean Gauvin, Me Suzanne Masson, secrétaire de l'organisme, et le directeur des communications de la Régie, M. Pierre Melançon, ainsi que le président du Bureau d'assurance du Canada, M. Charles Moreau. On y traitera notamment de la réforme dans ce secteur de l'assurance, du financement du régime, de l'indemnisation des victimes et de différents problèmes inhérents. Le tout se déroule au Salon Doré de l'hôtel Mont-Royal, à Montréal.

•

À 11 heures, la Fédération des francophones hors Québec donne une conférence de presse, à l'Édifice national de la presse, au 150, rue Wellington, à Ottawa, pour commenter les récentes mesures adoptées par le gouvernement fédéral "pour assurer le mieux-être des minorités de langue officielle".

À son déjeuner-causerie de midi, à l'hôtel Ritz Carlton, de Montréal, l'Association du personnel de Montréal a invité comme conférencier M. Ghislain Dufour, vice-président du Conseil du patronat du Québec. Il fera notamment le point sur la législation du travail au Québec (la Loi 45).

•

À 20 heures, dans le cadre des conférences et panels offerts par la Société de philosophie de Montréal, en collaboration avec le département de philosophie de l'Université de Montréal, M. Normand Beaudoin, du Collège Marie-Victorin, traite de "L'essai sur l'anarchie".

•

"Pour moi, qui est Jésus Christ?", c'est le titre de la troisième conférence que donne, ce soir à 20 heures, M. Michel Quoist, à l'église du Bon-Pasteur, au 400, rue Laurier, à Laval-des-Rapides.

Mercredi 22 février

À midi trente, à la Rôtisserie Saint-Hubert, de Longueuil, la Société pour le progrès de la Rive-sud accueille comme conférencier, M. Pierre Des Marais II, président du Conseil du patronat du Québec. Celui-ci parlera du Québec et de la confiance des milieux d'affaires.

•

Les fabricants des médicaments non-ordonnancés débutent à 9 heures un symposium de deux jours sur l'autotraitement. C'est Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui en fera l'ouverture à l'hôtel Skyline, d'Ottawa.

•

À 19 h 45, l'Équipe du sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs prêche le troisième des sept mercredis de retraite du carême, au 5875 est, rue Sherbrooke.

Jeudi 23 février

Pour ceux et celles qui désirent se renseigner sur les régimes et droits matrimoniaux ou sur toutes les lois protégeant les personnes vivant en couple, mariées ou non, une autre rencontre est organisée à 19 h 30, par Favic, au 190 est, rue de Castelneau, à Montréal. Favic est un organisme subventionné par le ministère des Affaires sociales du Québec et le Service d'éducation aux adultes de la CECM.

Vendredi 24 février

À 9 heures, au Château Champlain, de Montréal, réunion d'infirmiers et d'infirmières pour étudier la possibilité de fonder l'Association des Infirmiers (ères) en santé du travail du Québec.

•

À compter de 17 heures, le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal célèbre le 10e anniversaire de fondation du "Women's Lib", sous le thème "Dix jours de réflexion sur 10 ans de luttes". Il s'agit d'un souper-rencontre (le seul événement réservé uniquement aux femmes) en vue d'échanger sur les problèmes dans le milieu de travail (garderie, salaires, congés de maternité, double journée de travail). Les soirs suivants, il y aura causeries, projections de films et soirée récréative.

•

À 13 heures s'ouvre un symposium sur la musicothérapie, à l'hôpital Louis-H. Lafontaine, 7401, rue Hochelaga. Le tout vise à faire connaître le travail qui a été fait dans ce domaine, depuis 14 ans, à cette institution.

•

À 20 heures, il y a rencontre avec Yacha Rabkin, premier président de l'Association juive-russe du Québec. La réunion a lieu au Centre Monchanin, au 4917, rue Saint-Urbain, et M. Rabkin traitera de la vie aujourd'hui à Moscou et Leningrad, le tout agrémenté de poèmes et de chansons.

Samedi 25 février

"Corps et Créativité", c'est le titre du troisième symposium, organisé par le Centre de psycho-éducation du Québec en collaboration avec l'École de psycho-éducation du Québec. Le tout commence à 9 h 30 au Campus Mgr Gauthier, Université de Montréal, 750 est, boul. Gouin, Montréal.



Pour faire joyeuses ripailles. A deux...ou en groupe!

LE FESTIN DU GOUVERNEUR

Vin, banquet et divertissements du 17e siècle au Vieux Fort de l'Île Ste-Hélène. Nous honorons les cartes de crédit CHX, MC, Am. Ex. Stationnement gratuit.
Information: 879-1141

BROSSARD
"Pourquoi pas louer avant d'acheter"

MAISONS DE VILLE EN COPROPRIÉTÉ
- 3 & 4 chambres à coucher
- Salle à dîner; salon avec foyer
- 2½ salle de bain
- Sous-sol fini plus salle de jeu
- Garage
- Chauffage électrique
- Piscines et courts de tennis
- Pas de frais d'entretien
- Toutes les taxes payées

TERRASSE NEUFCHATEAU

919 boul. Rome, Brossard
671-4881 - 671-5916
Lun.-jeu.: 1 à 5, 6:30 à 9:00
Sam.-dim.: 12:30 à 6:00

DIRECTION: traverser le pont Champlain et tourner sur le boul. Taschereau à la sortie Laprairie. Passer le Centre commercial Woolco, tourner à droite sur le boul. Rome et suivre les indications.

PROGRAMMES
FAMILLE DES SCIENCES
SESSION D'AUTOMNE 1978

Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent.
Certains programmes exigent des préalables particuliers.
Par ailleurs, les candidats âgés d'au moins vingt-deux (22) ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.
Les formulaires d'admission comportent en détail les conditions d'admission à chaque programme.

Programmes de baccalauréat
- Biochimie (1)
- Biologie
- Enseignement biologie
- Chimie
- Enseignement en chimie
- Informatique de gestion
- Mathématiques
- Enseignement en mathématiques
- Physique
- Enseignement en physique
- Géologie
- Géographie physique
- Enseignement en techniques de la mécanique
- Enseignement en électrotechnique

(1) Sous réserve de l'ouverture de ce programme par le Conseil d'administration.

Date limite de présentation des demandes d'admission
Session automne 1978:
- Temps complet (tous les programmes): 1er mars 1978
- Temps partiel (programmes contingentés): 1er mars 1978
- Temps partiel (programmes non contingentés): 1er juillet 1978

Renseignements et formulaires d'admission:
Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale «A», Montréal, Qué. H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-7161

Université du Québec à Montréal

ST-BRUNO
sur la Montagne
L'endroit par excellence où vivre
Beauté ! Tranquillité ! Exclusivité !
- 20 minutes du centre-ville.
- 5 minutes du nouveau super centre d'achats "GALERIES ST-BRUNO" (170 magasins)

À VENDRE
A- Bungalow, 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain boisé, bref un vrai bijou!
B- Cottage, tout briques, 3 chambres à coucher, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain 13,500 p.c.

LES DEUX POUR OCCUPATION IMMÉDIATE
Tél.: 332-5987

Pssst...
Nos vêtements de croisière sont arrivés
Qu'on se le dise
A. Gold & Sons
- 388 o. Ste-Catherine
- Le Carrefour Laval
- Les Galeries d'Anjou
- Fairview, Pte-Claire
- 960 o. Ste-Catherine

Chez vous pour la première fois

Après avoir pris la décision d'acheter votre première maison, quelle a été votre réaction? Vous étiez sans doute enthousiasmé. Tout en ressentant une certaine inquiétude. Car une foule de variantes vont entrer en ligne de compte. Le voisinage est-il à votre goût? Les écoles sont-elles assez près? Et les magasins? Le transport? Cette maison qui vous plaît, le prix en est-il conforme à la réalité?

De telles questions pourraient fort bien entraîner l'insomnie. Mais vous pourriez éviter ces inconvénients en consultant un agent immobilier du Trust Royal.

Nos agents sont parfaitement au courant des questions que vous pourriez poser et ils vous proposent des solutions.

De plus, si vous le désirez, ils vous aideront à établir des modalités de financement.

Il n'est pas dit que l'achat de votre première maison doive se faire dans l'inquiétude. Adressez-vous au Trust Royal. C'est notre métier.



IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR Page 3 Montréal, vendredi 17 février 1978

Une meilleure façon de payer.
comcheq
VANCOUVER • CALGARY • EDMONTON • WINNIPEG • TORONTO • MONTREAL
C.P. 166 - 40 Brôme - Place Bonaventure - Tél: 866-3894

CECM: écoles et parents auront plus de pouvoirs

par Paule des Rivières

En adoptant, hier, ses grandes orientations pour les deux prochaines années, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) s'est engagée à poursuivre la décentralisation des pouvoirs sur son territoire et ainsi à redonner à l'école les outils nécessaires à sa "personnalisation".

Le guide des commissaires, présenté hier sous la forme d'un rapport rédigé par quatre fonctionnaires et quatre commissaires et qu'un commissaire a qualifié en riant de "mini Livre vert", comprend trois grands thèmes, soit le projet éducatif chrétien, la mise en valeur et la personnalisation de l'école publique et la gestion.

Ains, la CECM compte déléguer des pouvoirs précis à l'école, favoriser la participation des parents et décentraliser la répartition des ressources humaines et financières. Elle entend établir les rôles et responsabilités dévolus aux niveaux central, régional et local et faire en sorte que l'école puisse choisir le projet éducatif qu'elle privilégie, ce qui implique une nette ouverture de la CECM vis-à-vis la mise sur pied d'écoles diversifiées.

La CECM entend donc "rapprocher l'école des valeurs familiales et du milieu et développer un sens d'appartenance et un esprit communautaire" et "obliger l'école à assumer la responsabilité de ses orientations et la rendre redevable à la clientèle et à la commission".

Les commissaires, qui ont endossé le rapport à l'unanimité, sont conscients qu'il faudra "accepter une plus grande différenciation, une plus large autonomie, une plus grande initiative, tout en préservant les principes d'unité et de délégation de la commission".

Les commissaires doivent soumettre ces orientations à tous les "agents d'éducation", qui sont invités à faire connaître leurs réactions à cette ligne de conduite pour les années à venir.

Le chapitre consacré à la gestion comprend deux grands objectifs: l'établissement d'un plan de développement à long terme et l'implication et l'exploitation des ressources humaines de l'entreprise. Là encore on insiste sur la participation de chaque groupe d'employés et de personnes impliqués dans le système scolaire et on espère que le plan de développement permettra de déterminer ce que sera la commission dans cinq ans et de quelle façon elle réussira à réduire ses structures.

La CECM se propose de produire un document contenant les données pertinentes sur les effectifs et d'établir un programme intensif de sensibilisation à la nécessité d'une gestion prudente, le tout en maintenant "un haut degré de qualité dans les services prioritaires qui auront été identifiés".

Par ailleurs, la CECM a vigoureusement réaffirmé, de façon non équivoque, le caractère confessionnel de ses écoles.

Les deux grands objectifs qu'auront en tête les commissaires chargés de revigorer le projet éducatif chrétien sont: "diffuser et faire comprendre les objectifs de l'éducation à la lumière de l'Évangile et du Concile Vatican II" et "mettre en pratique un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect, en s'inspirant de la déclaration sur la liberté religieuse du Concile Vatican II".

Ainsi, si la CECM s'engage à répondre aux demandes d'exemption de l'enseignement religieux en offrant un autre type d'enseignement, elle entend développer la qualité de l'aspect cognitif en enseignement religieux, réaliser un plan de perfectionnement des maîtres chargés de dispenser cet enseignement et sensibiliser les facultés des sciences de l'Éducation afin d'assurer la qualité des cours.

La commission entend aussi favoriser la participation de la communauté scolaire à différentes activités paroissiales et faire participer le service de l'Éducation des adultes à l'éducation de la foi de ceux-ci afin que le dialogue de foi soit plus facile entre les jeunes et les adultes.

Le groupe de travail qui était mandaté depuis le 6 octobre dernier pour préparer ce rapport était présidé par Madeleine Néron. Les autres commissaires qui ont participé à ce travail sont Mme Colette Biche, MM. Norbert Lacoste et Angelo Montini. MM. Laurent Portugais, Gaston Dugas, Jacques Lusignan et Paul Robidoux, aussi attachés à la CECM, étaient aussi membres du comité.



Conçu il y a à peine trois semaines par une compagnie de publicité, le robot Charlie a fait connaissance hier midi avec le public de la Place Bonaventure, à l'occasion de la dernière journée de la Foire canadienne du jouet. Commandé à distance et circulant sur roues, cet engin est programmé pour tenir une conversation élémentaire en français ou en anglais. Un beau "gadget"... (Photo Jacques Grenier)

Revanche de l'entreprise privée

Le monde des affaires jubile après la conférence d'Ottawa

par Michel Vastel

Les milieux d'affaires se frottaient les mains hier à Montréal en lisant les comptes rendus de la rencontre des premiers ministres. Toute la conférence, selon la perception qu'ils en ont, aura été un long aveu d'impuissance des gouvernements à en faire plus pour l'économie. "L'État moteur de l'économie", on en a fini avec cette chanson, lance l'un d'eux, tandis que le secrétaire de Genstar pense que "les gouvernements viennent de prendre conscience de leurs limites".

Unanimes, tous les hommes d'affaires interrogés hier par LE DEVOIR jugent que l'heure de l'entreprise privée a enfin sonné au Canada et ils en donnent pour preuve de nombreux paragraphes du communiqué final.

Par exemple, le président de Celanese "a soupiré" lorsqu'il a vu le ministre des Finances battre en retraite avec son projet d'agence de surveillance des prix et des salaires qui serait venue mettre son nez dans les affaires des grandes compagnies.

Les déclarations d'intention sur la croissance des salaires dans le secteur public en ont réjoui plusieurs, particulièrement des organismes comme la Chambre de commerce du Canada ou le Conseil du Patronat qui en avaient fait leur cheval de bataille.

Le directeur exécutif de la Chambre du Canada, Sam Hughes, présente comme une grande victoire l'étude, promise par Jean Chrétien, sur l'abondante réglementation gouvernementale, ses coûts et ses effets sur l'emploi. Le coeur de M. Hughes s'es mis à battre un peu plus fort lorsque le jovial Bill Davis a proposé de suspendre pendant cinq ans la loi sur la concurrence, mais la proposition n'a pas fait un long bout de chemin!

Le vice-président de Greenshields note aussi, parmi les points positifs, le vaste portrait de Gillespie sur les perspectives énergétiques. "C'est là que l'épargne canadienne doit aller, lance M. Nicholas Tackacsy, et non dans le logement. Nous sommes un peuple surlogé," commente-t-il. Et même la proposition du néo-démocrate Blakeney d'activer de tels projets sourirait au dirigeant de Greenshields... si le premier ministre de la Saskatchewan pensait davantage à Imperial Oil qu'à l'Hydro-Québec!

Le secrétaire de Genstar, comme d'autres, est rassuré par le désir évident de coopération qui sembla transparaître des deux premiers jours de conférence, mais... il attend d'en savoir plus long pour "voir jusqu'à quel point ça va se concrétiser".

Les plus rompus aux jeux de la politique, comme Sam Hughes, ne s'attendaient pas, de toute manière, à de grands éclats... "Vous savez ce qui arrive, lance le directeur de la Chambre, quand on met onze politiciens devant une caméra de télévision"!

En somme, celui qui traduit le mieux le résultat de la conférence d'Ottawa, c'est probablement le président de la CSN, Norbert Rodrigue, qui prétendait hier soir que "la mise en scène pré-électorale fédérale avait pour but de rassurer l'entreprise privée".

Quelques-uns ont été plus critiques, notamment les dirigeants de l'institut C.D. Howe qui n'ont pas eu grand succès avec leur lettre ouverte aux onze premiers ministres réclamant des réductions d'impôts, notamment de la taxe de vente provinciale.

Carl Beigie maintient que M. Trudeau commet une "erreur tragique" en persistant à croire que le problème de l'économie canadienne est seulement psychologique. Beigie, qui s'inquiète beaucoup du problème du chômage "à l'est de la rivière Outaouais", pense qu'il faut assurer l'intérim entre une reprise, assurée par le secteur privé, et les coupures dans les dépenses publiques.

Nicholas Tackacsy n'est pas tellement d'accord avec son collègue du CD Howe. Plutôt que de stimuler la consommation, il faut réduire les déficits extraordinaires (de $4.5 milliards) de la balance des paiements. Ce qu'il faut donc stimuler, ce sont les industries, celles qui exportent et celles qui doivent reconquérir une part de leur marché domestique.

De plus, le vice-président de Greenshields déplore que la conférence ait escamoté les problèmes de disparités régionales. "Il y a vraiment deux types d'économie, commente M. Tackacsy: un boom industriel en Alberta, et une quasi-récession dans l'est". Il faut donc régionaliser davantage la politique fiscale, peut-être même la politique monétaire, estime l'analyste de Montréal.

Même son de cloche, d'ailleurs, chez le président d'Alcan (aluminium du Canada) Patrick Rich, pour qui, en restant le nez trop collé à la vitre du court terme, on risque de sacrifier la croissance à long terme.

Enfin, les milieux d'affaires montréalais n'ont pas particulièrement apprécié la sortie spectaculaire de leur premier ministre. "Quand on veut prouver qu'on est capable de négocier une association, de commenter un courtier, on ne claque pas les portes avant la fin de la négociation".

Pour Bernard Côté, président de Celanese, qui a conduit les délégations textiles au sommet de La Malbaie et de Drummondville, "M. Lévesque est plutôt malvenu de faire de tels commentaires sur la futilité des conférences au sommet". M. Côté rappelle en effet que, depuis six mois que le mini-sommet sur le textile a eu lieu, l'industrie n'a eu aucun signe de vie du gouvernement provincial pour assurer le follow-up!

"On a été plus civilisé que lui au sommet de La Malbaie", de renchérir un autre tandis que M. Claude Molleur rappelle que M. René Lévesque n'a pas le mandat de refuser de participer à de telles conférences fédérale-provinciales. Et, ajoute-t-il, "il ne suffit pas d'être là de corps, mais il faut aussi y être de coeur"...

Le seul groupe d'hommes d'affaires qui approuve l'attitude du premier ministre Lévesque est le Conseil des hommes d'affaires québécois pour qui "cette conférence aura montré l'inefficacité du fédéralisme canadien"...

McCleery aurait informé Fox de pratiques douteuses dès mai 1977

par Alain Duhamel

En mai 1977, l'ancien sergent d'état major Donald McCleery informait le solliciteur général d'alors, M. Francis Fox des pratiques douteuses de la Gendarmerie royale.

Au cours de son témoignage devant la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, M. Donald McCleery a indiqué que sa démarche avait pour but d'obtenir l'institution d'une enquête sur son dossier personnel. Entré à la GRC en 1953, M. McCleery a fait toute sa carrière dans les services de sécurité où il avait acquis une excellente réputation d'enquêteur. Pour des motifs qu'il estime injustifiés et mystérieux, il était renvoyé de la GRC en décembre 1973.

À cette occasion, M. McCleery a affirmé aux plus hautes autorités du ministère du solliciteur général que le commissaire de la GRC mentait à la fois sur son cas personnel et sur le caractère unique de l'opération "Bricole" (perquisition sans mandat dans les bureaux de l'Agence de presse libre du Québec).

"J'ai parlé en termes généraux, a dit M. McCleery. Je lui ai demandé si l'ouverture du courrier était un acte illégal, si la possession de dynamite était un acte illégal, si allumer des incendies était un acte illégal, sans entrer dans les détails".

Rappelons qu'au moment de cette initiative, trois officiers de police, le surintendant Donald Cobb, de la GRC, l'inspecteur Coutellier, de la SQ, et les sergent-détective Cormier du SPCUM étaient dans l'attente de leur jugement après avoir reconnu leur culpabilité à une accusation d'infraction à une loi du Parlement du Canada.

En juin 1977, le surintendant J.-A. Nowlan de la GRC menait une enquête interne sur ces révélations. Au début de juillet, le solliciteur général annonçait la création d'une commission d'enquête présidée par le juge David MacDonald.

En 1972, M. Donald McCleery dirigeait le groupe "G-2" à Montréal que les policiers appelaient familièrement "le groupe des cellules". Il avait pour mission d'identifier les cellules terroristes, de les épier et de les contrôler. Dans le cadre de cette mission, le sergent d'état-major McCleery a ordonné à ses hommes de brûler une grange connue sous le nom de "Petit Québec libre", à Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Les policiers de la GRC appréhendaient une réunion entre des éléments terroristes québécois et des membres de mouvements radicaux américains. Dans l'espoir de forcer ces personnes à tenir leur réunion dans un lieu plus accessible à la police, M. McCleery avait conclu qu'il n'avait d'autre moyen que de brûler le bâtiment.

Le témoin a nié avoir ordonné un vol de dynamite dans un chantier de construction au printemps 1972. Il a expliqué au commissaire Jean Keable que des policiers de la GRC s'étaient procuré une caisse de dynamite et une boîte de détonateurs dans le but d'accréditer l'une de leurs sources humaines infiltrées dans une cellule terroriste. Le projet ayant échoué, le sergent d'état-major McCleery a pris charge des boîtes en les remisant d'abord sous son pupitre, puis à son chalet. Plus tard, en compagnie du sergent Claude Brodeur, il devait se débarrasser de cette cargaison gênante dans les Cantons de l'Est.

Le témoin a déclaré qu'il ignorait comment le sergent Claude Brodeur avait disposé de la dynamite. Dans son témoignage, le sergent Brodeur a déclaré qu'il avait fait un appel anonyme à la SQ après avoir abandonné la dynamite dans un bâtiment désaffecté près de la frontière américaine.

M. McCleery a demandé au commissaire Keable de juger tous ces événements en tenant compte du contexte des années 1971, 1972 et 1973. "Ne vous imaginez pas que nous étions une bande de voyous mettant le feu à des granges. J'ai été dans le service de sécurité 20 ans et il n'y a eu qu'une seule grange incendiée."

Par ailleurs, le solliciteur général du Canada a levé le secret sur trois documents couverts jusque-là par un affidavit. Ces trois documents, jugés préjudiciables à la sécurité nationale dans le cadre de l'enquête sur l'opération "Bricole", se trouvaient aussi dans le dossier de l'opération "Ham".



L'ancien sergent d'état-major Donald McCleery de la GRC, qui témoignait hier devant la commission Keable

La mention de ces trois documents dans un affidavit, préparé en septembre au sujet de l'opération "Bricole", a pu faire croire que le solliciteur général d'alors, M. Fox, connaissait l'opération "Ham" depuis plus longtemps qu'il ne l'avait avoué en Chambre des communes. Me Michel Robert, procureur du solliciteur général, a indiqué que ces documents ne révélaient que le nom ou le numéro de dossier de l'opération "Ham", opération que la GRC estimait légale à ce moment-là. M. Fox n'aurait connu la nature de cette opération et son caractère légal douteux qu'à la fin du mois d'octobre.

Les documents révèlent l'essentiel de la stratégie qu'entendait suivre de la GRC à la pré-enquête du juge Roger Vincent dans l'affaire de l'APLQ. L'avocat de la GRC, Me Pierre Lamontagne, avait pour instruction d'éviter le plus possible que cette enquête judiciaire ne déborde le cadre de la perquisition sans mandat. En cas de révélations sur l'opération "Ham", il devait obtenir un ajournement afin de permettre au solliciteur général d'analyser la situation.

Me Michel Décary, procureur de la Commission d'enquête, s'est étonné que des documents de cette nature aient pu être jugés préjudiciables à la sécurité nationale. "En vue de protéger l'intégrité d'une personne, on a décidé de révéler ces documents. Les motifs sont nobles", a dit Me Décary. "Cela me laisse bien songeur sur l'utilité de l'article 41 (de la Loi de la Cour fédérale) et sur l'utilisation que l'on peut en faire".

Me Robert a répliqué que ces documents devaient demeurer secrets parce qu'ils révélaient l'existence d'une opération différente de l'opération "Bricole" dont la légalité ne paraissait pas faire de doute à ce moment-là. Dès lors que le solliciteur général révélait l'opération "Ham", il n'y avait plus lieu de garder au secret ces documents.

Le commissaire Keable n'a pas paru convaincu de cette justification. Il réclame toujours la production d'un quatrième document car il ne s'explique pas que le solliciteur général ait pu déposer un affidavit sur 26 documents en septembre sans en connaître complètement le contenu.

Le procès de Filion: déception du Barreau

C'est avec beaucoup de déception que le Barreau du Québec constate que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement ontarien n'ont pris les mesures nécessaires pour assurer à tout justiciable francophone le droit de subir son procès en français en Ontario.

Commentant hier, dans un communiqué, le fait que M. Gérard Filion se soit vu refuser une nouvelle fois d'être jugé dans sa langue maternelle, le bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, a déclaré ne pas comprendre, d'une part, pourquoi Ottawa n'a pas encore amendé le code criminel, malgré l'annonce formelle du discours du trône, pour permettre l'usage du français devant les tribunaux ontariens, et, d'autre part, pourquoi l'Ontario n'a pas pu trouver le moyen d'accorder à ses justiciables francophones au moins autant de droits linguistiques que n'en accorde la Loi 101 aux justiciables anglophones québécois.

"Tout le monde a fait de belles promesses dans ce dossier, a commenté Me Bergeron, mais personne n'a agi à ce jour. Ottawa n'a pas à attendre le consentement des provinces pour modifier le code criminel: qu'il fasse les changements nécessaires pour régler d'abord le problème de l'Ontario, comme le réclame à grands cris le procureur général Roy McMurtry depuis août dernier. Le gouvernement fédéral pourra ensuite aller chercher d'autres appuis selon les besoins exprimés par les provinces."

"Dans le cas du procès Filion, a poursuivi Me Bergeron, il n'appartient pas au Barreau de critiquer la décision du juge qui a refusé à cet accusé d'être jugé dans sa langue maternelle. S'il n'est pas du ressort du juge de modifier le "Judicature Act" et le "Jury's Act", il n'en demeure pas moins que des accommodations étaient et sont encore possibles sans que la justice n'en souffre".

Me Bergeron a affirmé que le refus qui

Voir page 6 : Filion

Certificats de dépôts
garantis de 6, 12 ou 24 mois
9¾%
Intérêts payables semi-annuellement.
Dépôt minimum: $500.00
La Caisse d'Entraide Économique de l'Assomption
620, rue Notre-Dame, Repentigny
Tél.: 581-3698 - 581-9603
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
L'ENTRAIDE ECONOMIQUE

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC
Dans le cadre de l'éducation scientifique continue, offre aux médecins, aux psychologues, aux travailleurs sociaux, aux infirmières, aux chiropraticiens, aux éducateurs
Trois conférences sur les "psychopathologies sexuelles"
le 27 février 1978
9h à 11h, 2h à 4h,
et 7h30 à 9h30.
S'inscrire à
273-6146 ou sur place au
1215 est, boul. St-Joseph.

CONVOCATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL
à la
JOURNÉE D'ÉTUDE
du mardi, 21 février 1978, 9:30h.,
à l'auditorium du Cegep.
Cette journée a pour objectifs d'établir un plan d'action pour lutter contre la décision de la direction du Cégep du Vieux Montréal de réduire le nombre de ses étudiants pour 1978-79 et d'en analyser les implications sur la sécurité d'emploi des professeurs et sur les problèmes d'accès des étudiants au Cégep.
ROLAND BOYER,
président

aujourd'hui

Activités des candidats à la direction du Parti libéral du Québec: M. *Raymond Garneau* visite la région de la Mauricie en compagnie de M. Yvon Picotte, député du comté de Maskinongé; il rencontre des militants libéraux des comtés de Maskinongé, Champlain, St-Maurice et Laviolette. De son côté, M. *Claude Ryan* rencontre les militants libéraux de la région des Laurentides: à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Sainte-Agathe et à 21 h, à l'hôtel Lapointe de Saint-Jérôme.

●

À 10 h, à l'hôtel Le Méridien du complexe Desjardins, lancement du nouveau magazine économique mensuel *"Euro-Québec"*, en présence de M. Daniel Tacet, éditeur et rédacteur en chef.

●

A midi, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, causerie du Dr J. B. R. Cosgrove, directeur de la clinique de recherche de l'hôpital Royal Victoria de Montréal, sur les plus récents développements dans le domaine du traitement de la *sclérose en plaques*.

●

À 12 h 30, au grand salon du pavillon Pollack de l'Université Laval, débat-midi organisé par le Service des activités socio-culturelles et le service de pastorale. Thème: *la faim ou la colère*. Invité: M. Philippe Fanchette, un Mauricien animateur de différents mouvements syndicaux chrétiens.

●

À 15 h, ouverture du nouveau centre des études sur le bâtiment de l'Université Concordia, 1249 rue Guy. Invité: le ministre de l'Éducation du Québec, M. *Jacques-Yvan Morin*.

●

À 16 h, inauguration du *pavillon d'agriculture* situé sur la rue de l'Université à Chicoutimi. Cette cérémonie sera suivie de la signature d'un important protocole d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial sur les grains de provende.

●

À 20 h, à l'Auberge des Gouverneurs, 690, rue Saint-Cyrille, à Québec, début de l'assemblée générale annuelle de la *Fédération des CLSC du Québec* qui se poursuivra jusqu'à dimanche.

●

Cliniques itinérantes de sang de la *Croix-Rouge*: à Bromont, à l'usine IBM, 23 boul. de l'Aéroport, 10 h à 12 h, 13 h 30 à 16 h 30; à Montréal, les compagnies pétrolières et les compagnies d'aviation, 1, Place Ville-Marie, auditorium de la Banque Royale, 9 h à 16 h.

éditorial

Un exercice modeste

Entre "l'échec" que clamait sans nuances M. René Lévesque trois heures avant la fin de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, et le triomphe que célébraient hier aux Communes les députés libéraux rameutés un à un pour applaudir M. Trudeau, la rencontre des onze chefs de gouvernement du pays aura été un exercice beaucoup plus modeste et gris.

Elle aura d'abord souffert d'une méprise volontaire, de la part tant des participants que des observateurs. Convoquée à tort ou à raison en temps de difficultés économiques pour étudier des mesures à "moyen terme", tant les partis d'opposition que les provinces invitées elles-mêmes ont voulu à toute force lui faire dégorger des solutions à court terme, immédiates, concrètes, et ont jugé des résultats d'après leurs désirs.

À un ou deux projets et accords fermes près, comme celui du développement de Gull Island, et un projet pétrolier dans le nord de la Saskatchewan, la moisson est restée maigre. Si bien qu'à ceux qui voulaient compter le nombre d'emplois nouveaux qui feraient fléchir prochainement le taux de chômage, M. Trudeau a répondu hier, en préférant les raccourcis au réalisme, que la confiance suscitée par la tenue de la conférence amènerait des investissements, et que les investissements amèneraient à leur tour des emplois. C'est accorder bien de la spontanéité aux investisseurs, qui n'ont pas que les seuls spectacles télévisés comme critères de leurs décisions de placements.

Mieux vaut reconnaître plus modestement que la conférence aura eu au moins un résultat positif, un impact qui ne saurait effectivement se faire sentir qu'à moyen terme, celui de susciter la volonté de créer de meilleurs mécanismes de concertation entre les provinces.

●

C'était là un objectif non-négligeable et nul doute que si les premiers ministres, au lieu de se disperser dans une infinité de dossiers qui venaient d'être étudiés beaucoup plus à fond par une série de conférences fédérales-provinciales sectorielles y avaient consacré beaucoup plus de temps, ils seraient parvenus à un accord plus ferme que celui d'hier, encore en suspens.

La proposition de création d'un Conseil national de l'économie par exemple, quoique approuvée par une majorité des provinces présentes, sauf la méfiante Alberta et le Québec dont on ne connaît pas la position, n'a guère été mieux définie qu'elle ne l'était l'an dernier, quand le gouvernement fédéral suggérait un "vaste forum consultatif" en matière économique.

On sait toujours aussi vaguement que ce forum réunirait les provinces, les représentants des milieux d'affaires, des milieux syndicaux et d'autres groupes du secteur privé, selon la formule consultative consacrée. Mais on ignore à peu près tout de ce que pourrait être son mandat, et on voit mal comment le gouvernement pourra éclairer mieux là-dessus la lanterne du Congrès du Travail du Canada, qui doit incessamment décider de sa participation à ce genre d'organisme.

De même on n'a pas eu le temps d'examiner à sa juste valeur la proposition de création d'un Conseil des premiers ministres, ou d'une institutionnalisation des conférences fédérales-provinciales. En pleine crise constitutionnelle, c'est pourtant là une solution que plusieurs gardent à l'étude dans leurs cartons, comme contrepoids possible à l'exercice du pouvoir central, et que l'occasion était belle de voir de plus près.

Mais peut-être ce flou autour des décisions à propos de mécanismes de concertation vient-il d'une contradiction appartenant en propre au groupe de premiers ministres. MM. Lougheed, Bennett, Lyon, Davis et d'autres moins lourds mais tout aussi touchés par le courant, n'ont cessé, au cours des trois jours, d'exprimer leur méfiance vis-à-vis de l'intervention gouvernementale dans l'économie. Il fallait couper dans les dépenses publiques, même dans le secteur de la prestation de services, et couper aussi dans les investissements publics, remettre l'initiative au secteur privé.

En période de crise, de rappeler le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, qui a semblé crier dans le désert, les gouvernements ne peuvent ramener la confiance sans contribuer eux aussi au capital de risque, sans indiquer une "direction" quelconque. Mais ses collègues, engagés dans une sorte de lutte contre eux-mêmes puisqu'ils gouvernent, en arrivent à se méfier de la croissance même de la concertation, à travers leur méfiance plus large envers les instruments de la planification économique, et l'intervention gouvernementale directe.

Le gouvernement fédéral semble heureusement plus ouvertement commis à mettre au point ces mécanismes, si l'on en croit la déclaration finale du ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde. On ne sait trop ce qu'il y cherche cependant outre "consulter, consulter et consulter encore" comme le disait à son tour M. Trudeau.

Car il ne faudrait pas que cette consultation soudain accélérée soit moins une association réelle aux prises de décision dans le domaine économique, qu'une façon, pour le gouvernement central, de se faire pardonner par les provinces d'être présent dans à peu près tous les domaines constitutionnels qui sont de leur compétence, et surtout de vouloir y demeurer. "Les compartiments du navire de l'État ne sont plus étanches depuis longtemps, si jamais ils l'ont été", de dire M. Lalonde sur un ton qui semble prémonitoire.

La conférence aura été un exercice de sensibilisation, de dire également ceux qui y cherchent des bienfaits. Et il est certes juste de reconnaître qu'elle a eu quelque valeur éducative en étalant devant tout le pays les griefs des Maritimes, la prospérité tranquille de l'Ontario et de l'Ouest, l'isolement de la Colombie-Britannique, et les revendications proprement économiques du Québec.

Ceux qui fréquentent depuis toujours les conférences fédérales-provinciales et autres séances du genre ont trop souvent tendance à oublier combien ces tableaux globaux sont imperceptibles à la population en général, à cause du morcellement et du caractère relativement régional de l'information quotidienne.

Si l'on reconnaît cet avantage à la dernière conférence, et si on l'applaudit, il faut dès lors renoncer à vouloir lui faire promettre plus qu'elle n'a fait. En décembre 1976, M. Trudeau lui-même a invoqué les raisons de l'efficacité pour maintenir fermement le huis clos. Vague et général à souhait, le communiqué final a bien montré les limites de séances quasi entièrement publiques et, sans souhaiter le retour au secret maladif, peut-être serait-il bon de trouver une formule plus équilibrée pour préserver l'intimité.

●

On s'est beaucoup gargarisé, au cours des derniers jours, du caractère électoral de l'opération. Il était éclatant dès les premières heures de la conférence. Mais c'est l'étonnement qui étonne ici. Tous les premiers ministres avaient consenti à la présence de la presse, sinon même applaudi à la vaste couverture qu'accordait la télévision à la rencontre. Tous avaient des messages à expédier à la maison et l'ont fait.

Au lieu de traiter le "claquage" de porte de M. Lévesque comme une tragédie (relativement minime, on l'avouera, à trois heures de la fin de la conférence et en laissant sa délégation sur place) il faut sans doute l'interpréter aussi dans ce contexte. On veut croire que M. Lévesque n'est pas arrivé à Ottawa avec son communiqué final et virulent dans sa poche, mais il est évident que l'accrochage avec M. André Ouellet ne l'a pas trouvé désemparé, ni mal préparé.

MM. Trudeau et Lévesque se sont livré une guerre d'antennes, selon un scénario si usé qu'il n'impressionne plus guère, sauf pour la qualité toujours saisissante du spectacle pour lequel ils ont tous les deux du talent.

Tout au plus auront-ils démontré, à la fin de cette conférence qu'on voulait non-constitutionnelle, que les préoccupations économiques ne peuvent s'épargner, elles non plus, une véritable clarification des compétences entre le fédéral et les provinces.

Lise BISSONNETTE

bloc-notes

Les "faits" de la Sun Life

Tout en maintenant sa décision de déménager à Toronto le siège social de l'entreprise, la direction de la **Sun Life** a déclenché une contre-attaque publicitaire fort habile sur le thème "Rétablissons les faits". On y apprend que ce sont les "titulaires" de polices qui se prononceront sur l'emplacement du siège social, sans qu'on sache précisément s'ils seront invités à le faire personnellement ou par le truchement de procurations.

On y apprend également que la **Sun Life** donne presque l'exemple aussi bien dans l'usage du français à l'égard de sa clientèle qu'à l'endroit de la politique de francisation du Québec. À son titre de "citoyen corporatif" l'entreprise a même aidé le gouvernement à mettre sur pied la Caisse de dépôts et contribue à diverses oeuvres de charité ou de santé.

La **Sun Life** publie enfin sa façon de calculer le réinvestissement qu'elle fait des primes de sa clientèle, pour conclure à un fort léger déficit sur une période de 15 ans. Une étude en provenance d'experts moins intéressés que le vice-président de la compagnie aurait eu plus de crédibilité, mais laissons aux spécialistes d'en découdre à ce chapitre.

La position de la direction de la **Sun Life** reste contradictoire. Elle n'est pas la seule entreprise multinationale à traiter avec une grande clientèle anglophone à partir de Montréal: toutes les autres devront-elles fuir la métropole sous prétexte que le personnel qualifié de leurs filiales ou bureaux à l'étranger ne veut plus accepter de mutation au siège social dans Québec?

Deuxièmement, la **Sun Life** a prétendu récemment qu'elle perd des ventes au profit de ses concurrents qui ne sont point, comme elle, handicapés par le fait d'être situé dans une province politiquement instable. Outre que ses directeurs viennent d'afficher à Toronto un chiffre d'affaires qui dément ce pessimisme, pareil argument ne saurait tenir bien longtemps pour ceux qui se préoccupent de la solidité de l'entreprise.

En effet, si le climat d'incertitude engendré par le conflit politique entre Québec et Ottawa est devenu un facteur important dans le marché de l'assurance ou de la fiducie, on voit mal comment le dollar vaudrait plus ou serait mieux protégé à Toronto qu'à Montréal. Bien plus si, comme elle le prétend, la **Sun Life** continue d'investir une si grande partie de ses primes dans la province de Québec, elle fait montre, alors, en même temps que d'une louable équité, d'une imprudence considérable!

Comme disent les Anglais, la compagnie ne peut manger son gâteau et le garder en même temps. Qu'elle parte si finalement tels sont la décision irrévocable de ses administrateurs et le voeu de la majorité des titulaires de polices. Mais qu'après son arrogance initiale, elle nous fasse grâce de ses explicitations publicitaires. Les citoyens de cette province ne sont pas si dépendants de cette entreprise ou de quelque autre compagnie qu'ils ne puissent trouver ailleurs à qui confier leurs primes ou leurs placements.

Il n'en demeure pas moins que le départ du siège "international" et "canadien" de la **Sun Life**, qui nous fait l'honneur de garder à Montréal une "direction des affaires québécoises", va créer une perte dans la métropole. Ce ne sera ni la première ni sûrement la dernière. Ceux qui néanmoins disposent de polices à la **Sun Life** devront, au Québec, faire leur choix, eux aussi.

Suivant le jugement sévère de M. Éric Kierans, la **Sun Life** était devenue anachronique au Québec. D'après l'analyse faite dans l'excellente contribution qu'a fournie à la Presse Canadienne l'ancien président de la Bourse et ex-collègue de M. René Lévesque (et dont le texte a été publié mardi dans LE DEVOIR), la compagnie en cause sera aussi anachronique à Toronto. Tout mouvement vers le centre du pays aux dépens de sa périphérie contribue désormais non seulement à saper l'équilibre déjà précaire de la société canadienne mais à faire se rebiffer davantage les régions et provinces laissées pour compte.

Si c'est pour rester canadienne que la **Sun Life** quitte Montréal, elle se trompe de Canada. Elle peut préférer celui d'hier, mais tel n'est plus le choix du Québec et, faut-il le croire, celui de plus en plus conscient des autres parties du pays.

Dans ce contexte, l'examen des flux financiers à la **Sun Life** reste pertinent, tout comme ceux de la Caisse de dépôts, que la direction de la **Sun Life** a fait mine de trouver peu exemplaires.

Mais c'est de toute manière avec des centres de décisions logés chez lui que le Québec assumera l'essentiel de son développement et de son avenir.

Jean-Claude LECLERC

Consentement mutuel à avancer à reculons

Le report du voyage que devait faire incessamment le ministre soviétique du Commerce extérieur, M. Patolitchev, au Canada présente ceci de particulier qu'en situation de tension il est le résultat d'un "consentement mutuel". L'ambiguïté — sinon la contradiction — est flagrante puisque parler de "consentement mutuel" suppose consultation alors qu'après l'expulsion des treize soviétiques accusés d'espionnage on se serait attendu à des représailles non-négociées...

L'explication est pourtant simple, même si elle nécessite un effort certain de "déconditionnement"! Pris dans le schème "classique" d'escalade (expulsion - représailles - contre-représailles), nous sommes portés à voir une réaction directe dans tout développement subséquent.

Ainsi, voulant préserver ce qui peut encore l'être des relations bilatérales avec l'Union soviétique, Ottawa, bien que M. Jamieson ait refusé l'invitation à se rendre en Union soviétique, estime devoir entretenir au moins les relations commerciales existantes. Mais, dans une attitude de conciliation, Ottawa se trouve à consentir au report d'un voyage que rien n'interdisait. Au contraire, cette visite de M. Patolitchev s'inscrivait dans le cadre des consultations annuelles que tiennent les commissions mixtes canado-soviétiques et, de ce fait, on aurait eu tendance à croire qu'elle serait maintenue au calendrier prévu. Si elle n'a pas lieu, en inférera-t-on, ce n'est donc pas le Canada qui a pris l'initiative de la "geler" mais bien l'Union soviétique.

Pourquoi alors Moscou a-t-il obtenu ce "consentement mutuel" qui, en soi, est une indication que le report du voyage n'est pas la représaille (la réaction) appréhendée? Autrement dit, Moscou prend une initiative négative en prenant toutes les précautions requises pour signifier qu'elle n'est pas négative! Cette fois la contradiction est dans le camp soviétique...

Voici l'explication: le report du voyage de M. Patolitchev n'entre pas en tant que tel dans le schème d'après-expulsion des Treize mais en subit le contrecoup. Probablement ce voyage aurait-il été maintenu si une partie de la délégation soviétique ne s'était DÉJÀ trouvée au Canada! Quand le coup de semonce canadien a tonné l'autre jour, les experts de la délégation soviétique étaient en territoire canadien, occupés à préparer les dossiers sur lesquels l'arrivée de M. Patolitchev aurait été la cerise coiffant le gâteau. Dans ces circonstances, les experts se trouvaient dans l'embarrassante situation où, n'ayant rien à voir avec les développements en cours, ils en subissaient les retombées au moins psychologiques. C'est ainsi — doit-on penser — qu'ils ont ramassé leurs dossiers et averti les autorités canadiennes qu'il valait mieux surseoir à la visite de M. Patolitchev; ce qui a eu l'agrément du Canada et le tout tient dans la formule "consentement mutuel". On peut, certes, s'interroger sur le bien-fondé du report du voyage du ministre soviétique, et se demander — dans la mesure où on croit au développement des relations bilatérales — si la venue de M. Patolitchev n'aurait pas été plus payante en vue du rapiéçage des relations canado-soviétiques. Mais on ne voit pas quoi d'autre aurait pu faire le Canada sinon donner son "consentement". Ambiguïté subsidiaire: se trouver à consentir à une initiative négative dans un esprit de conciliation...

C'est alors que commence à se préciser l'hypothèse que l'Union soviétique est peut-être décidée à jouer "décontracté". Cette hypothèse, curieusement, s'alimente aux abstentions et aux omissions soviétiques plutôt qu'aux actes! On peut supposer que ne pouvant sérieusement contester les accusations canadiennes contre treize de ses agents, Moscou a choisi d'endormir la vigilance afin de limiter les dégâts et mettre à l'abri le reste de son infrastructure. Ce qui n'exclut en aucune manière une renonciation au droit à la réplique! La réponse viendra en temps et lieu, et sera à l'avantage de Moscou. Faut-il dire par parenthèse que ce ne sont pas les enfantillages "révélés" ces jours derniers aux Communes qui sont de nature à inquiéter les Soviétiques!

Retenant cette hypothèse, on aboutit à la conclusion logique que Moscou ne passe pas l'éponge mais laisse la balle dans le camp canadien: ce sera à Ottawa de prendre l'initiative d'une amélioration subséquente. Cela se dit se dérober devant l'adversaire, ou encore avancer à reculons.

Georges VIGNY

lettres au DEVOIR

Le président de la C.E.C.M. et les écoles privées

M. Luc Larivée
Président de la C.E.C.M.

Je suis un citoyen de Cartierville et mes enfants sont toujours allés à l'Ecole Dujarié de Cartierville.

Le 2 février, le Comité de Parents de l'Ecole Dujarié s'est présenté devant les commissaires de la C.E.C.M. pour défendre notre école que la C.E.C.M. veut fermer.

Les parents du quartier sont très actifs; ils consacrent beaucoup de temps à la cause de l'école et de l'éducation dans le quartier. Les membres du Comité d'école avaient préparé un excellent dossier sur la question et c'est avec beaucoup de dignité dans le ton et les arguments qu'ils l'ont constitué pour le soumettre aux autorités. Avec beaucoup d'autres parents, il nous a fait plaisir de l'appuyer en nous rendant à la réunion des commissaires.

Nous avons tous été offusqués

1) par votre façon de procéder en demandant aux commissaires de voter la fermeture de l'école avant d'entendre le point de vue des parents.

2) par votre incitation aux parents de Cartierville d'envoyer plutôt leurs enfants à l'école privée.

3) par vos reproches aux parents de Cartierville d'avoir suffisamment de temps et de loisirs pour s'occuper de leur école publique.

En terminant, M. le président, qu'il nous soit permis de réitérer notre appui total à notre comité d'école dont la dignité dans l'action ne fait que susciter nos éloges; et malgré votre incitation, nous continuons, tous, à croire à l'école publique.

G. LAPIERRE
Cartierville, le 10 février 1978.

Un dossier que l'on devrait remettre au Conseil Consultatif de l'Environnement

M. Marcel Léger,
ministre de l'Environnement,
Québec.

Nous persistons à croire que vous êtes sincère quand vous voulez promouvoir la participation du simple citoyen au maintien d'un environnement de qualité au Québec. Dans le présent dossier, nous en voulons pour preuve la subvention de $3,500. accordée aux citoyens de St-Jean-de-Matha pour améliorer le standing de nos représentations.

Nous vous posons toutefois une interrogation de taille sur la qualité des audiences publiques que vous avez fait convoquer à St-Jean-de-Matha, sous la présidence de M. Gilles Jolicoeur, directeur des Services de Protection de l'Environnement.

a) M. Jolicoeur ne cache pas qu'il a beaucoup d'ouvrage sur son bureau à Québec... dès lors, ne pouvait accorder plus de trois soirées aux audiences.

b) M. Jolicoeur, le 24 janvier dernier, a mis fin à la période de questions parce qu'il y relevait une certaine répétition dans les questions des citoyens; de plus, il trouvait qu'il en avait assez entendu sur notre mécontentement face à la consultation tenue par l'Hydro... (alors que nous étions en pleine course)... comme s'il s'était agi d'un simple exercice de lamentation collective publique, de notre part.

c) M. Jolicoeur ne voit pas de problème à nous faire passer dans une même soirée...

– et la période de questions,
– et la présentation de nos mémoires!

Il a même envisagé de limiter nos représentations à lui faire parvenir nos mémoires par courrier... en nous assurant qu'ils seraient étudiés.

Bref, les gens de la salle ont été complètement estomaqués: de très nombreux participants sont venus nous exprimer soit des appréhensions de parti-pris, soit leur conviction que M. Jolicoeur manque carrément d'expérience dans la conduite de tels dossiers.

Nous voulons bien croire que les SPE n'en sont qu'à leurs premières armes en audiences publiques, mais nous ne tenons absolument pas à faire les frais de quelque apprentissage que ce soit: ni de la part de l'Hydro, qui commence avec la consultation; ni de la part des SPE, qui commencent avec la participation populaire.

En conséquence, M. le ministre, pour la troisième fois, nous vous demandons d'envisager la possibilité que le Conseil Consultatif de l'Environnement,

– qui a plus d'expérience
– qui semble avoir tout le temps voulu soit saisi de ce dossier.

Nous craignons, pour notre part, que l'image des audiences qui se tiennent à St-Jean-de-Matha ne ternisse celle que vous projetez quand vous nous invitez à prendre le respect de l'environnement à coeur en tant que citoyens ordinaires.

André DALLAIRE
pour le comité des 38
St-Jean-de-Matha, le 7 février 1978

Assassinés par l'indifférence

Monsieur le rédacteur en chef

L'incurie du Gouvernement et les pressions exercées par de puissants "lobbies" sont responsables de la détérioration de l'industrie de la chaussure et des textiles.

Des milliers d'emplois ont été éliminés et un grand nombre d'industries ruinées.

Le Canada importe 32.5 millions de paires de souliers (près de 1 1/2 paire par habitant), soit 2 fois plus que les U.S.A.

Dans le domaine des textiles le quota est de 185 millions d'unités. Les U.S.A. protègent cette industrie avec les règlements les plus rigoureux au monde.

Les agences fédérales américaines se voient interdire tout achat à l'étranger si les prix ne sont pas de 40% inférieurs, au moins, aux prix américains (Source: U.S. WORLD & NEWS REPORT 6 février 1978).

Je rêve du jour où les Canadiens sortiront le nez du soutien-gorge de Brigite Bardot et des pages sportives pour s'interroger sérieusement sur ce qui se passe autour de nous. Nous sommes en train de nous laisser assassiner par l'indifférence.

Roger DELORME

Montréal, le 9 février 1978

La rédaction du livre "rose" revient aux femmes uniquement

Madame Lise Payette,
ministre responsable du Conseil du statut de la femme.

La pétition que vous faisaient parvenir le 4 novembre dernier plus de mille trois cents femmes à l'emploi de la fonction publique québécoise, dont nous nous sommes fait les porte-parole, contestait le fait qu'une majorité d'hommes, nommés dans le plus grand secret par onze ministères, se soient vus chargés de l'élaboration d'un livre rose sur... la condition féminine, sous la direction du Conseil du statut de la femme. En effet, de toutes les délégations chargées d'étudier tour à tour les problèmes de la femme et l'agression, la femme et son corps, la femme au travail, etc..., cinq sur sept comptaient une majorité d'hommes! Devant cet état de fait absurde, notre pétition vous demandait la recomposition des délégations des ministères, en vue de donner aux femmes la place et la responsabilité qui leur revenaient à elles seules en toute logique dans la définition de leurs problèmes et des solutions à y apporter. Un mois plus tard, on ne comptait plus qu'une délégation sur sept majoritairement féminine, soit celle de la femme au foyer, et aucune n'était exclusivement féminine, alors même que les problèmes de la femme et l'agression étaient toujours étudiés par une délégation composée uniquement d'hommes.

Nous ne pouvons que déplorer qu'aucun des responsables qui avaient un pouvoir face à ces nominations, que ce soient les ministres impliqués du Gouvernement, les sous-ministres, ou les responsables du Conseil du statut de la femme, n'ait trouvé bon de renverser cette situation, ne serait-ce qu'en rendant majoritairement féminines les délégations des ministères impliqués. Et ce, malgré votre reconnaissance publique, lors d'une entrevue à Radio-Canada, du ridicule de la situation.

Refusant vous-même de revenir sur la composition majoritairement masculine des délégations, vous nous proposiez plutôt, le 7 décembre dernier, de former un comité restreint de femmes de la fonction publique, en vue de "réagir" au document qui émanerait de ces groupes de travail.

Cette proposition, à laquelle nous vous répondons aujourd'hui, nous apparaît inacceptable: le principe que défendait la pétition était celui du droit — élémentaire — des femmes de définir par elles-mêmes les problèmes qu'elles vivent.

L'esprit d'un comité de révision, que nous vous avions proposé lors de cette réunion, vu l'état probablement avancé des travaux, respectait ce principe de priorité aux femmes dans la définition de leurs problèmes, en leur assurant le temps, le personnel et l'expertise nécessaires à un examen sérieux des choses, et surtout, la prise en considération obligatoire des conclusions de leur travail.

Votre proposition d'un comité de "réaction" nous reléguerait par contre dans la zone grise de la consultation, sans aucune garantie de prise en considération. De plus, alors que le rôle des femmes de la fonction publique s'imposait de soi dans la rédaction d'une proposition de politique gouvernementale, rien ne justifierait qu'elles jouent un rôle privilégié lors de la consultation sur cette politique, qui s'adresse à toute la population québécoise.

Au moins, cet incident aura-t-il fait la démonstration limpide de la solidité des racines de la discrimination qui persiste à l'encontre des femmes, à qui l'on dénie jusqu'au droit de définir par elles-mêmes leurs propres problèmes.

D'autre part, il aura une fois de plus souligné aux femmes que dans cette lutte pour obtenir l'équité, elles ne peuvent compter que sur leurs propres moyens.

Quant à nous, devant le refus qui a été opposé à la pétition des femmes de la fonction publique, nous refusons de poursuivre la négociation pour désormais lutter plus efficacement, à partir de nos organisations syndicales respectives.

Anne LAPERRIÈRE
pour Le comité ad hoc sur la condition féminine du Syndicat des professionnels de la fonction publique

Montréal, 1er février 1978

L'assurance-automobile et le camping

M. René Lévesque
Premier ministre du Québec

Vous nous aviez promis un vrai gouvernement, honnête, efficace et humain. Votre cote de popularité prouve que vous avez respecté votre engagement jusqu'à date. Cependant, permettez-moi de vous signaler certaines facettes de la réforme de l'assurance automobile qui créent beaucoup d'insatisfaction au sein de la population.

D'abord, votre gouvernement profite de cette réforme pour au moins doubler le coût du permis de conduire, le coût des frais administratifs et le coût du duplicata d'immatriculation. Le ministère des Transports vient ainsi arracher discrètement quelques millions additionnels à l'ensemble des Québécois. Mais ce n'est pas tout. Le coût minimal d'immatriculation des véhicules de loisirs comme les tentes-roulottes vient d'être majoré de 300%. En effet, les frais d'immatriculation proprement dits se chiffreront désormais à au moins vingt dollars au lieu de onze comme auparavant et deux nouvelles taxes ont été ajoutées à ce minimum: deux dollars pour les droits à la CTQ et dix dollars pour l'assurance d'État, portant ainsi le coût minimal à trente-deux dollars. Je trouve aberrant de financer ainsi la nouvelle réforme de l'assurance-automobile.

Votre propagande prétend que le dix dollars pour l'assurance est proportionnel aux risques encourus; rien n'est plus faux! Nul besoin d'être actuaire pour réaliser que la très grande majorité des campeurs n'utilisent leurs tentes-roulottes que quelques jours par année; d'ailleurs les compagnies privées n'exigeaient aucun supplément pour nous assurer contre les dommages matériels et corporels infligés à autrui. Même si la somme de quatre-vingt-cinq dollars exigée pour l'assurance de base représente une diminution sensible pour les jeunes conducteurs, il est injuste de taxer aussi sournoisement des centaines de milliers de Québécois n'ayant pas les moyens d'aller dépenser leur argent sur les belles plages situées en dehors du Québec.

Pour la majorité d'entre nous, le camping s'avère la seule façon abordable de passer des vacances un peu moins polluées, tout en stimulant notre industrie du tourisme. J'espère que les associations de plein-air protesteront énergiquement contre cette décision injuste et irréaliste.

Si votre gouvernement a besoin de plus d'argent, ayez le courage de le dire à la population. Cette hausse de taxes crée non seulement l'insatisfaction des campeurs, mais elle contribuera à affaiblir encore davantage une industrie déjà fort mal en point.

Marcel PELLETIER

Montréal, le 10 février 1978

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Peut-on revaloriser le rôle du député ?

par RÉJEAN PELLETIER

■ L'auteur est professeur au département de science politique à l'université Laval. Le texte qu'on lira ci-après porte plus particulièrement sur le rôle législatif du député compte tenu de l'évolution du parlementarisme.

Selon un vieux dicton populaire, "plus ça change, plus c'est pareil". Dans sa formulation concise, ce dicton réussit à capter le sens de certaines transformations et à transcender les vues à court terme. On peut aussi l'appliquer au rôle du député suite à l'évolution du parlementarisme et, en particulier, du parlementarisme britannique qui a peu à peu concentré les pouvoirs politiques entre les mains d'un groupe restreint — en l'occurrence le conseil des ministres — pour reléguer le "simple député" au rang d'une "machine à voter", ce qui résume effectivement la plus grande partie de son rôle législatif.

Devant ce pouvoir législatif amputé de tout contenu réel, les députés tant du côté ministériel que de l'opposition s'interrogent continuellement sur leur rôle véritable au sein des Assemblées "législatives". A l'Assemblée nationale du Québec, cette même interrogation se pose à chaque session et sous différents gouvernements, peu importe le parti au pouvoir. Ce problème n'est pas attaché à tel type de gouvernement, ni même au seul régime parlementaire de type britannique. Il se pose dans toutes les démocraties et puise ses racines dans l'évolution même du parlementarisme surtout au cours du XXe siècle. Dans cette optique, il importe d'abord de crever certains mythes qui ne s'accordent pas avec une telle évolution, ce qui nous permettra de mieux poser le problème de la "revalorisation" du rôle du député.

Selon la théorie parlementaire classique, c'est aux membres du Parlement, réunis en assemblée, qu'il convient de dégager, face aux problèmes qui se posent dans la société, les solutions appropriées en s'appuyant sur la connaissance de certains faits et sur leurs relations avec les électeurs. L'exécutif, selon cette théorie, est chargé de la mise en oeuvre des décisions prises par le Parlement. Dans la tradition britannique, le Parlement est tellement souverain que, selon un vieil adage, il peut tout faire sauf changer un homme en femme.

Évidemment, une telle théorie correspond à ce que l'on a appelé "l'âge d'or" du parlementarisme à un moment où les partis n'étant pas encore fortement établis et bien disciplinés, les députés pouvaient concurrencer les gouvernements en place dans l'élaboration des projets de loi et songer à leur retirer un appui dont ils avaient besoin. Aussi bien en Grande-Bretagne qu'au Canada et au Québec, une telle période fut de courte durée de sorte qu'on peut difficilement parler d'un "âge d'or".

De nos jours, avec le transfert d'un grand nombre de pouvoirs des mains du monarque entre les mains du premier ministre et de son cabinet et la montée des partis politiques bien structurés et disciplinés, le Parlement n'est plus souverain au sens où on l'entendait jadis et il est très peu probable qu'il le redevienne jamais. Ainsi, le Parlement est toujours appelé à voter des lois, mais il n'a aucun rôle véritable sur la fabrication ou sur le contenu des projets de loi: ce pouvoir appartient essentiellement au conseil des ministres, aidé des membres de la fonction publique. Il n'est donc plus question de considérer le député comme un législateur à moins de réduire ce rôle à celui d'une "machine à voter des lois". Le seul véritable législateur, c'est le gouvernement qui se considère à bon droit comme l'émanation du pays à la suite du choix effectué par les électeurs entre les différents partis politiques qui sollicitaient ses suffrages.

Bref, le Parlement n'a plus l'initiative des lois qu'il a perdue au profit du conseil des ministres et sa souveraineté politique en tant qu'institution a été pratiquement abolie par la discipline de partis.

Le mythe de la "représentativité" individuelle du député

Avec l'établissement du gouvernement responsable et le transfert des pouvoirs politiques réels entre les mains des gouvernements, les députés ont perdu peu à peu leur caractère représentatif en ce sens que, réunis en assemblée, ils ne peuvent prétendre être la voix unique de l'électorat et les interprètes les plus autorisés du pays tout entier. Le gouvernement plutôt que chacun des députés joue désormais ce rôle puisque les élections consacrent le choix des électeurs entre les différents partis politiques et, par le fait même, le choix du futur gouvernement appelé à diriger le pays. L'élection, en effet, donne un mandat collectif à un parti politique et à ses principaux dirigeants bien plus qu'un mandat individuel au représentant de chacune des circonscriptions.

Une telle conception soulève évidemment un problème pratiquement insoluble, soit celui des relations entre l'aile parlementaire et l'aile militante d'un parti politique, surtout lorsqu'il est au pouvoir. Le mandat collectif conféré par l'électorat à un parti concerne avant tout son aile parlement aire, mais en même temps cette aile parlementaire a un besoin réel de son aile militante non seulement pour accéder au pouvoir, mais aussi pour définir les grandes orientations du parti et lui conférer une existence permanente.

L'idée d'un tel mandat collectif est amplifiée par les moyens de communication modernes qui mettent en relations directes le gouvernement et la population. Le gouvernement transige directement avec les groupes sans l'intermédiaire des députés qui perdent ainsi leur importance comme courroies de transmission entre les deux. Il s'adresse aussi directement à la nation sans être obligé de se servir des députés comme propagandistes des bienfaits gouvernementaux dans leur circonscription respective. Ainsi, le député sert de moins en moins "d'intermédiaire naturel" entre ses électeurs et le gouvernement, bien qu'il puisse jouer de plus en plus le rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration (ce que l'on a appelé son rôle d'ombudsman).

En somme, le député n'est plus véritablement le représentant autorisé des électeurs de sa circonscription et peut difficilement voir ses doléances corrigées à plus ou moins longue échéance par tel ou tel projet de loi. C'est désormais son allégeance partisane plus que ses qualités individuelles qui compte devant l'électorat et ce dernier confère véritablement un mandat collectif à un parti politique plutôt qu'un mandat individuel à un député. Ainsi, avant d'être le représentant d'une circonscription, le député est un membre d'un parti politique: c'est ce qui lui donne son caractère particulier et distinctif.

Peut-on revaloriser le rôle du député?

Si d'une part la suprématie du Parlement et ses pouvoirs législatifs ne sont que des mythes qu'il faut s'empresser de détruire, si d'autre part les élections confèrent plutôt un mandat collectif à un parti politique qu'un mandat individuel aux députés, il faut désormais poser le problème de la revalorisation du député en tenant compte de cette double réalité.

Ainsi, on peut proposer d'associer les députés ministériels à la discussion d'objectifs régionaux ou nationaux et même à l'élaboration de certaines politiques, surtout régionales, mais l'on sait fort bien qu'une telle mesure ne constitue qu'une amélioration relative du rôle "législatif" du député. On peut aussi retenir la suggestion intéressante du député Denis Vaugeois et proposer la création de postes d'adjoints législatifs chargés de piloter les projets de loi en commission parlementaire et même en Chambre, ce qui l'impliquerait davantage dans le travail législatif du Parlement. On peut aussi suggérer différentes améliorations au fonctionnement actuel des commissions parlementaires, fonctionnement qui constitue d'ailleurs à l'heure actuelle une amélioration très nette sur le système antérieur.

Mais tout ceci, à mon sens, passe à côté de la véritable question qui est la dépossession réelle et entière du pouvoir législatif de l'assemblée au profit de l'exécutif, c'est-à-dire du conseil des ministres en parlementarisme britannique. Cette dépossession correspond justement à l'évolution, au cours du XXe siècle, de toutes les grandes organisations, y compris de l'Etat lui-même, où le pouvoir réel n'appartient qu'à un groupe restreint que Galbraith a appelé la technostructure. Si l'on veut redonner un pouvoir législatif véritable aux assemblées parlementaires, il faut cantonner l'exécutif à des pouvoirs d'exécution, ce qui n'est plus possible dans le contexte moderne qui s'accommode mal des discussions interminables et inefficaces des grandes assemblées.

Bien plus, dans le cadre du parlementarisme britannique, l'établissement même de la responsabilité ministérielle a conduit à un effet paradoxal qui est celui de rendre véritablement non responsable le gouvernement. En effet, la responsabilité ministérielle a entraîné la création des partis politiques bien structurés et disciplinés d'où émane le gouvernement et celui-ci peut désormais compter sur l'appui en Chambre d'un parti le plus souvent majoritaire, ce qui enlève tout sens à la notion même de responsabilité ministérielle.

En conséquence, pour s'attaquer véritablement au problème de la revalorisation du rôle du député, il faudrait balancer par-dessus bord ce concept de responsabilité ministérielle et fonder le parlementarisme sur de nouvelles bases. Certains ont parlé du présidentialisme américain comme solution de rechange. Mais avant de l'adopter, il faudrait bien mesurer les avantages et les inconvénients d'un tel système et je ne suis pas sûr que les avantages l'emporteraient sur les inconvénients.

A cette notion de responsabilité se rattache celle de la discipline de parti. Tant que nos gouvernements reposeront sur l'appui d'un parti majoritaire qui imposera sa discipline et sa ligne de conduite à ses députés, il ne sera pas possible de rétablir les députés dans leurs pouvoirs législatifs et de les empêcher d'être autre chose que de "simples machines à voter", surtout du côté ministériel, et des "critiques officiels" des politiques gouvernementales du côté de l'opposition.

Cependant, même en abolissant la responsabilité ministérielle et la discipline de parti, même en adoptant le régime présidentiel américain, je ne crois pas que les députés puissent "récupérer" leurs pouvoirs législatifs (aux Etats-Unis, selon certaines estimations, environ 80% des lois sont d'inspiration présidentielle). Je crois plutôt que l'évolution sociale et économique est plus forte que les régimes eux-mêmes qui sont appelés tôt ou tard à s'adapter à des réalités nouvelles. En ce sens, les "simples députés" me semblent "condamnés" à être dépouillés de tout pouvoir législatif réel au profit des exécutifs et qu'il est dès lors plutôt chimérique de songer à une "revalorisation" de leur rôle tout au moins sur le plan législatif.

Une déclaration de la Commission des droits de la personne

Le droit à l'exemption de l'enseignement religieux et le droit à l'enseignement de la morale au niveau primaire

■ La Commission des droits de la personne du Québec a rendu publique hier la déclaration ci-après qui, dans cette période où débute la procédure d'inscription dans les écoles, prend sa pleine importance.

Depuis plusieurs mois, de nombreux parents d'enfants fréquentant des écoles catholiques se sont adressés à la Commission des droits de la personne pour témoigner de leurs difficultés à faire valoir leur droit à l'exemption de l'enseignement religieux et leur droit complémentaire à l'enseignement de la morale au niveau primaire pour leurs enfants.

L'arbitraire prend la place du droit

La situation n'est certes pas la même partout et il y a des milieux où administrateurs, enseignants et parents collaborent pour assurer l'exercice réel du droit en cause. Mais dans certaines commissions scolaires, dans certaines écoles, les situations dont se plaignent les parents font ressortir les éléments suivants:

● Il y a absence d'information claire et uniforme sur l'existence, l'orientation et la portée du programme d'enseignement moral ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux. Il en découle des informations biaisées, des pressions indues, où sont données toutes sortes d'interprétations à l'exemption de l'enseignement religieux, et ces interprétations deviennent discriminatoires à l'endroit des parents et de leurs enfants.

● L'incertitude qui découle de l'absence d'information systématique à travers le Québec, fait hésiter beaucoup de parents à se prévaloir de leur droit. Ils sont placés en situation de doute quant à l'existence du programme d'enseignement moral ou de recherches personnelles.

● Les procédures d'inscription à l'exemption de l'enseignement religieux relèvent de l'arbitraire et donnent lieu ici à telles exigences et là à telles autres. Ainsi, par exemple, dans telle commission scolaire on exigera, en plus de remplir une formule d'exemption, une lettre personnelle des parents.

● Les conditions pédagogiques dans lesquelles est administré quelquefois le programme néanmoins prévu par la loi, deviennent manifestement discriminatoires lorsque, par exemple, un enfant qui a droit à un programme de recherches personnelles est placé dans un corridor pendant le cours d'enseignement religieux.

● Dans d'autres milieux encore, alors que les fonds collectifs publics devraient servir à l'exercice du droit en cause, on doit recourir au bénévolat des parents pour assurer le remplacement de l'enseignement religieux, ou même, ce sont les parents qui doivent eux-mêmes payer les professeurs de morale.

Dans ce contexte, la Commission se doit d'intervenir auprès du Ministère de l'éducation, des commissions scolaires, des enseignants et de tous les groupes et personnes impliqués dans cette question, pour que le droit en cause soit assuré et garanti dans les faits. Elle le fait à ce moment-ci, à la demande de parents intéressés, en prévision des inscriptions qui se feront incessamment dans les écoles, et de telle sorte que la situation puisse être régularisée au moins pour la prochaine année scolaire.

Trois éléments

Ainsi, par cette déclaration, la Commission insiste sur trois éléments:

— le droit à l'exemption de l'enseignement religieux, comme le droit complémentaire à l'enseignement de la morale, est fondamental et est spécifiquement reconnu par la loi;

— la principale solution au problème pratique qui se pose et au déni de justice qui peut en découler, est de définir et d'établir clairement les principales conditions d'exercice de ce droit;

— en deçà et au-delà de toute solution au problème, on doit pouvoir compter sur le développement des attitudes d'ouverture, de tolérance, de pluralisme et de respect du droit à la différence, qui sont indispensables dans les circonstances.

Un droit fondamental amplement reconnu par la loi

Il s'agit d'un droit fondamental, stipulé à l'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, et relié aux articles 3 et 10 de la Charte sur la liberté de conscience et la liberté de religion (1). Il s'agit d'un droit dont il faut assurer l'exercice à tous comme à un seul enfant, dans une seule école, dans une seule classe. C'est pourquoi d'ailleurs la loi a prévu un programme de recherches personnelles pour les individus, aussi bien qu'un programme d'enseignement pour des groupes d'élèves.

De plus, la Charte précise que les parents ont le droit "d'exiger" ces programmes. L'article 41 de la Charte proclame en effet:

> "Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions dans le cadre des programmes prévus par la loi". (2)

D'autre part, le règlement du Comité catholique spécifie de son côté:

> **Article 14:** "Au niveau élémentaire et au niveau secondaire, les parents ou tuteurs obtiennent pour leur enfant mineur l'exemption du cours d'enseignement religieux, sur présentation d'une demande faite par écrit à la direction de l'institution."
>
> **Article 16:** 'L'institution doit offrir aux élèves exemptés de l'enseignement religieux un programme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux."

Le règlement du Comité catholique a été adopté en juin 1974 et le droit à l'exemption de l'enseignement religieux établi en 1967. Le programme d'enseignement moral a été également adopté par le Comité catholique.

Les conditions d'exercice

Il ne suffit pas de reconnaître un droit dans la loi — le cas traité ici le montre une fois de plus —, il faut mettre en place des conditions qui en permettent l'exercice réel dans les faits.

L'implantation de telles conditions est également nécessaire pour éviter les dangers de l'arbitraire et d'une discrétion abusive, surtout lorsqu'il s'agit d'un droit aussi fondamental.

C'est pourquoi la Commission fait les recommandations suivantes:

1) Que les formules et procédures d'inscription à l'exemption de l'enseignement religieux soient uniformisées par le Ministère de l'éducation, pour éviter qu'elles ne varient d'une commission scolaire à l'autre.

2) Que le programme d'enseignement moral, avec un document d'information préparé par le Ministère et précisant la signification et la portée de ce programme, soit distribué aux commissions scolaires et aux écoles individuellement, de même qu'aux comités de parents et d'école et aux enseignants. Cette information, à partir de documents fondamentaux existant au Ministère de l'éducation, peut avantageusement clarifier la distinction aussi bien que les liens à faire entre morale et religion. (3)

Traditionnellement, l'apprentissage moral et l'apprentissage religieux ont été liés dans une même démarche et un même cours. Mais il y a possibilité que l'apprentissage moral se fasse d'une manière autonome, sans lien avec l'apprentissage religieux. C'est sur cette problématique qu'il y a avantage, de la part du Ministère de l'éducation, à renseigner et éclairer le monde de l'enseignement.

3) Que les commissions scolaires diffusent le programme d'enseignement moral et toute l'information adéquate qui y serait jointe par le Ministère, et administrent les inscriptions à l'exemption de l'enseignement religieux à partir des mêmes formules et procédures, sans ajouter des éléments arbitraires comme, par exemple, une lettre personnelle supplémentaire des parents.

4) Que toutes les conditions pédagogiques requises au plan des horaires, de la répartition du personnel, des méthodes d'enseignement, d'un climat pédagogique positif, et de tous autres soins et attentions permettant la réalisation des programmes de recherches personnelles à des individus comme du programme d'enseignement moral à des groupes d'élèves, soient mises en oeuvre à partir de la collaboration qui est requise entre les divers intervenants, soit les administrateurs, les enseignants et les parents.

Des attitudes indispensables dans l'application de la loi

Pour que les conditions d'exercice de ce droit puissent être mises en place, il y en a une qui est préalable, c'est celle des attitudes des interlocuteurs. Dans l'étude de ce dossier, la Commission a été à même de constater qu'en deçà et au-delà des difficultés administratives, ce sont les attitudes des personnes en cause qui, à certains endroits, mettent en péril l'exercice de ce droit. Le respect des droits d'autrui autant que des siens, l'ouverture et la tolérance ne peuvent-ils pas être perçus comme les premiers fruits d'un enseignement religieux, ou moral, de quelque allégeance qu'ils soient?

Une occasion privilégiée à saisir

Le Québec ne constitue plus une société aussi homogène qu'autrefois. C'est une évidence de rappeler que notre société devient de plus en plus pluraliste. Les enfants d'aujourd'hui vivent dans ce contexte et y vivront de plus en plus, semble-t-il, dans l'avenir.

Le problème actuel peut donner à tous, administrateurs, parents, enseignants, enfants, l'occasion d'apprendre à vivre avec des personnes "différentes", dans le respect des droits et libertés de chacun. Il est essentiel que les enfants, dans la diversité des croyances, des convictions et des allégeances religieuses de leurs parents, puissent faire leurs apprentissages religieux ou moraux sans que d'aucune façon ils ne se sentent diminués ou discriminés, sans que non plus ils ne deviennent assujettis aux choix religieux de leur milieu plutôt qu'à celui de leurs parents. N'y a-t-il pas lieu de profiter de l'occasion pour leur faire faire à eux l'apprentissage du respect de la liberté et du droit d'être différent?

Il convient enfin de rappeler que le droit à l'enseignement moral dans les écoles du Québec ne vient en rien contredire ou diminuer le droit de recevoir un enseignement religieux ou catéchitique. Ce droit est protégé et il n'est pas menacé par les choix d'autres parents.

La Commission, comme il est de son devoir, demeurera vigilante quant à l'exercice des conditions dont elle recommande la mise en place dans cette déclaration. Elle offre en conséquence aux différents interlocuteurs, des services d'information et de médiation dans le concret des situations vécues, comme le veut la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Notes

(1) "Art. 3: Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association".

"Art. 10: Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et des libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale".

(2) Il faut noter que les dispositions de cet article se situent bien "dans le cadre des programmes prévus par la loi". L'intervention de la C.D.P. porte strictement, dans le contexte des demandes qu'elle a reçues, sur le droit à l'exemption de l'enseignement religieux dans les écoles catholiques. Elle ne porte pas sur la possibilité, que d'aucuns pourraient entrevoir, de programmes religieux confessionnels autres que catholique.

(3) On peut se référer ici en particulier à une partie d'un document du M.E.Q. intitulé Analyse réflexive, 1976, pp. 147 à 157.

Les pouvoirs des institutions de la CEE

Un cas

par JAMES LEAVY

Les lecteurs qui ont suivi la série d'articles de Michel Vastel sur les Communautés européennes auront noté peut-être avec étonnement les pouvoirs parfois très étendus que possèdent les institutions communautaires sur les activités des États membres et leurs ressortissants. Une bonne illustration de ces pouvoirs vient d'être donnée par la Cour de justice des Communautés européennes dans des circonstances qui ne seront pas sans intérêt pour des Québécois.

Une certaine Mme Maris, de nationalité belge, a été employée successivement en Belgique, en Allemagne et en France où elle réside depuis 1947. Elle avait réclamé une pension auprès des autorités belges et suite à un différend avec l'Office national belge des pensions elle a introduit un recours devant le Tribunal du travail d'Anvers.

Mme Maris a rédigé sa requête en français. La loi belge prévoit que dans la province d'Anvers toute procédure judiciaire devant les tribunaux civils et commerciaux doit être faite en néerlandais. Or, un règlement du Conseil des ministres des Communautés européennes ayant trait à la sécurité sociale stipule que "les autorités, les institutions et les juridictions d'un Etat membre ne peuvent rejeter les requêtes et autres documents qui leur sont adressés du fait qu'ils sont rédigés dans une langue officielle d'un autre État membre".

Suivant une procédure inscrite au traité de Rome (C.E.E.) le Tribunal d'Anvers a soumis à la Cour de justice européenne pour décision "préjudicielle" les questions suivantes.

● Le règlement du Marché commun prévaut-il sur la loi belge sur les langues officielles pour le bénéfice des particuliers ressortissants des autres pays membres de la C.E.E.?

● Le règlement prévaut-il sur la loi belge dans le cas de personnes de nationalité belge?

● Pour se prévaloir de la primauté de la disposition communautaire faut-il que l'intéressé réside dans le pays de sa nationalité ou à l'extérieur de celui-ci?

La Cour de justice dans son jugement (Affaire 55/77, décision du 6 décembre 1977) a répondu que le règlement communautaire en question avait été adopté dans le but de faciliter la vie des travailleurs migrants et que les requêtes qu'ils introduisent et les documents qu'ils présentent ne peuvent être écartés pour avoir été rédigés dans une langue officielle d'un autre État membre. Toutefois, le règlement communautaire en question doit être applicable de façon uniforme partout dans la C.E.E. sans distinction de nationalité ou de résidence. Le droit communautaire en matière de sécurité sociale "impose aux autorités, institutions, et juridictions des États membres l'obligation d'accepter nonobstant toute disposition éventuellement divergente ou contraire de leur législation nationale, toutes requêtes ou tous autres documents concernant l'application dudit règlement et rédigés dans une langue officielle d'un autre État membre, sans qu'il soit permis d'établir à cet égard des distinctions en fonction de

Voir page 6: Un cas

LE DOMAINE DES HAUTS-BOIS

SUR LA RIVE SUD UNE CITÉ DANS LA NATURE
CONTIGUË AU PARC PROVINCIAL DU MONT ST-BRUNO

Aux milles demeures personnalisées déjà construites en versant de montagne, s'ajoute maintenant un choix d'immeubles luxueux.

APPARTEMENTS-JARDINS

- Des 2, 3 et 4½ pièces à compter de $190.
- Structure de béton assurant haut standard d'insonorisation et protection d'incendie.
- Chauffage électrique, contrôle dans chaque pièce
- Lave-vaisselle, cuisinière, réfrigérateur.
- Moquette type "Shag"
- Parking: intérieur et extérieur
- Foyer
- Piscine
- Conciergerie et gardes de sécurité
- Patio 200 pi. car. Balcon aux étages 100 pi. car.
- Potagers
- Terrain boisé et paysager
- Autobus au métro Longueuil
- S.V.P. pas d'animaux

VIVEZ AU NIVEAU DES ARBRES

Le mont Bruno.
Site du Domaine des Hauts-Bois est un environnement de forêt et de lacs propice à la détente et aux sports de plein air.

APPARTEMENTS MODÈLES
77 boul. des Hauts-Bois,
Tél. 649-1091 - 649-1551
Heures de visite:
Lundi à vendredi: 9:00 à 20:30
Weekend,: 12:30 à 17:30

ITINÉRAIRE
À 9 min. du pont tunnel Lafontaine, sortie 62 rte 20 Transcanadienne ou des enseignes indiquent le Domaine des Hauts-Bois de Ville Ste-Julie.

la météo

Une crête de haute pression a maintenu du beau temps sur les régions de l'est alors qu'une dépression à l'ouest de la Baie James a donné des nuages et un peu de neige sur les régions du nord-ouest. Cette dépression se déplace très lentement vers l'est et ennuagera la majeure partie de la province donnant un peu de neige surtout sur les régions du nord. Les températures subiront peu de changement au cours des deux prochains jours.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec faible neige intermittente. Accumulation totale près de 2 cm. Maximum −5. Aperçu pour samedi: peu de changement.

●

Chibougamau, Nord de la Haute-Mauricie, Laurentides: nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum −5 à −7. Aperçu pour samedi: peu de changement.

●

Outaouais, Montréal: nuageux avec des éclaircies et maximum −4 à −6. Aperçu pour samedi: ciel variable.

●

Sud de la Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Lac St-Jean: nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum −4 à −7. Aperçu pour samedi: ciel variable.

●

Rimouski, Baie-Comeau: Ennuagement graduel. Maximum près −5. Aperçu pour samedi: ciel variable.

●

Sept-Iles, Gaspésie: Ensoleillé avec des passages nuageux. Maximum −3. Aperçu pour samedi: ciel variable.

suites de la première page

PÉPIN-ROBARTS

profité de son poste au sein de la commission de l'unité nationale pour des motifs politiques et a indiqué qu'il avait tout simplement choisi de s'impliquer dans le débat d'une autre façon.

La commission Pépin-Robarts a terminé la première phase de son travail, a-t-on fait savoir hier à Ottawa.

Les 1er, 2 et 3 mars, elle tiendra des audiences nationales dans la capitale fédérale pour discuter des questions qui ont été soulevées le plus souvent lors des rencontres régionales.

Puis elle tentera de préparer un premier rapport. Ce pourrait être, selon M. Pépin, une "réflexion tout haut" sur ce que les commissaires ont appris et entendu au cours de leur tournée canadienne.

Par ailleurs, au cours des mois de mai et juin, la commission consultera les hauts fonctionnaires provinciaux et, vers la fin du mois d'août, rencontrera à nouveau les premiers ministres du pays. Finalement, l'automne sera consacré à la préparation du rapport final.

DOSSIER NOIR

fier ses programmes d'habitation alors que la Société centrale d'hypothèque et de logement se contentait de jouer un rôle de banquier en prêtant de l'argent. Ainsi en 1974 la SHQ devenait d'abord une exécutante des politiques d'habitation décidées d'Ottawa jusque dans les détails puisque tous les projets doivent être soumis pour approbation.

En même temps, on enlevait à la SHQ le droit de reprêter l'argent aux municipalités et aux offices municipaux d'habitation, ce qui l'obligeait à se constituer maître d'oeuvre de tous les projets d'habitation publics. La conséquence de cette situation fut de créer à la SHQ, qui devait réaliser tous les projets, un véritable goulot d'étranglement si bien que cet organisme a encore en réserve des sommes d'argent pour des projets approuvés en 1974, 1975 et 1976.

C'est ce fait qui justement a permis à M. Ouellet de qualifier mercredi la SHQ "d'éléphant qui marche à pas de tortue". C'est ce qui a aussi permis à M. Ouellet d'affirmer que $200 millions étaient disponibles pour la réalisation de projets au Québec en 1977. Il tenait compte alors des sommes en réserve pour ces années où n'ont pas pu se réaliser tous les projets prévus.

On note dans ce "dossier noir" qu'une des conséquences de cette situation, outre les retards subis dans la réalisation de projets, fut de provoquer poor tenir compte des nouvelles ententes une centralisation excessive à Québec en matière d'habitation publique. On se souviendra que les municipalités en 1974 et 1975 avaient protesté contre le retrait par Québec de pouvoirs qui leur permettait de construire elles-mêmes leurs HLM. Autres conséquences de cette situation, l'intervention d'Ottawa enlève à Québec son leadership en matière d'habitation et impose des politiques dites nationales qui ne répondent pas aux besoins propres à chaque province.

Le ministre des Affaires municipales rappelle que tout au cours de 1977, non seulement il a tenté par tous les moyens de rattraper le retard accumulé en matière de construction, mais qu'il a aussi tenté de revenir à la situation antérieure à 1974, profitant de la renégociation des ententes de 1974 en matière d'habitation. Il voulait que la SHQ ait ses pouvoirs de planification originaux, qu'elle puisse "reprêter" l'argent reçu du fédéral aux municipalités et qu'on accepte un principe nouveau, celui du financement global, par opposition au financement par projet.

Devant l'absence de contre-propositions d'Ottawa et devant la nécessité de projets concrets pour assurer la relance économique, ces négociations furent reportées à plus tard et le Québec renouvela les ententes de 1974 espérant voir ses projets de l'ordre de $64 millions approuvés à temps. Ce sont justement ces projets qui furent refusés parce que présentés avec une semaine de retard, ce qu'on qualifie à Québec de prétexte pour créer une situation telle qu'Ottawa soit capable de discréditer Québec auprès des municipalités à l'égard du dossier de l'habitation.

Parmi les autres exemples cités dans ce dossier noir des interventions et "intrusions" fédérales, retenons le cas des programmes de rénovation urbaine de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Par exemple en mai 1967, la SCHL approuvait le programme de rénovation urbaine de la Petite Bourgogne à Montréal, s'engageant à contribuer à son financement jusqu'à $35.7 millions, somme qui en décembre 1969 devint $17.8 millions.

Autre exemple cité, celui de l'aéroport de Mirabel dont l'amplacement fut choisi contre le gré du Québec, et dont l'aménagement se fit aux dépens des citoyens de la région. Aujourd'hui note-ton, les politiques fédérales font que Mirabel fonctionne difficilement, que Dorval voit ses revenus décroître, et que le Québec doit payer pour construire un réseau de transport pour desservir Mirabel.

La conclusion qu'on tire de cet ensemble de situations c'est bien sûr que les Québécois n'ont jamais réussi depuis des années à contrer la volonté centralisatrice d'Ottawa et à réformer le régime fédéral. Si la situation est telle dans le domaine des affaires municipales, c'est parce qu'on n'a pas respecté les principes du fédéralisme.

LA SCHL

servatrice, le député de Saskatoon-Biggar, M. Ray Hnatyshyn, a déclaré qu'en procédant de la sorte, le ministre Ouellet se discrédite lui-même.

M. Hnatyshyn a dit qu'il faut exclure complètement toute participation des hommes politiques dans la distribution des subventions de l'État.

"On prend les gens pour des illettrés en faisant preuve de ce genre d'esprit, a-t-il dit; c'est comme si c'était votre député qui était chargé de vous remettre votre retour d'impôt."

Le député néo-démocrate de Yorkton-Melville, M. Lorne Nystrom, a pour sa part déclaré qu'il s'agit là d'une pratique partisane qui n'est pas normale, d'autant plus que la Société centrale d'hypothèques et de logement est une société de la Couronne.

TIERS MONDE

dans trop d'endroits à une petite heure et demie le soir. Ce qui est nettement insuffisant, compte tenu du besoin de compagnie qu'éprouvent les malades, notamment aux heures de repas.

Ce n'est pas le cas de Saint-Charles Borromée qui est ouvert aux visiteurs de 14 h à 21 heures chaque jour et qui regorgeait hier de visiteurs et de bénévoles venus jouer au bingo avec les résidents.

Cet hôpital qui a bien failli être sacrifié l'année dernière au pic des démolisseurs, ce qui aurait entrainé le déménagement de ses 288 bénéficiaires, selon une décision du MAS, est bien là pour y rester.

"Personne ne viendra plus nous l'enlever, souligne Claude Brunet qui a dirigé une lutte de tous les instants contre le projet des autorités. Nous avons fait la preuve que l'ancien hôpital du Cardinal Léger créé en 1955 avait sa raison d'être dans ce milieu urbain et qu'il correspond à notre besoin d'enracinement ici."

Déjà, le Comité des malades songe à l'organisation de la Semaine des soins prolongés pour l'année prochaine. Elle a été positive et elle doit avoir un lendemain, estime M. Brunet.

TOM COSSITT

M. Cossitt a expliqué aux journalistes qu'il est convaincu que ces sociétés sont suspectes, parce que le service de sécurité fait enquête sur elles. Selon lui, c'est là une raison suffisante de les soupçonner.

Alors que M. Cossitt cherchait à savoir depuis combien de temps la GRC surveillait ces sociétés, le solliciteur général J.-J. Blais a demandé qu'il nomme sa source de renseignement.

"Si le député veut vraiment aider les services de sécurité de la nation, il devrait s'abstenir de faire ces interventions alarmistes, sans identifier la source de ses renseignements", a-t-il déclaré.

À l'extérieur des Communes, M. Blais s'est refusé à tout commentaire en disant que ce n'est pas dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Toutefois, M. Blais a dit qu'il est en mesure de nier les allégations de M. Cossitt formulées mercredi aux Communes.

Le député conservateur avait soutenu que deux sociétés françaises, Air France et Renault, auraient émis de fausses factures afin de financer des activités de terroristes au Canada et particulièrement au Québec. Il avait aussi impliqué le consulat de France à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en disant que celui-ci avait versé des sommes d'argent à des éléments extrémistes, par le biais d'une compagnie d'assurances des Maritimes.

Le solliciteur général tout comme les sociétés en cause ont nié les allégations de M. Cossitt.

Par ailleurs, M. Blais a déclaré mercredi que les questions soulevées par M. Cossitt étaient délicates et qu'il pourrait permettre aux membres du comité parlementaire sur la justice d'être plus amplement informés. Toutefois, ceux-ci seraient tenus de ne pas dévoiler ces renseignements.

Interrogé à ce sujet aux Communes, M. Blais a dit qu'il avait demandé certains renseignements à la suite des allégations formulées.

"Il est préférable de ne pas rendre publics un très grand nombre de renseignements se rapportant à la sécurité nationale", a-t-il révélé.

CLAUDE RYAN

raux se seraient ralliés à M. Jean-Paul L'Allier si ce dernier avait été candidat, accordent leur appui à M. Ryan parce que sa "fermeté devant M. Trudeau et sa crédibilité auprès du Canada anglais" permettront mieux à "la troisième voie qu'il incarne" au point de vue des discussions en cours sur la constitution canadienne de prendre forme. Ils estiment en outre que la présence de M. Ryan à la tête des libéraux du Québec élargirait la base du parti, en plus de fournir au Québec le leader dont il aurait maintenant besoin. Enfin, on signale l'importance de "l'intégrité et de l'honnêteté intellectuelle" de l'homme.

M. Ryan, qui accompagnait les membres de la commission lors de leur rencontre avec les journalistes, a souligné le rôle positif que jouent les jeunes libéraux dans l'élaboration du programme politique qu'il présentera aux délégués d'ici le 15 avril.

Du côté de l'organisation de M. Garneau, on estime de peu de poids l'appui de la commission Jeunesse au rival. Son influence ne dépasse pas beaucoup la région urbaine de Montréal, soutient l'un des directeurs de la campagne de M. Garneau et ses ténors appartiennent à "une classe particulière". C'est à suivre.

FILION Suite de la page 3

a été signifié à M. Filion plus tôt cette semaine est d'autant plus regrettable que le comité conjoint du Barreau du Québec et du ministère du procureur général de l'Ontario, mis sur pied l'été dernier avec l'appui et l'accord formels du procureur général ontarien McMurtry, "s'achemine d'une façon extrêmement positive vers des recommandations précises qui permettront de rendre la justice en français accessible en Ontario".

Selon le bâtonnier du Québec, il est vrai que la justice en français va bouleverser des habitudes bien ancrées en Ontario, va modifier certaines visions de la réalité culturelle canadienne et va aussi entraîner des coûts additionnels. "Cependant, a-t-il souligné, c'est peut-être là le prix que l'on doit payer pour la paix sociale. Et cela coûtera certainement moins cher, à long terme, que le désordre social et la frustration des justiciables, où qu'ils vivent au Canada".

Me Bergeron a conclu en rappelant que le Barreau du Québec, en continuant d'insister sur le droit de l'accusé Filion à un procès dans sa langue maternelle en Ontario, réclamait le droit à la même justice, équitable pour tous les francophones, qu'il a défendu pour les anglophones du Québec lors des débats sur la Loi 101. "Le gouvernement du Québec a sauvegardé ces droits, même avec la Loi 101, a noté Me Bergeron. Comment se fait-il que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement d'Ottawa n'aient pas réussi, après plus de 100 ans, à le faire également dans l'administration de la justice en Ontario"?

Le communiqué Suite de la page 7

gouvernements acceptent de procéder aux travaux de la deuxième phase, qui consistent en des travaux de génie effectués sur place, si le rapport de la première phase est favorable.

7. Le Pipeline Dempster: Le consortium Foothills doit remettre d'ici le 1er juillet 1969 une demande pour le prolongement du pipeline Dempster jusqu'au delta du Mackenzie.

8. Projet "Polar Gas": La première étape de cette demande a déjà été soumise à l'Office national de l'énergie.

9. Projet à long terme de la Tenneco: La Tenneco importerait du gaz naturel liquéfié d'Algérie pour l'acheminer à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le gazéifier puis le faire parvenir à la frontière américaine par un gazoduc de 66 milles. Elle a déjà l'approbation de l'ONE. L'approbation des États-Unis dépendra des révisions sur la politique d'importation de gaz naturel liquéfié.

10. Projet pilote dans l'Arctique: Le gaz naturel liquéfié (250 millions de pieds cubes) de l'île Melville serait acheminé aux États-Unis ou vers l'Est du Canada. Petrocan participerait aussi à ce projet. Les demandes réglementaires devraient être présentées en 1978.

11. Démonstration de chaudières à lits fluidisés (charbon-déchets). Summerside (Ile-du-Prince-Edouard): Usine de combustion à la pression atmosphérique. Alimentée au charbon et (ou) aux déchets. On en est au stade de la conception et la décision concernant le début des travaux devrait être connue en 1978-1979.

12. Hydro-Ontario: Bruce, Pickering, Darlington, Wesleyville, Atikokan: Le gouvernement de l'Ontario continuera d'appuyer le programme de construction de l'Hydro en raison du fait que non seulement il crée des emplois, mais que tout excédent marginal se vendra facilement.

13. Amélioration du réseau ferroviaire canadien: Augmentation des investissements en matière de voies ferrées, etc.: modernisation et pose de nouveaux rails partout au pays.

UN CAS

Suite de la page 5

la nationalité ou la résidence des personnes intéressées".

Donc, en se prévalant du droit de la C.E.E. Mme Maris pourra, nonobstant la loi belge sur les langues officielles, présenter en français sa requête devant le Tribunal du travail d'Anvers.

Notons que cette décision de la Cour européenne s'applique uniquement aux questions ayant trait à la sécurité sociale. Le tribunal a aussi souligné que rien dans le règlement communautaire n'oblige à ce que les procédures autres que les demandes introductives (y compris les documents à l'appui de la demande) se déroulent dans une langue autre que la langue officielle de l'État membre en question.

Il y a lieu toutefois, à la lumière de cette décision, de souligner:

a) la primauté du droit communautaire sur le droit national dans un domaine où les autorités de la C.E.E. ont compétence en vertu du traité de Rome (C.E.E.)

b) que cette primauté s'étend à des matières qui ne sont pas de nature purement économique ou commerciale mais aussi à celles qui revêtent plutôt le caractère de l'exercice des droits civils.

c) que même la question linguistique belge, toute épineuse qu'elle soit sur le plan politique, n'échappe pas au principe de la primauté du droit communautaire.

Dans le grand débat qui précédera le référendum sur l'indépendance, on référera souvent à l'intégration européenne comme modèle possible pour la "souveraineté — association" prônée par le gouvernement du Québec, ou comme l'exemple classique de l'irréalisme de cette notion sur le plan pratique. Le modèle européen comporte ses côtés qui sont de nature à surprendre non seulement le partisan convaincu de la souveraineté — association mais aussi le fédéraliste acharné!

91% des policiers acceptent les offres

par Claude Turcotte

Les policiers de la CUM ont massivement voté hier en faveur de l'acceptation du projet de convention collective suggérée par les conciliateurs.

En fait, 91% des 3,546 policiers qui ont bien voté ont indiqué leur approbation. Seulement 316 ont voté en faveur du rejet et on a compté cinq bulletins annulés.

Le résultat de ce vote n'a surpris personne, puisque tout le monde s'attendait à ce que les policiers disent oui à cette offre de règlement. Le conseil exécutif de la Fraternité des policiers recommandait également l'acceptation.

Le vote d'hier était secret et a eu lieu à six endroits différents afin de rejoindre le plus grand nombre de policiers.

Ainsi donc, le conflit entre les policiers et la CUM prend officiellement fin, puisque lundi dernier le comité exécutif de la CUM manifestait lui aussi son acceptation de cette solution mise au point par deux conciliateurs du ministère du Travail, après que les parties eurent été incapables de s'entendre, bien que leur rapprochement ait été important dans les derniers jours.

La commission McDonald refuse de démissionner

OTTAWA (PC) — Accusée de partialite à cause de ses liens avec le Parti libéral, la commission d'enquête McDonald a refusé hier, de démissionner.

Le Law Union of Ontario, un groupe d'avocats socialistes, avait réclamé, plus tôt cette semaine, sur les activités illégales de la police fédérale.

Me Michael Mandel de Osgoode Hall à Toronto avait indiqué, d'une part, que les commissaires Donald S. Rickerd et Guy Gilbert sont des amis personnels de l'ancien solliciteur général, M. Francis Fox.

D'autre part, le président de la commission, le juge David McDonald, de la Cour suprême de l'Alberta, était autrefois président du Parti libéral de cette province.

En présentant une requête visant l'arrêt immédiat des travaux de la commission, Me Mandel avait souligné qu'il existe "un doute raisonnable de partialité" de la part des membres de la commission McDonald à cause de leurs antécédents avec le Parti libéral.

Dans un jugement écrit en anglais, la commission McDonald a conclu que ses fonctions ne sont pas quasi juridiques et donc qu'elle n'a pas à respecter le principe de "l'appréhension raisonnable de partialité".

Citant plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada et des Cours suprêmes des provinces, la commission explique qu'elle n'est pas un corps juridique et pas tenu de se comporter en tant que tel.

Par ailleurs, les commissaires estiment que la motion du Law Union était irrecevable, parce que ce groupe n'était pas reconnu comme intervenant officiel devant la commission, "et donc il n'a pas le droit de soulever des questions de procédures".

Me Mandel a indiqué que la Law Union poursuivrait peut-être cette cause devant les tribunaux, mais que cela coûtait assez cher, et qu'aucune décision finale ne serait prise sans la consultation des membres.

Lors de la présentation de la demande de Me Mandel, le procureur de la commission, Jake Howard, a dit que le Law Union serait irresponsable s'il ne poursuivait pas cette cause, vue la gravité des accusations.

Le service militaire, cause de préséance ?

OTTAWA (PC) — Des fonctionnaires masculins ont souvent préséance sur des femmes plus qualifiées au moment d'une promotion tout simplement parce qu'ils ont une expérience militaire.

C'est là l'une des constatations contenues dans un rapport rendu public par le député conservateur David MacDonald et préparé par un groupe de femmes travaillant dans la fonction publique fédérale.

Ces femmes qui ont préféré garder l'anonymat de crainte de représailles estiment qu'elles n'ont pas leur juste part des emplois supérieurs dans la fonction publique et qu'on accorde souvent la préférence à des hommes qui ont aussi peu qu'un an de service militaire.

Le député MacDonald, critique conservateur en matière des droits de l'homme, a souligné en publiant ce rapport que loin d'avoir progressé la situation de la femme au sein du gouvernement a régressé au cours des dernières années.

Le rapport révèle qu'en 1976 on ne retrouvait que 33 femmes sur les 1,221 personnes qui détenaient des postes de direction au gouvernement et que seulement huit femmes, comparativement à 402 hommes, gagnaient plus de $40,000 par année.

De plus, 13 ministères fédéraux sont de "veritables bastion. masculins" puisqu'on n'y retrouve aucune femme au niveau de direction supérieure.

On y signale également que les femmes sont concentrées dans des "ghettos" d'emplois de travail clérical, ce qui explique qu'elles sont moins bien payées que leurs confrères masculins. Et même, de dire le rapport, à la tête de ces "ghettos" féminins on retrouve des hommes comme gestionnaires.

Le député MacDonald a annoncé son intention quant à lui de demander des comptes au gouvernement.

Le ministre Marc Lalonde, ministre responsable de la situation de la femme, a réagi en affirmant que s'il y a des cas de discrimination sexuelle, ils devraient être portés à l'attention de la Commission des droits de l'homme.

La lutte anti-tabac: Fainstat et Berthelet reçoivent des appuis

par Claude Turcotte

Les conseillers municipaux André Berthelet et Michael Fainstat poursuivent leur campagne pour amener la ville de Montréal à adopter une réglementation plus sévère sur l'usage du tabac dans les endroits publics.

La défaite au conseil qu'ils ont subie à ce sujet le mois dernier ne les a pas découragés, bien au contraire, alors que seul un conseiller du Parti civique, M. Gilles Chevalier, s'était joint à l'opposition pour demander la création d'une commission d'étude.

Depuis cette défaite parlementaire, les deux conseillers du RCM ont reçu plusieurs encouragements venant de groupes comme la Fédération des CLSC, le Dr Luc-André Chabot de l'hôpital Notre-Dame, le comité des non-fumeurs de SVP, le club "blague à tabac" du Cégep du Vieux-Montréal, la ligne des droits de l'homme et le Service de santé de l'Université de Montréal.

Cette offensive trouve même des partisans dans les salles de rédaction, traditionnellement un château fort des fumeurs. Il suffit de penser à cet ex-journaliste qu'est le premier ministre Lévesque. Quoi qu'il en soit, il y a au DEVOIR quelques complices des non-fumeurs, qui affichent des macarons, font ouvertement campagne et ont même fait disparaître les cendriers, retrouvés rapidement par les enragés du tabac.

Se disant qu'il n'y a pas de fumée sans feu, les conseillers Berthelet et Fainstat ont décidé de se faire les figures de proue de cette vague en faveur de ce qu'il faut bien appeler la qualité de l'air. Ils présenteront une nouvelle motion au conseil la semaine prochaine.

Contre la fermeture de deux écoles de la CECM

"La régionale considère que la fermeture de l'école Saint-Charles Garnier, située dans un quartier majoritairement francophone et entourée de trois écoles anglophones, constituerait une véritable provocation envers la population francophone", estime le conseil régional péquiste de Montréal-Ville-Marie.

Les parents de ces deux écoles ont demandé à la CECM de réviser sa décision et attendent une réponse. Il semble toutefois que la CECM n'ait pas l'intention de laisser ouvertes ces écoles qu'elle a décidé de fermer tout comme 28 autres petites écoles sous-utilisées.

La régionale Montréal-Ville-Marie a aussi fait parvenir un télégramme au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, lui demandant de faire connaître dans les plus brefs délais sa politique au sujet de la dernière école de quartier en milieu urbain.

Les militants péquistes de la région Montréal-Ville-Marie estiment que la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) devrait, conformément aux voeux des parents concernés, maintenir ouvertes les écoles Dujarié et Saint-Charles Garnier, écoles que la commission projette de fermer en juin.

au fil des mots

Le néo-pédant (pastiche)

par Louis-Paul Béguin

Je me sens, dans une optique ponctuelle mais aussi statique, concerné de plus en plus par la problématique de l'écriture. C'est qu'au niveau des structures organisationnelles de la démarche de l'écrivant, l'ambiguïté fondamentale qui s'inscrit dans le cadre de la synchronie linguistique empêche mon ouverture au monde. La polysémie des signifiants opère un processus obsessionnel qui relève de la dialectique bloquant le geste d'écriture à poser.

C'est par la littéralité, par le processus d'investissement du symbolique objectivé par la cinétique du langage que le dire, ce dire que je dis, comme dit Lacan dans Mi-dire qui, il faut le dire, n'est pas un mieux-dire, c'est-à-dire un prédire plutôt bref, mon dire n'est qu'un savoir propositionnel, un savoir-dire qui touche tant soit peu à un autre savoir, le savoir inconscient: l'amour. Comme l'a si bien dit Lacan, l'amour, c'est deux mi-dire ne se recouvrant pas. *"Quand ça se recouvre, les deux Savoirs Inconscients, ça fait un sale mélimélo"*, a déclaré Lacan, dans une de ses phrases lapidaires qui en font le maître à dire du siècle.

"Le savoir masculin chez l'être parlant est irrémédiablement une erre." Autre phrase géniale de l'inventeur ou du ré-inventeur plutôt du noeud boroméen: *L'union sexuelle, si je puis dire, est interne à son filage.* Ça, c'est pondu! et pondéré!

Pondérez et non-ponctuel, Messieurs, dans son extériorisation. Évaluez dans la temporalité et le champ du regard, l'angle de vue du problème de l'écriture comme posé en sexualité "interne à son filage". Génétiquement, elle s'identifie à la créativité. Si l'union sexuelle est pour Lacan "interne à son filage", c'est qu'elle joue un rôle de noeud, vous *graspez?* Un noeud mi-boroméen dans le mi-dire. Pour finir, cette phrase simple de Lacan qui mêle à son dire en union mi-sexuelle, son obsessionnel du noeud *"C'est dire... sans que son sujet s'y retrouve... c'est à partir de cette triplicité* (l'union sexuelle est trois pour Lacan), *dont une femme parfois, fait sa réussite en la ratant, c'est-à-dire dont elle se satisfait comme réalisant en elle-même l'union sexuelle, c'est à partir de là que l'homme commence à prendre une petite jugeotte, l'idée qu'un noeud, ça sert à quelque chose."*

●

Remarques: Les citations que je donne de Lacan sont tirées de Mi-dire et sont authentiques. J'ai voulu rire un peu des "profs" qui ont répudié la clarté pour l'hermétisme en France comme au Québec. La linguistique, la philosophie, les sciences de l'homme en général sont les pires ennemies du français. Lacan emploie "grasper", eh oui!

Naturellement, ce que j'ai écrit aujourd'hui, en langage néo-pédant, ne signifie rien. Il faut bien se défouler parfois, non? Et puis ce genre de jargon cache si bien le vide des cerveaux.

17 février

par l'Associated Press

1977 — Le président Carter adresse une lettre de soutien au contestataire soviétique Andrei Sakharov.

1974 — Un hélicoptère militaire volé se pose de nuit sur la pelouse de la Maison-Blanche — le pilote, un militaire américain, est arrêté.

1973 — Henry Kissinger rencontre le président Mao Tsé-toung et Chou En-lai à Pékin.

1970 — Des avions israéliens bombardent deux bases égyptiennes de missiles à une trentaine de kilomètres du Caire.

1965 — La sonde spatiale américaine Ranger-8 est lancée du Cap Kennedy; elle s'écrasera trois jours plus tard sur la Lune, après avoir transmis plus de 7,000 photos à la Terre.

1958 — La France et la Tunisie acceptent les bons offices des États-Unis et de la Grande-Bretagne dans leur différend.

1934 — Le roi des Belges Albert Ier se tue au cours d'une ascension en montagne.

1916 — Les troupes franco-anglaises achèvent l'occupation du Cameroun, colonie allemande.

1852 — Promulgation de mesures répressives, dont une censure de presse, en France.

1813 — Frédéroc Guillaume II de Prusse déclare la guerre à la France.

1676 — Conclusion d'une alliance secrète entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre.

1670 — La France signe une alliance défensive avec la Bavière.

1596 — Le duc de Guise empêche les Espagnols de s'emparer de Marseille.

1568 — Le prince de Condé lève le siège d'Orléans.

Ils sont nés un 17 février: l'économiste anglais Thomas Robert Malthus, (1766-1834); André Maginot, ancien ministre de la Guerre qui fut à l'origine de la ligne de fortification de l'est de la France qui portait son nom, (1877-1932); la chanteuse américaine Marian Anderson, (1902-).

Au lendemain du sommet d'Ottawa

Combien d'emplois seront créés? demande l'opposition

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Sommé par l'Opposition d'évaluer combien d'emplois seront créés cette année à la suite du sommet économique des premiers ministres, M. Trudeau s'est refusé hier aux Communes à accoler un chiffre aux différents projets qui ont été annoncés.

Devant les charges répétées des conservateurs et des néo-démocrates, le premier ministre a soutenu qu'il importe surtout de rétablir le climat de confiance dans l'économie canadienne, ce qui ne pourra que favoriser l'investissement et la création de nouveaux emplois.

Au lendemain de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a demandé combien d'emplois verront le jour dans le cas de l'utilisation maximum de la limite de pêche à 200 milles, l'expansion des facilités portuaires sur la côte ouest, les nouveaux investissements dans l'industrie automobile.

À chacune de ses questions, M. Clark a repris un des projets et a pressé M. Trudeau de lui fournir un chiffre.

M. Trudeau a fait valoir pour sa part que les premiers ministres provinciaux avaient adopté une attitude plus positive que l'opposition parlementaire quant aux chances de reprise économique.

Selon lui, tous les premiers ministres ont reconnu qu'il s'agissait là d'une "approche unique dans la façon de gérer l'économie". Il a admis qu'il est impossible de quantifier le nombre d'emplois créés mais qu'il fallait les compter "par milliers" au Québec par exemple où l'on retrouve des usines de fabrication d'automobiles.

Les conservateurs n'ont pas lâché le morceau aussi facilement et c'est le député de Kingston-les-Iles, Mme Flora MacDonald, qui a relancé M. Trudeau cette fois sur une mine au Cap-Breton et l'usine marémotrice de la baie de Fundy. Le premier ministre canadien s'est alors contenté de mentionner que son gouvernement a créé 2,300,000 emplois depuis qu'il a pris le pouvoir.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est interrogé sur la façon dont le gouvernement procèdera pour faire baisser le chômage et l'inflation au niveau fixé par le ministère des Finances et a suggéré de procéder à des coupures de taxes pour assurer la relance économique.

Signalons que les partis d'opposition ont utilisé à plusieurs reprises hier des termes faisant référence au combat de boxe entre Leon Spinks et Muhammed Ali pour ébranler le gouvernement.

M. Broadbent a entamé le premier round en demandant le consentement unanime de la Chambre pour que le "vieux champion et son entourage démissionne" parce que celui-ci est devenu "trop faible pour tenir le coup dans les grosses ligues" et qu'il a manqué de ressources lors du dernier assaut.

Comme M. Trudeau faisait l'objet d'applaudissements à tout rompre de la part de ses députés, le chef conservateur, M. Clark, a signalé que cela lui rappelait l'ovation qu'a reçue Ali quand il est monté dans le ring.

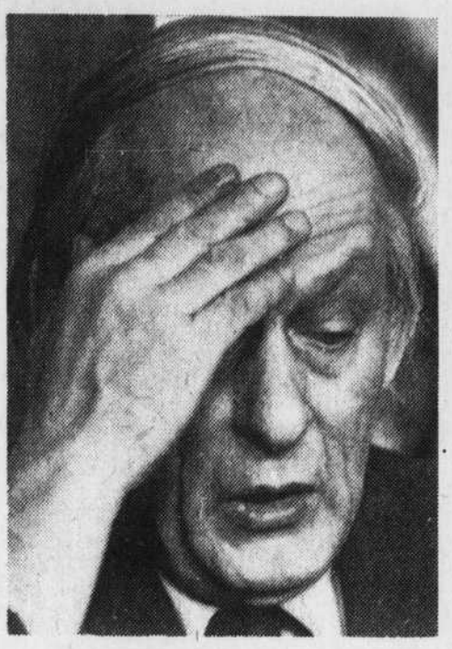
Le premier ministre Trudeau n'allait pas s'en laisser imposer et il a laissé tomber que Mohammed Ali aurait pu prendre MM. Broadbent et Clark avec une main attachée dans le dos.

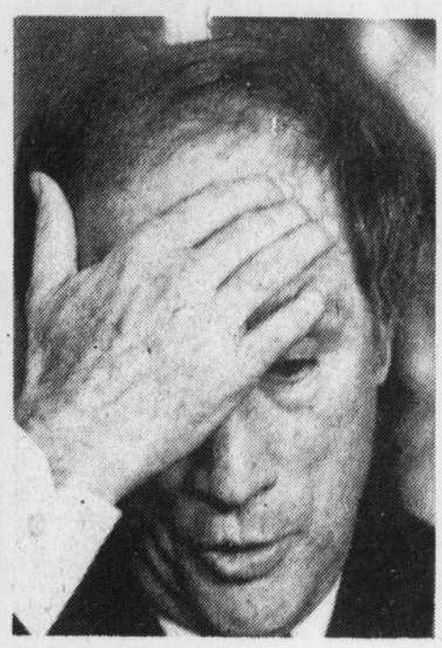
Parodiant une phrase célèbre de l'ancien champion poids lourd, le leader conservateur a déclaré plus tard, au grand plaisir de ses supporters, que le premier ministre "a démontré qu'il peut voler comme une abeille et piquer comme un papillon".

Le communiqué final du "sommet économique" d'Ottawa

Au terme de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, qui s'est réunie à Ottawa lundi, mardi et mercredi, les chefs de gouvernement ont publié un communiqué commun qui résume les conclusions de leurs travaux et débats sur chacune des questions étudiées au cours de ce "sommet économique". Bien qu'il n'ait pas souscrit à ce communiqué final, M. René Lévesque a indiqué en conférence de presse qu'il se ralliait à plusieurs des énoncés contenus dans le texte.

■





1. Objectifs à moyen terme

(i) Il est convenu que les objectifs fondamentaux et précis de la politique économique devraient être la croissance soutenue de la productivité et de l'emploi, la réduction du chômage et la diminution du taux d'inflation.

(ii) Les gouvernements sont convenus que la stimulation de l'emploi devrait venir dans la plus grande mesure possible des investissements d'entreprises du secteur privé, de la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie, et de la croissance plus rapide des exportations par rapport aux importations. Les investissements supplémentaires nécessaires devraient provenir en grande partie des sommes considérables épargnées par les Canadiens.

(iii) Des progrès dans la stabilisation des prix sont d'une importance cruciale.

(iv) Les gouvernements ont reconnu que des mesures s'imposent dans l'immédiat en vue d'accélérer le redressement économique déjà amorcé. Dans ce contexte, il est donc souhaitable et utile d'établir des projections et des objectifs à moyen terme pour l'économie canadienne.

2. Politiques touchant la gestion de la demande

(i) Les instruments généraux de la politique monétaire et fiscale devraient servir à stimuler la demande, ce qui entraînerait la croissance voulue de la productivité et de l'emploi et la diminution du taux d'inflation.

(ii) La politique monétaire suivie par la Banque du Canada est en tout point conforme à cet objectif. Les Premiers ministres se sont mis d'accord pour dire que le gouverneur de la Banque du Canada devrait revoir les objectifs de la politique monétaire avec les ministres des Finances à l'occasion de leur conférence annuelle.

(iii) Le taux moyen de croissance des dépenses gouvernementales devrait être maintenu à un pourcentage en deça de la courbe de croissance du P.N.B. ou du produit provincial brut. Dans ce contexte, il a toutefois été convenu que les investissements aptes à produire des revenus sont importants pour l'économie et le développement.

(iv) A l'heure actuelle, l'importance des déficits empêche les gouvernements de dispenser à leur guise d'autres stimulants économiques soit par des dépenses accrues, soit par des réductions fiscales. Toutefois, dès que le taux voulu de redressement économique sera atteint, ces déficits dévraient diminuer rapidement.

3. Politiques sur les prix et des salaires

(i) La réalisation des objectifs économiques à moyen terme dépend de la réduction soutenue du taux d'inflation des prix et des coûts. Au cours de la période de l'après contrôle, on pourra compter sur le bon sens et le réalisme de tous les Canadiens pour éviter une recrudescence des pressions inflationnistes. A cet égard, il est essentiel que des consultations efficaces se tiennent entre les gouvernements et le secteur privé afin de réduire l'inflation au taux prévu de 3½ pourcent d'ici 1981.

(ii) Il a été convenu de demander au Conseil économique du Canada, en plus de ses fonctions statutaires actuelles, d'assumer, si possible, la responsabilité d'analyser l'évolution des prix et des coûts durant une certaine période après la levée des contrôles. La fonction du Conseil serait d'informer le public et d'attirer son attention sur les augmentations des prix et des coûts qui semblent menacer les objectifs économiques nationaux. Il s'occuperait aussi de la recherche et de l'éducation en vue d'améliorer la productivité.

(iii) La rémunération globale versée aux fonctionnaires ne devrait pas guider celle du secteur privé. Il a été convenu d'établir un mécanisme d'échange de renseignements sur la rémunération entre les gouvernements et de poursuivre les consultations sur les pratiques en cours dans cet important domaine.

4. Le milieu des affaires

(i) Il faudrait réduire le fardeau imposé par la réglementation du gouvernement au secteur privé et éliminer le chevauchement des compétences fédérales et provinciales. On instaurera des méthodes visant à étudier l'incidence des mesures réglementaires sur les emplois et les coûts. Les Premiers ministres ont reconnu que l'ensemble de la question de la réglementation de l'économie, à tous les paliers de gouvernement, devrait être confiée au Conseil économique, qui formulera, en consultation avec les provinces et le secteur privé, des recommandations sur les mesures à prendre.

(ii) Tous les investissements étrangers seront favorablement accueillis s'ils cadrent avec les objectifs nationaux.

(iii) Il semble que le régime fédéral-provincial d'impôt sur les sociétés soit concurrentiel au niveau international et doive demeurer tel.

(iv) Les ministres responsables des Finances et des Ressources entreprendront au plus tôt un examen du régime d'imposition des industries pétrolières et minières.

(v) Des mesures communes seront prises afin d'accroître les stimulants ou les crédits fiscaux à l'industrie pour la recherche et le développement, d'augmenter les possibilités d'emplois dans ces secteurs, ainsi que la diffusion et la mise en application des techniques actuelles.

5. Politique commerciale et industrielle

(i) On devrait encourager les Canadiens à acheter des produits fabriqués au Canada *lorsque ceux-ci se comparent bien aux importations tant par leur qualité que leur prix*. On devrait mettre au point une campagne de publicité fédérale-provinciale axée sur le slogan: "Créez un emploi: achetez chez nous!" dans le cadre d'une campagne prônant le remplacement des importations.

(ii) Le Canada devrait poursuivre ses négociations avec le GATT en vue d'obtenir pour le Canada des avantages nets et d'établir entre les avantages et les coûts un équilibre qui reflète les intérêts de toutes les provinces.

(iii) Le gouvernement fédéral continuera de tenir les provinces au courant du progrès des négociations avec le GATT et il les consultera au sujet des questions qui les concernent aussitôt que possible.

(iv) Il est généralement convenu qu'il importe de maintenir la croissance des exportations et le Canada doit chercher à les accroître en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires-particulièrement en ce qui concerne les exportations de matières premières transformées — tout en reconnaissant qu'il faut payer un certain prix pour avoir un meilleur accès aux marchés extérieurs, c'est-à-dire qu'il faut ouvrir plus grand le marché canadien.

(v) Il est généralement convenu que les nouveaux arrangements découlant des négociations commerciales exigeront un rajustement de certaines industries. Les gouvernements devraient indiquer promptement quel genre d'aide ils pourraient accorder à ce sujet. Une modification progressive de la politique tarifaire faciliterait les choses.

(vi) Il faudrait continuer à faire des démarches en vue d'accroître les débouchés extérieurs pour les produits de l'agriculture et de la pêche, les machines et instruments aratoires, ainsi que les produits pétrochimiques, et d'augmenter la participation du Canada à la production et aux investissements de l'industrie automobile.

6. Politiques en matière de main-d'oeuvre

(i) On accordera immédiatement une haute priorité à la consolidation des programmes de formation et de placement de la main-d'oeuvre, en particulier pour ce qui est des jeunes, des femmes, des groupes défavorisés, des travailleurs touchés par des mises à pied et des régions où le chômage est le plus élevé.

(ii) On accordera une attention suivie à la façon nouvelle d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour favoriser le travail productif et la création d'emplois.

7. Politiques pour les régions

(i) Les Premiers ministres ont fortement souligné l'importance de poursuivre la lutte contre les disparités régionales, ainsi que la nécessité constante d'analyser et d'innover dans les programmes qui visent la mise en valeur régionale et qui doivent être axés sur les possibilités économiques à long terme et les besoins en matière de transport de chaque province et de chaque région.

(ii) Il a été convenu que le MEER devrait demeurer une agence fédérale importante dans ce secteur.

8. Énergie

(i) Les Premiers ministres ont fortement souligné l'importance de réduire notre dépendance à l'égard des sources d'énergie étrangères. Ils ont tous convenu qu'il y aurait lieu de mettre en oeuvre, dans le domaine des ressources énergétiques, des programmes de conservation et de substitution, ainsi que des programmes de recherche et de développement qui viseraient la mise au point de nouvelles techniques en matière d'énergie.

(ii) En outre, ils ont accepté d'aider à accélérer l'exécution des grands travaux dans le domaine de l'énergie.

9. Agriculture

Les Premiers ministres ont beaucoup insisté sur l'importance des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans l'économie canadienne. Ils ont souscrit aux recommandations que leur ont présenté leurs ministres de l'Agriculture, lesquelles concernent notamment les questions suivantes: accroissement et transformation des produits agricoles; campagne en faveur de l'achat d'aliments canadiens; stratégie de mise en marché du grain à l'échelle du Canada; recherches dans le domaine agricole; expansion des marchés internationaux pour les produits agricoles canadiens et amélioration du réseau de transport.

10. Tourisme

Les premiers ministres sont convenus de collaborer à une campagne nationale visant à accroître l'industrie touristique canadienne par les moyens suivants: encouragement au voyage, accroissement et amélioration de l'infrastructure, réduction au minimum des frais de voyage pour les Canadiens et les visiteurs étrangers.

11. Pêches

Les Premiers ministres sont convenus que tous les gouvernements devaient agir sans délai, afin de profiter pleinement des possibilités économiques offertes par la nouvelle limite des 200 milles, et qu'il fallait encourager la participation des provinces au processus d'élaboration de politiques. À titre d'exemples, il faut prendre des initiatives portant sur le développement de la flotte de pêche, l'aménagement d'installations riveraines, des améliorations aux ports et aux quais, et des mesures de mise en marché.

12. Forêts

Les gouvernements ont convenu de:

1. renforcer les programmes de recherche et de développement, procéder à un plus grand nombre d'échanges de connaissances technologiques, et faciliter la modernisation des usines et des équipements dans les industries reliées aux ressources forestières;

2. collaborer en vue de l'élimination de la tordeuse de bourgeons et d'autres ennemis nuisibles aux arbres;

3. l'importance de la sylviculture, des programmes de reboisement, et du besoin d'examiner la possibilité de réorienter en ce sens les programmes de "Canada au travail";

4. poursuivre la collaboration fédérale-provinciale en gestion des forêts.

13. Habitation

Les premiers ministres ont convenu:

(i) que les ministres responsables du logement étudieront la proposition des provinces concernant le financement des programmes de construction domiciliaire;

(ii) d'accélérer la construction d'habitations là où les besoins sont les plus pressants;

(iii) de tirer le meilleur parti possible du capital privé pour financer la construction d'habitations;

(iv) de simplifier les règles qui régissent le fonctionnement des programmes fédéraux et provinciaux relatifs à l'habitation et aux services communautaires; et

(v) de simplifier les programmes fédéraux relatifs à l'habitation.

14. Industries manufacturières

Les Premiers ministres ont convenu de solliciter la participation active du secteur privé, (y compris les entreprises et les syndicats) aux délibérations fédérales-provinciales relatives à des programmes d'expansion précis, adaptés aux besoins particuliers de chacun des secteurs manufacturiers.

Une entente sur les suites à donner sera ajoutée au présent résumé des conclusions.

15. Grands travaux d'équipement

Le gouvernement fédéral et les provinces concernées ont accepté d'appliquer immédiatement un programme d'investissement et de création d'emplois qui comprend les projets suivants:

1. Projet hydro-électrique de l'île de Gull: Les premiers ministres ont présenté aujourd'hui le communiqué de presse conjoint du Premier ministre de Terre-Neuve, M. Moores, et du ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant l'établissement de la Société de développement énergétique du cours inférieur du fleuve Churchill, qui se chargera de la conception technique, de la commercialisation, du financement et de la construction du projet hydro-électrique de l'île de Gull.

2. Stimulants pour l'exploitation du pétrole lourd: De concert avec le secteur privé, le gouvernement fédéral et la Saskatchewan participeront à l'établissement d'installations d'amélioration du pétrole lourd dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

Ces deux gouvernements ont également accepté d'agencer leurs impôts et redevances de façon à fournir des stimulants à la mise en oeuvre de projets de récupération perfectionnés.

Le gouvernement fédéral et les provinces concernées ont convenu d'accorder une attention particulière aux grands travaux suivants afin d'en accéder l'étude.

1. Maximiser les avantages à tirer de la nouvelle limite de pêche de 200 milles: Les gouvernements fédéral et provinciaux adopteront des programmes et des mesures permettant d'assurer que les réserves de poissons sont préservées, que la flotte de pêche est suffisante et que les usines de transformation et les installations auxiliaires sont satisfaisantes, sans oublier les perspectives de modernisation dans toute l'industrie.

2. Expansion des entrepôts de céréales à Prince Rupert: D'autres possibilités relatives à l'entreposage et à la manutention des céréales au port de Prince Rupert.

3. Accroissement des investissements dans l'industrie automobile: Les gouvernements fédéral et provinciaux offriront des stimulants et prendront des mesures pour assurer qu'une part proportionnelle des investissements accrus de l'industrie automobile dans des nouvelles usines soit fait au Canada.

4. Ouverture d'une nouvelle mine de charbon au Cap-Breton: DEVCO procède actuellement à l'évaluation d'une nouvelle mine de charbon située à Donkin qui, prévoit-on, produirait de 1.6 à 2 millions de tonnes par année, coûterait 100 millions de dollars et emploierait jusqu'à 1,000 travailleurs.

5. Gazoduc dans l'Est canadien: Le gouvernement du Canada encouragera l'installation d'un gazoduc qui irait de Cornwall aux Maritimes et dont la construction commencerait en 1979.

6. Énergie marémotrice de la baie de Fundy: La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral ont financé la première phase de l'étude sur l'énergie marémotrice. Les trois

Voir page 6 : Le communiqué

CALGARY

Partez tôt
et soyez-y bon premier

Vols quotidiens de Montréal

7h30

Première arrivée. Vol direct (même avion).
Petit déjeuner et collation.

"Partez content"



Pour être satisfait, partez avec nous.

Partez tôt. Sans vous presser, car votre petit déjeuner vous attend chez nous. Soyez bon premier à Calgary. Tous les jours. Vous avez droit à une attention de tous les instants, de la part de chacun d'entre nous. Ne vous contentez pas de moins... Voyagez avec nous.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, CP Air: 931-2233 si vous êtes dans la région de Montréal. Dans certaines parties du Québec, composez 1-800-361-8026, sans frais d'interurbain.

CP Air

Des francophones de 6 pays vont discuter de référendum à Québec

QUEBEC (PC) — Des francophones venant de six pays discuteront les 31 mars, 1er et 2 avril à Québec du référendum, expression de la démocratie et instrument d'émancipation, à l'occasion de la 4e conférence des communautés ethniques de langue française.

Ce sera la première fois que cet organisme se réunira en Amérique du nord, sur l'invitation du Mouvement national des Québécois, qui a suggéré l'étude de ce thème à la veille de la tenue de la consultation populaire sur l'avenir politique du Québec.

L'invitation avait été lancée avant les élections du 15 novembre 1976 mais, par suite de l'accession du Parti québécoise au pouvoir, le MNQ a demandé et obtenu que la conférence adopte le thème du référendum.

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et le président du MNQ, M. Alain Généreux, ont expliqué hier en conférence de presse le déroulement de cette assemblée dont le tiers du coût, soit environ $35,000, sera défrayé par le gouvernement québécois.

Cette réunion internationale groupera des représentants de minorités francophones de cinq pays en plus de ceux de la France.

Ainsi, des membres du Rassemblement Jurassien de Suisse, de l'Union Valdôtaine de la Vallée d'Aoste, en Italie, de la Wallonie libre de Belgique, prendront place à côté de Franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, des Acadiens de la Louisiane, de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, des Francophones hors Québec.

L'hôte de la conférence est le MNQ et le ministre Morin a admis que les discussions revêtiront un caractère "hautement politique" et il ne fait pas de doute que le gouvernement du Québec tâchera d'expliquer le but qu'il poursuit avec son option souveraineté-association et de rechercher des appuis à l'extérieur.

Les dirigeants des communautés ethniques de langue française, dont le secrétaire général est M. Roland Béguelin, du Rassemblement Jurassien, rencontreront notamment des membres du Cabinet Lévesque pendant leur séjour ici.

Pour sa part, M. Béguelin traitera du référendum comme instrument d'émancipation et du droit des peuples à la libre disposition.

L'exemption de l'enseignement religieux

La CECM change sa méthode

par Paule des Rivières

Jugeant inefficace la formule mise de l'avant l'année dernière pour permettre aux parents qui le désiraient d'exempter leur enfant de l'enseignement religieux, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) essaie cette année autre chose.

Ainsi, au lieu d'inclure une demande d'exemption du cours d'enseignement religieux sur la fiche officielle d'inscription, la commission procèdera en deux étapes. Dans un premier temps, elle enverra la fiche d'inscription et dans un deuxième temps elle fera parvenir à tous les parents un feuillet explicatif sur le droit à l'enseignement religieux et à son exemption, auquel elle joindra une demande d'exemption de cet enseignement que devront remplir les parents intéressés. Le feuillet explicatif contiendra également une liste des cours de morale qui seront offerts dans les écoles où le nombre d'exemptions permet de mettre sur pied de tels cours.

La CECM a aussi décidé de demander la collaboration de l'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux (AQADER) dont la présidente, Mme Norma Legault, n'a pas tardé à qualifier de "recul" la nouvelle formule préconisée par la CECM.

Selon Mme Legault, il aurait été beaucoup plus simple de réunir la formule d'exeption et la fiche d'inscription dans une même enveloppe, ce qui aurait permis d'éviter une double démarche de la part des parents.

Les hypothèses qu'envisage la CECM pour les exemptés sont les suivantes: la CECM organisera un cours de formation morale si un nombre suffisant en fait la demande; la CECM regroupera dans une même école de quartier tous les exemptés afin qu'ils puissent bénéficier d'un programme d'enseignement autre que religieux, ou encore la CECM regroupera à l'intérieur d'une école déjà existante tous les enfants qui demandent l'exemption.

L'AQADER, à qui la CECM a demandé de collaborer à la mise sur pied de ces projets n'a pas tardé à déclarer, par la voix de sa présidente, que le regroupement des élèves lui apparaissait pour le moins un peu "farfelu".

La CECM envisage également la possibilité que l'exempté puisse suivre un programme de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale, ce qui laisse entendre que l'enfant qui est exempté du cours d'enseignement religieux pourrait demeurer dans son école et entreprendre seul sa propre recherche.

La CECM joindra à son feuillet explicatif un dépliant du Comité catholique décrivant également les choix qui s'offrent aux parents en matière d'enseignement religieux ou moral et leur droit à l'exemption, reconnu par un règlement de ce comité.

ÉTUDES au MEXIQUE

QUAND ?
Printemps, été, automne '78, hiver '79. Session complète de trois mois ou en tout temps de l'année 4-5-6-7 ou 8 semaines.

QUOI ?
Cours d'espagnol 12-16 ou 20 heures/semaine; 4 ou 5 étudiants par professeur; école de langues reconnue. Cours sur la société mexicaine et les civilisations précolombiennes.

OÙ ?
Guernavaca, Mexique

QUI ?
Toute personne entre 17 et 77 ans.

COMBIEN ?
a) Logement et nourriture: par jour, **$5.** U.S. dans une famille: **$6** ou **$7** par jour à un motel associé au CIQ; autres arrangements.
b) Frais de scolarité: **$50.** U.S. par semaine; sessions de 12 semaines: **$400** U.S. ou **$480** U.S.

Tous les services techniques non-pédagogiques sont assurés par l'Agence "Voyages Missions Ltée".

Renseignements et inscriptions:
CENTRE INTERCULTUREL DU QUÉBEC
4824 Chemin Côte-des-neiges, Ch. 28 Mtl. H3V-1G4
Tél.: 731-5314 ou 341-4224
No de permis: 2755419-1181

Me Fournier exige le retrait des plaintes

Sommé de comparaître en cour criminelle lundi pour répondre à quatre accusations de corruption, d'abus de confiance et d'entrave à la justice, crimes qu'il aurait commis alors qu'il était substitut du procureur général à Montréal, Me Bernard Fournier s'est adressé à la Cour supérieure hier pour faire annuler toutes ces accusations par le truchement d'un bref de certiorari.

C'est d'ailleurs lundi matin, à l'heure même où devait se dérouler la comparution du prévenu, que son avocat, Me Auguste Choquette, se présentera devant le juge Marc Beauregard pour débattre cette requête.

Celui qui la présente soutient qu'en ordonnant ces sormations, le juge en chef intérimaire, M. Yves Maurand, a excédé sa juridiction et que le tout s'est déroulé à l'encontre des principes du "due process of law".

A la suite de sa convocation en cour, Me Fournier dit subir un préjudice d'une nature excersivement grave, une atteinte extrêmement préjudicialle étant portée à la réputation d'honnêteté dont il jouit.

Il soumet que la sommation qui lui a été signifiée repose sur des événements si lointains qu'il est exorbitant du sens commun de constater que la mise en branle du processus judiciaire n'a pu être effectuée antérieurement.

Selon lui, les trois premières accusations ont été longuement examinées en 1974 dans une optique disciplinaire par ceux qui occupaient à l'époque les fonctions respectives de procureur chef et de procureur chef adjoint de la Couronne pour le distric judiciaire de Montréal, et que ceux-ci avaient alors décidé de le blanchir complètement.

Me Fournier remarque également qu'aucune accusation n'a été portée contre l'automobiliste qui aurait subséquemment endossé deux emprunts de $5,000 et $14,000 pour lui, après qu'il eut apparemment empêché son inculpation et sa condamnation. Et que pareille action n'a pas été faite contre l'avocat qui lui aurait prêté $500 après son approbation d'un cautionnement.

Il soumet finalement qu'il n'y a pas eu de véritable préenquête devant le juge Mayrand et que la dénonciation signée par l'officier de liaison Rénald Beaulieu, de la Sûreté du Québec, est tout simplement du oui-dire d'un ouidire.

Et il se plaint finalement d'avoir à faire face à ces accusations au moment où il a à réprendre devant la Commission de la fonction publique des déclarations explosives qu'il a faites aux membres de l'Assemblée nationale en juin 1976.

La procédure entreprise hier après-midi va de toute évidence retarder la comparution du prévenu si celle-ci n'est pas effectivement annulée.

Condamné pour vol chez le juge Dionne

Un récidiviste de 31 ans, Robert McGee, qui avait été surpris en flagrant délit de vol dans l'appartement du président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, le juge Denys Dionne, et qui avait été appréhendé sur place par ce dernier, a été condamné à un mois additionnel de détention par le juge Jean Longtin.

L'incident s'était produit le 26 octobre dernier, aux appartements "La Cité", et McGee était resté incarcéré sans cautionnement, jusqu'à maintenant.

Avec un compagnon que la police recherchait pour d'autres délits du même genre, Robert Feagan, le prévenu était apparemment entré dans le logis du magistrat, ne se doutant aucunement de l'identité du locataire.

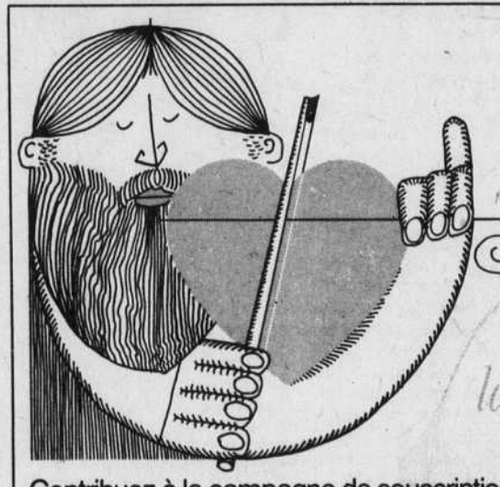
C'est tout au moins ce que son procureur, Me Frank D. Shoofey, a soutenu devant la cour, en faisant remarquer que tout petit de taille, son client n'aurait pas osé affronter le juge qui, on le sait, est de stature imposante.

En fait, lorsque ce dernier rentra chez lui et qu'il vit les deux hommes qui fuyaient avec son appareil à enregistrer, il leur donna immédiatement la chasse et il parvint effectivement à intercepter Mc Gee dans le portique de l'immeuble.

Me Shoofey soumit également que ce dernier était un "tout petit voleur" qui n'était aucunement en quête des "secrets de la CECO", comme on aurait été porté à le croire tout d'abord.

Quant à Feegan, il avait reconnu sa culpabilité il y a quelques semaines déjà et avait été condamné à 18 mois de détention, à la fois pour ce vol et d'autres délits, pour lesquels il avait présenté un aveu général.

Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU



Orchestre
A vous de jouer
symphonique de Montréal
la qualité de votre vie

Contribuez à la campagne de souscription 1977-78 du 14 au 28 février
L'Orchestre symphonique de Montréal, 200 ouest, boul. de Maisonneuve



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Le (les) personnes(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
BEAUCHAMP, Joseph Jules BRASSERIE MIRABEL INC.	5250 St-Denis Montréal	1 brasserie avec oeuvres musicales
AYERS, Lloyd & Philémon & Roger Tessier (Suite à une vente)	898 Notre-Dame Lachine	1 brasserie
GODBOUT, Ivano (Van) "RESTAURANT LA HUTTE À PIZZA (QUÉBEC) LIMITÉE	990 Chemin Herron Dorval	1 restaurant
PONZO, Vincenzo P.I.F. FOODS LTD (Suite à une vente)	1389 ouest, Ste-Catherine Montréal	1 restaurant
GRÉGOIRE, Pierre PARIS BAR B.Q. INC.	6675 Côte des Neiges Montréal	Autorisation d'oeuvres musicales dans le restaurant
DAGENAIS, Edouard (Suite à une vente)	295 Bord du Lac Pointe Claire	1 brasserie avec oeuvres musicales
BOUVET, Léon "DOMAINE GODEFROY INC."	17,500 Boulevard Bécancour (St-Grégoire) Bécancour	Autorisation d'exploiter le permis de bar avec danse et spectacles en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi. Demande additionnelle d'une réceptions.
LAMOUREUX, Robert	2135 est, Jean Talon Montréal	1 épicerie
POULIEZOS, Jean (John)	364 ouest, Sherbrooke Montréal	1 restaurant
PAQUETTE, Joseph Louis (Suite à une vente)	1651 est, rue Ontario Montréal	1 épicerie
PROVENCHER, Gustave "TAVERNE LACASSE INC."	1223, rue Amherst Montréal	Autorisation d'oeuvres musicales dans la brasserie existante.
CHHATWAL, Sant Singh TANDOOR RESTAURANT INC. (Correction à la parution en date du 9 décembre 1977)	2051 Ste-Catherine ouest Montréal	1 restaurant 1 bar
RIMOKH, Aaron Henri (Suite à une vente)	5784, Decelles Montréal	1 épicerie
BAIK, Ki Soon (Suite à une vente)	889, 14e avenue Lachine	1 épicerie
TABARAH, Georges (Suite à une vente)	7400 avenue Christophe Colomb Montréal	1 épicerie
GLADSTEIN, Ida (Suite à une vente)	4730 Côte des Neiges Montréal	1 épicerie
ROBERT, Jacques RESTAURANT SESAME INC. (Suite à une vente)	5481 Royalmount Mont-Royal	1 restaurant 1 bar 2 réceptions
ROSSINI, Aldo & Claude Di Blasio	3767 est, rue Ste-Catherine Montréal	Changement de capacité + autorisation de danse et spectacles dans le bar existant - Relocalisation et changement de capacité du restaurant existant Autorisation de danse et spectacles + changement de capacité + relocalisation du bar existant.
DESJARDINS, Roger (Annulation du Restaurant)	5987 Notre Dame Est Montréal	Autorisation de danse et spectacles + changement de capacité du bar existant.
HEUSDENS, Henri BAR CRITERIUM INC.	1160 Mackay Montréal	1 bar avec danse
LACAILLE, Rose (Dubeau) (Suite à une vente)	5301 chemin de la Côte St-Paul Montréal	1 épicerie
MASECCHIA, Raffaele (Suite à une vente)	7245, St-Hubert Montréal	1 restaurant avec oeuvres musicales
DERY, Gilles	2635, Aird, Montréal	1 brasserie avec oeuvres musicales + autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi.
DERY, Gilles	2635, Aird Montréal	1 restaurant avec oeuvres musicales + autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi 1 bar avec danse + autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi.
FILION, Rodrigue "J.A. HUBERT LIMITÉE"	1000, Rockland Outremont	1 restaurant
BEAUMIER, Yvon (Suite à une vente)	7801, rue Lafontaine Montréal	1 épicerie
STEFANOPOULOS, Stavros "STEFANOS RESTAURANT INC."	3637, Boul. Métropolitain Montréal	Autorisation de danse dans le bar existant.
DEVITO, Antonio "LAKESHORE HOTEL INC." (Annulation de 2 restaurants et d'un bar).	228, Bord du Lac Pointe-Claire	Changement de capacité et autorisation de danse dans le bar - Autorisation de danse dans le bar + autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi - Demande additionnelle de 4 réceptions - 1 bar avec spectacles 1 bar

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 est, rue Notre-Dame, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

AUDIENCE PUBLIQUE

Sur l'école élémentaire et secondaire

SAMEDI 18 FÉVRIER
9 heures

HÔTEL MONT-ROYAL (Métro Peel)

Dans le cadre de son colloque sur l'enseignement élémentaire et secondaire, l'Alliance des professeurs de Montréal tiendra une audience publique sur le Livre vert du ministre de l'éducation.

Toute personne désirant se prononcer sur l'enseignement élémentaire et secondaire est invitée à se présenter au Salon Champlain, Hôtel Mont-Royal (Sheraton), 9e étage, 9 heures, le 18 février.

Alliance des professeurs de Montréal

Colloque

SUR: Le livre vert sur l'enseignement élémentaire et secondaire
POUR: Les enseignants et les parents
QUAND: Le 18 février 1978, de 9h. à 17h.
OÙ: Hôtel Mont-Royal (Sheraton) métro Peel

INSCRIVEZ-VOUS en téléphonant à 527-8011
par écrit: Alliance des professeurs
4455, rue St-Hubert
Montréal H2J 2X1

Alliance des professeurs de Montréal

Le juge Mayrand rabroue Shoofey

Dans une lettre de protestation envoyée au juge en chef intérimaire de la Cour des sessions de la paix, un avocat montréalais, Me Frank D. Schoofey, vient de proposer à ce dernier la formation d'un comité de discipline qui pourrait suspendre ou réprimander un magistrat, si une plainte portée contre lui se révélait exacte.

Me Shoofey fait cette suggestion en évoquant le cas d'un automobiliste, M. Michel Benoît, qui avait été envoyé aux cellules il y a quelques jours par le juge Jean Goulet, parce que ce dernier ne voulait pas procéder sans la présence de son procureur.

Me Schoofey était alors retenu en cour du coroner, à l'enquête sur la mort de Paolo Violi, mais s'était fait représenter par un autre procureur, Me Marc Poupart.

Ce dernier réclama sans succès un ajournement de l'affaire (une simple accusation d'avoir conduit une voiture en état d'ébriété), avant que le magistrat ne décide d'incarcérer l'inculpé.

Peu après, toutefois, il y avait dépôt d'une requête pour brefs d'habeas corpus et de prohibition devant le juge Jacques Dugas, de la Cour supérieure.

Ce dernier, tout en déclarant n'avoir pas juridiction pour procéder dans les deux cas, à cause de certains vices dans l'inscription des requêtes, accorda toutefois immédiatement la libération du prévenu. Par la suite, le juge Goulet ajournait l'affaire de quelques jours, en la renvoyant devant un autre magistrat, le juge John O'Meara.

Me Schoofey soutient qu'en l'occurrence le juge Goulet a commis un abus de pouvoir et il soumet que ce devrait être sur des cas de ce genre que devrait se pencher un éventuel comité de discipline.

Rejoint au cours de l'après-midi d'hier, le juge Mayrand, après avoir noté que la lettre de Me Shoofey était truffée d'erreurs, quant à certains autres faits qu'il y évoquait, a souligné que ce dernier avait violé à la fois les règlements du Barreau et l'éthique professionnelle, en agissant comme il venait de le faire.

Il a souligné que dans l'affaire Benoît, c'est lui-même qui avait demandé que le procès s'instruise à cette date, mais qu'il avait préféré se rendre à la cour du coroner pour s'occuper de l'affaire Violi (où personne n'était accusé, et où d'autres membres de son bureau se trouvaient), parce qu'il y avait photographes et caméras de télévision à cet endroit.

"Il a préféré agir en vedette plutôt qu'en avocat", dit-il.

Il lui a par ailleurs reproché d'avoir, jusqu'à ces derniers temps, fait fixer plusieurs causes en même temps, quitte à être absent dans la plupart de celles-ci.

Quant à la "rétention" d'un prévenu lorsque son procureur n'est pas présent, afin de pouvoir obtenir la présence de celui-ci, dit-il, cela pourra bientôt s'appliquer comme règle, puisque cela semble être la seule façon de faire venir certains avocats devant la cour.

Le bill sur l'ouverture du courrier

Un projet odieux, dit la Ligue des droits

par François Barbeau

La Ligue des droits de l'homme a annoncé hier son intention de mener un combat de tous les instants pour bloquer le projet de loi déposé récemment par le solliciteur général dans le but de légaliser l'ouverture du courrier par la Gendarmerie royale du Canada.

Ce combat, ont expliqué hier les porte-parole de la Ligue, se livrera en trois étapes. La première consistera à inviter quelque 400 mouvements et groupements québécois à réagir publiquement et à tenter d'obtenir des réactions de ceux qui sont visés par le dossier de la sécurité nationale.

Il y aurait lieu ensuite de susciter un grand débat public dans lequel s'impliqueraient tous les organismes démocratiques, qui exigeraient du gouvernement que ces questions soient débattues en commission parlementaire.

Enfin, des centaines de groupes demanderaient à être entendus devant cette commission pour y faire valoir leurs arguments contre l'adoption de cette loi "odieuse et dangereuse".

Le courrier représente le dernier bastion de notre intimité et de notre confidentialité, ont souligné hier les représentants de la Ligue, et si cette loi devait être adoptée, il faudrait ensuite se demander ce qu'il reste des droits de l'homme.

Ce projet de loi, à la fois "inacceptable, inopportun, inutile et arbitraire", est un pas de plus dans l'instauration d'un État policier, d'une police politique au Québec comme au Canada.

Pour la Ligue des droits de l'homme, le projet de loi sur l'ouverture du courrier est inopportun parce que la commission d'enquête McDonald est justement en train d'étudier cette question et qu'elle n'en est pas encore venue aux conclusions.

Il est inutile parce que d'autres lois permettent l'ouverture du courrier, notamment la loi des postes, la loi des stupéfiants, etc.

Il est arbitraire puisqu'il donnera des pouvoirs énormes au solliciteur général et à la GRC, qui n'auront pas de comptes à rendre devant les tribunaux, n'ayant qu'à invoquer les mots magiques de "sécurité nationale".

Il est centralisateur, poursuit la Ligue des droits de l'homme, parce qu'il constitue une ingérence dans les pouvoirs des provinces au chapitre de l'administration de la justice. La Ligue a d'ailleurs invité hier le gouvernement du Québec à manifester son opposition à cette ingérence.

Enfin et surtout, il est extrêmement dangereux pour les droits démocratiques et les libertés fondamentales. Les droits acquis en société capitaliste "libérale" n'existent pas, fait valoir la Ligue, et ne sont en somme que des privilèges que l'Etat peut révoquer à la moindre remise en question de l'ordre établi. Les droits individuels et collectifs seraient donc relatifs, et jamais absolus.

Légaliser l'ouverture du courrier, explique la Ligue des droits de l'homme, c'est enlever aux citoyens et aux groupes l'une des seules formes de communication qui garantisse encore quelque peu la confidentialité, le caractère privé des communications.

Il faut d'autre part s'inquiéter du caractère "temporaire" de cette loi, qui devra être revisée quand la commission McDonald aura remis son rapport. Or, souligne la Ligue, les gouvernements ont tendance à rendre permanentes des lois "temporaires", comme le prouve la loi des mesures de guerre, qui avait été adoptée en 1914 "temporairement".

La Ligue des droits de l'homme invite donc tous les citoyens et les mouvements du Québec et du Canada qui se préoccupent de l'érosion des droits démocratiques et de libertés fondamentales à faire connaître publiquement leur opposition à ce projet de loi.

BRASSERIE TEXAS
LA PLUS BELLE ET LA PLUS MODERNE BRASSERIE SUR L'ILE DE MONTRÉAL. PEUT ACCOMMODER 600 PERSONNES
3 SPÉCIAUX DU JOUR
$1.50
ROAST BEEF $2.50
T-BONE STEAK
$3.24
970 BOUL. DÉCARIE
VILLE ST-LAURENT
(PRÉS CÔTE-VERTU)
POUR RÉSERVATION
336-1420

Aux audiences de St-Jean-de-Matha

Le tracé de l'Hydro est vivement combattu

par André Tardif

SAINT-JEAN-DE-MATHA — L'opposition articulée des citoyens de Saint-Jean-de-Matha et de la région, au passage sur leur territoire d'une ligne de transmission de l'Hydro-Québec en provenance de la baie James, aura été le fait saillant des audiences publiques tenues cette semaine par les Services de protection de l'environnement. (SPE).

Dix organismes concertés se sont en effet appliqués à démontrer, par des plaidoyers tantôt émotifs, tantôt rationnels, ainsi qu'à l'aide de mémoires étoffés et de montages audio-visuels accrochants, que le corridor retenu par la société d'Etat pour sa ligne de 735,000 volts à destination de la métropole, causerait des dommages inacceptables à l'environnement de leur région.

Ces deux soirées, dernières d'une série de quatre entreprises il y a un mois, déboucheront, au cours des prochaines semaines, sur une décision par M. Gilles Jolicoeur, directeur des SPE et président des audiences, concernant la demande d'approbation par l'Hydro de son axe.

Il s'agit d'un tracé allant de Saint-Michel-des-Saints jusqu'au pied des basses Laurentides, où la ligne projetée rejoindrait, à la jonction "J" dans la région de Joliette, des lignes existantes du même voltage en provenance du complexe de la rivière Manicouagan.

A l'automne 1976, trois tracés ayant fait l'objet d'études en profondeur étaient soumis à un comité consultatif de la région, qui devait en choisir un. Or ce comité, dont la composition fut constamment remise en question au cours des audiences et tout aussi ardemment défendue par les représentants de l'Hydro, avait suggéré, sur une distance de 15 milles, une bifurcation au tracé ouest devant traverser la municipalité de Saint-Jean-de-Matha. Une violente polémique entourant ce 4e tracé s'ensuivit, et pour y voir plus clair, M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, décidait de convoquer des audiences publiques au début de l'année.

"Nous avons besoin de savoir, dans les plus brefs délais, que ce tracé est inacceptable, parce que nous voulons savoir si l'on peut procéder au développement de notre région pour la génération actuelle et les générations futures", déclarait mardi M. Luc Ouimet, président du Comité de citoyens de la municipalité, à la suite d'un vibrant exposé agrémenté de croquis sur diapositives, réalisés par des architectes et urbanistes de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

Il devait préciser que cette collaboration a été rendue possible grâce à une modeste subvention accordée par M. Léger aux organismes concertés, dans le but de faire le contrepoids aux ressources d'une équipe multidisciplinaire de l'Hydro présente à chacune des séances.

"Si l'Hydro veut respecter son objectif premier de minimiser l'impact négatif sur l'environnement, elle ne peut accepter d'aller contre cet objectif sous prétexte que le 4e tracé provient d'une consultation avec le milieu", a dit M. Ouimet, après que son exposé eut arraché les applaudissements nourris de quelque 300 personnes présentes.

Il a notamment souligné que la région de Saint-Jean-de-Matha, où existe un heureux mariage entre l'agriculture et la villégiature, avait été retenue par le réalisateur des "Belles histoires des pays d'en haut", de préférence à la région de Sainte-Adèle où se déroule la trame, parce qu'elle "a été préservée jusqu'à ce jour d'un développement sauvage pouvant porter atteinte à son intégrité esthétique".

La fédération de l'Union des producteurs agricoles de Joliette, et son Syndicat du nord directement impliqué, ont fait état, chiffres à l'appui, de dommages autrement plus graves pour l'agriculture sur le tracé ouest-centre que sur les trois autres tracés réunis.

M. Hubert Coutu, le porte-parole, a affirmé que l'Hydro, dans sa demande, avait grandement minimisé la qualité et l'originalité de l'agriculture sur ce territoire en insinuant qu'elle n'était pas rentable. Il a aussi mis en doute une affirmation de l'Hydro voulant que le ministère de l'Agriculture ne s'était pas opposé au passage d'une ligne sur le territoire.

Le CLSC Brandon, dans un autre mémoire, a d'ailleurs remis en question tout le processus de consultation de l'Hydro auprès des différents ministères impliqués.

"Ont-ils vraiment pris le soin d'étudier les impacts du tracé sur leur champ d'action spécifique?" a demandé son porte-parole, M. Luc Dugas. "Nous considérons qu'en 1978, les citoyens ont leur mot à dire surtout quand au nom du progrès, on vient passer sur leurs terres, perturber leur environnement et même nuire à leur santé, a-t-il ajouté.

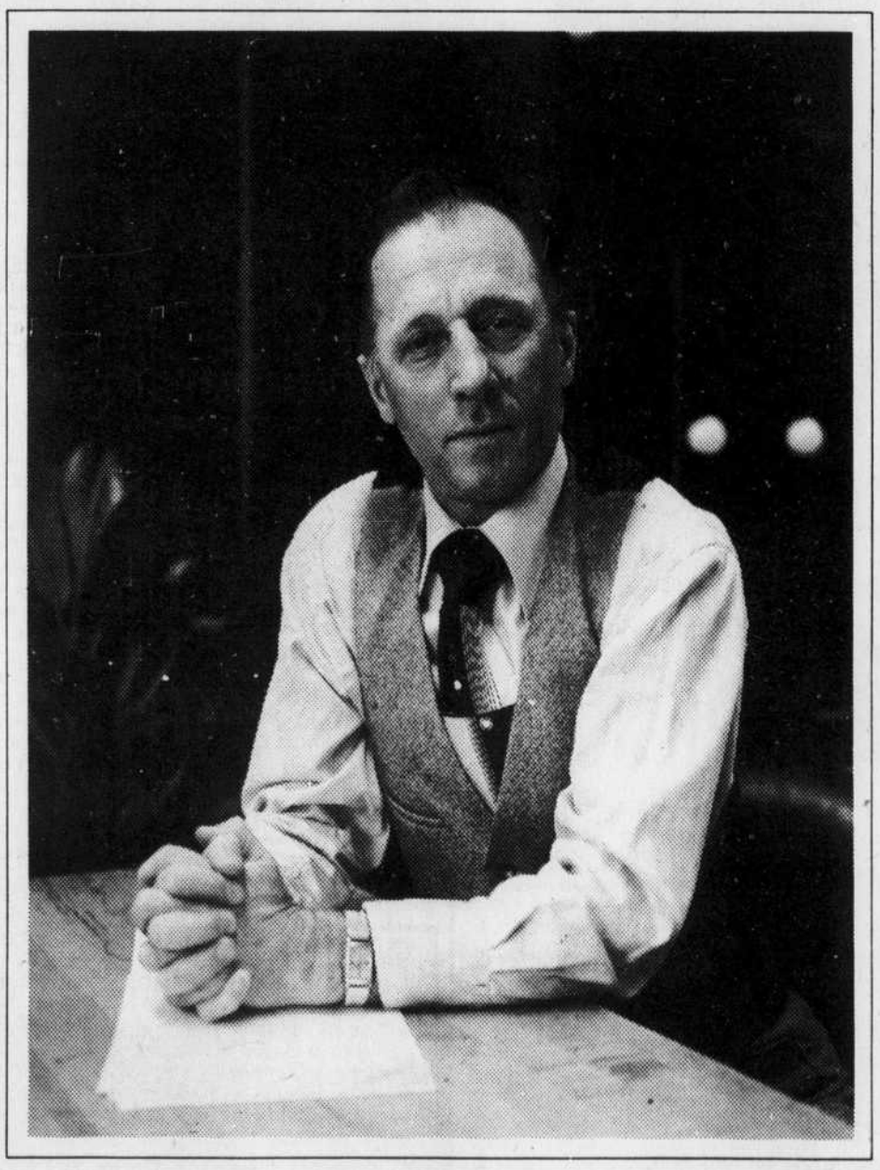
vous déménagez vos bureaux?

A

...est le symbole d'Archivex. En se chargeant de vos vieux documents et dossiers inactifs, Archivex leur offre un abri sûr et économique.
Si vous comptez déménager vos bureaux dans un avenir plus ou moins rapproché, pourquoi affecter un espace qui coûte cher à l'entreposage de vieilles archives? C'est le moment idéal de les confier à la garde d'Archivex. Le personnel expérimenté d'Archivex vous aidera à choisir: a) les papiers que vous pourrez éliminer et Archivex procédera à leur destruction si vous le désirez;
b) les papiers que vous pourrez faire entreposer, à un coût modique, chez Archivex.
Pourquoi ne pas en parler à l'un de nos représentants? Aujourd'hui même. Cela ne vous engage à rien . . . 935-2493

ARCHIVEX
Limitée
Entreposage et localisation de documents

Les quarante premières années sont les plus dures.



Vous avez un petit commerce. Vous devriez avoir un REÉR du Trust Royal.

Vous avez un bon revenu. Vous vivez bien. Vous êtes le patron. Au fond, les choses vont bien pour vous et vous avez probablement devant vous 20 années pour rapporter des revenus additionnels. C'est pour toutes ces raisons que nous vous suggérons de passer au Trust Royal pour discuter d'un régime enregistré d'épargne-retraite spécialement conçu pour vous et adapté à votre avenir. Nous vous mettrons au courant des six différentes façons d'épargner pour votre retraite. Nous vous donnerons des conseils pour souscrire à un régime enregistré d'épargne-retraite qui vous convient. Nous envisagerons même la possibilité de vous faire un prêt à un taux préférentiel pour vous aider à partir du bon pied. Ensuite, nous vous demanderons d'aller comparer, de vous renseigner. Il est possible que vous deviez faire la queue ici et là et que vous deviez lire quelques brochures pour avoir une idée d'ensemble, mais quand vous aurez fait tout cela, nous sommes convaincus que vous reviendrez chez nous.

Le Trust Royal
vous en offre plus pour votre argent.

16 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements appelez 876-2676.

Malgré le froid, le vent, la neige ...et même le feu... les affaires continuent à la Banque de Montréal!

Suite à l'incendie qui a endommagé l'édifice de la succursale DRUMMOND ET STE-CATHERINE, des mesures ont été prises afin de continuer à servir notre clientèle. Nous prions donc les clients de cette succursale de se présenter aux endroits suivants pour effectuer leurs opérations bancaires:

Affaires commerciales et emprunts:
• 1214 ouest, rue Sherbrooke
• 10 h à 16 h

Affaires personnelles:
• 2005, rue Peel
• 10 h à 16 h

Coffrets de sûreté:
• 119 ouest, rue St-Jacques
• 10 h à 16 h

Le personnel de la succursale DRUMMOND ET STE-CATHERINE les y accueillera. Les numéros de téléphone demeurent inchangés. Mille regrets pour ce contretemps!

Le Directeur

Banque de Montréal

Aux Îles-de-la-Madeleine

• Le projet de mine de sel suscite de nombreux paradoxes

par Pol Chantraine
collaboration spéciale

Le Conseil consultatif de l'environnement a terminé ses audiences publiques relatives à l'implantation d'un complexe minéralo-portuaire aux Îles-de-la-Madeleine dans un climat à peine plus serein que celui qui prévalait au début des séances. Malgré l'assurance et l'optimisme manifestés par les promoteurs du projet dans leur adresse finale (tout allait s'arranger, fût-ce par miracle, selon leur porte-parole, M. Fontaine, président de la société Louvem), les intervenants qui leur ont succédé à la tribune et qui regroupaient le Conseil de comté, le Comité pour la protection de l'environnement des Îles, la Municipalité de Grosse-Isle et les fonctionnaires du Plan d'aménagement des Îles-de-la-Madeleine n'ont pas moins réclamé un moratoire de deux ans, afin que toutes les études d'impact nécessaires puissent être complétées avant que l'on ne prenne une décision définitive quant à la mise en marche de la mine de sel.

Il reste à voir si le Conseil consultatif, présidé par le Dr Jean Benoit Bundock, donnera suite à cette recommandation...

Ce qui a frappé les observateurs au cours de ces trois journées d'audience, ce sont les nombreux paradoxes qui se sont dégagés des différents mémoires, paradoxes qui proviennent surtout du fait que ni du côté des promoteurs, ni du côté des adversaires du projet, on n'a tenté de situer la mine de sel dans un projet de développement global de l'archipel madelinot. Il y a paradoxe en effet lorsque le ministre responsable de l'Aménagement du territoire, M. Jacques Léonard, confie au Conseil de comté la responsabilité de concevoir son propre plan d'aménagement, dans le cadre d'une expérience pilote de gouvernement régional, et que, d'un autre côté, le développement de la mine de sel n'est pas subordonné à ce plan; il y a paradoxe encore lorsque les promoteurs du projet parlent avec emphase de la création de 190 emplois qui viendront mettre fin au chômage endémique des Madelinots et qu'un grand nombre de sous-contractants de la Louvem ne passent même pas par le Centre de la main-d'oeuvre de Cap-aux-Meules pour recruter leurs travailleurs; il y a paradoxe enfin lorsque l'agent de développement touristique des Îles, M. Chénard, dénonce la cicatrice que les installations de la mine feront sur le paysage unique des Îles-de-la-Madeleine et manifeste du même souffle son intention d'installer un kiosque d'information touristique à proximité du monstre...

En fait, le paysage a déjà été modifié. Le site de la mine existe. On a remblayé une infime partie de la lagune de Grande-Entrée et on y construit un chevalement de plus de cent pieds de hauteur et des bâtiments divers, dont l'esthétisme, s'il existe, est sérieusement compromis par la clôture métallique coiffée de barbelés qui les entoure. Selon le biologiste Jean Burton, qui s'inquiétait vivement du remblayage, celui-ci n'a pas affecté de façon significative le milieu lagunaire.

Ce sont les installations à venir qui inquiètent davantage certains biologistes, les navigateurs, le public madelinot et la population de Grosse-Isle: le convoyeur de sel, dont le tracé coupe en deux le hameau pittoresque de Leslie, avec ses petites maisons de ferme disséminées sur la pente du majestueux cap du Dauphin; et le port en eau profonde.

On imagine mal, quoi qu'aient pu en dire les représentants de la Louvem devant le Conseil consultatif, comment le convoyeur, un boyau métallique de 9 pieds de diamètre, soutenu par des pylônes et dans lequel circulera une courroie sans fin, puisse être autre chose qu'une balafre dans le décor serein qu'il traversera sur une distance d'un mille et demi. On imagine mal aussi qu'il ne perturbera en rien la vie sociale de la communauté car, d'une part, il la coupera physiquement en deux, et, d'autre part, il produira jour et nuit du bruit et des trépidations qui se ressentiront jusqu'à l'intérieur des maisons.

Si le projet de la mine devait vraiment se concrétiser dans le respect du territoire et des gens qui l'habitent, il faudrait, quitte à ce que cela coûte plus cher, installer ce convoyeur sous terre sur toute la longueur de son parcours. On le mettrait ainsi également à l'abri de certaines tentations que pourraient avoir des habitants exaspérés de le jeter à terre...

Le site proposé pour l'installation du port en eau profonde soulève, lui aussi, un certain nombre de questions. Dans son mémoire, le Dr Paul Montreuil, biologiste d'Environnement-Canada et spécialiste du homard madelinot s'il en est, vu qu'il a passé dix ans de sa carrière à étudier ce crustacé, a révélé que les eaux baignant le cap du Dauphin, en raison des courants qui les animent, jouaient un rôle crucial dans la dissémination des larves de homard vers les fonds plus hospitaliers situés au sud de l'archipel; un déversement même assez minime de mazout, a-t-il dit, pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour une génération entière de homards madelinots, la principale ressource de l'archipel et le gagne-pain de 600 pêcheurs et aide-pêcheurs. Par contre, a-t-il également précisé, un aménagement portuaire judicieusement pensé pourrait procurer un habitat de choix au homard et possiblement améliorer son taux de reproduction.

Mais les technocrates du ministère québécois du Transport, le maître-d'oeuvres des installations portuaires, ont-ils judicieusement choisi l'emplacement de ce havre? De l'avis des pêcheurs et des navigateurs madelinots: non. Un marin gros-islois du nom de Taker a hurlé devant le Conseil consultatif qu'il fallait être fou pour construire un havre en eau profonde à cet endroit; malheureusement, sa rhétorique était considérablement perturbée par son émotion et son intervention n'a pas eu la portée qu'elle méritait. En effet, c'est un fait reconnu de tous les loups-de-mer que les abords du cap du Dauphin sont un endroit dangereux pour la navigation; il s'y manifeste des courants, des tourbillons et des ressacs, dont la violence n'a d'égal que leur imprévisibilité et qui en font un lieu redouté des marins.

Que ceci ait échappé aux fonctionnaires est à peine étonnant si l'on considère que ceux-ci, loin de consulter des navigateurs, se sont fiés aux ordinateurs pour évaluer la navigabilité des eaux! Partant de la prémisse (fausse) que ce sont les vents qui déterminent les courants (les marées et la décharge du Saint-Laurent jouent un rôle beaucoup plus important), les technocrates ont conçu des modèles mathématiques des vagues, qu'ils ont soumis aux ordinateurs; ceux-ci, a rapporté M. Leclerc, bureaucrate du ministère des Transports, devant le Conseil consultatif, en sont arrivés à la conclusion qu'il pouvait y avoir des vagues de 300 pieds de hauteur dans les eaux en question. Comme ce phénomène ne s'est jamais vu, même pas au Cap Horn, les fonctionnaires ont tout simplement éliminé cette réponse: une aberration de la machine, ont-ils jugé... Mais il leur a été impossible d'expliquer à la satisfaction de l'auditoire comment il se faisait que le reste de la réponse de l'ordinateur ne devait pas, lui aussi, être considéré comme aberrant, ni ce qui leur permettait de croire que les vagues de 300 pieds n'étaient pas en fait l'équivalent d'autres phénomènes dangereux que la machine n'était pas programmée pour exprimer.

Quant au public madelinot, il est quelque peu partagé sur la question de la mine de sel, ainsi que l'on a pu le constater d'après les interventions de divers organismes du milieu. La Chambre de Commerce est généralement favorable au projet; le Comité écologique et la municipalité de Grosse-Isle lui sont ouvertement hostiles; le Conseil de Comté et les animateurs du Plan d'aménagement ne lui vouent aucune sympathie, quoiqu'ils ne le rejettent pas d'emblée: ils insistent cependant sur le fait qu'ils désirent être consultés relativement aux initiatives des promoteurs de la mine et participer, dans une certaine mesure, à la prise de décisions.

L'attitude de la plupart des Madelinots et de l'écrasante majorité de la jeunesse (refuser un tel développement économique tient presque du sacrilège dans la société industrielle) s'explique par le fait que les insulaires ne participent pas depuis bien longtemps à cette société et qu'elle ne leur a pas apporté grand-chose d'intéressant jusqu'ici: le pillage des ressources biologiques du Golfe, la mort de l'économie d'autosuffisance familiale, et le chômage... De plus, ils n'ont le courant électrique, et la télévision, que depuis la toute fin des années 1950, ce qui fait que leur mentalité est beaucoup plus influencée par l'esprit de contestation et la conscience écologique des années 1960 que par l'enthousiasme pour le modernisme à outrance généré par le boom industriel de l'après-guerre. À l'heure où la consommation et la civilisation industrielle sont l'objet d'une critique systématique par les médias d'information, ils ne voient pas du tout pourquoi on juge nécessaire de leur imposer ce genre de développement.

"La mine de sel", m'a dit quelqu'un, "c'est un luxe que l'on pourra s'offrir lorsqu'on aura réappris à se nourrir et à ne plus dépendre de l'extérieur pour des choses aussi essentielles que le lait". Et quelqu'un d'autre: "Il n'y a pas de presse. Le sel sera encore là dans vingt ans, si jamais on en avait vraiment besoin..."

• Comment prendre 35,000 phoques?



Peaux de phoque empilées à bord d'un navire de pêche canadien. (Téléphoto CP)

(par Pol Chantraine) — A trois semaines à peine de l'ouverture de la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent, les chasseurs madelinots ne savent pas encore quels moyens ils auront pour aller chercher le quota de 35,000 peaux qui leur a été accordé... Bien que l'Association des chasseurs des loups-marins se soit prononcée en faveur d'une des trois options que lui proposait Pêches et Environnement Canada le 13 décembre dernier (à savoir: 2 bateaux phoquiers immatriculés au Québec et montrés par des équipages Madelinots, ayant chacun un quota de 10,000 peaux; et 15,000 peaux pour les chasseurs côtiers), une seule licence a été accordée jusqu'ici, tandis que le doute le plus absolu plane sur l'autre. Le ministre Roméo Leblanc, dit-on, n'a pas encore arrêté sa décision. Il faudrait toutefois que celle-ci soit rendue dans les plus brefs délais, sans quoi, même en travaillant 24 heures sur 24, il sera impossible d'armer le bateau à temps pour les glaces:

Selon certains, ce retard s'explique du fait que les gouvernements fédéral et québécois sont en conflit en ce qui a trait à la gestion de la chasse dans les eaux du golfe, assumée jusqu'à présent par Ottawa. Or, en vertu d'un protocole datant de 1922, qui donne au Québec entière juridiction sur ses Pêches, le gouvernement actuel revendique l'exclusivité de l'administration de la chasse aux phoques. D'après certains fonctionnaires du MIC, le ministre Rodrigue Tremblay serait prêt à aller "jusqu'au bout" pour faire triompher son point de vue. Afin de s'assurer l'appui des Madelinots dans ses démarches, ce dernier a fait récemment la promesse à peine voilée d'installer aussitôt que possible aux Iles une usine de dégraissage des peaux et une tannerie.

Bien que l'on s'inquiète, dans certains milieux, de la sagesse d'une telle décision au moment où le marché de la fourrure de phoques menace de s'effondrer à l'échelle mondiale, on s'en réjouit dans d'autres, où l'on pense qu'il serait assez facile d'écouler la production somme toute limitée de peaux de phoques sur le marché domestique, étant donné le goût historique et atavique des Québécois pour la fourrure naturelle.

Quoi qu'il en soit, il est également possible que les visées du gouvernement de Québec en ce qui touche à la chasse ne soient pas seules responsables du temps que met la décision du ministre Leblanc à se faire connaître. Les armateurs néo-écossais et terre-neuviens, ainsi que les représentants de l'"industrie" du phoque ne veulent tout simplement pas que d'autres bateaux que les leurs participent à la chasse aux loups-marins dans le golfe. Ils justifient leurs exigences en se basant sur un article du "Règlement de protection des phoques" qui stipule que", sauf permission du Ministre, aucun permis de bateau de chasse du phoque ne peut être délivré pour ce navire en 1970 ou en 1971". Or, pendant les années en question, il était impossible aux Madelinots d'obtenir de tels permis, vu que la chasse par bateau de plus de 65 pieds était interdite dans le golfe!

Les Terre-Neuviens se réclament aussi de "droits historiques de chasse dans les eaux du golfe" pour contester l'exclusivité que semblent vouloir s'arroger les Madelinots dans la région en question: mais ceux-ci leur répondent que ces droits historiques ne concernent pas leur troupeau (celui qui met bas dans les environs du banc des Orphelins), mais bien un autre troupeau du golfe, aujourd'hui presque disparu à cause, précisément, de la chasse excessive des Terre-Neuviens, et qui se reproduisait sur la côte ouest de Terre-Neuve, dans les environs du cap Brittle.

Lors d'une réunion gouvernement-industrie tenue à Halifax le 8 décembre dernier, cette dernière s'est violemment opposée à ce que des bateaux immatriculés au Québec participent à la chasse; les acheteurs (Carino et Carlsen) ont même menacé de ne pas acheter la capture de ces bateaux. Il semble toutefois que beaucoup de ces antagonismes aient été résolus lors d'une réunion des directeurs régionaux de Pêches et Environnement Canada, réunion au cours de laquelle M. Jean Fréchet a réussi à faire accepter le point de vue des Madelinots à ses homologues des provinces maritimes.

On se demande donc où achoppe la décision du ministre des Pêches... Serait-il sensible à un argument récemment soulevé dans l'hebdomadaire madelinot "Le Radar", selon lequel, si les deux permis étaient octroyés à des bateaux québécois, tous deux appartenant à Verreault Navigation, de Paspébiac, ils vendraient leur capture à un même acheteur (Carlsen) et de ce fait élimineraient la concurrence, salutaire pour le maintien du prix des peaux de phoques, dans la région du golfe?...

Bérubé favorisera les coopératives forestières

QUÉBEC (PC) — Désormais, les coopératives forestières seront considérées comme des "partenaires privilégiées" de l'État dans la gestion et l'exploitation des forêts québécoises.

C'est ce qu'a clairement indiqué le ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Yves Bérubé, alors qu'il annonçait mercredi tout un train de mesures visant à donner une impulsion nouvelle au secteur coopératif forestier et à l'associer étroitement à la mise en oeuvre de la réforme forestière à venir.

À l'occasion d'un colloque organisé par le Conseil de la coopération du Québec, à Sainte-Foy, M. Bérubé a dévoilé une politique en sept points découlant des recommandations du rapport Paillé-McNeil et d'un comité spécial chargé d'étudier ce dossier des coopératives forestières.

Pour assurer ce "nouveau départ", il importe d'abord de consolider la formule coopérative en milieu forestier. Ce premier effort se fera dans trois régions-pilotes ainsi désignées par le gouvernement.

Ce sont les unités de gestion de Charlevoix, des Appalaches et de la Gaspésie qui bénéficieront, à titre expérimental, de l'assistance de l'État, tant technique que financière, pour organiser solidement les travailleurs de la forêt, dans le but d'en faire ultérieurement de "véritables agents d'exécution" des plans d'exploitation mis en oeuvre par le ministère.

Tout en privilégiant la formule coopérative dans ces unités de gestion pilotes, le ministère désire maintenir intégralement le plan d'aménagement des boisés privés par les divers organismes de gestion en commun des ressources.

"Il n'est pas question, a dit M. Bérubé, d'imputer de façon autocratique une formule d'exploitation et d'aménagement qui ne répondrait pas aux aspirations des travailleurs forestiers et de l'ensemble de la population des régions rurales concernées".

Dans les cas où d'autres agents de développement de la forêt opéreraient dans un territoire, il devra y avoir négociation de protocoles d'entente pour favoriser un partage harmonieux des secteurs de coupe.

COUPURES DE PRESSE

Voulez-vous savoir ce qu'on dit de vous, de votre organisation dans les publications?

Demandez-le à

clip inc.

Centre de Lecture des Informations de Presse
Documentation sur demande: (514) 871-8308

*société associée à Telbec Inc.

Choisissez bien votre entourage...

BROSSARD

MAISONS BONAVISTA



7 modèles: foyer et sous-sol entièrement finis dans certains modèles. Chauffage électrique. Poutrelles en acier.

672-0334
671-5916

Direction: De Montréal, franchissez le pont Champlain, tournez à droite à la sortie Laprairie menant au boulevard Taschereau, passez devant le centre d'achats Woolco, tournez à droite sur le boulevard Rome jusqu'à la rue Trahan et de là aux maisons modèles.



ST-LAMBERT

PARC PRÉVILLE

Cottage 4-5 chambres à coucher, 2½ salles de bains, salle de séjour, salle à manger, cuisine avec coin repos, salle familiale, foyer, garage, terrain aménagé, entrée de voiture asphaltée, chauffage électrique, solives et poutres en acier.

Direction: Pont Champlain, sortie Sorel, virage à droite, puis route de service (boul. Marie-Victorin) jusqu'aux feux de circulation, virage à droite sur le boulevard Simard et à Pas-de-Calais.

672-1175
671-5916

Heures d'ouverture:
Lun.-Jeu.: 1h à 5h. 6.30h. à 9h.
Sam.-Dim.: 12.30h à 6h.

GROUPE bonavista

Avis Public

Ottawa, le 9 février 1978

Renouvellement du terme de la licence accordée à Câblevision Nationale Ltée pour une entreprise de télévision par câble desservant Châteauguay, Candiac, Longueuil, St-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park, Préville et Brossard (Québec).

Suite à la décision CRTC 76-22, le Conseil renouvelait la licence de Câblevision Nationale Ltée en vue de desservir les villes sus-mentionnées jusqu'au 31 mars 1978.

Afin de disposer du temps suffisant pour inscrire la demande de renouvellement à l'audience publique du 4 avril 1978 à Ottawa, le Conseil renouvelle, par la présente, le terme de la licence en cours de Câblevision Nationale Ltée pour une période de six mois, expirant le 30 septembre 1978. Cette licence sera sujette aux termes et conditions qui sont spécifiés dans la licence actuelle.

Lise Ouimet
Secrétaire générale

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

MAISON DE BEAUJEU



DÉJEUNERS D'AFFAIRES
LE MIDI
SUR SEMAINE
320 est, rue notre dame
861-0876

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

épargnez argent et impôt avec nos

REER et REEL

9¼% dépôt garanti 5 ans

8% épargne réserve

QUÉBEC
850, Place d'Youville
692-1221

TROIS-RIVIÈRES
225, rue Des Forges
376-1221

MONTRÉAL
225 ouest, rue St-Jacques
288-1221

OTTAWA
260, St-Patrick
378-1221

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .

ACHAT ET RACHAT

chez le spécialiste et le pionnier de la location

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906

(TOURING CLUB DE FRANCE)

Permis 73868252-0280

ÉTUDIEZ L'ANGLAIS PARMI LES AMÉRICAINS

ST. JOSEPH
ENGLISH LANGUAGE CENTER
Wallingford, Vermont, U.S.A.

Pour les jeunes 13 ans - 17 ans

Étudiez pour apprendre à lire, écrire, parler et comprendre l'anglais en huit semaines et en même temps se réjouir des délices d'un camp de jeunesse. Surveillance continuelle jour et nuit. Cours complet d'anglais avec laboratoire linguistique pour garçons et jeunes filles. Classes limitées à dix élèves. Les frais sont très raisonnables et les parents sont invités à visiter à n'importe quel temps.

Pour les adultes 17 ans et plus

Programme d'anglais pour étrangers section élémentaire, intermédiaire, avancée, sur-avancée, et universitaire. Les cours: 6 mars et 26 juin. Pension pour religieux et religieuse ainsi que pour laïcs.
Classes formelles et laboratoire linguistique. Programme de récréation.

SESSION DU PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
6 MARS ET 26 JUIN
COURS INTENSIFS DE 4 SEMAINES EN ANGLAIS POUR PROFESSIONNELS ET HOMMES D'AFFAIRES
INSTITUTE IN THE TEACHING OF ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE (Summer Session Only)

Les intéressés doivent écrire au:
Prof. Ernest A. Boulay, Président
St. Joseph English Language Center
P.O. Box 9, Wallingford, Vermont, 05773, U.S.A.

Québec raffermit la vieille exclusivité américano-ontarienne

Guy Deshaies



L'exclusivité de trois compagnies ontariennes et d'une compagnie américaine dans le domaine du transport d'automobiles au Québec vient d'être raffermie par une récente décision de la Commission des Transports du Québec octroyant à la Anchor Motor Freight, société américaine filiale de Leaseway Ltd, de Cleveland, Ohio, des permis de transport à l'intérieur du Québec depuis la frontière américaine.

Avant cette décision du 7 décembre dernier, les 250 camions d'Anchor Motor Freight étaient munis d'une affiche escamotable sur la portière et ils devenaient des camions de Charlton Transport (Québec) dès qu'ils entraient au Québec. Charlton Transport est la filiale québécoise de la Anchor Motor Freight.

Pour le ministère des Transports du Québec, le camion était alors muni ipso facto d'un permis québécois mais, pour le ministère fédéral de l'Immigration, les chauffeurs américains avaient le droit de travailler au Québec sans permis de travail puisqu'ils conduisaient des camions américains.

Bref, le jeu de la pancarte n'est plus nécessaire, la Commission des transports ayant légalisé l'opération. Elle l'a fait de façon restrictive puisqu'elle oblige les unités motrices (tracteurs) d'Anchor Motor Freight à tirer des remorques de Charlton au Québec.

L'ennui est que Charlton détient une dizaine de permis seulement pour autant de roulottes et qu'il y a 250 camions qui font la navette entre les usines de GM à Sainte-Thérèse et les États-Unis...

Il y a plus grave. Le 28 juin 76, la compagnie GM (Canada) déposait devant la même Commission des rapports financiers attestant qu'elle avait versé en 1974 $2,358,250 en frais de transport d'automobiles à Charlton (Québec) mais Charlton, pour la même année, rapportait, toujours à la même Commission, des revenus de $600,852 laissant ainsi s'envoler directement aux États-Unis, sans retenues fiscales du gouvernement québécois, la somme de $1.7 million.

Côté ontarien, il y a d'abord McCallum Transport et sa "filiale québécoise". Cette société, qui a de loin le plus gros volume du transport d'automobiles au Québec, est contrôlée par la Dominion Consolidated Truck Lines de Toronto, embranchement du holding Thompson Ltd.

Pas plus tard que l'an dernier, la Commission s'exprimait ainsi au sujet de McCallum après avoir cité le témoignage du gérant de McCallum (Québec), M. Lucien Pilon, qui avouait que tous les camions possédaient la même identification sur les portières, à savoir, McCallum Transport-Oshawa. "Il n'existe pas de telle entité légale, déclarait le commissaire, ayant porté ou portant un tel nom. Cette façon d'identifier les véhicules ne peut être expliquée autrement par M. Pilon que par "un manque de stencil" au nom de l'entreprise québécoise. Cette explication, dit le juge, a été retenue beaucoup plus comme une boutade qu'autrement. En réalité, dit-il, cette situation permettrait à Dominion Consolidated Truck Lines de faire du transport local au Québec sans être aucunement dérangée et permettrait à McCallum (Québec) d'obtenir, à volonté, de l'aide de la compagnie ontarienne profitant de la confusion de nom". Les "investissements" de McCallum (Québec) au Québec s'élèvent à $30,000, c'est-à-dire un terrain vague à Sainte-Thérèse.

Enfin, dans ce beau paysage, il y a Roadway Transport et sa filiale Automobile Transport Ltd, toutes deux contrôlées par Davis Corporation de Toronto, ainsi que MLC Transport, d'Ontario.

En résumé la situation est la suivante: le transport des automobiles par camions représente au Québec un chiffre d'affaires de $12 millions pour 800 camions qui effectuent 650,000 transports. Quatre compagnies et leurs filiales, toutes extérieures au Québec, contrôlent 99% de ce marché et moins de 150 chauffeurs sont Québécois, les autres étant ontariens ou américains et payant des taxes et des impôts ailleurs qu'au Québec.

Moins d'une centaine de ces 800 camions ont été achetés au Québec de même que les remorques.

Inutile de dire que l'Ontario et les États-Unis ne tolèrent absolument pas qu'un transporteur étranger entre à l'intérieur de leurs frontières.

Au Québec, il existe seulement deux transporteurs spécialisés dans le transport d'automobiles: Richer Transport à Montréal, à qui la Commission vient de refuser le permis interprovincial, et Réal Blanchette, de Péribonka, au Lac Saint-Jean, à qui la Commission ne permet de transporter que des voitures d'occasion et qui, par les temps qui courent, se berce sur son perron en regardant les deux camions de McCallum défiler sur la route.

La Commission des Transports, se basant sur l'article 21 de la loi des Transports, invoque depuis toujours que les expéditeurs et manufacturiers d'autos sont satisfaits des services des "quatre grands", qu'il n'y a donc pas de demande pour les permis des Québécois et que l'intérêt public n'exige pas l'émission de tels permis. La Commission a même refusé le permis à Réal Blanchette en déclarant à l'avance qu'il ne serait pas utilisé et comporterait dès son émission un motif d'annulation. Blanchette a logé un appel au Tribunal du transport du Québec mais son appel a été rejeté pour vice de procédure.

Quant à l'article 34 de la même loi, il n'oblige pas réellement un transporteur à avoir sa place d'affaires au Québec. Il suffit d'une adresse et certains transporteurs routiers ontariens et américains ont effectivement comme "place d'affaires" au Québec l'adresse du bureau d'avocats qui les représente.

Jusqu'à présent, le gouvernement québécois comme tel n'est pas intervenu devant la Commission pour appuyer les multiples requêtes de Richer et Blanchette alors qu'il est intervenu devant la Commission canadienne des transports, l'an dernier, pour appuyer des demandes de permis d'un transporteur aérien québécois: Airgava.

Quant aux concessionnaires d'automobiles, ils sont forcés de prendre le transporteur désigné par le manufacturier même si les tarifs sont plus élevés que ceux autorisés, par exemple, à Richer dans la région de Montréal. Les manufacturiers sont d'autre part à la merci des "quatre grands" pour l'expédition de leurs véhicules dans les autres provinces et aux Etats-Unis et ne peuvent leur ôter impunément le marché québécois.

Enfin, les interventions à Québec, les lettres au ministre, les représentations devant la Commission n'ont rien donné.

De sorte que MM. Réo Bouffard, président de Richer Transport, et Réal Blanchette, au demeurant de paisibles citoyens, songent sérieusement à l'heure actuelle, à prendre leurs camions et tous ceux parmi les 1,000 chauffeurs québécois en chômage qui le voudront et à aller carrément bloquer la route aux frontières des Etats-Unis (Champlain) et de l'Ontario pour protester contre cette lamentable situation.

EURO-QUÉBEC

• Une nouvelle revue destinée aux PME

PARIS (PC) — Le premier numéro de la revue économique "Euro-Québec" vient de sortir des presses et elle sera en vente dans les kiosques dès lundi matin.

Cette revue sera d'ailleurs présentée officiellement à Montréal, ce matin, par son fondateur, un journaliste du quotidien parisien "Le Figaro", M. Daniel Tacet.

Ce projet d'information s'adressant particulièrement aux petites et moyennes entreprises, "secteur particulièrement mal informé des réalités existantes", avait pris naissance il y a douze mois et c'est après une étude sérieuse du marché possible que la décision de lancer cette nouvelle publication a été prise, a expliqué M. Tacet.

Ce premier numéro du mensuel économique comprend 50 pages et regroupe un bon nombre de reportages et d'articles de fond allant en éditorial d'un texte sur "le parti québécois", en passant par les éditions d'Alain Stanké et de la décision de René Lévesque de décentraliser le commerce du vin.

Dans un autre article, on souligne aussi qu'il ne s'écoule pas une heure sur les ondes de radio européennes sans qu'un chanteur québécois ne vienne fredonner un air du pays. "Un fantastique matraquage pour la grande joie de tous".

Dans ce premier numéro d'une remarquable présentation et d'une qualité rédactionnelle assez exceptionnelle, imprimé en Belgique en raison des coûts beaucoup moindres qu'en France, on peut aussi avoir un aperçu "des voyages sur mesure", ce qui ne sera sûrement pas désagréable pour ceux qui veulent "visiter et investir", de l'autre côté de l'Atlantique.

Avec un tirage initial de 30,000 exemplaires, on retrouve ainsi des textes rédigés par une dizaine de collaborateurs aussi bien français que québécois, a noté le rédacteur en chef du magazine.

En vente pour le prix de $1.70 on retrouve à l'intérieur de la publication un résumé des principaux articles regroupés en trois pages et écrit en anglais, en italien et en allemand, ce qui en fait une revue à caractère international.

Selon la volonté de Daniel Tacet, la revue continuera quatre volets différents, soit les "reportages et enquêtes sur les firmes et les possibilités d'investissements, un dossier section, informations et services, et un secteur du cahier consacré aux loisirs et à la culture".

D'un autre côté, le premier numéro contient un article juridique écrit par Me Philippe Lette, avocat inscrit aux Barreaux de Montréal et de Paris, et qui traite des "réalités juridiques franco-québécoises".

La première page couleur de la couverture représente un échiquier. La revue est éditée par la société "International Euroquébec Export" de Paris et elle sera distribuée par les messageries Éclair du Québec.

Québec-Canada: 106,000 adhérents

SHERBROOKE (PC) — Le vice-président du mouvement Québec-Canada, M. Brian Gallery, affirme que cet organisme, fondé à l'issue de la victoire du Parti québécois en novembre 1976, compte 106,000 membres, dont 65 pour cent sont d'origine francophone.

Prononçant une allocution devant les membres d'un club social de Sherbrooke, M. Gallery a précisé que ce mouvement compte 55 chapitres à travers le Québec, dont sept à Montréal.

Québec-Canada, dit-il, "croit en la possibilité d'accélérer la croissance du Québec et d'y améliorer les conditions de vie, en demeurant au sein de l'unité canadienne, plutôt que de poursuivre une mission négative et destructrice en créant un État replié sur lui-même".

Latulippe tente un autre record

QUEBEC (PC) — Le vétéran Phil Latulippe, dont les exploits ne se comptent plus, tentera, en fin de semaine, d'ajouter un autre fleuron à son éblouissant palmarès de marche et de course.

L'athlète de 58 ans, de Loretteville, se propose en effet de battre le record mondial de ski de randonnée en parcourant une distance de 300 kilomètres.

"Pour éveiller l'opinion publique au besoin d'exercice et de plein air, il faut vraiment des coups d'éclat, et c'est ce que je tente de faire", a-t-il souligné en annonçant son projet.

Le record actuel appartient au Finlandais Onni Favi, qui a réussi à franchir une distance de 305.9 kilomètres en 47 heures, du 19 au 21 avril 1966.

Latulippe tentera d'abaisser cette marque sur les pistes de ski de randonnée du club de golf Lorette, près de Québec.

Il prendra le départ à 18 heures, aujourd'hui, et compte atteindre son but vers 17 ou 18 heures, dimanche.



ARCHITECTES
DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES
ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC
88 EST RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS
866-1836
Début des cours le 20 février
Permis # 749514
Enseignement de culture personnelle (jour et soir)



Maintenant au 5055 ST-DENIS
(entre Laurier et Boul. St-Joseph)
Le Cache-Pot
Décoration
288-5330

— Le meilleur choix de pots, de cache-pots et d'accessoires de plantes en ville, à prix réduits.
— Toute la céramique de Beauce * incluant les services à diner, les ensembles à vin, les centres de tables, etc., etc.

Pour souligner cette ouverture, nous offrons 20% de réduction sur toute la CERAMIQUE DE BEAUCE en plus d'autres spéciaux, sur place.

* Produits entièrement fabriqués au Québec



Université de Montréal
FACULTÉ DE THÉOLOGIE

1er cycle — TRIMESTRES D'AUTOMNE ET D'HIVER 1978-1979

ETUDES BIBLIQUES
La Faculte de theologie offre un programme specialise en etudes bibliques qui comprend des cours dans les domaines suivants:
• hebreu et grec bibliques
• histoire et archeologie bibliques
• etudes des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament
• theologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament
Les cours de premier cycle en etudes bibliques peuvent conduire à l'obtention:
• d'un certificat ou mineur en études bibliques
• d'un majeur en etudes bibliques
• d'un baccalaureat es arts avec majeur en etudes bibliques
• d'un baccalaureat es arts bidisciplinaires: etudes bibliques-etudes theologiques

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
La Faculte de theologie offre plusieurs programmes d'enseignement et de recherche qui veulent se situer au coeur de la tradition et s'adapter au renouveau actuel des sciences theologiques
PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE:
• Etudes bibliques
• Etudes theologiques
• Etudes pastorales
• Etudes catechetiques
• Sciences de la religion
PROGRAMMES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE:
• Etudes bibliques
• Etudes pastorales
• Etudes theologiques
S'adresser à: FACULTÉ DE THÉOLOGIE
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal, H3C 3J7
Tél.: 343-7080

ÉTUDES THÉOLOGIQUES
La Faculte de theologie offre un programme specialise en etudes theologiques qui comprend des cours dans les domaines suivants:
• condition du chretien
• dimension historique du message chretien
• les grandes coordonnees du mystere chretien: Dieu, le Christ, l'Eglise, l'homme chretien
• vie sacramentaire et agir moral
• problemes d'actualite en theologie
Les cours de premier cycle en theologie peuvent conduire à l'obtention:
• d'un certificat ou mineur en etudes theologiques
• d'un majeur en etudes theologiques
• d'un baccalaureat es arts avec mejeur en études theologiques
• d'un baccalaureat es arts bidisciplinaire: etudes bibliques-études theologiques
• d'un baccalaureat specialise en theologie (B.Th.)

ÉTUDES PASTORALES
La Faculte de theologie offre un programme renouvele en etudes pastorales qui comprend des cours dans les domaines suivants:
• sciences de l'homme et religion
• foi en Jesus et projet evangelique
• action et reflexions pastorales
• aspects de l'action pastorale en milieu quebecois
Les cours de premier cycle en etudes pastorales peuvent conduire à l'obtention:
• d'un certificat ou mineur en etudes pastorales

ÉTUDES CATÉCHÉTIQUES
La Faculte de theologie offre un nouveau programme en etudes catechetiques qui comprend des cours dans les domaines suivants:
• la catechese dans le projet educatif
• bible, theologie, catechese
• univers religieux, projet chretien et catechese
• connaissance et utilisation des instruments catechetiques
• psychologie genetique et religieuse
Les cours offerts en etudes catechetiques peuvent conduire à l'obtention:
• d'un certificat ou mineur en etudes catechetiques
• d'un majeur en etudes catechetiques
• d'un baccalaureat es arts avec majeur en etudes catechetiques

SCIENCES de la RELIGION
La Faculte de theologie offre un programme specialise en Sciences de la religion qui comprend des cours dans les domaines suivants:
• introduction au phenomene religieux
• les grandes traditions religieuses
• reflexion critique et theories sur les phenomenes religieux
• religion et culture
Les cours offerts en Sciences de la religion peuvent conduire à l'obtention:
• d'un certificat mineur en sciences de la religion
• d'un majeur en sciences de la religion
• d'un baccalaureat es arts avec majeur en sciences de la religion

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

Avis est donné que Les Autobus Hovington Inc. du Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis saisonnier de transport de passagers, type saisonnier, catégorie régulière selon l'article 2.72.7.

A) Transport de groupes de personnes participant à des activités culturelles, sportives et récréatives, de Sacré-Coeur à Bergeronnes, Les Escoumins Forestville, Chicoutimi, Baie Comeau, La Malbaie.

B) De personnes tour guide dans la région de Matagamingue et Rivière Outardes pour une période s'étendant du 1er juin au 15 septembre 1978.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

Marcellin Hovington
1ère publication: 16 février 1978
2e publication: 17 février 1978
3e publication: 18 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO: 500-43-0001025-77

DAME "X"
requérante

RE: adoption de ROBIN WILLIS

AVIS A: DONNA WILLIS, présentement d'adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant Robin Willis sera présentée devant l'un des Juges siégeant en chambre 100A de cette Honorable Cour du Bien-Être Social, au 410 est, rue Bellechasse en les Cité et District de Montréal, mardi le 21 mars 1978 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Veuillez agir en conséquence.

Montréal, le 13 février 1978.

Louise Provost-Carignan
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)

NO: 500-12-075340-780

FRANCINE CHARETTE,
requérante

-vs-

SERGE GIROUX,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, SERGE GIROUX, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, CE 13 FÉVRIER 1978

A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

Mes COUSINEAU BEAUCHEMIN & BEAUVAIS
1843 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES

Aménagement de La Grande Rivière

Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées

SEBJ 78-0206

JEUDI, LE 30 MARS 1978

FOURNITURE, CONCEPTION ET FABRICATION DE VINGT-TROIS (23) JEUX DE SECTIONNEURS

GARANTIE DE SOUMISSION

$8,000.

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT

$25.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en copartication ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333

Avis est donné que: Claude Vaillancourt, 1525, Lac Brien, St.-Calixte, Cté. Prévost, P.Q. détenteur du permis no: 507635 D001, catégorie Entrepreneur, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: EXCAVATION J.M. DUFOUR ENR., 5ème. Avenue, Lac Opéra, St-Calixte, Cté Prévost, P.Q. catégorie Entrepreneur, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 15 février 1978
2ème parution le 16 février 1978
3ème parution le 17 février 1978

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE
5205 Est, Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, Mtl. P.Q.
Tél.: 321-9275

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS QUE "LOCATION TORMONT LIMITÉE", détentrice du permis 1041-DYV s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin de demander un changement d'adresse de son bureau de location de 127, rue Cleavemont, Richmond, P. Qué. à 38, rue Crown, Danville, Province de Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P. Qué.

1ère publication: le 16 février, 1978.
2ème publication: le 17 février, 1978.
3ème publication: le 18 février, 1978.

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 Ouest, rue St-Jacques,
Suite 900,
Montréal, P. Qué. H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 760-12-001678-78

ROGER TREMBLAY
requérant

-vs-

LÉONNE JEAN
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, LÉONNE JEAN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Valleyfield, district de Beauharnois.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 14 février 1978.

PIERRE JOLICOEUR
Protonotaire adjoint

ME CREPEAU ET GUILBEAULT
1251 Boul. St-Joseph est
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT
REG. 2 (1976) ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS que la requérante New England Transport Inc. Ltd. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le transfert et/ou permis au même effet que les clauses b) et c) du permis numéro 20226-V actuellement émis sous le nom de Savage Trucking Co. (Monsieur Hanson M. Savage) auquel cas, lesdites clauses transférées et/ou émises devront être annulées sur l'actuel permis no. 20226-V de Hanson M. Savage.

Monsieur Hanson M. Savage, faisant affaires sous la raison sociale de Savage Trucking Co., a cédé par convention tout son système de transport à Savage Trucking Company Inc., corporation dont il était initialement le principal actionnaire mais dans laquelle il a postérieurement cédé tous ses intérêts, y compris tous ses droits de propriété sur toutes et chacune des actions alors émises, à la corporation Mitchell Carriers Co. Inc. dont l'actionnaire majoritaire est M. Clarence D. Horton, lequel est officer président de Ram Transport Inc., corporation détentrice majoritaire des actions de New England Transport Inc. Ltd.

Le portrait corporatif de chacune des compagnies énumérées apparaît au dossier de la présente demande à la Commission des Transports du Québec.

Si le permis est accordé les deux clauses transférées et/ou émises devront se lire comme suit:

b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON b) De la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée) à tous points de la Province de Québec pour le transport de bois plané, (points d'origine: États du New Hampshire, Vermont et New York).

c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON c) De la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée longeant l'état du Vermont) à tous points de la Province de Québec pour le transport de poutres de construction préfabriquées originant de Hartland, Vermont.

RESTRICTION RE: CLAUSES b) et c):

Les Clauses b) et c) du permis devront être opérées en connection avec le certificat #MC 143095 émis par l'Interstate Commerce Commission.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de règie interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 16 février 1978
2e publication: 17 février 1978
3e publication: 18 février 1978

Procureurs: Paquette, Paquette, Rivet & Groleau
200 St.-Jacques ouest,
Suite 900, Montréal, P.Q.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 novembre 1977 par lequel Atlas Ladouceur Ltée a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 30 novembre 1977 sous le numéro 2833714."

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Reynald Debien, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Les Blocs Laurentiens Enrg.", ayant sa principale place d'affaires à Village Lafontaine, dans le district de Terrebonne, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 8 mai 1975, a été enregistré à St-Jérôme le 13 mai 1975 sous le numéro 461475.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-024932-772

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, un corps politique et corporatif dûment constitué selon la loi et ayant sa principale place d'affaires au 437 rue ouest St-Jacques dans les cité et district de Montréal, et ayant une succursale à Gatineau, Québec,

demanderesse

-versus-

JAMES OLIVER POTTER, jusqu'à présent résidant et domicilié à Beachgrove, Québec, et d'adresse actuellement inconnue,

défendeur;

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur James Oliver Potter, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée, à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, le 7ième jour de février 1978

RÉNALD CHASSÉ
Protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff Fenster Kandestin
Kugler & Kay, avocats
Suite 2204, 900 Place Victoria
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)

NO: 500-12-075057-780

PIERRETTE MARTEL,
requérante,

—vs—

GUY PIMPARE,
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GUY PIMPARE, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13 février 1978.

(S) R. CHASSÉ P.A.C.S.M.

Mes COUSINEAU, BEAUCHEMIN & BEAUVAIS
1843 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE Messieurs Denis et Romain Desjardins s'adresseront à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation de répartir les actions de la compagnie St-Eustache Auto Location Inc., détentrice des permis 92-DYV et 262-DY de la façon qu'il suit:

RÉPARTITION DEMANDÉE DES ACTIONS SI LA COMMISSION Y AGRÉE:

Romain Desjardins, Président, 399 actions ordinaires
Denis Desjardins, Vice-Président, 100 actions ordinaires
Raymond Fullum, Secrétaire-Trésorier, 1 action ordinaire

STRUCTURE ACTUELLE DES ACTIONS:

André Desjardins, Président, 100 actions ordinaires
Romain Desjardins, Vice-Président, 200 actions ordinaires
Jacques Carrière, Secrétaire-Trésorier, 100 actions ordinaires

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 16 février 1978
2e publication: 17 février 1978
3e publication: 18 février 1978

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 novembre 1977 par lequel C. Gervais Rentals Ltd. a transféré et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 30 novembre 1977 sous le numéro 2833715."

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 8 février, 1978, 85755 Canada Ltd., vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 février, 1978, sous le numéro 2848796.

Le 10 février, 1978.

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorce)

NO: 500-12-075576-789

LISE LEFEBVRE,
requérante,

-VS-

GAÉTAN JOBIN,
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, GAÉTAN JOBIN, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, CE 13 FÉVRIER 1978.

(S) A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

Mes COUSINEAU, BEAUCHEMIN & BEAUVAIS
1843 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-001561-784

LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES KINROSS, une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principale place d'affaires pour la province de Québec, en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

JEAN-MARC MERCIER, autrefois résidant et domicilié à Chambly, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue & Al

DÉFENDEURS

-et-

ROGER MICHON, en sa qualité de régistrateur de la division d'enregistrement de Chambly.

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JEAN-MARC MERCIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 13 février 1978.

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes BAKER WOLOSHEN
1155 ouest boul. Dorchester
suite 1007
Montréal, Qué
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-075.456-784

CHARLES GENDRON, employé à la Défense Nationale, domicilié et résidant au 2223, rue Darling, en les Cité et District Judiciaire de MONTRÉAL,

REQUÉRANT

-vs-

DAME MARCELLE DESMARAIS, ménagère, d'adresse inconnue,

INTIMÉE.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, MARCELLE DESMARAIS, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication;

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de MONTRÉAL à son intention;

PRENEZ, de plus, AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il pourrait solliciter contre vous.

MONTRÉAL, le 9 février 1978.

RENALD CHASSE, REGISTRAIRE ADJ.

PILON & LAGACÉ, avocats,
3303 est, Ontario,
MONTRÉAL, P.Q. H1W 1P5
PROCUREURS DU REQUÉRANT

Le requérant-cédant, M. Rosaire Fregeau, domicilié au Cap St-Ignace Cté Montmagny, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Serge Thibeault, domicilié au 526, Chemin Bellevue, Cap St-Ignace, Cté Montmagny, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-501784 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 15 février 1978
2ème publication: 16 février 1978
3ème publication: 17 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO.: 20926-V

VANIER & FILS TRANSPORT INC.
Requérante

PERMIS SPÉCIAL

La requérante, détentrice du permis numéro 20926-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à louer à court terme, pour une durée de trois mois, deux véhicules de compagnie(s) de location autorisée(s) et ce conformément à l'article 2.59.5 des règles de pratique de la Commission des Transports du Québec et à l'article 13FF de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 15 février 1978
2ème publication: 16 février 1978
3ème publication: 17 février 1978

SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques, Suite 900
MONTRÉAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GASPÉ

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
(Divorce)

NO: 110-12-00215-78

EUSTACHE CHIASSON, domicilié à Chandler ouest, district de Gaspé.
Requérant

—c—

DELIMA NOEL CHIASSON, anciennement domiciliée à Chandler, et maintenant d'adresse inconnue.
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La Cour ordonne à l'intimée, DELIMA NOËL CHIASSON, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans "LE DEVOIR"

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Gaspé, à Percé.

Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

A Percé, le 16 janvier 1978

Pierrette B. Cloutier, r.a.
Registraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-074-884-788

EDMONDE DORSAINVIL, ménagère, épouse en société d'acquets de Rousseler Sainte-Lïen, domiciliée et résidant au 6195 de la rue Louvois, dans la cité de St-Léonard, district de Montréal.
Requérante

-vs-

ROUSSELER SAINTE LIEN, adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'INTIMÉ ROUSSELER SAINTE LIEN, est par la présente requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

ST-HUBERT, ce 3 février 1978

A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

COUSINEAU & FERNANDEZ
Avocats
3629 boul. Taschereau
St-Hubert, Qué

SERGE FERNANDEZ,
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO: 500-43-0001026-77

DAME "X"
requérante

RE: adoption de Jon Roderick Lee

AVIS A: Louise Anna Lee, présentement d'adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant Jon Roderick Lee sera présentée devant l'un des Juges siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour du Bien-Être Social, au 410 est, rue Bellechasse en les cité et district de Montréal, mardi le 21 mars 1978 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Veuillez bien agir en conséquence.

Montréal, le 13 février 1978.

Louise Provost-Carignan
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001292-786

JAMES MAZANNA, Chauffeur de Taxi, résidant et domicilié au 8337 rue Domremy, dans la ville de St. Léonard, district de Montréal;
demandeur

—vs—

CLÉMENT BABINEAU, jusqu'à présent résidant et domicilié au 7522 Boulevard Pie IX;
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Clement Babineau, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal le 9 février 1978

A. BEAULIEU
Protonotaire C.S.M.

Mes. Gameroff Fenster Kandestin
Kugler & Kay, avocats
Suite 2204, 800 Place Victoria
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-002842-787

Dans l'affaire de:
La convention matrimoniale
entre
NICHOLAS CARAVAS (KARAVAS)

-et-

DAME CATHERINE PAVLIS, tous deux résidants et domiciliés au 7779 Champagneur, en les cité et district de Montréal.
REQUÉRANTS

PRENEZ AVIS que le requérant présentera devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, à 9:30 heures de l'avant-midi, le 17ième jour de mars 1978, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial entre le requérant et son conjoint DAME CATHERINE PAVLIS passé le 2ième jour d'octobre 1975, devant Me Myroslaw Racki notaire, sous le numéro 1251 de ses minutes et changeant leur régime matriomonial afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté de biens.

MONTRÉAL, ce 13 février 1978.

Me GERALD T. PARKIN
a/s Trahan, Parkin & Ass.
550 ouest rue Sherbrooke
suite 1510
Montréal, Qué
PROCUREUR DES REQUÉRANTS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

NO: 705-12-000919-786

DANIEL HAMEL, domicilié et résidant au 2888 Bellefeuille à Ste-Julienne, district de Joliette,
partie requérante,

—vs—

DAME ANITA MARCOTTE, d'adresse inconnue,
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Dame Anita Marcotte est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, 3 février 1978.

Jean Lemieux
REGISTRAIRE

Mes Landreville & Bourduas,
Avocats,
102 nord, Place Bourget,
Joliette, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 février 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Couverts De Table Cantal International Ltée / Cantal Tablewear International Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de février 1978, sous le numéro 2849210.

Ce 13ème jour de février, 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-005-390-773

DAME FERNANDE BOULIANE, demeurant et domiciliée dans les cité et district de Montréal,
demanderesse,

-vs-

LIONEL LUSSIER, autrefois demeurant et domicilié au numéro 4460 rue Bellechasse, app. 36, dans les cité et district de Montréal,
défendeur

ORDONNANCE DE LA COUR

Ici il est ordonné au défendeur, Lionel Lussier, de comparaître d'ici trente (30) jours copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée au greffe à son intention.

MONTRÉAL, ce 8e jour de février 1978

A. BEAULIEU
Greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

500-12-075 275-788

ARMAND ROULEAU, retraité, des ville et district de Montréal,
Requérant

-vs-

AURORE BOUGIE, de lieux inconnus,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée AURORE BOUGIE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 février 1978.

(S) LAWRENCE A. POITRAS
JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Me Jean-Pierre Grenier
GRENIER, TRUDEL & GRÉGOIRE, Avocats
4227 Ouest, St-Jacques
Montréal, H4C 1J5
Tél.: 933-4211
Dom. élu: 31, St-Jacques
suite 500
Procureurs du requérant.

"Avis est par les présentes donné que, conformément à un jugement rendu par le protonotaire adjoint, Marcel Latour, de la Cour Supérieure, District de Montréal, Département des Tutelles, le trente janvier 1978, dossier 14-004251-773, il sera procédé devant Me Domenic Manzo, notaire, en la cité de Montréal, spécialement commis à cette fin, à son bureau, au 7576 rue St-Denis, en la cité de Montréal, le 28 février 1978, à 2 h 00 p.m. à la vente aux enchères publiques de l'emplacement suivant, appartenant par indivis à Maria et Giuseppe D'Onofrio, enfants mineurs de Francesco D'Onofrio ainsi qu'au dit Francesco D'Onofrio et Giuseppe D'Onofrio et Tommasso Perrota, lequel immeuble se décrit comme suit:

Un emplacement ayant front sur la rue L.O. David, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN (481-1372) aux Plan et Livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-récollet, mesurant quarante-quatre pieds et soixante-quinze centièmes de pieds de largeur par quarante-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pieds dans sa ligne sud-ouest et cinquante pieds dans sa ligne nord-est étant borné comme suit: vers le sud-est par le lot numéro 481-497, rue L.O. David, vers le sud-ouest par le lot 481-1371, vers le nord-ouest par le lot numéro 481-533, vers le nord-est par le lot numéro 481-530, ruelle.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros 1915, 1919 et 1925 rue L.O. David, en la cité de Montréal dont le mur sud-ouest, est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ledit emplacement.

Ladite propriété sera vendue au dernier et plus haut enchérisseur. La mise à prix initiale est de $90,000.00. Pour les conditions de vente, prière de s'adresser au notaire soussigné, Domenic Manzo, notaire, au 7576 rue St-Denis, Montréal, Québec. Tél.: 274-2473."

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 6 février 1978, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures de Meubles Dorisa (1974) Ltée. dues à Comcap Factors Inc. ont été cédées, rétransférées et réassignées à Meubles Dorisa (1974) Ltée. a été enregistré le 6 février 1978 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement du Montréal sous le numéro 2847749.

le 10 février 1978
COMCAP FACTORS INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-075271-787

LOUISE POTVIN, préposée à l'entretien ménager, épouse commune en biens de Léon dit Léo Boisclair, résidant et domiciliée au 8622 rue Tellier, dans les ville et district de Montréal,
requérante

-vs-

LÉON DIT LÉO BOISCLAIR, d'adresse inconnue
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé LÉON DIT LÉO BOISCLAIR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 6 février 1978.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Hargreaves, Bélanger, Trudel,
Leduc, Philibert
6850 est, rue Sherbrooke,
suite 350, Montréal, H1N 1E1

PRENEZ AVIS que 81266 CANADA LTD., opérant sous le nom de: COMPAGNIE DE DISTRIBUTION ACTION, dont la principale place d'affaires est au 13,255 rue Victoria, Pointe-aux-Trembles, Québec, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial, pour

(a) TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CONTRAT.

District de Montréal Métropolitain pour le transport de vêtements, tissus à la verge, tissus coupés, machinerie d'usine pour fin de réparation et machinerie d'usine ayant subi des réparations pour le compte de Manufacture Le Mans Ltée, Little Mods Mfg Ltd, et Boogie Jeans Ltée, toutes ces compagnies de Montréal et pour le transport de peaux et de vêtements de sport pour le compte de Gordon Import & Sales Co. de Montréal

(b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.

De Montréal à Rosemère pour le transport de vêtements pour le compte de Manufacture Le Mans Ltée, Little Mods Mfg. Ltd et Boogie Jeans Ltée, toutes compagnies de Montréal; pour le transport de vêtements de sport pour le compte de Gordon Import & Sales Co. de Montréal et retour dans les quatre cas pour le transport de vêtements refusés ou avariés.

(c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.

De Montréal à St-Flavien pour le transport de tissus à la verge, tissus coupés, vêtements avariés et machinerie d'usine ayant subi des réparations et retour pour le transport de vêtements et machinerie d'usine pour fin de réparation pour le compte de Boogie Jeans Ltée de Montréal.

(d) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.

De Montréal à Daveluyville pour le transport de tissus coupés, garnitures, boîtes de carton vides, machinerie d'usine ayant subi des réparations et retour pour le transport de vêtements et machinerie d'usine pour fin de réparation pour le compte de Little Mods Mfg Ltd de Montréal.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de règie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

1ère publication: 16 février 1978
2ème publication: 17 février 1978
3ème publication: 18 février 1978

Signé: ROSS COBLENTZ
555 Dorchester boul. Ouest, Salle 1500
Montréal, Québec
H2Z 1B1

Transports Canada Transport Canada

APPEL D'OFFRES

**PROJET: L'INSTALLATION DE PRISES DE COURANT

des quatre coins du MONDE

Québécois en France

PARIS (AFP) — Une délégation de l'industrie de la pêche du Québec effectue jusqu'au 24 février une visite d'études dans les ports français. La mission de 18 personnes, dirigée par M. Gilles Baras, directeur général des pêches maritimes au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, a déjà visité des ports du littoral de la Manche et de l'Atlantique: Boulogne, Fécamp, Saint-Malo, Concarneau, Lorient et La Trinité. La mission vise à établir une collaboration dans le domaine de la commercialisation des produits de la pêche entre les entreprises françaises et québécoises.

La nonne meurtrière

GAND, Belgique (AFP) — Cécile Bombeek, 44 ans, en religion soeur Godfrieda, infirmière en chef de l'hospice de vieillards de Wetteren, dans les Flandres, a été officiellement inculpée hier du meurtre de trois vieillards confiés à ses soins. Elle a avoué ces trois crimes, commis par une forte dose d'insuline, précise-t-on de source judiciaire. Mais l'enquête se poursuit pour savoir si elle n'a pas commis d'autres assassinats. La religieuse subira par ailleurs un examen psychiatrique. Opérée d'une tumeur au cerveau il y a quatre ans, elle s'adonnait depuis à la morphine pour soulager ses maux de tête.

Sabotage d'un oléoduc?

FAIRBANKS (AFP, Reuter) — La fuite survenue mercredi soir dans l'oléoduc de l'Alaska pourrait être due à un sabotage, selon les autorités policières de Fairbanks. Un policier a précisé que des traces d'un cordon Bickford, reliant généralement un détonateur à des explosifs, ont été trouvées sur les lieux de la fuite. Un autre responsable a souligné que le système d'alerte en cas de fuite ne s'était pas déclenché lors de l'accident. La brèche de cinq centimètres a été réparée cinq heures après sa découverte et le pétrole a recommencé à couler hier.

Le Tornado à l'essai

LONDRES (PC) — Des pilotes canadiens ont fait subir hier des tests au Tornado, un avion qu'un consortium de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et d'Italie veut vendre au Canada pour remplacer ses vieux chasseurs. C'était le sixième et dernier modèle que l'on vérifiait avant la rédaction d'un rapport qui recommandera le modèle d'avion qui sera choisi pour un contrat de $2,34 milliards. Le Tornado est un bimoteur pouvant atteindre deux fois et demi la vitesse du son. Mais il a fait l'objet de plusieurs critiques.

Une machine à chômeurs!

LOS ANGELES (AFP) — Le syndicat d'ouvriers agricoles dirigé par Cesar Chavez, qui a récemment abandonné son boycottage contre les laitues, les raisins californiens et les vins Gallo, a désigné hier son nouvel ennemi: une machine électrique testant le mûrissement des tomates et le moment propice de leur cueillette. Selon le syndicat, la commercialisation de cet appareil supprimera quelque 7,500 emplois dès 1978. 50,000 personnes travaillaient en 1964 à la cueillette des tomates contre 27,000 actuellement, ont précisé des leaders syndicaux chicanos.

Double transplantation

HOUSTON (AP) — Un jeune homme de 21 ans atteint d'une grave infection à la suite d'un simple abcès dentaire luttait hier entre la vie et la mort, après avoir reçu la greffe d'un coeur et d'un rein. Le malade avait négligé son problème dentaire alors qu'il travaillait sur un gisement de pétrole. L'infection se développant, il a été atteint d'une endocardite, grave inflammation des valvules du coeur. C'est la 22e transplantation cardiaque effectuée à l'hôpital Saint-Luc, mais la première depuis septembre 1969. Aucun des opérés précédents n'a survécu plus de 16 mois.

Une voleuse bien polie

DETROIT (AFP) — Amicale et bien étrange voleuse que Rose-Marie Wojtaszeck, qui a été arrêtée récemment à Detroit après huit hold-up dans des magasins de la ville. Cette mère de famille de 39 ans n'avait pas la vocation de malfaiteur: elle assure avoir commis ses agressions poussée par la nécessité et elle téléphonait chaque fois aux magasins qu'elle avait dévalisés pour s'excuser. Cette voleuse fort civile avait toutefois un gros défaut: elle est joueuse et s'est trouvée dans l'obligation de dévaliser les magasins pour rembourser une dette de $6,000 auprès d'un bookmaker qui menaçait de la faire chanter.

Sprint de négociations

WASHINGTON (Reuter) — Les représentants des mineurs américains et de leurs employeurs ont entamé hier des négociations marathon en vue de mettre fin dès que possible à la grève qui a réduit de moitié la production de charbon des États-Unis et menace de causer de graves coupures de courant dans les états du Middle West si elle se poursuit. Les deux parties, reçues mercredi soir par le président Carter, se rencontrent en présence de M. Ray Marshall, secrétaire au Travail, qui a déclaré que tout serait fait pour trouver une solution avant ce soir à ce problème urgent. Les mineurs ont rejeté dimanche dernier une offre d'augmentation de salaires de 37 p.c. sur trois ans.

Le poêle à bois connaît une nouvelle vogue

Maintenant que le coût du gaz, du pétrole et de l'électricité monte constamment, certains Québécois envisagent de chauffer leurs maisons avec des poêles à bois à l'ancienne mode.

Une autre bonne raison qui milite en faveur des vieux poêles, ce sont les fréquentes pannes d'électricité, pendant lesquelles ceux qui ont des systèmes de chauffage à l'électricité ou à l'huile n'ont aucun moyen de se réchauffer.

Les ventes de poêles à bois ont augmenté considérablement, au début de l'hiver, lorsqu'une panne d'électricité a frappé 800,000 abonnés de l'Hydro-Québec, pendant une tempête.

Un porte-parole d'Enterprise Foundry, de Montréal, la compagnie qui distribue les poêles traditionnels fabriqués à Sackville, N.-B. depuis 105 ans, déclare que le chiffre de ventes a augmenté de 500 pour cent par comparaison avec l'année précédente.

Une autre compagnie, qui importe en exclusivité au Canada un poêle à bois de fabrication norvégienne, estime qu'elle vendra de 8,000 à 10,000 poêles au Canada cette année, soit 30 pour cent de plus que l'an dernier. Environ 1,100 de ces poêles ont été vendus au Québec en 1977.

"Leur popularité est formidable", dit M. Maurice Monette. Bien que le poêle scandinave, le Jotul (prononcez Yodel) coûte plus cher que la plupart des poêles canadiens traditionnels, il est plus efficace.

Le Jotul coûte entre $335 et $1,000, dit M. Monette, mais étant donné qu'il est hermétiquement fermé, il réchauffe environ 50 pour cent plus efficacement que les poêles conventionnels.

Ceux qui en possèdent un disent qu'ils peuvent le remplir le soir, et le retrouver encore allumé le lendemain matin. La différence avec les autres poêles, c'est que les poêles scandinaves sont à combustion lente.

"Un homme est venu récemment et en a acheté un deuxième, a dit M. Monette au cours d'une interview. Il m'a dit qu'il n'avait payé que $15 d'huile cette année."

M. Monette dit que la meilleure région pour vendre des poêles à bois, ce sont les Maritimes, où certains résidants disent que "le coût de l'huile est aussi haut que leurs hypothèques".

M. Monette dit que les foyers traditionnels sont également populaires, mais que presque toute la chaleur s'en va dans la cheminée. De plus, les foyers aspirent également la chaleur de la pièce.

Au moins un gouvernement semble encourager le retour au bois. M. Monette dit que récemment, le gouvernement d'Ontario a réduit la taxe de vente sur les poêles à bois. Des détaillants du Québec ont demandé à leur gouvernement d'en faire autant.

Un porte-parole du ministère québécois du Revenu a dit que les autorités attendent un rapport du ministère de l'Énergie avant de prendre une décision. Le bois ne se donne pas non plus. Une corde de bois livrée à votre porte, à Montréal, peut coûter jusqu'à $45. Mais une ancienne loi du Québec permet à tout résidant de couper jusqu'à 10 cordes de bois par année sur les terres de l'État.

Mais pour les Montréalais, l'endroit le plus proche où ils peuvent couper du bois est Saint-Jovite, à une centaine de kilomètres au nord.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BÉLANGER, Françoise. — À Outremont, le 15 février 1978, est décédée, Mlle Françoise Bélanger, soeur de Paul Bélanger (époux de Marguerite Dorais), Marie Rose (épouse de Paul Bissonnette), Roméo Bélanger, décédé, le Révérend Père Léopold Bélanger, décédé des Pères Blancs, Léonie Bélanger décédée, Émillienne Major, décédée et Juliette Bélanger, décédée. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 février. Le convoi funèbre partira du salon Alfred Dallaire inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des offrandes de messes seraient appréciées.

BOLDUC, Jacqueline. — À l'Hôpital Notre-Dame, le 15 février 1978, est décédée, Mme Pierre Bolduc née Jacqueline Rochon, soeur de Bernard, Micheline (Mme Julien Stefaniuck) et de Raymonde. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée angle-boul., Décarie et Ave. N.D.G. pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURQUE, Laurenza. — À Montréal, le 15 février 1978 à l'âge de 93 ans, est décédée, Laurenza Sirois, épouse du Docteur Auguste Bourque, décédé. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, Mlle Marcelle Bourque, Soeur Gabrielle Bourque, C.N.D. (sr. Marie du Thabor), Gilbert (époux de Jacqueline Riendeau) une belle-fille, Lucille Dubuc, épouse du docteur Jean-Paul Bourque, décédé, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 400 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église La Visitation où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Bourget, Ont., lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURKE, David-Claude. — Soudainement à Ottawa, le 14 février 1978 à l'âge de 32 ans, est décédé, David-Claude Burke, fils de Claude et Margot, laisse sa femme Francine, ses filles Tanaquil et Phoebe, ses soeurs, Sheila et Shelley.

CHARLAND, Yvonne. — À LaSalle, le 16 février 1978 à l'âge de 82 ans, est décédée, Mme J. John Charland, née Yvonne Janelle, mère de Thérèse (Mme Georges Hearn), Pau-Émile o.m.i., Raymond, Madeleine, (Mme Lorne Wheeler), Maurice, Gabriel, Elizabeth (Mme Colin Abbott) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi, le 20 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie No 7708 rue Centrale à LaSalle, pour se rendre à l'église St-Sacrement de Lachine où le service sera célébré à 2 p.m. heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL, docteur Lucien. — À Outremont, le 16 février 1978 à l'âge de 77 ans, est décédé, le docteur Lucien Dubreuil, époux de Madeleine de Lamothe et laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Louise, Monique (Mme Georges Langlois), Marthe (Mme M. Duplain) ainsi que trois (3) petits-enfants Michel, Marie et Hélène. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons aux fonds de la recherche, Institut de Cardiologie de Montréal, 5000 est, rue Bélanger, seraient appréciés.

GENDRON Martin. — À Longueuil, le 14 février 1978 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Martin Gendron époux en première noce de feu Renée Gendron et en seconde noce de Claire Doyon. Outre son épouse il laisse ses enfants Robert, Daniel, Michel, Line et José. Les funérailles auront lieu samedi le 18 février. Le confoi funèbre partira de la résidence funéraire Ed Darche & Fils Inc. No 527 rue St-Hélène, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière St-Georges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 P.M.

JETTE, Mme Marie-Louise. — À Montréal, le 15 février 1978 à l'âge de 88 ans, est décédée, Mme veuve Édouard Jetté, née Marie-Louise Pageau. Elle laisse ses enfants, Émile (époux de Émilie DiCesare), Aimé (époux de Georgette Labelle), Hervé (époux de Huguette Verdon), Louis (époux de Carmelle Beauchemin), René (époux de Georgette Leduc), Marie-Anna (épouse de Réal Thibault), Rosa (épouse de Victor Martel), Thérèse (épouse de Guy Desmarais), Françoise (épouse de Bernard Mondion) ainsi que plusieurs petits et arrières petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire inc. No 5805 rue Boileau à 9 heures 40, pour se rendre à l'église Marie-Reine des Coeurs où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURIN, Juliette Mlle. — À Montréal, le 15 février 1978 à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Juliette Laurin fille de feu Alphonse et de Rose-Anna Rivet. Elle laisse ses soeurs Germaine (Mme Louis-Ph. Garneau) Alice, Simone (Mme René Vaudreuil) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 18 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée. No 2251 rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 P.M.

MÉNARD, Willie. — À Montréal, le 15 février 1978 à l'âge de 88 ans, est décédé, M. Willie Ménard, époux de Blanche Trottier. Outre son épouse il laisse dans le deuil, quatre (4) filles, Jeannine (Mme Roger Parenteau), Jacqueline, Mme Pierrette Hubert, Thérèse, deux (2) soeurs, Mme veuve Yvonne Lalancette, Mme veuve Georgette Robillard ainsi que plusieurs petits et arrières petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire inc. No 2590 rue Rouen à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE, Antonio. — À Montréal, le 14 février 1978 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Antonio Plante retraité de la Northen Electric, époux de Béatrice Roy. Il laisse ses enfants Madeleine (Mme Bernard Brisset Des Nos), Pauline (Mme Paul Guérin), Denyse (Mme André Dumais), Janine (Mme Jean-Louis Castonguay), une soeur Anaïs (Mme Pacifique Vandelac) ses petits-enfants, ses beaux-frères et belles-soeurs, M. Mme Albert Roy, M. Mme Jean-Paul Ducharme, Mme Oscar Roy, Mme Thérèse Martin, M. Mme Wilfrid Roy et Mme Rosario Plante. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée. No 400 rue Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Gilles de Pont-Viau où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TELLIER, J. Arthur. — À Montréal, le 12 février 1978 à l'âge de 84 ans, est décédé, M. J. Arthur Tellier époux en 1ère noce de feue Alma Brazeau et en 2e noce de feue Germaine Lavallée et en 3e noce de Irène Tellier. Outre son épouse il laisse ses enfants, Maurice (époux de Gisèle Morency), Roland (époux de Gilberte Sabourin) Marcel (époux de Maureen Cody), Robert (époux de Brigitte Turgeon), Gilles (époux de Jeannine Piché), Yvan (époux de Marie Gravel) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrières petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu mercredi le 15 février. Le convoi funèbre est parti du Salon Urgel Bourgie Ltée No 745 boul. Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service fut célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Décès

BOWYER, Malcolm

M. Malcolm Bowyer, vice-président de la Canadian Industries Limited, est décédé dans la nuit de mercredi à l'Hôpital Général de Montréal, à la suite d'une brève maladie. M. Bowyer était également président du conseil d'administration et administrateur de la Jarvis Clark Company Limited de North Bay, en Ontario, et administrateur de Chemetics International Ltd. de Vancouver, toutes deux filiales de la CIL.

Après avoir été au service d'Imperial Chemical Industries du Royaume-Uni, compagnie-mère de la CIL, M. Bowyer est entré au service de la CIL en 1975 à titre de vice-président.

Né en Angleterre en 1924, M. Bowyer était diplômé en génie de l'Université de Manchester et obtint par la suite un diplôme en arts et en sciences de l'Université Harvard au Massachusetts. Il était aussi membre de l'Institution of Civil Engineers du Royaume-Uni.

M. Bowyer est entré au service d'ICI à titre d'ingénieur et a occupé divers postes dans les domaines de l'ingénierie et de l'administration jusqu'en 1965, date où il fut nommé chef ingénieur d'ICI India. En 1968, il revint en Angleterre à titre de chef ingénieur adjoint de la division Mond d'ICI et devint, en 1971, directeur général des produits de cette division, poste qu'il a occupé jusqu'à son détachement à la CIL.

Diplômé du Royal Naval Engineering College, M. Bowyer a été officier du génie dans l'Aéronavale de la Royal Navy pendant la deuxième guerre mondiale.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Patricia Fay Robinson, ses deux fils, James Anthony et Timothy Christopher. Les funérailles auront lieu le samedi 18 février à 9 h, en la chapelle des Salons Wray-Walton-Wray, Inc., 1459, rue Towers (coin de Maisonneuve). Parents et amis pourront venir rendre un dernier hommage au défunt le vendredi 17, entre 14 h et 21 h.

DÉCÈS



FRANÇOIS DESCHÊNES

À Montréal, à l'âge de 87 ans, est décédé M. François (Miville) Deschênes. Il était marié en premières noces à feu Céline Leclerc, avec qui il eut huit enfants, et en deuxièmes noces, à Lucienne Bruneau Coutlée, qui lui suivit.

Il laisse aussi: Denise (Mme Ralph Tonelli), Pierre, époux de Janine Legault, Gilles, époux de Odette Pelletier, Jacques, époux de Monique Champagne, Francine (Mme Maurice Brasseur), Nicole, Louise (Mme Maurice Deslauriers), Micheline et 22 petits-enfants.

Les funérailles furent célébrés dans l'intimité le 14 février 1978, à l'église Notre-Dame du Foyer.

M. Deschênes fut le Président fondateur de Deschênes et Fils Ltée grossiste en plomberie et chauffage de Montréal. Membre de la Corporation des techniciens diplômés de la Province de Québec, il était aussi un spécialiste en chauffage à vapeur et eau chaude. Ancien vice-président de l'Association des Anciens du Collège St-Laurent, il était aussi Chevalier de Colomb et membre de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 12

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de PLOMBERIE MICHEL PEPIN INCORPORÉE, ayant sa principale place d'affaires en la Municipalité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 mars 1977, a été enregistré à Montréal le 27 octobre 1977 sous le numéro 2825526.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

GEORGES PAINCHAUD INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie GEORGES PAINCHAUD INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATÉ à Montréal, ce 27e jour de janvier, 1978.

John McEachran, secrétaire.

Robert Fredette, R.R. 1, Lennoxville Sherbrooke, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Bernard Gauthier 440 Victoria Magog, le permis M-504711 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 5 entrepreneur. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs, 1259 Berri Suite 425, Montréal

1ère publication: 15 février 1978
2ième publication: 16 février 1978
3ième publication: 17 février 1978

Jean Pierre Lamoureux, 41 9ième Avenue Vimont Laval demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Richard Tardif-1190 Boul. Dumoulin St-François Sud Laval, le permis M-502322 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10 c. artisan. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs, 1259 Berri Suite 425, Montréal

1ère publication: 15 février 1978
2ième publication: 16 février 1978
3ième publication: 17 février 1978

PRENEZ AVIS QUE, M. Pierre Duchesneau, domicilié au 97, Massicotte, Bedford, dans le ctè de Missisquoi demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Denis Marchant, domicilié au Chemin des Vieux Moulins, Pike River, dans le ctè de Missisquoi, l'attestation ou le permis M506161 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05 catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 16 février 1978
2ième publication: 17 février 1978
3ième publication: 18 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-075417-786

DAME LAURETTE DORVAL
Requérante
-vs-
MARCEL MORIN
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL MORIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 10 février 1978

A. BEAULIEU REGISTRAIRE

Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRCT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-002978-789

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation dûment constituée ayant son siège social à Toronto, Province d'Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest boul. Dorchester en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE
-vs-
HAGOP AGOPIAN, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur HAGOP AGOPIAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 13 février 1978.

RENALD CHASSE P.A.C.S.M.

Me CLAUDE LAPORTE
a/s Pouliot, Mercure & Ass.,
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3112
Montréal, Qué
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Avis est donné par les présentes que le Certificat d'enregistrement No. C2829 était accordé le 20 décembre, 1977 à The Non-Marine Underwriters, Members of Lloyd's London, England, les autorisant à exercer au Canada des affaires dans les catégories assurance biens, assurance accidents et maladie, assurance accidents d'aviation, assurance automobile, assurance chaudières et machines, assurance abus de confiance, assurance grêle, et d'assurance responsabilité.

Monsieur J.A. Madill, C.A. de la Ville de Montréal, Province de Québec, a été nommé agent principal de la compagnie au Canada.

Prenez avis que le requérant M. Paul Émile Blais domicilié au R.R. #3, Daveluyville, Cté Arthabaska, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis l'autorisant à faire du transport d'animaux dans un rayon de 40 milles en tout point de Daveluyville.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 15 février 1978
2ème publication: 16 février 1978
3ème publication: 17 février 1978

AVIS

LETOVSKY HOLDINGS CORP.

Avis est par les présentes donné que LETOVSKY HOLDINGS CORP., une Corporation constituée sous la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la Cité de St-Laurent, district de Montréal, soumettre au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour la Province de Québec, une requête, afin de céder sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies.

Montréal ce 25e jour de janvier, 1978

PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN, BEY, ASHENMIL, KOTLER, GARVIS & SHUSTER
Procureurs de la Requérante

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que N.G. LOISELLE & FRÈRES INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Chambly a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 28ième jour du mois de décembre 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 25ième jour du mois de janvier 1978, sous le numéro 496466.

Daté à Montréal, ce 6ième jour du mois de février 1978.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PRENEZ AVIS QUE, M. Adrien Guérin, domicilié au 501 ouest Principale, Farnham, dans le ctè de Missisquoi demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Claude Marchand, domicilié au Chemin des Vieux Moulins, Pike River, dans le ctè de Missisquoi, l'attestation ou le permis M 502585 D001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05 catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 16 février 1978
2e publication: 17 février 1978
3e publication: 18 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-053109-778

LES ENTREPRISES B. GAUTHIER INC. un corps politique dûment incorporé ayant son siège social au 237 rue Van Horne, Montréal, Québec

Demanderesse
—vs—
CLAUDETTE HARVEY, de lieux inconnus
Défenderesse

IL EST ENJOINT à CLAUDETTE HARVEY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, le 13 février, 1978.

RÉNALD CHASSÉ

Mes Pollack Teitelbaum & Cohen
800 Dorchester Blvd. ouest,
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-071095-776

SHARON BLACKMAN,
Requérante
—vs—
WAYNE ELWOOD GABRIEL
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Wayne Elwood Gabriel, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 février 1978.

Leslie I. Notkin
1010 ouest, Ste-Catherine
Suite 1210
Montréal, Québec

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de DEBIEN & FILS LTÉE, ayant sa principale place d'affaires en la Municipalité de Saint-Jérôme, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 8 mai 1975, a été enregistré à St-Jérôme le 13 mai 1975 sous le numéro 461477.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat validé le 6 février 1978 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Meubles Dorisa (1974) Ltée. on été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 6 février 1978 au bureau du régistraire pour la division d'enregistrement du Montréal sous le numéro 2847750.

le 10 février 1978

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

"Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, que Gilbert Lacroix Inc une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Montréal, Province de Québec, a, le 18 septembre 1975 cédé et transféré à La Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1975 sous le numéro 2635979."

Daté le 10ième jour de février 1978.

BANQUE ROYALE DU CANADA

Avis est donné que Transport Hervé Perreault, Lac la Loutre, Huberdeau, Qué. détenteur du permis #M-507685-001, catégorie entrepreneur, région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou attestation en faveur de André Perrier, R.R. #2, Brownsburg, Qué. conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère publication: 15 février 1978
2ème publication: 16 février 1978
3ème publication: 17 février 1978

Succession de MURPHY, James Lloyd
En son vivant de 1787 rue Latour, St-Hubert, (Qué.)

Décédé le 29 juillet 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTRÉAL (Qué.)
H4Z 1J6

Prenez avis que Fernand Fantauzzi, détenteur du permis no. 21804-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De St Eustache à Montréal, pour le transport de jus de fruits et de légumes, ainsi que de breuvages en bouteilles et en contenants de verre, et retour avec matières premières et empaquetages et marchandises refusées ou endommagées;

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De Lachute, à St Eustache pour le transport de contenants vides en plastique

Dans les deux cas, pour le compte de Les Breuvages Oka (1974) Ltée

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé désirant faire opposition à la présente requête doit le faire dans les 5 jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ière publication 15 février 1978
2ième publication 16 février 1978
3ième publication 17 février 1978

Corbeil & Dufresne
Procureurs de la requérante

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 500-05-001,567-781

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse,
-vs-
RAYMOND BOURGEOIS,
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR À RAYMOND BOURGEOIS

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour la somme de $21,050.60 plus les intérêts et frais.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente (30) jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.

(S) RENALD CHASSE
Le Protonotaire,
Cour Supérieure de Montréal.

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500, Place d'Armes, suite 2750,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse.

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 3 février 1978 par lequel Contreplaque Union Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 8 février 1978 sous le No. 2848243

Montréal, le 10 février 1978.

BANQUE DE MONTRÉAL"

AVIS

Avis est par les présentes, donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de GARAGE DEBIEN LTÉE, ayant sa principale place d'affaires en la Municipalité de Saint-Jérôme, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 23 septembre 1976, a été enregistré à St-Jérôme le 24 septembre 1976 sous le numéro 497041.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

Jean Désormeaux, 870 Marian, Fabreville Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Daniel Gagné, 965 Ste-Croix, app. 2, Ville St-Laurent le permis M-503181 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10 c. artisan. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs
1259 rue Berri,
Suite 425, Montréal.

1ière publication: 15 février 1978
2ième publication: 16 février 1978
3ième publication: 17 février 1978

AVIS LÉGAL

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'Article 26 de la loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, Chap. 275) que les garanties créées par l'Acte de Fiducie consenti par A. et L. Robert Automobile Inc. en faveur de Trust Général du Canada devant Me Lucille Bertrand, notaire, le 4 avril 1977, et enregistré à Montréal le 7 avril 1977 sous le numéro 2770984 sont devenues exécutoires.

Montréal, le 14 février 1978.

M. Labrecque, Agent,
Trust Général du Canada,
Fiduciaire pour les détenteurs d'obligations de A. et L. Robert Automobiles Inc.

Le requérant-cedant M. Luc Cloutier, domicilié à Ste-Perpétue, Cté l'Islet, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Pierre Bernier, domicilié au 94, de Gaspé, St-J

Finlande: dévaluation et démission de Sorsa

HELSINKI (d'après Reuter et AFP) — M. Kalevi Sorsa, premier ministre finlandais, a annoncé hier que son gouvernement, une coalition de centre-gauche, démissionnerait aujourd'hui.

Il a par ailleurs annoncé une dévaluation de huit pour cent du mark finlandais, mesure à laquelle on s'attendait depuis la dévaluation, le week-end dernier, de la couronne norvégienne.

La démission du gouvernement résulte d'un désaccord entre les cinq composantes de la coalition sur la question de la dévaluation.

Tandis que les sociaux-démocrates, que dirige M. Sorsa, premier ministre, les communistes, et le ministre des Finances, M. Paul Paavela étaient opposés à la dévaluation, les milieux d'affaires la réclamaient, ainsi que les centristes et les membres des partis libéral et suédois.

La coalition dirigée par M. Sorsa avait succédé en mai dernier au gouvernement homogène centriste de M. Maartimiettunen.

La dévaluation du mark avait été recommandée dès dimanche dernier par le gouverneur de la Banque centrale.

Les observateurs s'attendent que le président Urho Kekkonen pressente M. Sorsa pour former un nouveau gouvernement. Dans les milieux politiques, on émet l'hypothèse que le chef de l'Etat dissoudra le parlement, dont le mandat expire au printemps 1979, si les partis du centre et de gauche ne parvenaient rapidement à résoudre la crise. En ce cas, de nouvelles élections pourraient avoir lieu en avril.

Depuis le début de l'année, le taux de chômage approche le pourcentage record de dix pour cent de la main-d'oeuvre et bien que la balance commerciale se soit inscrite en positif l'an dernier pour la première fois depuis plusieurs années, le gouvernement s'est vu contraint d'accroître la dette extérieure pour financer l'économie.

En fait, le premier ministre s'est trouvé mis en minorité au sein du cabinet qui s'est prononcé par huit voix contre quatre en faveur de la dévaluation, quatre ministres étant absents.

Les communistes s'opposaient vivement à la mesure, estimant que tout bénéfice résultant d'une dévaluation devrait profiter aux travailleurs sous forme de hausse de salaires.

Les milieux d'affaires au contraire estimaient que les profits accrus devraient permettre à l'industrie de réinvestir davantage.

La Finlande avait déjà dévalué le mark de 5,7 pour cent en avril dernier et de 3 pour cent en août.

Les dirigeants de l'industrie du bois et de la construction mécanique, qui représentent les trois quarts des exportations finlandaises, estimaient ces dévaluation insuffisantes.

Un débat faisait rage à ce sujet depuis dimanche entre partisans et adversaires de la dévaluation, la question centrale étant de savoir si une telle mesure permettrait ou non de résorber le chômage. La banque centrale fixera probablement les nouveaux cours du mark quand les marchés rouvriront ce matin.

$20 milliards d'échanges prévus en huit ans

Gros accord commercial sino-japonais

PEKIN (AFP) — La Chine et le Japon ont signé hier matin à Pékin un accord commercial à long terme qui prévoit l'échange de pétrole et de charbon chinois contre des équipements technologiques japonais.

L'accord, de nature privée du côté japonais, a été signé par M. Liu Hsi-Wen, vice-ministre chinois du Commerce extérieur, et M. Yoshiro Inayama, directeur de la Nippon Steel Corporation, la première entreprise sidérurgique du monde. La cérémonie de signature s'est tenue au palais du Peuple à Pékin, en présence notamment du ministre chinois du Commerce extérieur, M. Li Chiang, a-t-on indiqué de source japonaise.

La délégation japonaise, arrivée mardi à Pékin, comprend M. Toshihiro Inayama, directeur du bureau de la politique commerciale du ministère japonais du Commerce international et de l'industrie.

Cet accord, le plus large que la Chine ait conclu avec un pays industrialisé, prévoit un volume d'échanges de 20 milliards de dollars dans les huit années à venir entre les deux pays.

Pour financer ses importations technologiques, la Chine bénéficie, au terme de cet accord, de paiements différés s'étendant jusqu'à 8 ans, a-t-on précisé de source japonaise.

L'essentiel des échanges prévus par l'accord consiste en des exportations chinoises de pétrole brut, que Pékin espère voir croître dans les dernières années de l'accord.

Les cinq premières années, la Chine fournira 47 millions de tonnes de pétrole et près de 9 millions de tonnes de charbon au Japon. Après un réajustement dont la négociation est prévue en 1982, les exportations chinoises de pétrole vers le Japon pourraient atteindre le chiffre de 30 millions de tonnes par an, selon le souhait des dirigeants chinois.

En échange, le Japon fournira à la Chine des équipements technologiques, dont un complexe sidérurgique d'une capacité de 6 millions de tonnes par an, une usine de tubes cathodiques couleur et une usine d'engrais chimiques.

La valeur des produits échangés pourrait être beaucoup plus importante que son estimation primitive de 20 milliards de dollars. Les Chinois ont en effet indiqué à leurs interlocuteurs, peu avant la signature de l'accord, qu'ils envisageaient des importations d'une valeur de 10 milliards de dollars dans les cinq premières années. Les deux parties comptent en outre renégocier en 1981 le montant des échanges à effectuer jusqu'en 1986.

Le projet le plus ambitieux, qui coûtera deux milliards de dollars, prévoit d'édifier à Shanghai une aciérie intégrée géante, d'une capacité annuelle de six millions de tonnes.

D'autre part, selon des sources gouvernementales japonaises, la Chine voudrait acquérir un système ultra-moderne, capable de trier par ordinateur 4,500 wagons de marchandises par jour. Il serait destiné à la gare de triage de Fengtaihsi, dans la banlieue de Pékin. L'achat de technologie de trains ultra-rapides japonais devrait suivre.

Les milieux industriels nippons estiment que tous ces projets et commandes, dont les règlements se feront par paiements différés, devraient stimuler leur propre économie. Les échanges sino-japonais ont atteint 3,48 milliards de dollars en 1977, le Japon étant largement bénéficiaire (400 millions de dollars). Le déficit chinois risque d'augmenter de plus en plus en raison de la demande massive de ce pays en biens d'équipement japonais particulièrement coûteux.

C'est le second grand accord commercial que la Chine signe en moins de deux semaines avec le monde industrialisé. En effet, Pékin et la Communauté européenne ont conclu un accord de cinq ans début février à Bruxelles.

Pas encore de déblocage CEE-Japon

TOKYO (AFP) — Une nouvelle série de négociations centrées sur le déficit commercial croissant entre la Communauté européenne et le Japon a pris fin hier à Tokyo sans qu'aucun engagement précis n'ait été pris de part et d'autre.

Le représentant de la CEE, M. Benedict Meynell, responsable de la commission pour les relations avec l'Amérique du Nord, l'Océanie et le Japon, a souligné au cours d'une conférence de presse que le déficit commercial de la CEE par rapport au Japon avait atteint en 1977 5,2 milliards de dollars selon les statistiques européennes, en augmentation ces dernières années de un milliard de dollars par an environ.

Il a noté que sa mission au Japon n'avait pas pour but la conclusion d'un accord immédiat mais de préparer les négociations à un niveau plus élevé prévues le mois prochain à Tokyo sur la demande du conseil des ministres des neuf pays de la Communauté. M. Meynell a rappelé que les demandes de la Communauté étaient de deux ordres: un élargissement des quotas japonais, sur les produits agricoles notamment, et une diminution de certains tarifs douaniers.

Au cours de ses entretiens au ministère japonais des Affaires étrangères et au ministère du Commerce international et de l'Industrie (MITI), M. Meynel a réitéré le désir de la Communauté de vendre au Japon davantage de produits industriels, notamment d'avions Airbus ou d'autres types. De source officielle japonaise cependant, on souligne que la décision d'acheter des avions appartient uniquement aux compagnies aériennes.

Le Japon a en outre renvoyé la balle du côté européen en ce qui concerne les accusations selon lesquelles son marché est trop ferme. Les négociateurs japonais ont fait valoir que la CEE impose des restrictions sur les importations de 45 produits.

Le PCI critique sans le rejeter le plan économique d'Andreotti

ROME (Reuter) — Sans toutefois le rejeter, le parti communiste italien a vivement critiqué hier le plan d'austérité de M. Giulio Andreotti et annoncé qu'il présenterait des contre-propositions.

"Ce qui nous frappe est le manque de profondeur politique et la faible conscience de la gravité de la situation du pays", a déclaré M. Gerardo Chiaromonte, membre du secrétariat du PCI, à l'issue d'une réunion consacrée à l'examen du plan Andreotti.

Il a indiqué que certains points du plan pourraient servir de base de discussion, mais que les propositions concernant les graves problèmes économiques n'étaient pas adéquates, que les plans sur les problèmes de sécurité ne l'étaient que partiellement et que les problèmes de justice et d'éducation étaient à peine mentionnés.

M. Chiaromonte a également reproché à M. Andreotti de ne pas avoir répondu convenablement aux exigences minimum du PCI qui souhaitait être inclus dans la majorité parlementaire.

Les communistes doivent se joindre à d'autres partis ce matin pour discuter du plan d'austérité avec le premier ministre désigné, mais s'y rendront avec une attitude critique, a-t-il indiqué.

M. Enrico Berlinguer a déclaré aux journalistes que le parti communiste demeurait sur ses exigences d'être inclus dans une majorité parlementaire. Le secrétaire général du PCI a ajouté que la proposition de M. Andreotti de voir tous les partis voter sur le programme était ambiguë et ne satisfaisait pas les communistes qui veulent un rôle formel au sein de la majorité.

Au sein du parti chrétien-démocrate, le groupe des 100 qui s'oppose à toute nouvelle concession aux communistes, a exprimé "des réserves fortes et raisonnées sur le rapport entre ce document et la ligne du parti", réaffirmant ainsi son opposition à une alliance avec le parti de M. Enrico Berlinguer.

Bien qu'on ne sache pas encore jusqu'où iront les critiques de M. Andreotti, ces premières réactions négatives donnent à penser qu'il faudra au président du Conseil désigné beaucoup plus qu'une semaine pour former son gouvernement.

L'un des principaux problèmes se posant à M. Andreotti est celui de la forme que prendrait le soutien des communistes et des autres partis à son gouvernement minoritaire.

Les communistes souhaiteraient souscire aux propositions du gouvernement et voir les autres partis soutenant M. Andreotti faire de même. Cela est toutefois inacceptable pour une bonne partie des chrétiens-démocrates qui y voient une alliance trop éclatante avec leurs vieux adversaires du PCI.

Le président du conseil, soutenu sur ce point par le petit mais influent parti républicain, souhaiterait que ses alliés signent une résolution de soutien à son nouveau gouvernement, et rien de plus.

Le problème se complique encore du fait de l'attitude du petit parti libéral qui, d'un côté, est l'un des alliés potentiels du gouvernement, mais, de l'autre, se refuse à signer quoi que ce soit avec le parti communiste.

Le plan présenté par M. Andreotti prévoit un relèvement des impôts, des tarifs ferroviaires et de l'électricité ainsi que des mesures sévères contre les extrémistes comme ceux qui ont tué mardi le juge Ricardo Palma à Rome.

Salazar dynamité

LISBONNE (AFP) — Des inconnus ont dynamité hier vers 03 heures du matin la statue décapitée de Salazar à Santa Comba Dao, ville natale de l'ancien dictateur.

Selon la garde nationale républicaine, l'explosion a totalement détruit la statue et endommagé la façade du palais de justice.

De violents incidents s'étaient produits le samedi 4 février dans cette petite ville entre les forces de l'ordre et des éléments de la population qui avaient fait couler une nouvelle tête pour la statue et avaient tenté de la placer, malgré l'interdiction du gouvernement. Ces incidents avaient fait un mort et 18 blessés.

Selon la garde républicaine, le calme règne dans la petite ville bien que des attroupements se soient formés sur les lieux de l'attentat.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.15 Virginie
10.30 Magazine Express
11.00 Mangeaille
11.30 Robinson Suisse
12.00 Sesame
12.30 Les coqueluches
1.30 Femme d'aujourd'hui
2.30 Les Ateliers
3.30 Au jardin de Pierrot
3.45 Du soleil à cinq cents
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Marcus Welby, M.D.
8.00 Aller retour
8.30 Forum
9.30 Auditions Pépin-Robarts
10.00 Science réalité: "Les Antibiotiques"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.05 Cinéma: "Les proies" (Drame — Américain 1970) ■
1.00 Ciné-nuit: "Pigalle, St-Germain des Prés" (Comédie musicale — Français 1950) ■
2.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 Diner chaud
1.30 Ciné-quiz: "La trêve" (Comédie policière — Français 1968)
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur Tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.00 Medecin d'aujourd'hui
8.00 Montréal en parle
8.30 Nouvelle express
8.31 Première chance
9.00 La grande vallée
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Sport au 10
11.10 La couleur du temps
11.25 Festival Omar Sharif: "Le droit d'aimer" (Drame — Français 1972)
1.00 Cannon
2.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Mon ami Pierrot et Chapi-Chapo
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Les marmitons
14.45 Dossier Afrique: Le developpement économique
15.15 Mains habiles, mains agiles: Le tissage
16.30 Visage
17.30 Passe partout
18.00 Chacun son tour
18.30 Dans la tête des hommes: La brisure
19.00 Histoire sur le vif: "Général nous voilà".
20.00 Téléfilm: "Guerre et paix".
20.30 Portrait de couple: "Aaron Copland".
22.00 L'expérience aidant

CBMT 6

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour bon jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School telecasts
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Tattletales
1.30 Magistrate's Court
2.00 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 One of a Kind
4.30 Friday after School
5.00 The nature of Things
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 In the Public Eye
8.00 Tony Randall Show
8.30 On our own
9.00 Tommy Hunter
10.00 Bear cats
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
1.03 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 Flintstones
12.30 Celebrity Revue
1.30 McGowan and Co
2.00 Alan Hamed Show
3.00 Another World
4.00 Match Game '78
4.30 It's your move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Julie
8.00 Donny and Marie
8.30 Rockford Files
9.30 Quincy
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "The Front page" (Drame — 1974) "Black noon" (Drame — 1971)
4.00 Sign-off

cinéma

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "Close encounters of the third kind" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313. "Choirboys" 7.10, 9.15.
AVENUE: 1225 Ave Green Westmount 937-2747. "Goodbye girls" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932. "Anyone but my husband" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Infidel" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lâchez les bolides" 3.00, 6.25, 9.45 et "Vendetta" 1.10, 4.35, 8.00.
BONAVENTURE: Place Bonaventure 761-2726. (Salle I) "Boys in company "C" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15. (Salle II) "The Dick Tator" et "Models for pleasure" dès 10.30.
ODÉON BROSSARD: 6600 boul. Taschereau Brossard, tél.: 465-5906. (Salle I): "Close encounters of the third kind" 7.00, 9.30. (Salle II) "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25. (Salle III): "Lâchez les bolides" 6.45, 10.10 et "Vendetta" 8.10.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057. "High anxiety" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685. (Salle I) "La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.35, 7.00, 9.15. (Salle II) "Valentino" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
CINÉMA PARALLÈLE: 3882 St-Laurent 843-4725. Michael Snow — 8 h 30 et Ed Enshwiller — 10.30 et Jean Cocteau — 12.30 p.m.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395. "The one and only" 6.00, 7.45, 9.30.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "L'une chante, l'autre pas" 9.25, et "Le lien" 7.30.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Taxi mauve" 7.10, 9.25.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Playtime" 12.50, 2.55, 5.00, 7.05, 9.10. (Salle II) "Demain sera trop tard" 2.15, 5.30, 9.25 et "le maestro" 12.40, 4.10, 7.45. (Salle III) "Le juge Fayard dit le shérif" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. (Salle IV) "le dernier baiser" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35.
CÔTES DES NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges, 735-5527, (Salle I) "Smokey and the bandit" 1.00, 5.00, 9.00 et "The Sting" 2.45, 6.45, (Salle II) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le grand escogriffe" 7.30, 9.30, (Salle McLaren) "La dentellière" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle I) "Cet obscur objet du désir" 7.30, 9.30, (Salle II) "Monsieur Klein" 7.15, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Saturday night fever" 7.10, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Coma" 12.10, 2.20, 4.35, 6.35, 9.00, (Salle II) "The one and only" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, (Salle III) "Saturday night fever" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30, (Salle IV) "Looking for Mr. Goodbar" 1.15, 3.40, 6.10, 8.45, (Salle V) "Fingers" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116. "Les montagnes russes" 9.10 et "Le lave-auto" 7.30.
MERCIER: 4269 Ste-Catherine Est 255-6224. "Lâchez les bolides" 6.25, 9.45 et "Vendetta" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579. "Airport 77" 9.15 et "Hindenburg" 7.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145. Spectacle sur scène: Diane Dufresne 8.30.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 866-3856. (Salle I) "Assaut sur la ville" 2.35, 6.15, 9.55 et "Femme du dimanche" 12.30, 4.10, 7.50, (Salle II) "C'est toujours oui quand elles disent non" 2.40, 6.00, 9.20 et "Pratiques sexuelles des suédois" 1.10, 4.30, 7.50, (Salle III) "Femme fidèle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle IV) "Amazone de Vénus" 1.55, 4.35, 7.15, 9.55 et "Nuit suédoise" 12.45, 3.25, 6.05, 8.45, (Salle V) "Le mille pattes fait des claquettes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Julia" 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "Serpent's egg" 12.15, 2.25, 4.35, 6.45, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Oh God" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Odyssey" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Elena" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "King of hearts" 7.15 et "Valentino" 9.15 et "Gimme Shelter" 12.00 p.m.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322. "Semi-touch" 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 840-4211 (Salle I) "Un flic sur le toit" 1.05, 5.00, 9.00 et "Plus ça va, moins ça va" 3.15, 7.15, (Salle II) "Les naufragés du 747" 12.55, 4.55, 8.55 et "L'enfer mécanique" 3.05, 7.10, (Salle III) "Providence" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Candleshoe" 7.10, 9.00.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092. "L'espion qui m'aimait" 6.00, 9.40 et "Le flingueur" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The turning point" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Fantasia" 12.45, 2.55, 5.05, 7.10, 9.15.
CINEMATHÈQUE QUÉBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. "Les visiteurs du soir" (de M. Carné — France 1942) 7.30 et "Lumière d'été" (de J. Grémillon — France 1942) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "The seagull" (de V. Karasik, 1971) 7.00 et "Les sorcières de Salem" (de R. Rouleau, 1956), 9.00.

sur scène

CASANOU: 405 Sherbrooke O. 844-3691. "L'engouement" 22 h 30 et 23 h 30.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. "Toronto" de D. Fennario — du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00, matinée mercredi à 13 h 00. Samedi 14 h 00. Relâche: lundi.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard Montpetit 343-6524. "Le bâtiment" création du théâtre de la manufacture, 20 h 30. Relâche dim. et lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. "Ida Lachance" de Louise Roger Louis Saia — tous les soirs à 20 h 30. Relâche lundi.
LA CHACONNE: 338 Ontario E. 843-8620. Brien Townesend guitariste — 21 h 00.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario E. 844-6284. Savane — 22 h 00 et minuit.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 4353 Ste-Catherine 253-8974. "Farces" de Tchekov. 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Diane Juster, semaine et dimanche: 21 h 00, samedi: 20 h 00 à 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. "Une partie de quatre" mercredi, jeudi, vendredi, dimanche: 20 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30.
SALLE DE CONCERT — POLLACK: 555 Sherbrooke 392-4501. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Jean-Pierre Ferland 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau. 523-1211. Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Jean Lapointe — 18 h 30 et 22 h 00.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "La cruche cassée" de Henri Kleist du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Des frites, des frites, des frites" de A. Wesker — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 10 Ave des Pins, 845-7278. "Soudain l'été dernier" de T. Williams, tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "Candida" de G.B. Shaw tous les soirs: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
C.W. Bissegger, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, Londor, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et autres associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal, Septilles, Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Abbotsford, Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp, Nash & Field
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouellet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à: Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés: Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2G4 879-9050

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Sept-Îles
Suite3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

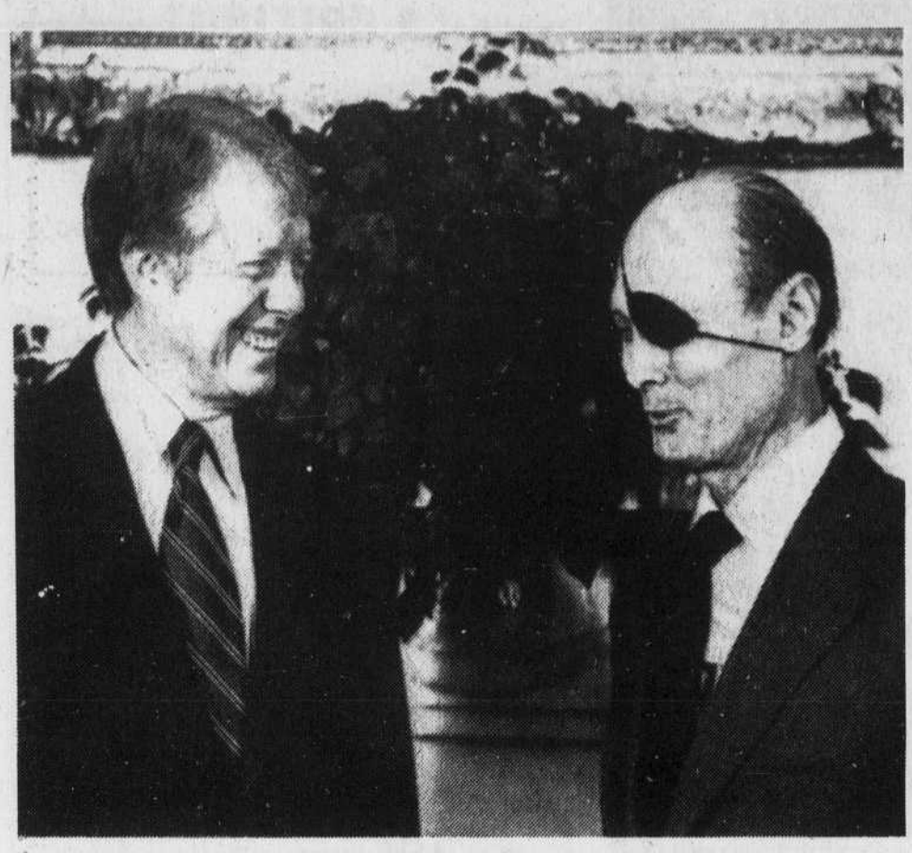
LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Prévault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, HOBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tatler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 17 février 1978



Le président Jimmy Carter et le ministre israélien des Affaires étrangères Moshe Dayan à la sortie de leur réunion à la Maison-Blanche, que le communiqué officiel a qualifiée de "franche et amicale". (Téléphoto AP)

Accueil mitigé dans la population

Rhodésie: accord sur la future armée

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — De nouveaux progrès vers un "règlement interne" ont été enregistrés hier à Salisbury au lendemain de l'annonce d'un accord sur ses grandes lignes entre le gouvernement rhodésien et les nationalistes modérés.

Les négociateurs sont parvenus à s'entendre sur la façon de mettre sur pied la future armée du Zimbabwe lors d'une séance de deux heures et demie. Ils ont décidé que les maquisards qui le souhaiteraient seraient intégrés à l'actuelle armée rhodésienne qui formera la base de la nouvelle force de défense et que ceux qui préfèreront retourner à la vie civile seront réhabilités.

Les détails de ce plan seront mis au point par l'administration transitoire dont la composition, seul problème encore en suspens, a commencé à être examiné dès hier. Les négociateurs se retrouveront aujourd'hui en privé et lundi en séance plénière. De source proche des nationalistes, on estime que l'accord définitif pourrait être signé dès la fin de la semaine prochaine.

L'administration multiraciale de transition aura la redoutable tâche outre de mettre au point en détail les structures de la nouvelle armée, de préparer des élections démocratiques au suffrage universel, de délimiter les circonscriptions et de faire libérer les prisonniers politiques.

Cette administration sera coiffée par un conseil d'État comprenant M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, le pasteur Ndabaningi Sithole, chef du conseil national africain (ANC), Mgr Abel Muzorewa, dirigeant de l'ANC dit unifié et le chef Chirau, leader de l'organisation du peuple uni du Zimbabwe (ZUPO).

La durée de la période intérimaire devrait être selon M. Smith de douze à quinze moins, selon ses interlocuteurs de six à huit mois. On s'attend de source proche des négociateurs à ce qu'un compromis soit aussi trouvé sur cette question.

L'accord sur les grandes lignes du règlement intérieur a été accueilli avec des sentiments mitigés au sein de la population rhodésienne. Si du côté des Blancs, on ne cache pas une certaine satisfaction chez les Noirs un scepticisme mêlé de craintes paraît l'emporter. On redoute notamment que le règlement interne ne soit pas reconnu par la communauté internationale du fait que le Front patriotique, tête politique des organisations de maquisards, en est exclu.

Le pasteur Sithole, qui se trouvait hier à Bruxelles, a assuré que "la plupart" des maquisards étaient satisfaits de l'accord, mais leurs chefs, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe, l'ont dénoncé l'un à Lusaka et l'autre à Tripoli, où se tient actuellement une réunion du comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Celle-ci a reconnu le Front patriotique comme le seul mouvement de libération du Zimbabwe. Le pasteur Sithole a l'intention de se rendre la semaine prochaine à Tripoli, où se réunit le conseil des ministres de l'OUA, pour expliquer l'accord de Salisbury.

Auparavant, il se sera rendu avec Mgr Muzorewa à Londres pour y obtenir, a-t-il dit, des "éclaircissements" sur la position britannique. Celle-ci est demeurée jusqu'à présent prudente.

Le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen, a déclaré hier à la Chambre des communes qu'il était encore "trop tôt" pour se prononcer sur l'accord, notant que "des questions cruciales" n'avaient pas encore été résolues telles celles de la composition du gouvernement transitoire et des forces de sécurité.

En butte aux critiques de l'opposition conservatrice qui l'interpellait en ces termes: "C'est ce qui s'est passé de mieux en Rhodésie depuis des années et vous ne vous en félicitez pas?" M. Owen a encore déclaré: "Je m'en suis félicité mais la question est de savoir comment nous pouvons obtenir un accord plus large que celui qui a été conclu jusqu'à présent à Salisbury. Il ne sert à rien d'ignorer le fait que, hors de Rhodésie, il existe des forces qui, si on ne leur tend pas la perche, poursuivront la lutte armée".

De son côté, le premier ministre, M. James Callaghan, s'est borné à déclarer: "On juge l'arbre à ses fruits".

Nairobi et le Caire règlent leur différend

LE CAIRE (Reuter) — L'Égypte a accepté de libérer les deux avions kenyans retenus hier au Caire, et le Kenya a accepté de libérer l'appareil égyptien retenu à Nairobi, déclarait-on au ministère égyptien des Affaires étrangères hier soir.

L'Égypte libérera les deux Boeing 707 kenyans, dès que l'appareil égyptien aura quitté l'espace aérien kenyan, précise-t-on. Un accord à ce sujet est intervenu au cours de contacts diplomatiques qui ont duré toute la journée, a déclaré un fonctionnaire du ministère égyptien des Affaires étrangères. Il est possible que les deux avions kenyans quittent le Caire dès aujourd'hui, a-t-il dit.

Les avions kenyans ont été retenus au Caire en représailles contre la décision kenyane de forcer l'avion égyptien d'atterrir à Nairobi. Le gouvernement du Kenya déclare que l'avion égyptien transportait des armes vers la Somalie pour la guerre contre l'Éthiopie dans le désert d'Ogaden.

Par ailleurs, le chiffre de 5,000 instructeurs et pilotes cubains en Éthiopie sera atteint d'ici la fin février, déclarait-on de source diplomatique à Addis-Abeba. Il n'est même pas exclu qu'il soit finalement porté à 8,000 hommes.

L'arrivée de 1,500 hommes supplémentaires est attendue à tout instant dans le port d'Aden, d'où ils gagneront l'Éthiopie par la voie des airs. Leur déploiement sur le front marquera vraisemblablement le coup d'envoi de la deuxième phase de la contre-offensive engagée pour la reconquête de l'Ogaden, ajoute-t-on de même source.

Depuis plus d'une semaine, de nombreux avions civils éthiopiens sont immobilisés dans cette perspective. D'autres appareils servent au transport de carburant et de vivres acheminés depuis le Sud-Yémen et Addis-Abeba jusqu'à Asmara, la capitale de l'Érythrée assiégée par les maquisards.

Des pilotes cubains se trouvent actuellement aux commandes de "MIG-17", confirme-t-on de source diplomatique.

Le président Carter recevra Begin le 14 mars à Washington

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Carter et M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, ont eu un entretien "amical et franc" d'une demi-heure, hier à la Maison-Blanche.

Un communiqué particulièrement laconique diffusé par la présidence américaine se borne par ailleurs à indiquer que le chef de l'exécutif et le chef de la diplomatie israélienne "ont passé en revue les principaux points du processus de paix maintenant engagé" au Proche-Orient.

M. Carter a également souligné devant son interlocuteur qu'il "était heureux à la perspective de la prochaine visite de M. Menahem Begin" aux États-Unis. Au début de son entretien avec M. Dayan, M. Carter avait précisé que le premier ministre israélien serait probablement à Washington les 14 et 15 mars prochains.

M. Dayan s'était précédemment entretenu pendant plus de deux heures et demie au département d'État avec son homologue américain, M. Cyrus Vance.

En sortant du département d'État, M. Dayan a souligné qu'il "croyait toujours que les États-Unis devaient continuer à jouer un rôle de médiateur" au Proche-Orient. "Ce rôle, a-t-il ajouté, doit non seulement s'exercer entre les parties en cause mais aussi avec elles pour parvenir à la paix".

Les États-Unis, a poursuivi M. Dayan, ne peuvent être remplacés dans cette fonction. "Sans les États-Unis, a-t-il dit, nous ne pourrons pas parvenir à conclure la paix avec les Arabes".

M. Moshe Dayan a par ailleurs rappelé que l'intention des États-Unis de livrer 110 avions perfectionnés à l'Égypte et à l'Arabie séoudite était "un grand sujet de préoccupation" pour Israël, mais cela ne veut pas dire qu'Israël ne souhaite pas aller de l'avant avec le processus de paix engagé, a-t-il précisé. Le secrétaire d'État Cyrus Vance a de son côté mis en valeur que "l'engagement pris à l'égard du processus de paix a été réaffirmé ainsi que la nécessité de le faire progresser".

L'Égypte devra décider dans les prochains mois si elle est prête à conclure une paix séparée avec Israël, a déclaré par la suite le ministre israélien des affaires étrangères, au cours d'une conférence de presse.

M. Dayan a expliqué: "L'Egypte ne veut pas d'une paix séparée avec nous et les autres ne viennent pas" à la table de négociations.

"Au cours des prochains mois", a-t-il estimé en substance, le roi Hussein de Jordanie aura à décider s'il est prêt à se joindre au président Anouar Sadate. S'il vient, il sera possible de trouver une solution acceptable pour la Jordanie, les Palestiniens et l'Égypte. S'il ne vient pas, l'Égypte devra alors décider si elle accepte une paix séparée.

Israël, a poursuivi M. Dayan, est prêt à accepter une déclaration de principe générale avant de s'asseoir à la table de négociations avec la Jordanie mais pas de préalables: "Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord doit être réglé par des négociations et non sous la forme de préalables", a-t-il affirmé.

À propos des points de peuplement du Sinaï, il a répété qu'Israël comptait les maintenir car, selon lui, ils font partie de la "ceinture de sécurité" du pays.

M. Dayan s'est refusé à dire si des progrès avaient été réalisés à propos des divergences avec Washington concernant l'implantation de colonies juives de peuplement en territoire arabe occupé, ou la question palestinienne. Les choses dont on a parlé aujourd'hui devraient à mon sens demeurer confidentielles, a-t-il dit.

Par ailleurs, M. Vance a dit que les conversations ont porté sur des questions relatives aux négociations, parmi lesquelles les problèmes à examiner lorsque M. Alfred Atherton, secrétaire d'État adjoint, se rendra à Jérusalem le week-end prochain en prévision d'une navette entre Israël et l'Égypte.

De son côté, M. Begin a déclaré à Jérusalem qu'Israël accueillerait toujours favorablement la relance de la conférence de Genève. L'option de "Genève reste ouverte parce qu'Israël veut faire la paix avec tous ses voisins, dont la Syrie, la Jordanie, l'Égypte et le Liban. Toute réunion à Genève sera bienvenue", a estimé le président du conseil israélien devant des journalistes israélites américains.

Faisant allusion à son prochain voyage à Washington, il a exprimé l'espoir que ses entretiens avec le président Carter soient aussi positifs que ceux de l'an dernier.

Watergate: Haldeman rejette tout sur Nixon

WASHINGTON (AFP) — M. H.R. Haldeman, qui fut secrétaire général de la Maison-Blanche à l'époque du scandale du Watergate, affirme que l'ancien président Richard Nixon a été directement responsable du cambriolage des locaux du parti démocrate à Washington, et qu'il avait essayé de son propre chef d'effacer les enregistrements les plus compromettants de ses conversations sur bande magnétique, rapportait hier le Washington Post.

M. Haldeman, qui précise sa version des faits entourants l'épisode du Watergate dans un livre qui sera publié fin février, "La chute du pouvoir", a accepté que des "bonnes feuilles" soient publiées par le New York Times, le Washington Post et Newsweek. Selon lui, l'ancien chef de l'exécutif a été compromis dans les scandale dès le premier jour, et il l'aurait lui-même révélé à son collaborateur trois jours à peine après l'arrestation des cambrioleurs dans l'immeuble du Watergate, le 17 juin 1974.

M. Nixon aurait par ailleurs décidé d'enregistrer toutes ses conversations importantes à la Maison-Blanche en raison du "caractère imprévisible" de son secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, qui enregistrait de son côté tous ses entretiens, assure aussi M. Haldeman.

Par ailleurs, selon M. Haldeman, l'Union soviétique a proposé en 1969 aux États-Unis de s'allier avec elle pour déclencher une attaque nucléaire préventive contre la Chine. Dans son livre, M. Haldeman affirme que M. Henry Kissinger, alors conseiller pour les Affaires de sécurité, avait prédit le 10 décembre 1969 que les Soviétiques attaqueraient la Chine le 15 avril 1970.

Selon M. Haldeman, les services de renseignements américains étaient en possession de photos montrant la présence de 1.800 missiles nucléaires soviétiques installés à trois kilomètres de la frontière chinoise le long du fleuve Oussouri.

Bob Haldeman affirme que le président Richard Nixon est alors intervenu pour demander à son ambassadeur en Pologne, M. Walter Stoessel, de prendre contact avec l'ambassadeur de Chine à Varsovie et lui faire savoir que les Etats-Unis désapprouvaient totalement ce plan d'attaque nucléaire.

Ce n'est qu'après cette intervention américaine que les soviétiques ont renoncé à leur projet et ont retiré leurs missiles nucléaires de la frontière chinoise, affirme M. Haldeman.

M. Kissinger a démenti hier au cours d'une interview télévisée, les affirmations de M. Haldeman sur cet épisode des relations sino-soviétiques.

Des renforts syriens en route vers Beyrouth

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Le parti national libéral (chrétien) a accusé hier soir la Syrie de se préparer à un "génocide" au Liban, affirmant que les troupes syriennes ont pris position autour de la partie orientale et chrétienne de Beyrouth en vue d'une offensive stratégique.

Ces accusations, lancées par le porte-parole officiel du parti de l'ancien président Camille Shamoun interviennent une semaine après les combats entre la force de dissuasion arabe (Syriens) et les milices chrétiennes qui ont fait environ 150 morts.

La déclaration lue par le porte-parole dit: "Une forte concentration de troupes syriennes estimées à 18,000 hommes, 220 tanks et des batteries d'artillerie lourde a été repérée cet après-midi sur une ligne entourant Beyrouth-est, dans le but d'encercler les régions montagneuses traditionnellement chrétiennes.

"On pense que cette mobilisation syrienne vise à préparer une offensive stratégique contre le Liban. "La situation risque d'être explosive d'ici quarante-huit heures. Cette offensive trouverait son origine dans les plans conçus en Union Soviétique et au récent sommet de la résistance à Alger et elle mènerait inévitablement à un génocide libanais, la date probable du jour J étant le 19 février 1978".

Le porte-parole a indiqué qu'un grand nombre des soldats syriens avaient pris position dans la journée bien que, de source chrétienne, on précise que ce déploiement de forces a commencé à la fin de la semaine dernière.

Auparavant, on avait annoncé que des contingents de l'armée syrienne, stationnés dans la plaine de la Bekaa, près de la frontière syro-libanaise, ont fait mouvement vers le Metn, région montagneuse au nord-est de Beyrouth, fief des partis chrétiens libanais. De source bien informée dans la capitale libanaise, on ajoutait que les troupes syriennes ont pris la direction de Dhour el-Choueir, localité distante de quelques kilomètres de Bickfaya, village natal de M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste.

D'autre part, les corps de deux militaires syriens de la force arabe de dissuasion ont été retrouvés hier dans le secteur chrétien de Beyrouth, apprend-on de source proche des services de sécurité. Ils avaient été tués mais on ignore pour l'instant s'ils ont trouvé la mort la semaine dernière, lors des combats avec les miliciens chrétiens, ou lors des incidents qui ont éclaté mercredi à la suite d'un accident de la circulation, incidents au cours desquels deux autres militaires syriens ont été tués.

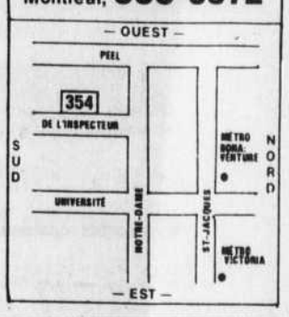
MM. Camille Geagea, procureur général auprès de la cour libanaise de cassation, et Fawzi Dagher, juge d'instruction militaire, ont été chargés de l'enquête au sujet de cette fusillade à Furn el Chebbak, un quartier chrétien de la banlieue est de Beyrouth.

Aucun incident n'a été signalé hier dans la capitale libanaise ou sa banlieue où l'activité était presque normale. La plupart des écoles sont cependant demeurées fermées et ne rouvriront leurs portes, que lundi prochain, croit-on savoir.

D'autre part, la cour spéciale de sûreté syro-libanaise, juridiction d'exception chargée de connaître des crimes et délits en relation avec les "casques verts" au Liban, a été constituée hier par décret du président de la république libanaise M. Elias Sarkis.

Présidé par un officier supérieur libanais, le colonel Georges Azzi, le tribunal paritaire comprend quatre autres membres dont trois officiers syriens de la force arabe de dissuasion.

MEUBLES RUSTIQUES ANCIENS
importés de France
à des prix incroyables
meubles, bibelots, bronzes, cuivres table de ferme, tableaux, etc.
MAINTENANT OUVERT
les jeudis et vendredis de 10h à 21h
le samedi de 10h à 18h
fermé le lundi, mardi et mercredi
S.I.A.F. INC.
société d'importation d'antiquités françaises
354 rue de l'Inspecteur
Montréal, 866-0572



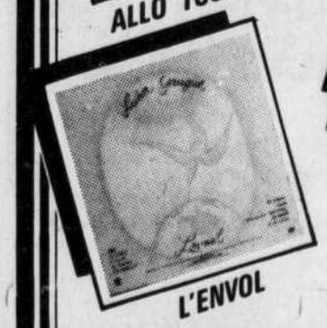
à compter du 6 mars...
nous ouvrons une nouvelle page hebdomadaire sur le
TRANSPORT
avec Guy Deshaies
à surveiller dans
LE DEVOIR

SOIRÉE CHILIENNE
— Aujourd'hui **18 février, à 19h.**
— **Lieu:** 800, rue du Rosaire, sous-sol de l'Église N.-D. du Rosaire, St-Hubert et Villeray, Métro Jarry.
— Orchestre et nourriture typiques
— Entrée: **$2.00**
— **Organisé par le:** Groupe d'appui de l'union des jeunes démocratiques du Chili.
— Venez et manifestez votre solidarité avec le peuple chilien!

CENTRE DE MUSIQUE Sherman
RAOUL DU GUAY!
EN SPECTACLE AU THÉÂTRE SAINT-DENIS, LES 23 ET 24 FÉVRIER.

Prix en vigueur jusqu'au 4 mars.

ALLO TOULMÔND

"M"

L'ENVOL
4.43 CHACUN
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
PLAZA ALEXIS-NIHON — 933-9910, GALERIES D'ANJOU — 353-6496, PLAZA CÔTE-DES-NEIGES — 735-6851
SQUARE DÉCARIE — 738-0330, PROMENADE LA CITÉ — 844-2749, CENTRE LAVAL — 681-0444

LE RIDEAU DE TWEED
PRÉSENTE

★ IDA LACHANCE

avec
normand chouinard
marielle duval
pauline lapointe
pauline martin
marc messier
jean-guy vian

DE
LOUISE ROY ET LOUIS SAIA
MISE EN SCÈNE DE LOUIS SAIA



Ce soir 20h.30

au
CENTRE D'ESSAI
CONVENTUM
1237 SANGUINET métro BERRI

15 FEV. au 5 MARS, 10 11 12 MARS à 20:30 hres.

$4.00 réservations: 284-9352

AU DELÀ DE LA MUSIQUE ET DES MOTS

UNE FÊTE GRANDIOSE

RAÔUL DUGUAY

JEUDI 23 FÉVRIER 8h.30



2ième ET DERNIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
VENDREDI LE 24 FÉVRIER À 23h00
L'ÉVÉNEMENT SERA ENDISQUÉ PAR CAPITOL

Une célébration de l'énergie positive... CHRISTINE L'HEUREUX Un véritable événement humain... NATHALIE PETROWSKI

Théâtre SAINT-DENIS

CKOI



Pierre Calvé présente
CLAUDE VALADE
Merc., jeu. et dim. à 21 h.
Vend. et sam. 21 h. et 23h. 30

Claude Valade sera à l'affiche à partir du 8 février jusqu'au 26 février 1978 et Isabelle Aubret prendra la relève du 1er mars au 19 mars 1978.

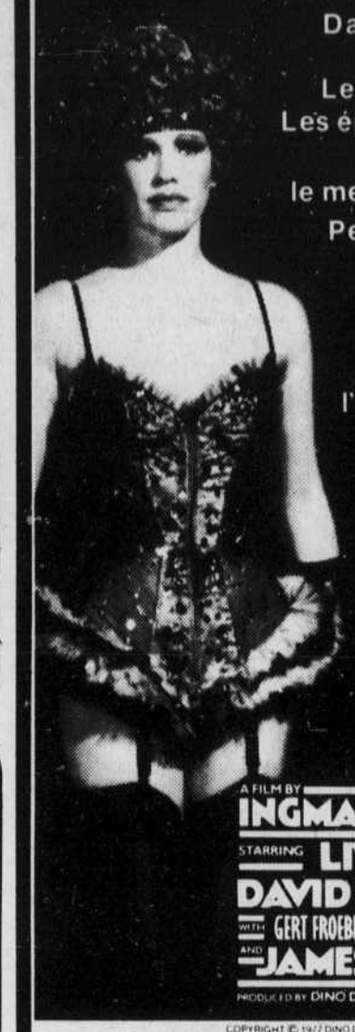
HÔTEL
MERIDIEN
COMPLEXE DESJARDINS
Basilaire 2

la boîte à chansons
Rés.: 285-1450

---

14 ANS

Berlin.
Durant les années 20.
Dans les cabarets
ce sont
Les cheveux verts
Les épidermes teints
Sur la rue, c'est
le meutre sans motif
Personne ne peut
apporter
une solution
Tous sont
prisonniers de
l'environnement.



DINO DE LAURENTIIS PRESENTS "THE SERPENTS EGG"

Un suspense qui ne peut être égalé, par Bergman

A FILM BY INGMAR BERGMAN
STARRING LIV ULLMANN
DAVID CARRADINE
WITH GERT FROEBE · HEINZ BENNENT · GLYNN TURMAN
AND JAMES WHITMORE

PRODUCED BY DINO DE LAURENTIIS A PARAMOUNT RELEASE

COPYRIGHT © 1977 DINO DE LAURENTIIS CORPORATION

À L'AFFICHE!
12.15, 2.25, 4.35, 6.45, 9.00

PLACE VILLE-MARIE
CINEMA-1 866-2644

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.

8 DERNIÈRES

LA CRITIQUE

C'est jusqu'ici le spectacle NO 1 de l'année théâtrale!

André Roche, Télé-Spec

des frites, des frites, des frites...

de ARNOLD WESKER

Traduction de Michel Beaulieu

Mise en scène de Claude Maher

Décors et costumes de Michel Demers

Avec:
JACQUES GODIN
LIONEL VILLENEUVE
ROGER LEBEL
MICHEL DUMONT
Nadon
égoire
esque
outier
page
Gaudry
Alain Fournier
ébastien
Legault
Simard
Dumas

PRIX DE LA MEILLEURE PIÈCE "Evening Standard Award" - Londres

SUPPLÉMENTAIRES
jusqu'au 25 février

$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE

...vier au 19 février 1978



drôle drôle et choquant!

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

L'un des meilleurs films qu'on puisse voir... C'est le triomphe des plus grands comédiens! Tout le monde aimera "Un Taxi Mauve."

— JEAN MORIN - TÉLÉ MÉTROPOLE

PASCAL PERRAULT — JOURNAL DE MONTRÉAL
Les images coupent le souffle.
De toute beauté! Une grande fresque romanesque admirablement servie par le décor, le jeu des acteurs et la réalisation de Boisset.

ANDRÉ ROBERT — TÉLÉSPEC
Ce voyage dans ce monde tourmenté de Déon, transcrit par Boisset, vaut que vous y participiez.
Un beau grand film, fabriqué de main de maître.

GÉRALD DANIS — DERNIÈRE-HEURE
Film étoffé, adroitement réalisé, superbement joué, que peut-on dire de plus, sinon que de vous recommander fortement d'aller le voir.

ENFIN A MONTRÉAL
APRÈS UN TRIOMPHE EN EUROPE!

La rencontre inoubliable des plus grands comédiens dans un film grandiose et exaltant où s'affrontent les puissances de l'amour et les passions humaines

CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE

SÉLECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977

POUR TOUS



PIERRE DAVID PRESENTE

Un Taxi Mauve

un film d'YVES BOISSET

d'après le chef d'œuvre de MICHEL DÉON, Grand Prix de l'Académie Française

CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Sem.: 7.10 - 9.25
Sam.-Dim.: 12.30 - 2.30
4.45 - 7.10 - 9.25

VIVEZ LES PÉRIPÉTIES DRÔLATIQUES DU PLUS IRRESISTIBLE DES "ESCOGRIFFES" DANS LE COUP QUI COURONNERA SA CARRIÈRE D'ESCROC GÉNIAL!

• Un film merveilleux! Montand est génial! Le genre de film qu'il faudrait voir toutes les semaines. Ne le manquez pas!
— JEAN MORIN BON DIMANCHE

• *Montand le magnifique* donne au titre Le Grand Escogriffe toute sa signification dynamique et envahissante, et le spectateur prendra *un bon bain de rire.*
— *France-Soir*

• Le spectateur s'amuse comme un fou aux exploits du Grand Escogriffe.
— *Radio Luxembourg*

• Yves Montand campe le personnage avec un brio et une verve inépuisables, dans ce film cocasse *brillamment conduit.*
— *Le Monde*

POUR TOUS



du réalisateur de "LA GIFLE" et "LE SILENCIEUX"

LE GRAND ESCOGRIFFE

un film de CLAUDE PINOTEAU écrit par Michel Audiard
avec YVES MONTAND · AGOSTINA BELLI · CLAUDE BRASSEUR

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7.30, 9.30
SAM.-DIM.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 930.

Un film d'une beauté fulgurante
ROBERT CHAZAL /FRANCE SOIR

La flamme du génie
HENRY CHAPIER /QUOTIDIEN DE PARIS

14 ANS



Une Star d'aujourd'hui
NOUREEV
une Star de légende
"VALENTINO"
le nouveau
KEN RUSSELL

VERSION FRANÇAISE

Une Production ROBERT CHARTOFF - IRWIN WINKLER Un Film de KEN RUSSELL

RUDOLF NOUREEV VALENTINO

LESLIE CARON - MICHELLE PHILLIPS et CAROL KANE

2 FILMS EN COULEURS

Un film de CLAUDE LELOUCH

SI C'ETAIT A REFAIRE

CATHERINE DENEUVE ANOUK AIMÉE



"VALENTINO": 1.25 - 5.25 - 9.25
"SI C'ÉTAIT": 3.25 - 7.40

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

chronique des ondes

Un Duplessis rédempteur

par Gilles Constantineau

Dans son *Histoire de la Province de Québec*, l'historien Robert Rumilly avait indiqué que Maurice Duplessis avait lui-même, par ses propres oeuvres, "évincé" Paul Gouin, durant ces jours de l'été 1936 dont traitent les deux premiers épisodes du *Duplessis* de Radio-Canada. Il estima par la suite que cette façon de voir était excessive, et il la corrigea dans *Maurice Duplessis et son temps* (tome 1, p. 241): "On ne saurait dire que Duplessis a évincé Paul Gouin (comme je l'ai fait...), écrit-il, car Paul Gouin, si estimable par ailleurs mais si mal armé pour une pareille lutte, s'est évincé de lui-même."

C'est exactement dans ce sens que le 2e épisode de Duplessis (mercredi, 21 h) interprète les événements qui avaient donné la victoire et le gouvernement à l'Union nationale, en août 1936. Avec un bonheur peut-être moins bien ciselé que celui du premier épisode, mais aussi avec des éléments dramatiques qui lui facilitaient beaucoup moins la tâche, l'équipe de Mark Blandford rend compte du dynamisme téméraire dont Duplessis avait su faire preuve, tout en donnant, du côté de Paul Gouin, juste l'éclairage qu'il faut à une certaine naïveté du personnage.

Mais ce qui importe plus que cette rectitude qui s'affirme (du moins selon les références les plus sûres) à l'égard des événements, c'est toujours la beauté splendide du traitement dramatique qui lui est donné. Sous tous rapports et à tous niveaux, une fois encore, malgré de légères faiblesses sur le plan de l'unité de déroulement.

Il faut tout particulièrement s'incliner, me semble-t-il, devant la qualité exceptionnelle des textes de Denys Arcand. N'écrit pas qui veut de semblables dialogues, même avec le meilleur des styles. À plusieurs reprises, sans qu'il y paraisse beaucoup, le texte de M. Arcand soutient à lui seul toute l'action, dans certaines scènes où les plans successifs manquent un peu de relief.

C'est donc sans la plus petite hésitation qu'on pourra, mercredi prochain, prêter l'oeil et l'oreille au 3e épisode, retrouver Duplessis, après une ellipse de trois ans, à la veille de son échec électoral de 1939, peu avant la 2e Guerre mondiale.

•

Il faudra bien le dire un jour, en imaginant les rictus que la réflexion fera faire à certains des dirigeants de la Maison: survenu juste au moment opportun, à une heure où la coterie fédérale anti-Radio-Canada semblait prendre quelque répit, c'est Maurice Duplessis lui-même, eh! oui, qui aura signé la rédemption de la Société. Il est peu de citoyens intelligents qui dorénavant laisseraient quiconque, fût-il ministre fédéral, discréditer (et moins encore saper) la présence d'une entreprise de télévision capable de produire une si prodigieuse série.

Car pour le reste tout n'est pas exactement très rose dans le ciel de Radio-Canada (sauf parfois les couleurs rendues par les nouvelles caméras légères installées à Ottawa — mais c'est là une autre histoire).

Qu'il suffise, pour illustration, de relever les résultats d'écoute de la campagne du téléroman-à-toute-heure-tous-les-jours, lancée à l'aube de la dernière saison par la Maison du boulevard Dorchester. Et de les comparer à ceux de la feuilletonnerie, beaucoup plus modeste de Télé-Métropole.

Fin automne, les sept feuilletons radio-canadiens faisaient ensemble, par leurs cotes moyennes, un chiffre d'écoute totale de 3,084,200. Ce qui donnait une écoute moyenne de 440,600 par téléroman.

Les quatre feuilletons du 10, eux, avaient un total d'écoute de 3,836,900. Ou une moyenne de 959,225 par téléroman, c'est-à-dire 518-625 de plus que Radio-Canada.

Pour l'ensemble, bien qu'elle eût trois feuilletons de plus à l'affiche, Radio-Canada recueillait donc ainsi 752,700 spectateurs de moins que Télé-Métropole. À l'esprit des gens de la Maison, ce "trou" doit sembler d'autant plus énorme, qu'il dépasse la cote du téléroman radio-canadien le plus couru: celle de *Grand-papa*, qui faisait 739,400 téléspectateurs...

danse

Pointépiénu choisit le geste

par Angèle Dagenais

Une très jeune troupe que l'on n'a pas eu le loisir de voir encore beaucoup parce qu'elle est née l'année dernière, Pontépiénu, était l'invitée d'Henri Barras hier midi au foyer de la salle Wilfrid-Pelletier. Comme par hasard un grand nombre d'enfants s'étaient donnés rendez-vous et n'ont pas eu à le regretter car le spectacle leur était complètement consacré.

Pointépiénu présentait deux oeuvres *Danse-in* chorégraphié par Louise Latreille (directrice artistique de la compagnie) et *Noé et Cléo*, conte pour enfants, également de Louise Latreille. Si l'on se fie à ce programme, on pourrait penser que Pointépiénu est une compagnie de danse qui se consacre uniquement aux enfants, une première compagnie de danse pour enfants au Québec. Mais tel n'est pas le cas. Dans le programme qu'ils présentaient en mai dernier au théâtre Centaur, les sept danseurs avaient inscrit à leur programme quatre oeuvres qui ne se voulaient pas particulièrement dédiées à un public d'enfants.

Danse-In ne se veut d'ailleurs pas pour un auditoire enfantin mais la facture même de l'oeuvre ne peut guère intéresser que lui. En effet cette pièce n'est pas de la danse mais bien du théâtre dansé, s'apparentant davantage à la "Boîte à surprise" et aux clowneries du cirque qu'à ce qu'on appelle traditionnellement de la danse. Cette forme d'activité n'est pas complètement dépourvue d'intérêt, bien au contraire, mais il n'est point besoin d'être rompu à la dure discipline du danseur pour la pratiquer puisqu'elle ne privilégie par le mouvement mais le geste, le bruit, la pantomime, la voix, etc. Vêtus de collants en patchwork aux couleurs brillantes et gaies, les danseurs-acteurs sont chacun identifiés à un bruit et à une gestuelle, tels des marionnettes plus ou moins robitisées mais empreintes d'une certaine fantaisie, d'une certaine fraîcheur où l'originalité ne fait pas défaut. Ainsi cette équipe se charge de tout, de la musique, des décors, des costumes, de la création, etc. Pour faire différent, les instruments de musique, par exemple sont des ustensiles de cuisine (casseroles, grille de fourneau, moulin à café, verres d'eau...) Les interprètes manient tout ça avec habileté dans le bruit continuel de leurs vocalises individuelles et collectives et dans le tourbillon de leurs circuits respectifs de marionnettes articulées. Le cliché est souvent un peu gros et éculé.

Noé et Cléo ou l'art d'inventer une historiette à partir de rien s'affiche carrément comme une pièce pour enfants qui a d'ailleurs été jouée au Complexe Desjardins pendant toute la période de Noël. Cette pièce met en relief encore une fois les qualités imaginatives de l'âme du groupe, Louise Latreille, qui réussit à bâtir un petit conte de rien du tout, à l'intérêt assez limité, même pour un public enfantin, au moyen de vieux bouts de tissu, crinolines, capes, papiers et cartons, etc. Quelques bons gags, les jongleries d'Anthony Bouchard, les échasses du grand prêtre magicien, le crocodile dans le sac vert sont assez savoureux et drôlatiques mais l'ensemble de l'oeuvre pêche par sa longueur démesurée et la minceur de son contenu dans la fantaisie vapoureuse n'arrive pas toujours à captiver même les enfants et parmi les plus jeunes.

Les qualités d'invention ne semblent pas faire défaut à cette troupe mais elles sont à mon avis, mal canalisées; elles s'éparpillent et perdent ainsi de leur impact et de leur intérêt. Et ceci est dû sans doute au manque d'objectifs clairs et définis qu'elle veut bien se donner. On ne peut miser exclusivement sur la fantaisie pour véhiculer son propos. La fantaisie même enfantine a ses limites, ses redondances et ses clichés. La compagnie Pontépiénu a la chance d'avoir une solide équipe de danseurs mais a choisi d'orienter ses recherches davantage sur le théâtre et la rythmique, à ce qu'il semble. Dommage.

"24 heures ou plus" a vécu cinq ans de solitude (Gilles Groulx)

par Jean-Pierre Tadros

Comme on avait déjà eu l'occasion de l'annoncer, c'est Gilles Groulx qui a reçu le Prix de la critique québécoise 1977 pour son film *24 heures ou plus*, produit par l'Office national du film. Et hier, le cinéaste recevait des mains du président de l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC), M. Luc Perreault, son prix et la bourse de $3,000 qui l'accompagnait. On sait que cette année l'Institut québécois du cinéma avait accepté de s'associer à ce prix en accordant une bourse de $3,000.

Le président de l'AQCC allait souligner, lors d'une allocution, que ce prix de la critique allait cette année "à un réalisateur qui a depuis fort longtemps fait la démonstration de son talent, de son sens critique et de sa maîtrise". Évoquant alors les péripéties ayant entouré la production de *24 heures ou plus* qui avait démarré en 1971 mais qui n'a pu être présenté au public qu'en 1977, Luc Perreault a rappelé que dès sa mise en chantier, ce film "s'est retrouvé victime d'une hostilité marquée de la part des producteurs" (il faudrait dire plus précisément de la direction de l'ONF). "Ayant alors souffert d'une véritable 'mise sur les tablettes', il a tout de même pu être complété et présenté au public grâce à la seule détermination et à l'acharnement de son créateur. Et encore aujourd'hui, il est confronté à un désir évident de désamorcer son impact, en raison d'une distribution inadéquate et de l'absence de copies sous-titrées lui permettant d'être vu de publics étrangers."

Quant à Gilles Groulx, il s'est dit à la fois heureux et ravi d'accepter un tel prix. "C'est l'un des prix les plus importants que puisse recevoir un cinéaste puisqu'il est décerné par un groupe d'individus qui voient un très grand nombre de films." Mais il s'est dit aussi fort surpris, puisqu'à la sortie du film, en 1977, ces mêmes critiques n'avaient pas manifesté d'enthousiasme excessif, une certaine discrétion s'étant même manifestée à l'endroit de ce film.

Gilles Groulx a rappelé alors que *24 heures ou plus* était "un film non conforme, qui a un point de vue critique et qui cherche par une analyse à montrer des choses à la fois évidentes et moins évidentes". "Ce n'est pas un film très joli", allait concéder le réalisateur, mais c'est sûrement un film très important.

"C'est aussi un film qui a vécu cinq années de solitude, comme moi-même; un film qui m'a coûté très cher. Aussi je remercie la critique de réparer tout ça en lui remettant ainsi leur prix annuel." Et Gilles Groulx allait enfin indiquer que la compagnie de distribution Cinéma Libre en avait acquis les droits de diffusion.

L'Association québécoise des critiques de cinéma a aussi profité de l'occasion pour souligner les efforts du jeune cinéma artisanal qui vit actuellement une véritable éclosion un peu partout au Québec. Trois films, d'après l'AQCC "expriment bien cette éclosion qui n'est pas sans rappeler l'explosion du début des années soixante": ce sont *Comme des chiens en pacage* de Robert Monderi et Richard Desjardins, réalisé en Abitibi; *Une forêt pour vivre*, réalisé par un collectif d'un groupe du village d'Esprit-Saint dans la région de Rimouski; et *Tout le Québec au monde su'a job*, un film montréalais de Robert Tremblay et Serge Giguère.

Les Ordres de Michel Brault; *On disait que c'était notre terre* de la série "Carcajou et le péril blanc" d'Arthur Lamothe; et *Ti-cul Tougas* de Jean-Guy Noël s'étaient vu octroyer le prix de la critique en 1974, 1975 et 1976.

échos

Mlle Carmen Renaud, membre du Canadian Dance Teachers Association dirigera dimanche le 26, février des classes de danse "de caractère" pour des élèves de différents niveaux, de 9 h à 17 h dans la salle de répétitions "E" de la Place des arts. Pour tous renseignements: 735-4214.

Pour accomoder les employés de bureau de la "Place Victoria" le programme de "BILITIS" débute à 5h30 P.M. sur semaine
18 ANS Adultes
Bilitis de DAVID HAMILTON
on les appelle LES FILLES DE Madame Claude
Les deux grands succès érotiques de l'année réunis!
PLACE VICTORIA
PLACE VICTORIA 878-1451

UN AMOUR TOTAL 14 ANS
VADIM / KRISTEL PRODUIT UN TOUR DE FORCE
une femme fidèle
Un film passionné de corps et de coeur
avec SYLVIA KRISTEL · NATHALIE DELON · JON FINCH
un film de Roger Vadim · photographie Claude Renoir · Couleur
3e SEMAINE !
RIVOLI: 1.00, 4.20, 7.40.
PARISIEN: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
SAM. DERNIER PROGRAMME 11:30.
RIVOLI 1 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
Le PARISIEN 3 486 STE-CATHERINE O. 866-3856

ISABELLE HUPPERT • YVES BENEYTON
POUR TOUS
Leurs routes n'auraient jamais du se croiser, mais l'amour...
La Dentellière
un film de CLAUDE GORETTA
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30, 9.30.
SAM.-DIM.: 1.30, 3.30 5.30, 7.30, 9.30

"Julia, un duo d'actrices géniales!" — André Leroux, Le Devoir
"Un chef-d'oeuvre!" — T. Schnurmacher, CJAD
POUR TOUS
Gagnant de 2 prix Golden Globe
Meilleure actrice JANE FONDA
Meilleure actrice de soutien VANESSA REDGRAVE
JULIA
Based on a true story.
© 1977 20th Century-Fox
Un film de Fred Zinneman
PLACE DU CANADA
VIA CHÂTEAU CHAMPLAIN 861-4595
Sem.: 7.15, 9.20
Sam.-Dim.: 1.00, 3.00, 5.05, 7.15, 9.20

tnm
84 ouest, rue ste catherine
PREMIÈRE VENDREDI
861 0563
dès le 3 février
comédie de henri kleist
traduction alfred de tostalot
adaptation jean louis roux
mise en scène decor costumes robert prévost
éclairages francois bedard
La Cruche cassée
jean louis roux
guy provost
jean pierre chartrand
guy mignault
marie louise dion
denise morelle
denise proulx
jacques piperni
mireille thibault
evelyn regimbald
raymond cloutier
Matins de 25 ans, plus de 60 ans, billets demi-prix en vente 1/2 hre avant le spectacle

élysée 1
35 MILTON 842-6053
6e sem.
SUCCES TRIOMPHAL!
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30 SAMEDI 5.30; 7.30; 10.00 DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
"MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE" Molly Haskell NEW YORK MAGAZINE
"MEILLEUR RÉALISATEUR" Andrew Sarris VILLAGE VOICE
"MEILLEUR FILM ÉTRANGER" NATIONAL BOARD OF REVIEW LOS ANGELES FILM CRITICS ASSOCIATION NATIONAL SOCIETY OF FILM CRITICS NATIONAL BOARD OF REVIEW
14 ANS
UN FILM DE LUIS BUNUEL
Cet Obscur Objet du Désir
élysée 2
35 MILTON 842-6053
"Mr. KLEIN IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR!!! LOSEY/DELON"
DERNIERES SEMAINES SEM 7.15 - 9.30 SAM 5.15 - 7.30 - 10.00 DIM 1.30 - 4.15 - 7.00 - 9.30
Rex REED VOGUE
POUR TOUS
14 ANS
LE CHEF-D'OEUVRE On ne naît pas femme... On le devient
l'une chante l'autre pas
un film de agnès varda
aussi
Un film d'Ingmar Bergman
"Le lien" Elliott Gould Bibi Andersson
Chante SEM 9.25 SAM 5.10 9.25 DIM 12.45 5.10 9.25
lien SEM: 7.30 SAM 7.30 DIM 2.50 - 7.30
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

UN SEUL GAG DE 115 MINUTES ... LE FILM LUI-MÊME!
POUR TOUS
"Le chef-d'oeuvre du rire." - FRANCE SOIR
"Le génie à l'état pur." FIGARO LITTERAIRE
Play Time
un film de JACQUES TATI
SALLE 1
12.50 - 2.55 5.00 - 7.05 - 9.10 -

UN GRAND SUCCES!..que dire de plus
Le public a dit "OUI" à "DEMAIN SERA TROP TARD"
- J'ai aimé ça à merveille. C'est touchant à nous faire pleurer.
- Je vais aller le revoir encore parce que c'est trop beau.
- C'est extraordinaire... ça en vaut vraiment la peine.
- J'en suis encore toute émue... je ne peux plus parler.
POUR TOUS
KARIM présente
DEMAIN SERA TROP TARD
JAMES WHITMORE • MARINA MALFATTI • LEE J. COBB
RENATO CESTIE • ADOLFO CELI
réalisation: M. GARZIOLI - distribution: FRANCE FILM
2ième FILM LE MAESTRO
SALLE 2 dem 2.15 - 5.50 - 9.25 - mae 12.40 - 4.10 - 7.45

TAXI
ANNIE GIRARDOT
le Dernier Baiser
POUR TOUS
SALLE 4 12.20 - 2.10 - 4.00 5.50 - 7.40 - 9.35

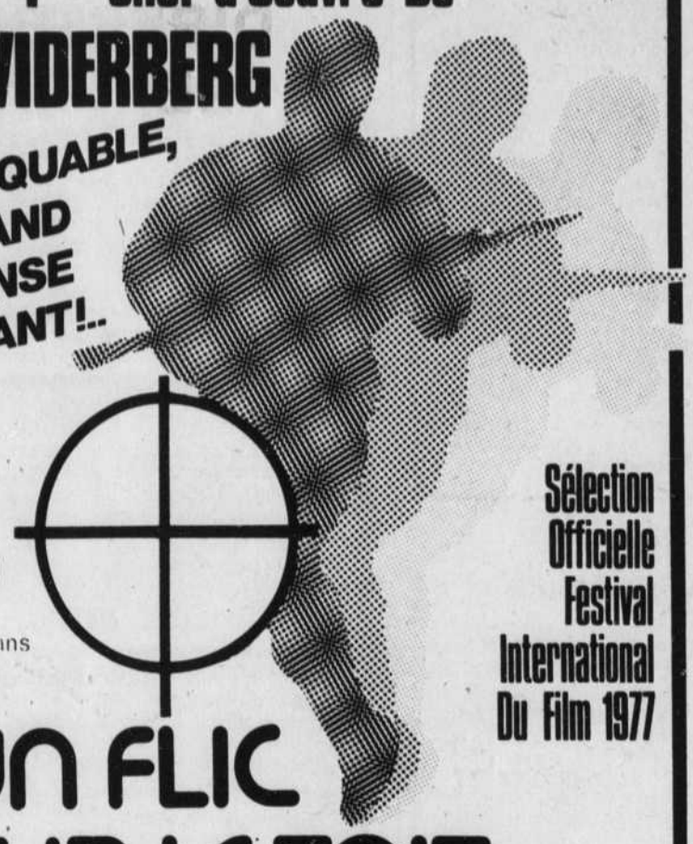
Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement intérieur $2.00 après 6hrs p.m.
Place des Arts
PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
★★★ La réussite totale! Un formidable spectacle! Le film coup-de-poing qui secoue le cinéma français. - LE JOURNAL DU DIMANCHE
★★★ La vérité dérange, et Boisset la veut la plus dérangeante possible... Le film vient à son heure. Précis et bien rythmé, passionnant, il rappelle que la réalité dépasse la fiction... - LE MONDE
★★★ Jamais Boisset n'a eu tant de force et de sens du spectacle que dans "Le Shériff". Il nous tient en haleine de bout en bout dans ce film au succès assuré. - FRANCE SOIR
★★★ Utile, courageux, ce genre de cinéma? Mieux: indispensable! - LE NOUVEL OBSERVATEUR
★★★ Un scénario exemplaire, un témoignage clair, une photographie la plus fidèle possible d'une certaine vie politique souterraine... - L'AURORE
★★★ Du vrai cinéma! On ne s'ennuie pas une seconde avec ce film qui nous dérange et nous fascine. - EUROPE NO 1
POUR TOUS
PRIX LOUIS DELLUC 1977 la plus haute distinction du cinéma français.
Il dérange beaucoup de gens... trop de gens... et ceux-ci sont très puissants...
LE JUGE FAYARD dit LE SHERIFF
un film d'YVES BOISSET
avec PATRICK DEWAERE AURORE CLEMENT PHILIPPE LEOTARD
SALLE 3 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20 -

PLUS QU'UN FILM POLICIER

14 ANS

Après "ADALEN 31", "ELVIRA MADIGAN", "JOE HILL"
Voici Le 4ieme Chef-d'Oeuvre De
BO WIDERBERG

REMARQUABLE, UN GRAND SUSPENSE PALPITANT!..



Carl Gustav Lindstedt dans

Sélection Officielle Festival International Du Film 1977

UN FLIC SUR LE TOIT

deuxième grand film à chaque cinéma

st-denis 1 — 1594 RUE ST-DENIS 849-4211
le paradis 1 — 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110
omega 1 — PLAZA K-MART LONGUEUIL 463-3330
viau LAVAL — 226 DES LAURENTIDES 669-3866

Le 8 février 1978
la France
consacrait
"PROVIDENCE"
l'œuvre magistrale
d'Alain Resnais,
en lui accordant
7
CÉSARS

• MEILLEUR FILM
• MEILLEUR RÉALISATEUR
• MEILLEUR SCÉNARIO
• MEILLEURE MUSIQUE
• MEILLEUR SON
• MEILLEUR MONTAGE
• MEILLEUR DÉCOR

La Presse mondiale
pour sa part, lui a décerné le
GRAND PRIX DE LA PRESSE INTERNATIONALE

POUR TOUS

DIRK BOGARDE
ELLEN BURSTYN
JOHN GIELGUD
DAVID WARNER



PROVIDENCE

un film d'ALAIN RESNAIS écrit par David Mercer

st-denis 3 (pierrot) 1590 RUE ST DENIS 845 3222
1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.10 - 9.15

"Partie de Quatre" au Patriote-en-Haut

Un jeu qui exige beaucoup de patience

par Adrien Gruslin

Dans une soirée meublée de paroles vides, menacée par l'ennui et l'oisiveté, il est souvent très commode de faire appel aux cartes. Qu'on joue seul, à deux, à quatre ou davantage, on risque d'y trouver son compte pour peu que l'on soit un amateur. En solo cependant, la partie risque souvent de perdre son dynamisme tant pour les participants que pour les spectateurs.

Les quatre comédiens-auteurs, tous finissants de mai dernier du Conservatoire d'Art dramatique de Montréal, ont opté pour les cartes du Tarot, plus longues, illustrées différemment et utilisées surtout en cartomancie. Leur *Partie de Quatre*, présentée au Patriote-en-Haut depuis mercredi jusqu'au 5 mars, n'offre pas un intérêt très soutenu. Chacun joue seul et à un jeu fort lointain. Si elle était plus longue, la joute deviendrait même un insupportable jeu de patience. Mais comme elle ne fait qu'une heure, elle nous épargne et se contente de nous laisser indifférent malgré la présence discutable d'une intermission après seulement une petite demi-heure de présentation. D'ailleurs, l'entracte se justifie uniquement par les besoins de la vente des consommations, comme c'est régulièrement le cas au Patriote-en-Haut.

Une Partie de Quatre met en présence quatre acteurs, quatre cartes, quatre lieux scéniques, quatre monologues qui arrivent à peu près à suggérer une unité de jeu à défaut de contenu. Les quatre personnages: l'Étoile, l'Ermite, la Force et la Roue de fortune conservent tous une relative imprécision. Deux d'entre eux, l'Étoile et la roue de Fortune, ne peuvent pratiquement pas être définis.

Sur le plan scénique, le spectacle demeure valable. Le jeu des quatre comédiens (Sylvie Beauregard, Benoît Dagenais, Michel Forgues et Suzanne Léveillé) est soutenu. Ils créent eux-mêmes un bruitage d'une grande diversité et font montre d'une adéquate concentration dans leurs rôles. Le dispositif scénique et les éléments de décor sont convenables. Ces jeunes acteurs ont reçu une formation technique articulée et ils en tirent profit. Hélas! En regardant leur création, on est forcé de se demander s'ils ont quelque chose à dire?



Benoît Dagenais, Suzanne Léveillée, Michel Forgues et Sylvie Beauregard dans Une partie de quatre au Patriote-en-Haut jusqu'au 5 mars.

Le spectacle cherche en vain le contenu de la pièce. Tout est flou, loin de la réalité autant que d'un imaginaire riche et sans grand intérêt. Entre les quatre monologues, les liens font défaut. *Une Partie de Quatre* vaut seulement en tant qu'exercice pour comédiens... Mais on n'est plus à l'école et il faut commencer à se préoccuper d'être signifiant. Le prétexte de la recherche formelle ou autre pour justifier le spectacle ne tient pas. Je n'ai rien vu de neuf sur la scène du Patriote-en-Haut mercredi soir.

Une partie de Quatre s'inscrit bien dans la suite des derniers spectacles théâtraux produits au Patriote-en-Haut. Je nomme spontanément: *La Laveuse automatique*, *Les Fiancés de Rose Latulippe*, *J'aime encore Rachmaninoff* et *Pourquoi Dracula et pis pas moi?* Toutes ces créations sont d'une mauvaise qualité indubitable. Des niaiseries pour la plupart. Symptôme de la faiblesse de notre dramaturgie? Ou simple incompétence des dirigeants de la boîte à opter pour des choses valables? Je ne sais. Chose sûre, cela devient décourageant d'y mettre les pieds!

écho

A cause d'une accumulation de glace et de neige sur le toit du Forum, le groupe Santana ne pourra suspendre tel que prévu son système de son et d'éclairage de grande envergure. Les Productions Donald K. Donald ont donc décidé de reculer la scène afin d'améliorer la vue d'ensemble, si bien que le Forum dans son entier, soit 12,000 sièges, sera à la disposition des amateurs de Santana. Des billets additionnels ont été mis en vente et on peut se les procurer au Forum et à tous les comptoirs T.R.S.

RISING SUN
IL EST REVENU IS BACK
JAZZ

LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. Roué Doudou Boicel



Piano dans l'espace Du 14 au 19 février
CECIL TAYLOR (Quantet)



Du 21 au 26 février
SUNNY LAND SLIM BLUES BAND



Du 28 fév. au 5 mars
SONNY TERRY et BROWNIE McGEE



Du 7 au 12 mars
La réincarnation du trompettiste
CHET BAKER

Du 14 au 18 mars
"SPECIAL HAPPENING" AVEC SUN RA.

heures d'ouverture
8 P.M. à 3 A.M.
DATES À RETENIR
21, 22, 23 JUILLET 1978
Premier grand Festival de Jazz à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts
9 grands Concerts prévus

SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657
Métro Place des Arts (sortie Jeanne Mance)

GESTAPO VS. RÉSISTANCE =

POUR TOUS

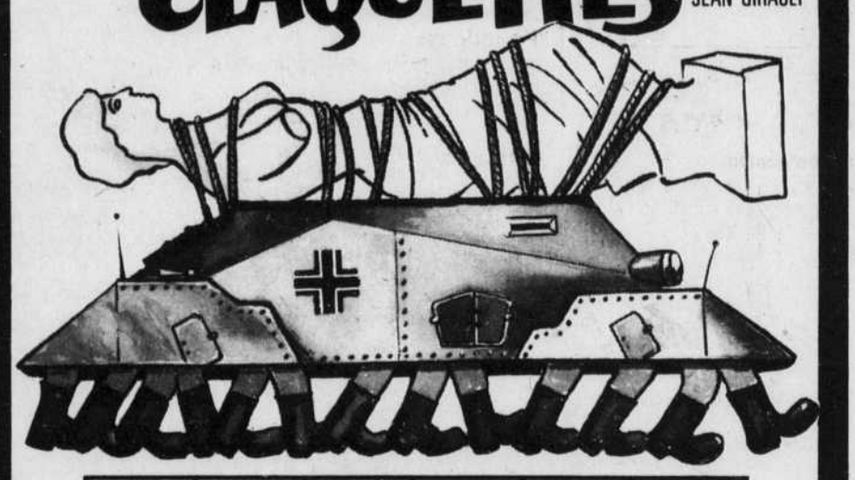
Mille SITUATIONS COCASSES...
Mille GAGS... Mille RIRES...

Le MILLE PATTES FAIT DES CLAQUETTES

FRANCIS PERRIN
ROGER MIRMONT
JEAN-JACQUES MOREAU

Avec la participation de MICHEL GALABRU et CLAUDE PIEPLU

Un film de JEAN GIRAULT



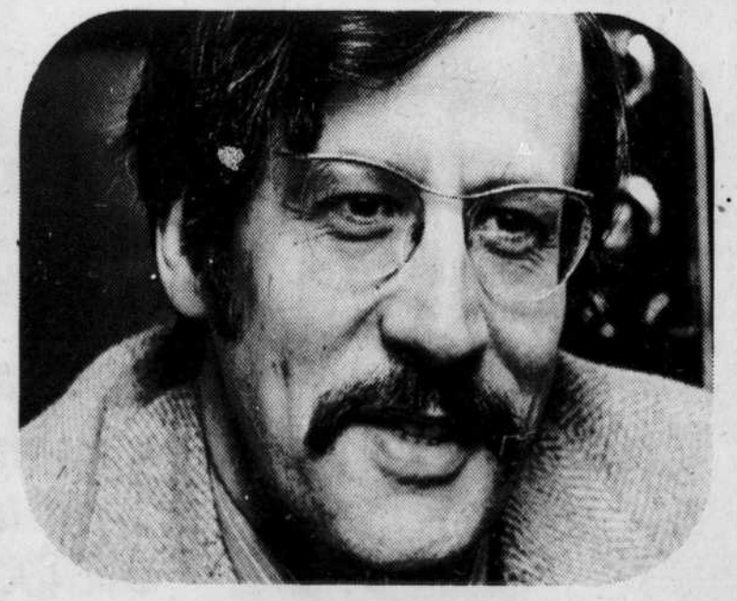


Le PARISIEN 5
486 ST. CATHERINE W. 866-3856
1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAMEDI, DERNIER PROGRAMME COMPLET À 11.00.

Forum

avec Louis Martin

Les femmes crient-elles dans le désert?



C'est la question que Louis Martin posera aux invités de l'émission *Forum*, ce soir, à 20h30, à la télévision de Radio-Canada: Laurette Champigny-Robillard, présidente du Conseil du statut de la femme, LouiseThiboutot, membre du Conseil exécutif du Parti québécois, Marcelle Dolment, du Réseau d'action et d'information pour les femmes et Michèle Jean, du journal Les Têtes de pioche.
Recherche: Fabienne Julien.
Une émission de Solange Demeules.

Partout pour nous... Radio-Canada est là!

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 21

REPRÉSENTANT

Recherchons représentant dynamique pour location et vente de machinerie lourde.

Téléphonez à:

655-2465

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DE MONTRÉAL
(MONTREAL LIFE INSURANCE COMPANY)

recherche un **DIRECTEUR**

pour l'une de ses agences de Montréal

Le candidat doit avoir fait ses preuves dans la profession et être un Assureur-Vie Agréé ou travailler actuellement à l'obtention de ce titre.

La rémunération sera fonction de l'expérience acquise. Nombreuses chances d'avancement au sein d'une compagnie d'assurance sur la vie en pleine expansion.

La maîtrise de l'anglais serait un actif.

Adresser votre curriculum vitae à Dossier: 2913, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 ou téléphoner à Gérard Giguère, au 842-9151 pour prendre rendez-vous.

---

2 REPRÉSENTANTS DES VENTES

Grossiste en voyage

Requis immédiatement au bureau de Montréal au sein d'une compagnie nationale.

Le candidat devra être bilingue, dynamique, avoir le sens de l'organisation, de l'initiative et de l'habileté dans la vente. Il devra posséder de l'expérience de sollicitation dans le domaine du voyage. Bonne disposition pour le travail en équipe. Posséder auto récente. Excellents bénéfices marginaux. Salaire à discuter.

S.V.P. Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2919
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Centre universitaire de Moncton

recherche

ARCHIVISTE

Centre d'études acadiennes

(Ce concours est ouvert également aux femmes et aux hommes)

FONCTIONS:
- classification et inventaire des fonds d'archives du Centre;
- responsabilité de la publication d'inventaires d'archives dans le cadre des publications du Centre;
- établissement d'un programme d'accession et de gestion de documents; et,
- direction et supervision de travailleurs occasionnels, et toutes autres tâches attribuées par le directeur.

QUALITÉS REQUISES:
- maîtrise dans le domaine des Arts et des Sciences sociales, et une certaine expérience pertinente; et,
- aptitude à travailler en équipe.

TRAITEMENT ANNUEL:
$12,600 à $16,875, selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, y compris un curriculum vitae complet, au plus tard le 28 février 1978, au:

Service du Personnel
Local 340 - Pavillon Taillon
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

RADIODIFFUSION

REPRÉSENTANT AUX VENTES

Poste:

— Représentant pour un important poste de radio à Montréal et/ou en Province.

Exigences:

— Parfaitement bilingue
— Flexible et autonome
— Grande facilité de communiquer de façon verbale et écrite
— De préférence, une bonne connaissance du milieu de la vente publicitaire au détail et/ou auprès des agences de publicité.

Traitement:

— Salaire à être déterminé selon l'expérience du candidat et correspondant à une échelle de base d'environ $20,000./per annum.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à: Dossier: 2917, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

(Toutes les demandes seront traitées confidentiellement)

CENTRE DE SÉJOUR LAVAL INC.

Résidence Ste-Dorothée

Centre d'accueil pour personnes âgées

demande

INFIRMIER(ES) AUTORISÉ(ES)

Temps partiel (sur appel): jour - soir - nuit
Membre actif de l'O.I.I.Q.

Communiquer avec:

HUBERT MIRON **689-0933**

LES ÉDITIONS FLAMMARION LTÉE

recherchent les candidatures pour le poste de

COLLABORATRICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTION:
— organisation de l'agenda quotidien
— coordination de toutes les tâches relatives au secrétariat
— rédaction de textes, correspondance, comptes rendus
— prise en charge et suivi de dossiers
— traitement de documents confidentiels

QUALIFICATIONS:
— parfaite maîtrise de la langue française
— 5 années d'expérience dans un poste similaire
— sens des responsabilités
— grande disponibilité
— rapidité et précision à la dactylographie
— sténographie un atout

TRAITEMENT:
— selon l'expérience et la compétence
— excellents avantages sociaux

Prière d'envoyer curriculum vitae à:

LES ÉDITIONS FLAMMARION LTÉE
163 est, rue St-Paul
Montréal, Québec
H2Y 1G8

CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

(anciennement Queen Mary)

recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le directeur général planifie, coordonne et évalue l'ensemble des activités du centre hospitalier.

Exigences:
— avoir une formation universitaire minimum de 1er cycle mais de préférence de 2e cycle en administration, en sciences humaines ou dans une discipline connexe
— avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans un poste de cadre supérieur
— une expérience dans le secteur hospitalier ou dans les affaires sociales serait un atout
— intérêt marqué pour la gériatrie

Traitement:
Selon les politiques et les conditions salariales du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae complet avant le 27 mars à:

Monsieur Marcel Côté
Président du Conseil d'administration
4565, Chemin Queen Mary
Montréal, Québec H3W 1W5

N.B.: Les candidatures soumises au premier concours seront étudiées par le jury de sélection.

AGENT

D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec - (A.E.C.Q.) qui représente l'ensemble des employeurs de la construction pour fins de relations du travail, recherche une personne d'expérience pour prendre charge de l'information aux membres et au public.

Fonction:
— conception et rédaction partielle des diverses publications de l'A.E.C.Q. (tirage 20,000) en français et en anglais;
— liaison avec les media d'information;
— préparation de communiqués de presse et de conférences de presse.

Qualités requises:
— études collégiales complétées;
— excellente connaissance du français et de l'anglais;
— expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'information publique;
— bonne personnalité et aptitude au travail d'équipe;
— intérêt marqué pour les relations du travail et bonne connaissance du domaine.

Rémunération: à discuter

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 3 mars 1978 à:

A.E.C.Q.
7333, Place des Roseraies
Anjou, Québec
H1M 2X6
Suite 309
Aux soins du directeur général

La Société de Conservation du Nord-Ouest est à la recherche de

deux (2) inspecteurs en protection

détection et suppression des feux de forêts dans le territoire de la Baie James

EXIGENCES

Le titulaire devra posséder une expérience pertinente d'au moins quatre (4) ans dans ce travail, avoir de l'entregent, une facilité à s'exprimer et l'aptitude à diriger des travailleurs.

Détenir un diplôme en techniques forestières ou posséder une vaste expérience en ce domaine.

Salaire de base très intéressant, autres bénéfices marginaux connexes à la fonction.

Pour plus d'informations, faire parvenir votre Curriculum Vitae à:

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU NORD-OUEST
C.P. 814, ROUYN, QUÉBEC
J9X 5C7
ATTENTION:
MONSIEUR PAUL MILJOURS

VILLE D'EDMUNDSTON

RECHERCHE UN(E)

ANIMATEUR (TRICE) SOCIO-CULTUREL (LE)

(Poste Permanent)

FONCTIONS:
Sous la direction du directeur des Parcs et Loisirs, l'animateur (trice) doit:
— Planifier, organiser et coordonner un programme d'activités socio-culturelles aux différentes saisons de l'année;
— Sélectionner, entraîner, surveiller et évaluer les spécialistes affectés au domaine des activités socio-culturelles;
— Ébaucher un budget relatif aux activités sous sa responsabilité;
— Accepter toutes autres responsabilités déléguées par le directeur du Service.

QUALIFICATIONS:
— Posséder une formation universitaire en Arts avec concentration appropriée ou posséder un diplôme en récréologie spécialisation socio-culturelle;
— Une connaissance intéressante des principes d'animation de groupe serait souhaitable;
— Le (ou la) candidat (e) devra être âgé (e) d'au moins vingt et un (21) ans et posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans un travail similaire;
— Un permis de conduire est obligatoire;
— Ce poste est bilingue.

TRAITEMENT ET AVANTAGES:
Salaire annuel de $14,040.00 plus tous les avantages et bénéfices marginaux.

Tout (e) candidat (e) intéressé (e) doit postuler avant le 27 février 1978 en faisant parvenir son "curriculum vitae" au:

Bureau de l'administrateur
7, chemin du Canada
Edmundston, N.-B.

Katimavik

AGENT DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

KATIMAVIK, une compagnie privée sans but lucratif, subventionnée par le Gouvernement du Canada, est à la recherche de candidats expérimentés dans le domaine de la comptabilité et des finances afin de combler deux (2) nouveaux postes à Montréal et à Ottawa. Les titulaires relèveront directement du Contrôleur à Montréal, et la durée approximative de leur contrat sera environ de quinze (15) mois débutant vers le 1er avril 1978.

FONCTIONS
- Responsable de toute la comptabilité régionale;
- S'assure à ce que le contenu des rapports financiers soit conforme aux normes et procédures administratives;
- Participe à la planification et au contrôle budgétaire;
- Effectue périodiquement une vérification de tous les documents d'ordre financier.

QUALIFICATIONS
- Formation académique de niveau collégial ou expérience équivalente, soit cinq (5) années dans le domaine de la comptabilité. Un diplôme de premier cycle universitaire en commerce ou administration constituera un atout;
- Un minimum de deux (2) années d'expérience dans un poste comportant des tâches et des activités pouvant correspondre aux fonctions ci-haut mentionnées;
- Bilingue:

SALAIRE ANNUEL
- Environ $15,000. par année.

Prière de faire parvenir votre résumé de carrière avant le 27 février 1978 à:

KATIMAVIK
Service du Personnel
2270, avenue Pierre-Dupuy
Cité du Havre
Montréal, Québec
H3C 3R4

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

C.L.S.C. "Fleur de Lys"

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉTABLISSEMENT:
C.L.S.C. en milieu exclusivement rural, composé d'une proportion importante d'anglophones, dont le siège social est situé à Weedon, comté de Wolfe, à une trentaine de milles de la ville de Sherbrooke.

FONCTION:
Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le directeur général planifie, implante, structure, coordonne et contrôle les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux usagers, des services qui répondent à leurs besoins tout en tenant compte de la vocation de l'établissement et de la programmation établie.

Les attributions correspondent à celles énumérées au manuel de descriptions de fonctions-types du ministère des Affaires sociales du Québec.

QUALIFICATIONS:
Le candidat doit posséder un diplôme d'étude universitaire de trois ans en sciences de l'administration ou en sciences humaines et avoir cinq années d'expérience en programmation, gestion des ressources humaines et financières, de préférence dans les services publics ou para-publics.

Le candidat ayant une expérience **pertinente** dans une tâche comportant **d'importantes** responsabilités en programmation et en gestion dans la fonction publique ou dans le réseau des établissements des Affaires sociales pourra combler l'insuffisance de diplôme.

La connaissance de la loi sur les services de santé et les services sociaux et des établissements du réseau des Affaires sociales; la connaissance de la région à desservir ou du milieu rural en général constituent des atouts supplémentaires.

Les qualités suivantes sont recherchées chez le candidat: - Dynamisme, flexibilité et capacité d'adaptation, créativité, capacité de prendre des décisions et de déployer une grande initiative. Capacité de fonctionnement en travail d'équipe et multidisciplinaire. Habilité à travailler avec le public en général et à fonctionner avec un Conseil d'Administration.

RÉMUNÉRATION:
Suivant les politiques salariales du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION:
Tout candidat devra faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée de son curriculum vitae à l'adresse suivante pour le lundi, **20 mars 1978.**

Concours du poste de directeur général

C.L.S.C. "Fleur de Lys"
450, 2e Avenue
Weedon, P.Qué.
J0B 3J0

---

la fédération de québec des caisses populaires desjardins

Postes en informatique

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins qui opère un vaste centre de traitement informatique comprenant 3 IBM 370/158, 5 IBM 3705, 9 terminaux RJE et 1,800 terminaux bancaires 2970 et 3600, sollicite des candidatures pour différents postes en informatique, soit:

Programmeurs

Le titulaire de ce poste codifie des programmes et en vérifie la validité au moyen de tests, participe à l'entretien, à la modification et à la correction de programmes existants.

Les exigences sont une formation collégiale en informatique ainsi qu'une (1) année d'expérience pertinente.

Analystes de systèmes

Le travail de l'analyste de systèmes consiste principalement à générer, installer, modifier et maintenir les systèmes d'exploitation MVS REL 3.7 et VM.

Les exigences sont une formation universitaire de premier cycle en informatique ainsi que deux (2) années d'expérience en programmation de systèmes (Assembler et OS) ayant permis de connaître les programmes utilitaires et le langage OS (JCL), d'être familier avec l'interprétation des messages de compilation O/S assembler, ainsi qu'avec l'interprétation et la lecture des impressions de mémoires (Core Dumps).

Analystes d'application

Les responsabilités inhérentes à cette fonction sont l'analyse de projets et l'élaboration en collaboration avec l'analyste de systèmes et l'usager, des systèmes informatiques appropriés, de plus, elles comprennent la planification du développement et de la programmation des systèmes ainsi que la supervision de leur mise en opération.

Les exigences pour ce poste sont les mêmes que pour celles d'analyste de systèmes.

Lieu de travail: Montréal

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 février 1978 à la Direction du personnel interne, La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 1 Complexe Desjardins, C.P.7 Succursale Desjardins, Montréal, Qué.

Carrières et Professions

AVOCAT CRIMINALISTE
5 ANS D'EXPÉRIENCE OU PLUS

Adressez votre curriculum vitae au:

Centre Communautaire Juridique de la Rive-Sud
1050 ouest, rue Curé Poirier
Longueuil, Québec
J4K 2E4

CHNDM HÔPITAL NOTRE-DAME DE LA MERCI
RECHERCHE

UN AGENT DE FORMATION

LE POSTE:
Le titulaire s'occupe principalement de formation en cours d'emploi au sein de l'Institution.

LE CANDIDAT:
Un baccalauriat en administration spécialisée en ressources humaines ou l'équivalent.
Une expérience pertinente dans une fonction similaire serait souhaitable.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978 à:

CENTRE HOSPITALIER
NOTRE-DAME DE LA MERCI
A/S Directeur du Personnel
555 Boul. Gouin Ouest
Montréal, P.Q.
H3L 1K5

CENTRE CARDINAL-VILLENEUVE

POSTE À COMBLER

Directeur des Services Professionnels
(à temps complet)

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT
Centre de réadaptation physique pour jeunes handicapés.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS
Sous l'autorité de la Directrice générale, le Directeur des services professionnels doit coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques de l'établissement, vérifier le fonctionnement des comités du Conseil consultatif du personnel clinique et du Conseil des médecins et dentistes, voir au bon fonctionnement des divers services sous son autorité.

QUALIFICATIONS
— Etre membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.
— Avoir une connaissance et une expérience pratique en réadaptation physique.

RÉMUNÉRATION
Salaire à discuter.

INSCRIPTION
Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé avant le 31 mars 1978, à l'adresse suivante:

Directrice Générale
CENTRE CARDINAL VILLENEUVE
2975, Chemin St-Louis
Québec, P.Q.
G1W 1P9
Tél.: (418) 653-8766

CORPORATION DU CLSC DE CHAPAIS
RECHERCHE

COORDONNATEUR(TRICE) DU MODULE SANTÉ

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Directeur Général, cette personne a la responsabilité de l'équipe santé (infirmiers(ières), médecins, techniciens(nes) de laboratoire, radiologie, etc.
— Voit à l'élaboration de la programmation du module.
— Voit à la définition, à la réalisation et à l'évaluation des objectifs de travail.
— Coordonne le travail au sein de l'équipe santé.
— Voit à l'évaluation du travail et du personnel.
— Participe à différents comités.
— Représente le module au comité de régie.

EXIGENCES:
- Bacc. en nursing. Une expérience exceptionnelle pourra suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Trois (3) ans d'expérience dont une en gestion.
- Faire preuve d'une réelle capacité à travailler en équipe.
- S'intéresser particulièrement au développement de la santé communautaire.
- Membre en règle de l'O.I.I.Q.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

DATE LIMITE:
Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae avant le 24 février 1978 à 17 heures à l'adresse suivante:

C.L.S.C. CHAPAIS,
A/S du Directeur Général,
C.P. 1300,
Chapais, P.Q.
G0W 1H0

CONCESSIONNAIRE
D'AUTOMOBILES IMPORTÉES

cherche jeunes gens agressif, bilingues ayant une excellente présentation et une forte expérience dans le domaine de la vente (pas nécessairement dans le domaine de l'automobile). Salaire de base, auto fournie et formation assurée.

Téléphoner à Monsieur **Robert Salem à 937-9551**

PAVILLON TOUPIN INC.
Centre d'accueil de réadaptation pour enfants handicapés mentaux - (région 03)

CHEF D'UNITÉ DE RÉADAPTATION

Fonction:
Être responsable de la direction, de la coordination du travail de son équipe et s'assurer que la politique administrative et éducative est conforme à la politique globale de l'établissement.

Qualifications:
Détenir un baccalauréat en éducation spécialisée ou l'équivalent.
Expérience pertinente à la fonction.

Traitement:
Selon les barèmes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir documents avant le 27 février 1978 au:

SERVICE DU PERSONNEL
PAVILLON TOUPIN INC.
400, route 138 - C.P. 710 - Donnacona, Qué.
G0A 1T0

---

la fédération de québec des caisses populaires desjardins

Technicien-dessinateur intermédiaire (architecture)

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins sollicite des candidatures pour un (1) poste de technicien-dessinateur intermédiaire en architecture pour sa direction immeubles.

Fonctions:
— Participe à la conception, à l'élaboration et à l'exécution d'esquisses, de dessins et de sections de devis pour les projets réalisés par la direction immeubles.
— Participe, à l'occasion, à des visites de chantiers afin d'y faire des relevés et de régler certains problèmes de réalisation.

Qualifications:
— Formation collégiale en techniques de l'architecture ou l'équivalent ainsi que trois (3) années d'expérience pertinente.

Lieu de travail: Lévis

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978 à la direction du personnel interne, La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 150, Avenue des Commandeurs, Lévis, 173.

---

la fédération de québec des caisses populaires desjardins

Conseiller en personnel

(Temporaire)

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins sollicite des candidatures pour combler un poste de conseiller en personnel pour une période de six (6) mois, soit des mois de mars à septembre 1978.

Le travail à réaliser gravite autour de la mise à jour et de l'exploitation de l'information sur le personnel de l'ensemble du mouvement des Caisses Populaires Desjardins au moyen d'un fichier central du personnel.

Les candidats recherchés possèdent une formation universitaire en administration ou en sciences avec une connaissance de base de l'informatique et en particulier du programme statistique SPSS, de plus, une expérience de quelques années au niveau des systèmes informatiques appliqués à la gestion serait souhaitable.

Lieu de travail: Lévis

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978 à la direction du personnel interne, la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 150, Avenue des Commandeurs, Lévis, Qué

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 21

DIRECTEUR DU MARKETING

Manufacturier d'appareils d'éclairage, chef de file dans son industrie est à la recherche d'un professionnel bilingue en marketing.

Son envergure et créativité traceront le succès de notre équipe de vente et de nos produits. Le candidat devra avoir 5 années d'expérience en la mise en marché de produits au consommateur, publicite et recherches de marché.

Nous offrons un excellent salaire et avantages sociaux. Les candidats peuvent prendre rendez-vous avec **Mlle S. Pressey à 636-0670.** Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement.

LIGHTOLIER CANADA LIMITÉE LIMITED

LE CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY
recherche:

INFIRMIER(ÈRE) CHEF EN PSYCHIATRIE

Pour prendre la responsabilité de l'unité de soins et de la clinique externe de psychiatrie.

Exigences:
Détenir un post-scolaire en psychiatrie, et expérience pertinente de deux ans minimum à un poste de responsabilité en psychiatrie.

Salaire:
Selon l'expérience et suivant les échelles salariales du M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du Personnel,
Centre Hospitalier de Granby,
205 boul. Leclerc,
Granby, Qué. J2G 1T7

GÉRANT DES VENTES
QUÉBEC

Entreprise manufacturière de biens durables recherche un gérant des ventes pour couvrir le territoire à partir de Victoriaville et allant vers l'est.
Cette personne relèvera directement du directeur général situé à Québec et pourra compter pour le seconder d'une équipe de vente déjà établie et en place.
Le travail de cette équipe est d'autant plus important que la production de notre usine est déterminée par leur efficacité puisque nous fabriquons que sur commande de nos distributeurs.
Notre salaire est d'ordre à satisfaire le candidat recherché.

CHEF DE SECTION
ARCHITECTURE & TECHNIQUE
QUÉBEC

Nous recherchons candidat avec plus de 5 ans d'expérience de constructeur connaissant les normes de la S.C.H.L.; de préférence gradué en technique d'architecture ou en génie civil pour travail d'élaboration de plan pour entreprise de fabrication de la région de Québec.
Il pourra compter sur l'aide de quelques personnes déjà en place et participera avec le directeur général aux décisions de son département.
Notre salaire est d'ordre à satisfaire le candidat recherché.
Pour rendez-vous veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2920
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

N.B.: Nos employés ont été informés de ces demandes.

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR
REQUIERT LES SERVICES

UN DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Fonctions:
— L'emploi de directeur des services financiers comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et comprend habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières.

Qualifications:
— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en:
— sciences commerciales
— administration
— Huit (8) années d'expérience pertinente.

Traitement:
— De $20,711. à $34,292.
(pour l'année scolaire 1977-1978)
— De $21,954. à $36,350.
(pour l'année scolaire 1978-1979)

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" (sous pli confidentiel) avant le 6 mars 1978 (au soir)

Directeur des services du personnel
Commission Scolaire Le Gardeur
577, Notre-Dame,
Repentigny, P.Q.
J6A 2T6

(CONCOURS NO: C-828)

PAVILLON TOUPIN INC.
Centre d'accueil de réadaptation pour enfants handicapés mentaux - (région 03)

CONSEILLER EN GESTION DU PERSONNEL

Fonction:
Fournir les techniques professionnelles en gestion des ressources humaines dans le but de favoriser leur utilisation optimale.

Qualifications:
Diplôme d'études universitaires de trois ans en sciences sociales (relations industrielles) ou l'équivalent.
Expérience pertinente à la fonction.

Traitement:
Selon les barèmes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir documents avant le 27 février 1978 au:

SERVICE du PERSONNEL
PAVILLON TOUPIN INC.
400, route 138 - C.P. 710 - Donnacona, Qué.
G0A 1T0

Université Laval

DEUX PROFESSEURS
Département de psychopédagogie

Domaine:
1 professeur dans le domaine du développement de l'enfant et l'intervention pédagogique.
1 professeur dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage appliquée à l'enseignement.

Qualifications et exigences:
Doctorat en sciences de l'éducation ou l'équivalent. Expérience d'enseignement pertinente.

Fonctions:
Enseignement, recherche et supervision d'étudiants gradués. Tâches administratives.

Traitement et conditions de travail:
Selon la convention collective en vigueur.
Faire parvenir le curriculum vitae avant le 31 mars 1978 à:

Madame Madeleine Perron-Thibault, directrice
Département de psychopédagogie
Faculté des sciences de l'éducation
Cité universitaire
Québec, CANADA G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

---

ta

En raison de sa croissance, ASSURANCES TANGUAY INC., une des plus importantes firmes en courtage d'assurances au Québec, recherche des personnes pour combler les postes suivants:

SOUSCRIPTEURS ASSURANCES COMMERCIALES

LE POSTE
— Analyse les besoins des assurés en collaboration avec les chargés de comptes
— Souscription de risques
— Tarification de polices d'assurance et avenants
— Travaille sous la responsabilité du chef de service des assurances commerciales et industrielles.
— Négociation des risques avec les assureurs.

PRE-REQUIS
— Un minimum de 5 à 6 ans d'expérience dans le domaine des assurances I.A.R.D., auprès d'assureurs ou firmes de courtage.
— Bonne connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits.
— Goût du travail en équipe.
— Diplôme d'associé de l'Institut d'Assurance du Canada serait un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
— Le salaire variera suivant les qualifications de chacun.
— Plan d'avantages sociaux complet.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

M. Gilles Dufault
Le Directeur du Personnel
527-4161

CHNDM HÔPITAL NOTRE-DAME DE LA MERCI
RECHERCHE

PHYSIOTHÉRAPEUTE

LE POSTE:
Personne qui assume la responsabilité du traitement de physiothérapie et de son évolution et qui participe à la réadaptation fonctionnelle du patient et après diagnostic médical, à l'élaboration duquel il participe sur références médicales et ce, à l'aide de moyens physiques appropriés, le tout en conformité avec les exigences médicales et les standards établis.

LE CANDIDAT:
Doit détenir un diplôme terminal universitaire en physiothérapie d'une durée minimum de (16) seize ans de scolarité et être admissible au titre de physiothérapeute de la Corporation professionnelle des Physiothérapeutes du Québec, avec spécialisation en gérontologie, ou un minimum de 3 années d'expérience en réadaptation dans un centre hospitalier de soins prolongés.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978 à:

CENTRE HOSPITALIER
NOTRE-DAME DE LA MERCI
A/S Directeur du Personnel
555 Boul. Gouin Ouest
Montréal, P.Q.
H3L 1K5

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 20

TRADUCTEUR

Anglais - français

Compagnie canadienne d'assurance-vie recherche un traducteur senior ou intermédiaire pour compléter l'effectif de son nouveau service de traduction au bureau administratif régional.

Qualités requises:

— Doit avoir satisfait aux exigences d'admission à une association de traducteurs
— Expérience dans le monde des affaires
— Posséder diplôme de traduction d'une université reconnue.

Adresser vos demandes à:

Gérald Lanthier,
Adjoint administratif régional
Nalaco
500 Place d'Armes - bureau 2095
Montréal H2Y 2W2

SOUS-DIRECTEUR

COMMERCIALISATION

Compagnie reconnue, spécialisée dans la vente de publicité, recherche une personne de 25 à 40 ans pour remplir le poste suivant:

FONCTIONS:

— stimulation des ventes
— coordination de la recherche commerciale
— coordination de la recherche commerciale
— vérification de l'exactitude des termes français en publicité.
— élaboration de plans et de programmes de commercialisation.

EXIGENCES:

— Bachelier en Administration, option commercialisation de préférence
— Expérience dans la vente
— Connaissance essentielle du français et de l'anglais
— Apte à diriger un groupe restreint d'employés
— personne sérieuse, fiable, possédant esprit d'initiative et de créativité.

TRAITEMENTS:

— $15,500 par année
— Excellents avantages sociaux et très bonnes conditions de travail

LIEU DE TRAVAIL:

— Montréal (Centre-Ville)

DISPONIBILITÉ:

— Immédiatement

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae:

DOSSIER: 2916
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal, H3C 3C9

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC

AVIS DE POSTE VACANT

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

FONCTION:

Sous la responsabilité du Chef de l'informatique et à partir du dossier d'analyse fonctionnelle, réalise l'adéquation d'un matériel (l'ordinateur) à des objectifs définis.

En particulier il participe à la préparation de l'analyse organique pour chaque système à mécaniser, effectue le découpage du système ordinateur en unités de traitements, donne les spécifications de chaque programme et prépare les données de ces programmes.

CANDIDAT:

Notre candidat possède un diplôme universitaire du 1er cycle en informatique ou dans une discipline appropriée et doit être familier avec la recherche opérationnelle.

Il possède également trois (3) ans d'expérience à titre d'analyste-programmeur.

RÉMUNÉRATION:

Le salaire se compare avantageusement avec les conditions existantes du marché. De plus, l'entreprise offre un plan d'avantages sociaux des plus complets.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et attestation d'études au plus tard le 3 mars 1978 à l'adresse suivante:

Agent de la gestion du personnel
Direction des ressources humaines
1500 Provinciale
Duberger
G1N 4J7

NUMÉRO DE CONCOURS: **DPRT-SA-78-08**

HÔPITAL NOTRE-DAME DE LA MERCI

RECHERCHE

AUDIOLOGISTE ORTHOPHONISTE

(Titre Réservé)

LE POSTE:

Personne qui diagnostique les troubles de l'ouïe, de la voix, de la parole et du langage oral et écrit au moyen d'instruments et de techniques appropriées; administre une variété de tests; conçoit, organise et exécute différents programmes de traitement; rédige des rapports-progrès? participe à l'enseignement.

LE CANDIDAT:

Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en audiologie-orthophonie avec spécialisation en gérontologie ou un minimum de 3 ans d'expérience dans un centre hospitalier de soins prolongés.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978 à:

CENTRE HOSPITALIER
NOTRE-DAME DE LA MERCI
A/S Directeur du Personnel
555 Boul. Gouin Ouest
Montréal, P.Q.
H3L 1K5

La Fédération des Caisses Populaires de l'Ontario Limitée

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEURS

Le travail consiste à effectuer l'inspection des Caisses populaires ainsi qu'à s'assurer des normes et des procédés comptables généralement en usage et du respect des lois et des règlements régissant l'activité des Caisses populaires. De plus, dans l'exécution de ses tâches le candidat sera appelé à voyager.

EXIGENCES DE CANDIDATURE

— Diplôme d'études secondaires ou degré universitaire en comptabilité.
— Expérience pratique de 3 ans dans une Caisse populaire ou entreprise similaire.
— Connaissance du système SIC serait un atout.

TRAITEMENT

Selon les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à

LE FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO LTÉE
Service Ressources humaines
200, rue Isabella, 3e étage
Ottawa, Ontario
K1S 1V7

Analyste programmeur

ALCAN

Alcan souhaite engager immédiatement un analyste programmeur pour son service des systèmes informatiques.

Le candidat retenu prendra en charge l'appui à la production et participera au perfectionnement de nouveaux systèmes.

Exigences:

— Justifier, de préférence, d'un diplôme de CÉGEP et de deux années d'expérience dans le domaine des systèmes d'exploitation IBM (COBOL).
— La connaissance pratique du langage de contrôle des travaux, de l'Extracto et du Total serait très utile.

Pour ce poste, qui comporte d'intéressantes perspectives d'avancement, nous souhaitons un collaborateur capable de travailler en équipe et intéressé à assumer des responsabilités croissantes.

Veuillez adresser votre curriculum vitae, en rappelant la mention no 756/JS/MD, à:

Aluminium Alcan
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES DANS UNE AGENCE DE PUBLICITÉ NATIONALE

Le bureau de Montréal d'une agence d'envergure nationale recherche deux personnes qui seront appelées à jouer un rôle clé dans la croissance de la firme au Québec et ailleurs au Canada.

DIRECTEUR DE LA CRÉATION PUBLICITAIRE

On recherche un concepteur-rédacteur d'expérience, capable de prendre en main la direction d'un service de création.

La personne choisie connaîtra parfaitement le fonctionnement d'une agence et pourra démontrer ses talents en création française.

La préférence sera donnée aux candidats doués de maturité et d'initiative, capables de stimuler l'enthousiasme et l'énergie d'une équipe.

ADMINISTRATEUR PUBLICITAIRE

On recherche les services d'un chef de publicité, capable de s'intégrer à une équipe dynamique et de prendre éventuellement la direction du service à la clientèle.

La personne choisie devra avoir une bonne formation et une expérience poussée en marketing et en communication. L'expérience d'agence, bien que souhaitable, n'est pas absolument nécessaire.

La préférence sera donnée aux candidats ambitieux et énergiques, doués de maturité et capables de démontrer leurs aptitudes en relations humaines et mise en marché de services professionnels.

Traitements: À discuter en fonction des compétences et de l'expérience.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae à:

Jacques Larivière
Ernst & Ernst
1200, avenue McGill College
Montréal, Québec
Tél.: 871-8901 — Dossier 5080-500

ERNST & ERNST CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

La Société de Conservation du Nord-Ouest est à la recherche d'

un aéropointeur en suppression des feux de forêts

dans le territoire de la Baie James

EXIGENCES

Le titulaire devra posséder une vaste expérience dans le domaine de la protection des forêts. Avoir une aptitude et les capacités de passer plusieurs heures consécutives à bord d'un aéronef. Avoir la faculté de transmettre des directives et messages par radio.

Posséder un diplôme en techniques forestières ou posséder une grande expérience dans ce domaine.

Le titulaire cumulera également la fonction d'agent de formation et d'entraînement des employés de la Société, s'occupera de relations publiques, déterminera les lignes de patrouilles aériennes, maintiendra des relations avec des équipages d'avions citerne.

Avoir une facilité à s'exprimer en public.

Salaire de base très intéressant, autres bénéfices marginaux connexes à l'emploi.

Pour plus d'informations, faire parvenir votre Curriculum Vitae à:

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU NORD-OUEST
C.P. 814, ROUYN, QUÉ.
J9X 5C7
ATTENTION:
M. ROSAIRE CLOUTIER

LA SOCIETE D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

SOUS-DIRECTEUR

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur du service, le sous-directeur assiste le directeur dans ses fonctions administratives et coordonne les activités de production du service et de souscription des divers territoires de la province. Supervise la revision et la mise à jour des normes et procédures techniques pour l'assurance des biens, s'assure de leur diffusion et de leur application par les employés du service.

Exigences:

— Détenir un titre d'Associé de l'Institut d'Assurance du Canada.
— Huit (8) ans d'expérience dont un minimum de 5 ans dans toutes les lignes de souscription de l'assurance des biens.
— Expérience en gestion.
— Entregent et belle responsabilité.
— Facilité d'expression orale et écrite.
— Connaissance d'usage de la langue anglaise.

Conditions:

— Le salaire sera déterminé en fonction des qualifications du (de la) candidat(e).
— Plan complet d'avantages sociaux.
— Lieu de travail: Lévis.

Les personnes qualifiées et intéressées à poser leur candidature à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet avant vendredi le 24 février 1978, 16:30 heures à l'adresse suivante:

La Société d'Assurance
des Caisses Populaires
a/s Directeur du personnel
Service du Personnel
100 Rte Trans-Canada Est
Lévis, Québec
G6V 6P9

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

ADJOINT AU DOYEN DE LA GESTION ACADÉMIQUE

(Responsable de l'administration des politiques)

FONCTIONS:

- Est responsable du déroulement du processus d'évaluation des professeurs;
- Est responsable de l'administration du régime de perfectionnement des professeurs;;
- Collige l'information et prépare les études spécifiques nécessaires à la négociation de la convention collective de travail;
- Est responsable du dossier «Fonctions du personnel d'enseignement et de recherche»;
- Représente le doyen aux comités de griefs et d'arbitrage;
- Prépare divers dossiers de travail nécessaires à l'établissement et à la révision périodique de politiques, telles que: Ouverture et répartition des postes; Rémunération des auxiliaires d'enseignement; Perfectionnement des professeurs, etc.
- Assume toute autre tâche que lui confie le doyen.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme de 2ième cycle en sciences administratives, sciences humaines ou disciplines connexes;
- Expérience administrative pertinente au niveau universitaire;
- Connaissance des structures de l'Université du Québec.

TRAITEMENT: Selon l'échelle de salaires des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au **Secrétariat général** avant le 24 février 1978 à 17 heures, au **bureau 7210 du Pavillon Louis-Jolliet** ou **C.P. 8888, Succursale «A», Montréal, Qué. H3C 3P8**

Université du Québec à Montréal

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Nature du travail:

Principalement dans les secteurs d'activités suivants:

— la programmation et le contrôle budgétaire
— la comptabilité
— les rapports et les états financiers
— la perception des revenus
— la planification des déboursés ... etc.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:

— sciences commerciales
— sciences de l'administration

Expérience:

Une expérience de trois ou quatre ans dans un domaine connexe est exigée.

Endroit: Centrale des Bibliothèques, Montréal.

Salaire:

Pouvant atteindre $23,000 selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 24 février 1978 à:

Roland Cousineau, contrôleur
CADRE
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal H2B 1S2

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 23 et 24

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR
JNO

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

plaza OASIS
NE SIGNEZ PAS AVANT D'AVOIR VU!
PLAZA OASIS
Plaza Oasis et ses aubaines. Centre situé à proximité de Place Vertu. Luxueux et grands appartements. Studio, 3½, 4½, tous équipés, piscine, bain sauna, salle de lavage à chaque étage. OUVERT 7 jours par semaine. **336-8308.**
1-3-78
1100 rue GOULET, ST-LAURENT

Pavillon des Ecores
TOUT NOUVEAU 1 MOIS GRATUIT
3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.
• Edifice en béton
• Chauffage électrique Novelec
• Thermostats individuels
• Insonorisés
• Près centres d'achats
• Stationnement intérieur et extérieur
• Ascenseur
663-6344
1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec
20-2-78

Nous vous offrons le loyer gratuit
À L'ÎLE DES SOEURS
Signez un bail d'un an avant le 28 février. Vous pourrez emménager dans l'appartement ou la maison de ville de votre choix sans payer de loyer avant le 1er mai.
Vous pourriez aussi gagner un voyage vers le sud pour deux personnes. Vous obtiendrez tous les renseignements au bureau de location, 200 rue de Gaspé. De Montréal, empruntez la sortie Île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Ou composez **769-8511.**
Hâtez-vous. En signant votre bail ce mois-ci, vous devenez gratuitement membre du club de golf Île des Soeurs pour la durée d'un an.
18-2-78

CÔTE-DES-NEIGES: 3955 St-Keven, nouveaux 1 1/2, 3 1/2 meublés et non meublé, chauffé, électricité payée, réfrigérateur, cuisinière, garage. 731-6083. 27-2-78

MONTRÉAL-NORD: 1½ chauffé, meublé, électricité, taxe d'eau payés, s'adresser: 3270 boul. Gouin Est. Appt; 15. Tél.: 327-5736. 18-2-78

HAVRE-DES-ISLES-CHOMEDEY, 4½ appt. Bonnes conditions, vue magnifique, libre immédiatement appeler: 688-2995 ou 688-9711. 20-2-78

STUDIO: 2 1/2, foyer et mur en pierre, cour intérieure, fenêtre française, Vieux Montréal. Tél.: 849-5125. 24-2-78

4½ grand à Pont-Viau, non chauffé, libre immédiatement, $500. 332-9251. 22-2-78

CÔTE-DES-NEIGES, 2 appts, Rock Hill, 3½, belle vue, $290. pour le 1er mars.
RIDGEWOOD: 3½, $245. le 1er mars, tél.: 733-7532 ou 733-3378. 24-2-78

N.D.G. bas duplex, 8 pièces, 2 salles de bains, foyer, sous-sol fini, garage chauffé, $450. libre immédiatement. Mme N. Newton 481-1800 ou 487-3400. 24-2-78

McGREGOR, coin Peel, 11e étage, 529 pi. carré, 1 chambre à coucher, balcon, sauna, piscine, $270. le 1er mars, 842-1311 après 17 h 30. 24-2-78

OUTREMONT, sous-location, William Jack Ave., grand 4½, bien éclairé, tapis, 1er avril, $307. 735-3346 et 332-4922. 20-2-78

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



La vraie vie

Le parc Mont-Royal devient pour vous un terrain de jeu de 800 acres quand vous vivez à LaCité.

Les Appartements LaCité. Une promenade agréable, soit de la Place Ville-Marie, soit de la Place des Arts. Et, le confort et le plaisir que vous offre le complexe LaCité sont à votre portée au simple toucher d'un bouton d'ascenseur.

À votre disposition
Une Promenade superbe pour le magasinage intérieur, avec son supermarché, ses boutiques de mode et de spécialités diverses dont la boutique culinaire de Mme Jehane Benoit, la seule à Montréal; salon de beauté, nettoyeurs, pharmacie, magasin de disques, banque et bureau de poste.

Pour vos loisirs
5 restaurants et 3 cinémas, tennis et courts de squash, piscine, bars et la discothèque Au Galop de l'Hôtel Loews LaCité. De plus, un des clubs de conditionnement physique le plus complet à Montréal (louez maintenant et LaCité paiera votre carte de membre pour la première année.) Ça c'est vivre à LaCité!
Luxueux studios et appartements de 1 à 4 chambres à coucher—moquettes—air climatisé—sont **maintenant disponibles.**
Visitez nos appartements témoins, en semaine: 9h à 21h, fin de semaine: 9h à 19h.

Appartements LaCité

350 ouest, Prince Arthur coin Avenue du Parc
845-4173
(Tout juste au nord de la station de métro Place des Arts)
18-2-78

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort; site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne
3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centres d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.
334-2069
J.N.O.

STE-JULIE
1 mois gratuit. 3½-4½-5½, dans le secteur du Domaine des Haut-Bois. Idéal pour les sports de plein air. Stationnement gratuit. Chauffage électrique. Près des centre d'achats. École.
2090 RANG DU FER À CHEVAL
649-4202
288-7194 entre 9h et 5h
18-2-78

GARÇONNIÈRES
2½, 3½
Meublées avec grand soin. Nouvel immeuble en hauteur du centre-Ville. Offrant salle de récréation, salle d'exercices, courts de squash, sauna et piscine.
Restaurant, comptoir de nettoyage à sec, dépanneur.
LA CITADELLE,
2125 ST MARC 935-4673.
18-2-78

BROSSARD
2 mois gratuit, 2½, 3½, 4½, face à l'arrêt d'autobus, direct métro Bonaventure et Longueuil. Stationnement gratuit, chauffage électrique, 5 minutes à pied des Centres d'achat, 2920 Lapinière, (coin Pitre). **671-4185, 672-1079.**
20-2-78

Centralement localisé rue Peel près Sherbrooke, très grand studio alcôve, air climatisé, chauffage électrique, lave-vaisselle, chauffé, $270. Tél.: 288-3173. 13-3-78

SOUS-LOCATION, Ile des Soeurs 3½ chauffé, garage, câble, poêle, réfrigirateur, $253. Appelez après 20 heures 761-2144 18-2-78

Centre-ville rue Peel près Sherbrooke, 1 chambre à coucher, disponible 1er mars chauffé, $325. 288-3173. 13-3-78

Peel Plaza édifice très luxueux, 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, disponible immédiatement, chauffé électricité, air climatisé etc. $465. 288-3173. 13-3-78

LAJEUNESSE près Métro, chauffé, 3½ non meublé; $180.00 3½ meublé $190.00. 276-1105 20-2-78

BRÉBEUF, près Métro, chauffé, meublé, 1½, $150.00, 3½, $200.00 521-0375 20-2-78

ST-HUBERT: Appartement de distinction, 4 1/2 grand, neuf, intercom, tapis mur à mur, toutes taxes payées, aire de stationnement face à l'école, garderie d'enfants, piscine et tennis municipal. Téléphoner à: 671-6422 de 9 heures à 21 heures. 20-2-78

STE-CATHERINE EST: 2 pièces, $115.00, poêle, réfrigérateur fournis, eau chaude et taxe d'eau payées. Téléphone: 352-6905. 21-2-78

PARC LAURIER, bel emplacement, 2½ pièces, chauffé eau chaude, repeint sous-location libre immédiatement. 353-1109, 283-6705. 23-2-78

OUTREMONT, 1000 Pratte, grand 3½ ensoleillé, quartier tranquille près autobus, $220. Eau, chauffage compris, disponible 1er avril. 343-7644 ou 731-8382. 22-2-78

AHUNTSIC, métro Bourassa, 3½, 4½, neuf, tranquille, ascenseur, libre, service de concierge, 10625 Sacré-Coeur 387-8269. 25-2-78

OUTREMONT appartement rez-de-chaussée, 3 chambres, grand salon, salle à manger, cuisine, salle de bains, garage, pour adulte 1er mai ou avant. Tél.: 271-0722. 20-2-78

ST-LAMBERT, 4½ moderne, tapis, poêle et réfrigérateur, piscine et sauna possibilité de stationnement intérieur, $260. tout inclus aussi 3½ disponible. 725-4061. 24-2-78

LASALLE: 1½, 2½, 3½, 4½, chauffé, ascenseur, piscine, près autobus $78. Tél.: 364-6447, 363-8617, 363-2878. J.N.O.

PONT-VIAU: 4½, grand, pas chauffé, $150. 1 mois gratuit. Tél.: 332-9251. 27-2-78

BROSSARD: 2½ pas de bail $135, $155. tout compris. Stationnement 671-6133. JNO

APPARTEMENTS À PARTAGER

APPARTEMENT à partager avec étudiant, métro Laurier, chambre privée, $40. par mois. Tél.: le soir à 276-0604. 20-2-78

APPARTEMENTS DEMANDÉS

2 ADULTES sérieux, travailleurs, cherchent 5 1/2 à prix abordable immédiatement. Tél.: après 5 heures, demander Serge St-Jean 849-0061. 18-2-78

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies canadiennes, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390. 20-2-78

ANIMAUX À VENDRE

GOLDEN releiver, chat pure race, enregistré, vacciné, tatoué, prêt à partir le 10 mars 465-3546. 20-2-78

AIREDALES: père champion, chiots tatoués, enregistrés, qualité et santé garanties. 632-7628. 1-3-78

Chatons siamois sans pedigree, très beau, à vendre $50. Tél.: après 6 heures à 277-4985. 23-2-78

CHIENS loup blanc (Indian Wolf Dog) chiots. Tél.: 276-6411. 22-2-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Armoire en pin, buffet Paux, deux-corps, commodes coffres, fauteuil, table pupitres, divers. 659-2651. 22-2-78

PAULINE MULLINS ANTIQUITÉS: Liquidation, tout en réduction, 4839 Ouest Sherbrooke. 932-3494. 1-3-78

ANTIQUITÉS à vendre. 4670 rue St-Denis. Décapant spécial à vendre. $15.00 le gallon. 27-2-78

PAIRE DE CHANDELIERS français, bronze et marbre 19e siècle, $300. Tél.: 352-6340 18-2-78

APPT. à sous-louer, près de Place Versailles, 4½, 352-8732 ou 721-8704. 20-2-78

ST-DENIS près de Laurier, 7 1/2 chauffé par le locataire, libre 1er mars, $200., rez-de-chaussé avec cour, enfants bienvenus. 276-5533. Soir 672-4693. 20-2-78

ANJOU: grand 4 1/2 chauffé, 2 balcons, 1er étage, bus 195, libre mars, bail au 30 juin 1979. $215. Jour 353-6118, 255-0744. Soir 353-1477. Références demandées. 20-2-78

APPT. chauffé à louer, 7565 Lacordaire, 3, 3½, 4½, poêle, frigidaire, piscine intérieure, taxes, chauffage et électricité payés, intercom, face au parc. 259-4523. 22-2-78

LONGUEUIL, domaine d'Iberville, 2½ décoré à sous-louer pour 1er avril, $180. Tél.: 651-3023 soir. 18-2-78

SOUS-LOCATION: le 1er mars, métro Peel 2½, poêle, réfrigérateur, chauffé non meublé, $145. Tél.: jour 849-8381 soir 845-7084. 21-2-78

CÔTE-DES-NEIGES: rue Gatineau, 4½, près Université, libre 1er avril, $285. Tél.: 739-9748. 20-2-78

4462 A Orléans, 1½ semi-meublé, entrée privée par balcon, 1er étage, triplex, neuf, propre, tranquille. 255-6918. 20-2-78

APP. 4½, $175, chauffé dans Rosemont, Laurier/St-Michel, libre 1er mai, soir seulement 376-4929 18-2-78

NOUVEAU-ROSEMONT, 2½, demi sous-sol, poêle, réfrigérateur, chauffage éclairage, taxes d'eau inclus, $150. 527-8789, 354-7893. 23-2-78

10e ave. Bélanger, 1½ propre, tranquille, $125. 254-3008. 22-2-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716. J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00, grand sofa et fauteuils $189.00, sofa lit $185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761 J.N.O.

1 SET de chambre à coucher, style Espagnol, excellente condition, $400. Appeler 327-4586 ou 323-2731 avant 10½ a.m. ou après 5:30 p.m. 18-2-78

MOBILIER chambre à coucher en noyer, 5 pièces, draperies, toiles, verrerie mousseline service pour 8 couverts, 49 morceaux, pour rendez-vous tél.: 256-5843. 18-2-78

MOBILIER de chambres moderne contemporain, fabrication TABACO, noyer massif. Ensemble comprenant armoire pour hommes, bureau triple, grand miroir, table de chevet. État neuf. Valeur $1,600. 342-5409. 17-2-78

ARTICLES À VENDRE

CONGÉLATEUR heavy duty modèle 1700 Westinghouse, presque neuf, particulier $750. Appeler après 1 heure. 354-1769. 18-2-78

BOÎTE "MONITOR" audio MA3 et amplificateur Yamaha CA 1000, 200 watt RMS, contactez Roseline le jour: 286-2283, le soir: 271-3088. 20-2-78

PORCELAINE Limoges, bordures dorées 22 karats, peinte à la main, service pour 8 personnes, parfaite condition, offre sérieuse, seulement par rendez-vous. Tél.: 256-5843. $250. 18-2-78

AUTOS À VENDRE

VOLVO 264 GL, 1976, sedan automatique, toit ouvrant, air cond., vitres électriques, power steering, pneux radiaux, couleur beige métallique, intérieur cuir naturel, millage 17,000 milles, pleine garantie, $7,895. Uptown Auto Ltée 748-8807 demandez Gilbert Laithier. 18-2-78

CHRYSLER Newport 1970, dame, tél. 731-6324 après 14 heures. 18-2-78

CUTLASS salon 1975, 4 portes, air climatisé, faut voir. J: Gagnon jour 871-9000, soir 271-5606. 22-2-78

FIAT 128-1973 cause départ AM/FM, carosserie et mécanique en excellente condition, 46,000 milles. Tél.: 389-4748. 18-2-78

ASPEN, 1977, SE, 8 cylindres, automatique, 18,000 km, $4,600. après 6 hres: 725-9674. 18-2-78

AUTOS À VENDRE

BUICK Riviera 72, tout équipé, très bonne condition, $1500. 325-3582. 20-2-78

PEUGEOT 504, 1974, 51,000 milles, automatique, toit ouvrant, radio am et fm, pneus Michelin, $1500. 679-0644. 23-2-78

Datsun 510, 1973, manuelle, bas prix. 688-5627. 20-2-78

HORNET 1973, 4 portes bonnes conditions, radio am-fm cassette prix $1500. Après 6:00 hres 729-1213. 2-3-78

FAMILIALE TOYOTA Mark II 1974, 6 cylindres, transmission nouvelle, 4 vitesses, toute équipée, propre, $1100. Livrable vers mi-avril. 525-6456. 18-2-78

ASSURANCES

ALBERT HAGGAR
— assurance générale et vie
— résidence auto commerce
Tél: 733-9523
17-2-78

AVIS

Financement des comptes recevables, petit ou gros comptes, service efficace. Tél.: 739-3636. 15-3-78

BUREAUX À LOUER

UNE AUBAINE, 2,500 pieds d'espace de bureaux situé dans un édifice prestigieux sur le boul. Laurentien à St-Laurent, à dix minutes de l'aréoport et des gares, de Dorval, à 12 minutes du centre-ville, entièrement climatisé, 9 bureaux fermés, 2 grandes aires ouvertes et espace pour entreposage, rez-de-chaussée avant, fenêtres teintées pleine hauteur et stores vénitiens, stationnement intérieur et extérieur disponible, cafétéria dans l'édifice, occupation immédiate.
Bail à courir 14 mois.
Aucune offre raisonnable refusée, pas d'agent S.V.P. appeler **Lew Miller 744-5571.**
18-2-78

$4.50 PI.CA.
DÉCARIE ET DE LA SAVANE
Bureaux éclairés, modernes et divisés avec fenêtre, ménage quotidien, et électricité inclus. Stationnement convenable.
PHILIP FRIEDMAN C.A.
5075 De Sorel ave.
731-7901
(Courtiers protégés)
18-2-78

CÔTE-DES-NEIGES, près de Sherbrooke 200 à 2,000 pieds, très raisonnable, moderne et clair diviser pièces, belle vue près du métro — 842-2579, 847-3061 soir. 24-2-78

ÉDIFICE Fidès, 235 Dorchester est, Montréal, près métro, Palais de Justice, Jarry suite occupée par notaires, toutes commodités, Côté Archambault. Prysizlak Notaires. 861-9491. 21-2-78

PRÈS UNIVERSITÉ Concordia, MacKey 1437, 100 à 800 pi.ca. neuf, tapis mur à mur, chauffé, électricité payée, à partir de $100. 748-7618. 18-3-78

Ahuntsic, 750 pc., 2e plancher, chauffé, tapis mur à mur, stationnement. 9 AM à 5 PM. Tél.: 334-9182. 22-2-78

LAVAL, bureaux à louer, gens d'affaires ou professionnels, chauffés, électricité, payée, tapis mur à mur. Prix très raisonnable. Tél.: 622-7509. 18-2-78

IMMÉDIATEMENT sous-location jusqu'au 30 avril 1980, avec une firme juridique établie. Un ou deux bureaux meublés incluant espace voûté, dans l'édifice Sun Life. Contacter: E. Ford 861-2792. 20-2-78

ESPACES de bureaux à louer pour 1 ou 2 avocats, vue magnifique, réceptionniste, salle d'attente et de conférences, bibliothèque, photo copieuse, téléphone compris dans le loyer. Tél. au 845-3155 heure de bureau. 18-2-78

CHALETS À VENDRE

CHALETS suisses authentiques: foyer, plage privée, à proximité des centres de ski, $28,850. Montréal 430-0430, (819) 326-5922. JNO

CHALET hiver été, tout meublé 200 pi. de plage privée, 3 chambres, foyer naturel, après 5 hres 681-3364. 20-2-78

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédral, meubles Thibault. Location semaine (aussi fin de semaine, balance saison). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. JNO

DOMAINE DU GOLF NEW GLASGOW: Ski de fond, moto neige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse/sécheuse, 29 milles de Montréal. Location fin de semaine/ semaine / mois / saison. Robert Gérard. 1-438-1520 J.N.O.

LAC BEAUPORT: chalet, location, semaine, mois, vaisselle, serviettes, lingerie, t.v., ski, PÊCHE TRUITE. Tél.: 1-418-523-4124 Québec. 1-3-78

CHALETS À LOUER

CHANTECLAIR chalets Bavarois luxueux 2 à 6 chambres, près des pentes de ski. Tarifs exceptionnels à la semaine, au mois, à la saison Mtl. 430-0430 (819) 326-5922 JNO

Brossard, 5 pièces, avec foyer naturel, eau chaude, près du Mont-Galle, à louer au mois ou à l'année. 273-0198. 23-2-78

STE-ADÈLE: sommet bleu, luxueux town house meublé, libre le 1er avril, saison ou année. Jour 722-5912. 20-2-78

ST-DONAT: lac Baribeau, grand chalet moderne meublé, cuisinette, salle à dîner, salon 3 cc., salle de bain, foyer, cour isolée, cimentée, système électrique, terrain privé, plage sablonneuse, chaloupe: année seulement, libre 1er mai, $2,000. chauffage non inclus. Tél. soir: 387-3537. 18-2-78

CHAMBRES À LOUER

BOULEVARD St-Joseph, 305 est, métro Laurier, neuf, tout compris, meublé, poêle, réfrigérateur, évier chaque chambre. 845-7532. 4142 Dorchester Ouest métro Atwater, 933-1368 28-2-78

BOUL. St-Joseph: 1 pièce, poêle, lavabo, réfrigérateur. 677-9549. 1-3-78

PARC Lafontaine face au lac: chambres grandes, jolies, bien meublées, privilèges. Personnes propres, tranquilles et qui travaillent. Après 5 heures, ou bien samedi et dimanche: 521-7378, 523-4377. 18-2-78

J'OFFRE chambre confortable à dame dans la soixantaine en échange de services, référence, 935-3941. 18-2-78

CHAMBRE À louer Westmount, meublée à partir de $18 à $25 par semaine métro Atwater. Tél: 931-8974. 19-2-78

Près Université Concordia, MacKey 1437, coin Maisonneuve, neuf, tapis mur à mur, facilités de cuisine, lavabo dans chambre, toutes commodités. $100. et plus. 748-7619. 18-3-78

Belle, grande chambre ensoleillée, $25. par semaine, appeler après 19 h. 733-0780. Face à l'Université de Montréal. 20-2-78

COLLECTIONNEURS

PARTICULIER recherche tout genre de documentation technique sur véhicule militaire. 672-8081 après 18 h 30. 20-2-78

CONDOMINIUM

Floride au nord de Palm Beach, très bel appt. sur la mer, 2 chambres, 2 salles de bain, plage de plusieurs milles non fréquentée, endroit privilégié pour son calme, golf, tennis, piscines, club house et restaurant, appt disponible avril, mai, juin, 1978, s'adresser à: **Mlle Renaud 282-1960** du lundi au vendredi de 10 hrs à 17 hrs.
18-2-78

CONDOMINIUM À VENDRE

FLORIDE Fort Lauderdale. Sans location de terrain, condominium à vendre, à partir de $22,000. à $35,500. Occasion spéciale pour investisseurs qui seraient désireux à acheter le projet. Inf. 819- 293-5689, 514-742-8275 1-3-78

COMMERCES À VENDRE

LOCATION POUR FUTURE PHARMACIE
Pharmacien diplômé, désireux d'investir à son compte dans une des trois opérations déjà établies, situées dans un centre d'achat Mail à Montréal et les banlieues. Acompte et termes peuvent être discutés pour les acheteurs qualifiés. Contactez directeur du service des ventes. **694-2100, local 295.**
17-2-78

Près Université Concordia, MacKey, 1437, un espace 800 pi. ca. un espace 1,200 pi. ca. idéale, dépanneur, restaurant, club privé, brasserie, etc., tout genre de commerce. 748-7619. 18-3-78

MAGASIN de laine à vendre avec logis attenant, salle de cours, dans le nord de Montréal, M. Tourangeau 388-8885. 18-2-78

BOUTIQUE de fourrures avec inventaire, équipement, clientèle établie, entreposage 800 manteaux, cause décès. Fleury-Papineau, 388-8885. 18-02-78

Machine Shop et Paint Shop en opération à vendre. Tél.: 684-9063. 21-2-78

A LOUER OU A VENDRE Mont Rolland 370 R.R. 117 sortie 64 de l'autoroute près Mont-Gabriel lodge, restaurant La Promenade avec tout l'équipement, grand terrain 1/2 million p.c. ainsi qu'un chalet pour 2 familles. S'adresser D. Payette 326-6800. 1-3-78

MAGASIN de fourrure, en détail, 29 ans dans l'affaire, bonne clientèle, storage et réparations, pour information. Tél.: 279-0455. 22-2-78

FABRIQUE de meubles. Rénovation et importation, très bien située dans le centre de Montréal, établie depuis 20 ans, $300,000. de chiffres d'affaires, très bonne réputation, contacter Mr. Frank 271-4775. 20-2-78

Magasin d'alimentation naturele, expansion, occasion d'avenir. 331-8493. 18-2-78

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite, 761-3431. JNO

DEMANDES D'EMPLOI

BONNE EXPÉRIENCE internationale, fait presque tout genre de décorations. Tél.: 522-8741. 21-2-78

PRENDRAIS travail et dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675. 18-2-78

Femme de ménage d'expérience, désire travailler journée, demi-journée, recommandée tél.: 522-3584. 18-2-78

DIVERS

FORCK-LIFT, charriots d'élévateur, prix raisonnable assortis. 761-7176 20-2-78

MODÈLE pour nouvelle coupe de cheveux. Tél.: 277-6600. 20-2-78

ANDRÉ ANTIQUE Liquidation d'antiquité 1876 Notre-Dame ouest, tél.: 932-0680. 4-3-78

Réparation de machine à coudre à domicile, estimation gratuite. Alex Chiasson. 334-4077. 20-2-78

Télécouleurs neufs, 1978 dans leur boîte prix de liste $649. Spécial $459. Tél.: 321-5722. 20-2-78

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE Rivest ébéniste, spécialiste en restauration et refinition de meubles de style, d'antiquités et autres, travail personnalité, estimation gratuite. Tél.: 656-9608. 20-2-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Menuiserie générale, décoration intérieure, peinture intérieure et extérieure, joints, plâtre stucco, céramique. Redressement de planchers, pose de chassis et portes patio. Estimation gratuite. Tél.: 521-4041. 11-3-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

VERDUN, 10,500 pi. car. rez-de-chaussée, plancher en ciment avec gicleur, tous les volts, réception, expédition, stationnement, privés. Raisonnable 768-4440 ou 768-4950 1-3-78

COTE VERTU et Transcanadienne 1439 Bégin, sous location 2,000 p c 400 bureaux, 1600 entrepôts $3.00 le pied brut (tous les frais inclus) sur un étage embarquadère pour camion disponible immédiatement G. LEU 336-0610. 18-2-78

ESPACES À LOUER

Outremont, endroit idéal pour clinique médicale pour médecins. Tél.: 387-3110. 20-2-78

GARDERIES

GARDIENNE pour jeune famille torontoise, beaucoup de temps libre, bonne opportunité pour perfectionner l'anglais, écrire: J. Baillie, 82 Highbourne Road, Toronto, M5P 2J4. 416-486-7559. 20-2-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

GUITARE classique neuve, Yamaha G90A, étui, appui-pied et méthode Gervais, $80. Tél.: 733-9188. 20-2-78

BESOIN urgent, bassmen 3 ans d'expérience, pour information groupe rock. Tél. à Gérard 254-4234. Claude 259-9710 entre 5 et 7 hres. 22-2-78

LOGEMENT DEMANDÉ

RÉGION carré St-Louis, Prince-Arthur ou centre est. Cherchons logement sympathique, maintenant ou plus tard, couple responsable, bonnes références. 524-1472, 282-7029, 522-2931. 20-2-78

CHERCHONS dans ville Mt-Royal duplex ou appt tranquille 6 ou 5½, soit avril, mai ou juin, adultes. 737-6486. 20-2-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT: 4 pièces chauffées, fenêtres panoramiques, balcons avant et arrière, pour couple d'un certain âgé ou personne seule. $200. Tél. 336-8302. 20-2-78

Outremont rue Stuart, haut duplex, 8½ chauffé, cuisine et réfrigérateur, laveuse et sécheuse et lave-vaisselle, garage. $450. Taxe d'eau à payer libre immédiatement ou 1er mars. Tél.: 277-4687. 18-2-78

Brossard, grand 5½, chauffage électrique, stationnement extérieur, tapis mur à mur, chambre à lavage, $200. et $220. Tél.: 672-8277. 20-2-78

OUTREMONT-Stuart: haut duplex, 9 pièces, 2 salles de bains, $575., garage, référence, équipé, chauffé eau chaude, 273-6146. 18-2-78

NOUVEAU Bordeaux: 3 1/2 chauffé, avec garage, libre le 1er mars, $160. Après 5 heures. Tél.: 336-4018. 20-2-78

Nouveau BORDEAUX: 3 pièces chauffées, avec balcon, grande cuisine. Tél.: 332-9576. 23-2-78

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 22 et 24

LOGEMENTS À LOUER

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

LOGEMENT 4 1/2, libre, propre, chauffé eau chaude, intercom, métro Jean Talon. $235. 651-8334. 18-2-78

MONTRÉAL NORD, 4½, chauffé, eau chaude, situé près de centre d'achats autobus, deux mois gratuit. Tél.: 323-7115. 20-2-78

Fullum et Rachel, face au parc, beau 3½, ensoleillé, libre immédiatement, $90. 523-5861. 21-2-78

Ridgewood, 3½ spacieux, à sous-louer, occupation fin février, demander M. Pichelte: 288-7253 avant 17 h. 21-2-78

Logement chauffé, 3½, 4½, 720 Dumont Cassin apt. 5. Tél.: 384-1089. 18-3-78

N.D.G., 4062 avenue Vandôme, 1er étage, 7 pièces, très ensoleillé, impeccable, 2 balcons, chauffé, adultes, $500., 489-0437. 20-2-78

Montréal-Nord, 4½ chauffé, eau chaude fournie, prix à discuter, libre 1er mars, 324-0281. 21-2-78

Outremont, haut duplex, très luxueux, paroisse St-Germain, tout équipé, (lave-vaisselle, tapis mur à mur, cheminée). Prix: $780. Tél.: 733-2075. 20-2-78

LOGEMENT à sous-louer, grand 6 pièces, sur Delormier, $200.00. Tél.: 525-8805 après 6 h 00 p.m. 20-2-78

LOCAL À LOUER

Local, disponible jour seulement, rénové et agréable avec piano et miroirs. Idéal pour activités artistique. Près métro Laurier. Inf.: entre 10 hrs. et 19 h 30 à 849-8224. 24-2-78

Local commercial, coin St-Michel et Métropolitain, 800 pi. ca. Tél.: 622-5696 demandez François. 4-3-78

MAGASINS À LOUER

Magasin environ 900 pi. ca. à partir du 1er mai. Bel emplacement, rue Sherbrooke près Décarie, 484-5633. 23-2-78

MAISONS À LOUER

MAISON À LOUER
CÔTE DES NEIGES
Comprenant bureaux et logements (toit cathédrale et mezzanine), rénovations et décorations exceptionnelles, 2½ salles de bains, grandes terrasses, piscine chauffée et creusée. Idéale pour bureau et résidence de professionnel ou pour service de relations publiques de Compagnie. Espace de stationnement. **341-7025, 731-7308.** 20-2-78

LAVAL SUR LE LAC: Bungalow en pierre, charmant, avec foyer, 2 chambres, grande cour, $375.00. Immédiatement. 627-3074. 1-3-78

STE-FOY, maison seule, 8 pièces, meublée, quartier résidentiel, près école, église, commerces, autobus, pour 1 an à partir de mai 1978, tél.: après 18 h 1-418-653-9962. 20-2-78

Bord de l'eau, Duvernay près Pont Papineau, maison canadienne avec vue exceptionnelle sur Montréal, 7½, grandes pièces, 18,000 pi. carrés de terrain idéale pour marina. Tél.: 663-9405. 20-2-78

BROMONT: maison meublée, tapis, foyer, chauffée électrique, à louer à l'année ou à la saison ou à vendre. Près du ski et du golf. Conditions à discuter. Aussi terrains boisés à vendre directement du propriétaire 1-514-372-7129. 20-2-78

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

GRÈCE: maison pierre, meublée, pouvant accommoder 4 personnes dans île d'Hydra, 2 heures d'Athènes, grand jardin, site magnifique, tout confort nécessaire, 1 ou plusieurs mois. 471-7331. 20-2-78

MEUBLES À VENDRE

TÉLÉVISEUR couleur 24 pouces, RCA Victor, excellente condition. Appeler 739-7494 de 6 h à 8 h pm. 18-2-78

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

OBLIGÉ DE VENDRE
Maison comme neuve, hiver-été — ancienne école — ateliers attenents — 200 X 300 — ruisseau — idéal pour artisant — $22,000 — l'Anonciation — pour information **527-5708.**
18-2-78

LIVRES

HISTOIRE de la Civilisation 32 volumes reliés cuir $80. Conan Doyle oeuvre complète incluant le cycle Sherlock Holmes 20 volumes $50. Gaston Leroux 17 meilleurs romans policiers $50. Tél.: 352-6340 18-2-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEURS demandés sans mises de fonds, pour plats à cuisiner, congeler, de préférence déjà dans l'alimentation, 584-2231 après 5 hres p.m. 25-2-78

MAISONS À LOUER

MAISON DE VILLE
OUTREMONT
Boul. Mont-Royal angle Courcelette et Beloeil, sous-sol, salle de séjour — buanderie — 2 places de garage. Rez-de-chaussée, hall d'entrée — living avec foyer — salle à manger — cuisine à dînette avec porte style patio et terrasse privée— étage: 4 chambres à coucher — 2 salles de bain — service d'entretien, chauffage et eau chaude inclus. Disponible le 1er juin 1977, $775.00 par mois.

Pour rendez-vous
342-5402.
17-2-78

BH
MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS DE TOUTES SORTES
PLACE BEACONSFIELD
695-2740 J.N.O

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES
- Concessions disponibles
- Pour Montréal et l'extérieur
- *Chiffres d'affaires garantis*
- Mise de fonds requise: $35,000
- Pour informations:
- **Demandez M. Brunet**
- **Tél.: 1-514-527-3656**
- *Département du Marketing* 1-3-78

CONCESSION d'un bar restaurant dans un complexe d'édifices à bureaux regroupant 1,000 employés. Expansion en voie de construction. Conditions à négocier. Communiquer par écrit avec Admission Ltée, 139 Creswood, Rosemère. J7A 2J4. 22-2-78

OFFRES D'EMPLOIS

Compagnie de construction recherche
COMPTABLE
minimum 5 ans d'expérience, bilingue.
Responsabilité: comptabilité totale
Gestion
Contrôle des coûts
Administration financière
Préparation des états financiers
Salaire selon qualifications.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Agence Valrain
C.P. 117, Brossard
Dossier B-146 20-2-78

SECRÉTAIRE BILINGUE
— Le service de la Fiscalité d'une importante société située Place Victoria, est à la recherche, d'une personne dynamique, parfaitement bilingue, et ayant au moin 5 ans d'expériences.
— Devra être capable de coordonner son travail et de rédiger des textes français. Ambiance de travail agréable, et salaire intéressant. Communiquer avec **Yolande Legault 878-2691.**
23-2-78

Réceptionniste pour un fabricant d'accessoires pour fenêtres, situé Notre-Dame et Guy, téléphone et dactylo, bilingue en langue parlée et écrite. **Tél.: 937-8961. Mme Côté.** 20-2-78

RÉCEPTIONNISTE parfaite bilingue, belle personnalité, légers travaux. Mme Lafaille, 353-9711. 20-2-78

SECRÉTAIRE bilingue, bureau légal centre-ville, expérience de préférence. Mme Renaud 878-9411 poste 231. 18-2-78

OUVRIER sur métal en feuille, avec expérience demandé. S.V.P. appeler: 331-2818. Linda 28-2-78

NOTAIRE centre ville recherche secrétaire bilingue dictaphone, plein temps ou partiel 875-5115 18-2-78

LA MUTUELLE du CANADA recherche personne bilingue 18 à 25 ans, travail général de bureau et de réception avec dactylo, secteur St-Laurent. Contactez Mlle F. Doré à 748-6796. 18-2-78

Rembourreurs d'expérience bon salaire, ouvrage à l'année, 10310 Pelletier, Montréal-Nord. 23-2-78

Recherchons secrétaire salaire 7,500 et plus, petit bureau, bonne atmosphère, bonne dactylographie et bilingue tél.: 336-0610. 18-2-78

SECRÉTAIRE légale bilingue avec expérience demandée pour études légales de Westmount. Veuillez communiquer avec Me Bouchard 931-3555. 23-2-78

DAME demandée pour entretien maison et prendre soin de deux enfants. Aura sa propre chambre, lit, télévision: pouvant parler un peu anglais, Hamstead 489-2965. 23-2-78

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUR À COMMISSION
Pour entreprise qui fabrique et répare les marchandises en canevas, en toile et en matières synthétiques. Sollicitation auprès des entreprises industrielles et commerciales, et/ou les magasins de sport, quincailleries, détaillants de roulottes etc. Tél.: **866-5548.** 20-2-78

CHEF COMPTABLE
Notre client, une entreprise en pleine croissance, située à Lachine, recherche personne avec expérience pour coordonner le service de comptabilité et préparer les états financiers. Intéressera personne gagnant $12,000. Communiquez avec **Yolande Legault 878-2691.** 22-2-78

SECRÉTAIRE JUNIOR
Vous êtes bilingue, vous aimez le public, vous pouvez dactylographier et vous occuper de la correspondance.
Pour rendez-vous **878-2503** ou présentez-vous au **Bureau du personnel Hôtel Bonnaventure, rues Mansfield et Lagauchetière.**
20-2-78

Agence de voyage requiert un **agent bilingue** avec expérience, pour wholesale division. Ouvrage intéressant, petit bureau, appeler; **Mr. Thompson à 849-1259. Consilidated Tours.**
20-2-78

STÉNO DACTYLO BILINGUE
Secrétaire d'expérience pour bureau d'immeuble situé près métro Sherbrooke. Salaire à discuter.
284-2040
25-2-78

SECRÉTAIRE bilingue, sténo-dactylo, pour boutique de décoration, tél.: 374-5987 M. François Roux. 18-2-78

RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE DEMANDE, 2 POSTES À TEMPS PARTIEL: Qualifications requises: 1er poste: Bacc en physiothérapie, ou Dec en technique de réadaptation, âge 21 ans et plus.

2ème poste: Bacc en sc-humaines (enfance inadaptée, orthopédagogie, psychologie) avec concentration à modification du comportement, âge 21 ans et plus. Date limite 27 février 78. Faire parvenir curriculum vitae à: Directeur de service de réadaptation Centre d'accueil Pte-aux-Trembles, 13380 est Notre-Dame, Pte-aux-Trembles. 20-2-78

BESOIN homme de ménage pour office, appeler à 735-5702. 21-2-78

L'impériale Vie, recherche un traducteur pour un poste à Montréal. Les candidats diplômés doivent avoir 5 ans en traduction technique légale et comptable. La personne doit avoir de l'initiative, connaissance de l'assurance un atout. Communiquer: M. Lecompte 861-3347. 20-2-78

Occasion d'affaire travail à temps partiel seulement, nous recherchons présentement des gens mariés, ambitieux de progresser avec nous, carrière d'avenir très intéressante. Tél.: 327-3878. 20-2-78

Couple désirant revenus supplémentaires entre $60, et $1,200. par mois, selon ambition, écrire à: Rêve possible 7970 Louis-Vanier St-Léonard, H1P-2K8. 327-6956. 20-2-78

Polisseur, meuler et polir des pièces coulées et des formes en laiton avec expérience seulement, salaire excellent. 844-8414. 20-2-78

OFFRE D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Le Conseil Supérieur du Livre est à la recherche d'une secrétaire de direction.

Exigences: Maîtrise du français
Sténographie, dactylographie
Connaissance de l'anglais
Sens de l'organisation et initiative.

Bonnes conditions salariales et avantages sociaux intéressants.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à:

Conseil Supérieur du Livre
436 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H2L 1J6
20-2-78

alia THE ROYAL JORDANIAN AIRLINE — SYRIAN ARAB AIRLINES

Demande les services d'un agent bilingue avec expérience pour un poste d'agent de billet/secrétaire.
1200 McGill College, Suite 1640 — Tél.: 879-1611.
18-2-78

Faites carrière chez
MLW INDUSTRIES

MLW Industries filiale du groupe Bombardier, un important concepteur et manufacturier de locomotives, moteurs diesel et matériel de transfert de chaleur, recherche un contremaître d'entretien pour son usine de Montréal.

CONTREMAÎTRE D'ENTRETIEN

Il dirigera une équipe d'hommes de métiers et aura la responsabilité de l'entretien et de la réparation de tout l'équipement d'usine.

Ce défi intéressera celui qui possède déjà une bonne expérience dans l'entretien d'une usine manufacturière, qui est capable d'exercer un bon jugement et de réaliser les objectifs établis.

Ce poste offre des possibilités intéressantes pour celui qui désire se joindre à une organisation en plein essor.

En plus d'excellents avantages sociaux, le salaire offert se compare favorablement aux industries de haute technologie.

Veuillez soumettre votre résumé en mentionnant le numéro de concours 8963-1-78 à:

MLW Industries
a/s Service du personnel
1505 rue Dickson
Montréal, H1N 2H7
20-2-78

SECRÉTAIRE
VILLE ST-LAURENT
Nous sommes à la recherche d'une secrétaire bilingue, âgée de 20 ans et plus et ayant un minimum de deux ans d'expérience.
Doit posséder une bonne connaissance de la sténographie, aimer faire de la comptabilité ainsi qu'un peu de traduction. Salaire avantageux et bénéfices sociaux.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
Mlle Michèle Bouchard
Bouring Brothers Limitée
8074 Route Trans-Canadienne
Ville St-Laurent
H4S 1M5
20-2-78

Coiffeuse(eur) compétente de préférence Européenne, bonne présentation. 737-9490 21-2-78

Temps partiel (3 jours) tenue de livres expérience: doit pouvoir travailler avec journaux auxiliaires (équivalence de CEGEP) Edgard Charbonneau, 861-4119. 20-2-78

RÉPARTITEUR (charting) âgé plus de 25 ans, bilingue, excellents bénéfices, pour rendez-vous tél. Y. Charrier à 739-3151. 18-2-78

PRÉPOSÉES à la paye, bilingue, expérience en préparation de la paye, capable de traduire, capable d'opérer une NCR 3300 serait un atout, excellent salaire et bénéfices marginaux. Appeler 341-6143 dépt. du personnel. Atlas Hoist & Body, 7500 Côte de Liesse, Montréal. 18-2-78

CHAUFFEUR-VALET, célibataire 30 ans ou plus, bonne apparence, chambre et pension, seuls les candidats ayant expérience comme chauffeur privé avec référence seront considérés, salaire à négocier, tél.: 866-5370 avant 5 pm. 19-2-78

OPÉRATEUR PHARMACEUTIQUE. Une compagnie pharmaceutique située à ville St-Laurent est à la recherche des opérateurs possédant au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de fabrication des produits pharmaceutiques: nous offrons une bonne rémunération et d'excellentes chances d'avancement. S.V.P. envoyer votre résumé à: agence Valrain. CP 117, Brossard dossier B 147. 18-2-78

BILINGUE, commandes au téléphone dactylo, aptitudes générales très au-dessus de la moyenne avec ou sans expérience. $150.-$225. Crémazie & St-Michel. Tél.: 728-4527. 18-2-78

TENUE DE LIVRES: jusqu'à balance de vérification, personne parfaitement bilingue, dactylo anglais et français, position permanente, tél.: 481-2681 Mr. Lévy, soir 482-0532. 18-2-78

RECHERCHONS technicien de laboratoire en traitement d'eau ou représentant bilingue dans le traitement chimique des chaudières à vapeur. Voiture 78 fournie. Tél.: 655-4113. 20-2-78

UNE PERSONNE bilingue pour correspondance en français et anglais, facturation et téléphone dans un petit bureau à Montréal, pas de sténo. Tél.: 384-3330. 18-2-78

POSTE ouvert à 2 personnes pour graphisme et mise en page de journaux régionaux. Position stable ou temps partiel. 871-9673. 18-2-78

SECRÉTAIRE légale, bilingue, avec expérience pour une étude légale, en ville. 861-1851. 20-2-78

St-Léonard, travaux ménagers, 5 jours semaine, filles 9 ans et 5 ans, après 6 heures. 324-8024. 18-2-78

Représentant(e) d'assurance-vie et général, qualification sec V (12e année). 23 ans et plus dynamique et responsable,. Nous offrons entraînement spécialisé, formation continuelle. Salaire initial $10,400. à $15,000. Jacques 384-2816. L'Écuyer. 20-2-78

DACTYLOS
— Salaire selon expérience et compétence.
— Se présenter au 1555 Ouest Beauharnois, de 8 hres à 12 hres ou de 13 hres à 16 hres et demander **Mme C. Tremblay.**
18-2-78

BESOIN femme de chambres pour hôtel. Appeler à 735-5702.
BESOIN auditeurs de nuit pour hôtel. Appeler à 735-5702. 8-2-78

SECRÉTAIRE: doit connaître la sténo et la dactylo. Salaire selon l'expérience et compétence. Se présenter au 1555 ouest rue Beauharnois de 8 hres à 12 hres ou 13 hres à 16 hres et demander Mme C. Tremblay. 18 2-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres reputé établi à Montréal depuis 1966. pour personnes libres et sérieuses.
Depliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O

FACE À FACE
1117 ouest, rue Sainte-Catherine suite 420, Montréal.
Un service de rencontres respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis.
Pour gens sérieux seulement.
Appelez **288-5253** ou **659-2248.** Nous avons aussi des succursales à Toronto, Hamilton, New-York.
JNO

AMASO: Service de rencontres, sérieux, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a. b. pédagogie, b. philosophie, licence en lettres Tél.: 524-3852, Sherbrooke 777-2865. J.N.O.

ESTIMATEUR bilingue avec expérience pour imprimerie moyenne. Doit avoir des connaissances en prix de revient et termes d'imprimerie. S.V.P. téléphonez à 336-2622. 18-2-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10 1/4%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

1er et 2e hypothèque $100,000 minimum, inf. J.C. Martel Sherbrooke Trust 849-4553 ou 271-7413. 18-2-78

Bas intérêts, 1ères et 2èmes, $5,000, $25,000 et plus, jour, soir, Mlle Leona Laberge Courtier. 486-1106. JNO

OBJETS PERDUS

Mardi 14, bus 12 vers Iles-des-Soeurs vers 17 h 30. Ou Magasin Bay sortie métro sous-sol vers 17 heures. Perdu porte-documents brun, cuir, contenant papiers personnels confidentiels. Récompense: 767-2819 avant 9 heures ou après 19 heures. Très urgent. 20-2-78

SERVICES DIVERS

AMAIGRISSEMENT par repos physiologique sous surveillance compétente dans le calme champêtre des Cantons de l'Est. Tél.: 819-839-2323. 1-3-78

OFFRES D'EMPLOIS

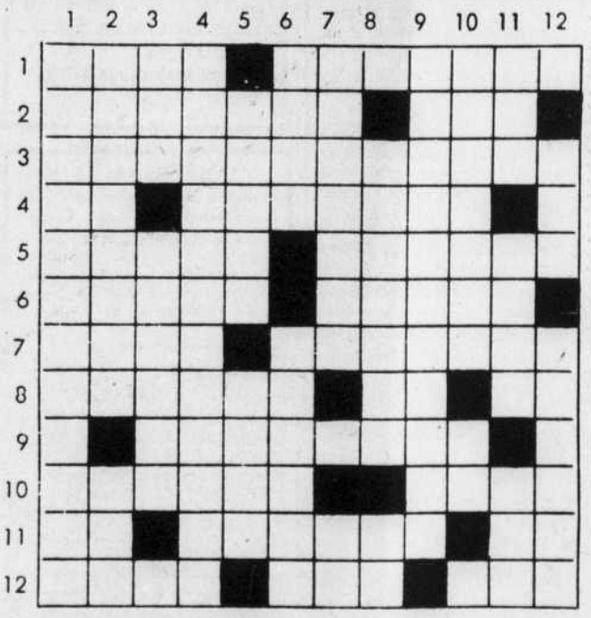
Rive-Sud Brossard
Etes-vous dynamique ?
Avec ou sans expérience.
Préposés (es) aux comptes recevables.
Secrétaires - réceptionnistes - bilingues.
Travail général de bureau hommes ou femmes.
Maintenance légère, temps plein ou partiel. Peinture, lavage, nettoyage, etc.
Étudiants(es)
Travail dans le bureau, heures flexibles.
Information: Jean Rainville
465-1468
24-2-78

hypmor
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
SECRÉTAIRE
Nous recherchons une secrétaire avec expérience, ayant entre autres les qualifications suivantes:
— Etre parfaite bilingue
— Posséder excellente orthographe dans les 2 langues
— Avoir déjà travaillé avec un dictaphone
— Etre débrouillarde et pouvoir faire sa propre correspondance.
La personne choisie aura une belle personnalité et travaillera dans une ambiance des plus agréables dans un bureau du Centre-Ville.
Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec:
MME CHARTRAND 288-7194
1130 Sherbrooke ouest, suite 420
20-2-78

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
La bibliothèque Centrale de Prêt de l'Estrie est à la recherche d'une secrétaire administrative.
Lieu de travail: Sherbrooke.
Exigences: Bon français oral et écrit. Initiative, dynamisme.
Expérience: Pratique de la comptabilité, traitement selon la compétence.
Faire parvenir un curriculum vitae à:
L'administrateur délégué
Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Estrie
2350 rue Bachand à Sherbrooke
20-2-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Jésus y fit son premier miracle. — Surprenant.
2—Négliger. — Longue ceinture en soie des japonais.
3—Qui contiennent quelque mystère.
4—Magnésium. — Allonger.
5—Ville d'Italie. — Ch.-l. de c. de la Seine — Saint-Denis.
6—Soeur du père. — Revenu annuel.
7—Risque. — Qui se trouve au milieu (fém.).
8—Élévation peu considérable de terre.— Ouest-est. — Télévision.
9—Frisé comme la toison du mouton.
10—Nomposé dérivé de l'urée. — Du soir au matin.
11—Ruisselet. — Soudard. — Cérium.
12—Petite brosse en soie de porc en usage chez les orfèvres. — Unité monétaire roumaine. — Art de lancer.

Verticalement
1—Appareils substituant une portion de circuit électrique à une autre.
2—Organe lymphoïde de la gorge. — Jeta en l'air, avec force, les pieds de derrière.
3—Venus au monde. — Qui n'a ni aiguillon ni épines.
4—Qui porte atteinte.
5—Repas du nouveau-né. — Apre au toucher.
6—Se trompe. — Mélange de seigle et de froment.
7—Couvrir de peinture. — Tellure.
8—Duvet fourni par l'eider. — Ruisselet.
9—Se dit d'un groupement hypothétique de langues constitué par le turc, le mongol.
10—S'éloigna momentanément (s'). — Obtenu.
11—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Dix fois dix. — Pas ailleurs.
12—Économiste français (1767-1832). — Parer à ce qui peut être nuisible.

Solution d'hier



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

465-2145

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

465-2145

- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 22 et 23

SERVICES DIVERS

COMBATTEZ L'INFLATION

Rénovations extérieures et intérieures. **Appelez Robert, 642-5785**

18-2-78

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en serigraphies. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu 484-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. JNO

Skis-Prix, 998 Gouin Ouest, 336-4797. J.N.O.

Convalescence, maison de repos, parc de la Seigneurie, Boucherville, idéal pour remise en forme. 655-5312. 1-3-78

RAPPORTS D'IMPÔTS

EX-TRAVAILLANT, ministère du revenu, impot à domicile, propriétaire, commerce, etc. tél.: 352-9603. 1-3-78

REMBOURRAGE

Renovateur de meubles, tapisseur, vernisseur en siège, confection et réparation de tenture ouvrage guaranti, prix concurrentiels Jean-Guy Enrg. 866-7067, 465-4437, 272-8061. 28-2-78

Lutèce Rembourreur, spécialité dans la réparation de meubles antiques, fait aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti, Paul Chotard, Tél.: atelier 843-5409, Rés.: 325-2633. 18-2-78

TABLEAUX - PEINTURES

Tapisserie sérigraphiée sur tissus, par Jean Picard Ledoux, intitulée: le Soleil et la Vigne, numéro 73 sur 500 dimensions 76/58. $1,250. Tél.: 279-1432. 24-2-78

TAILLEURS

DROLET: vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure. $149. Tél.: 388-2532, 8300 Drolet. 18-2-78

PIERREFONDS: Boul. Gouin, près Montée St-Charles, 27,000 pi.ca. façade 172 pi. zoné commercial prix $3.00 Gilles Asselin, Immeubles Claremont 871-8851, un courtier fiable. 18-2-78

TERRAINS À VENDRE

Montreal Trust
CHAMBLY

Idéal pour investisseur ou constructeur. 26 terrains, totalisant 164,000 pi. ca., à 0.09 le pi. ca. **Bruno Cholette 653-2496, 658-6492.**
Courtier
17-2-78

Bord de l'eau à Pierrefonds, magnifique terrain boisé, 10,000 pieds, cartier de prestige, aubaine à $15,000, tél.: 626-9510 ou 620-1031. 20-2-78

TERRAINS À VENDRE

RIVIÈRE DES PRAIRIES: 62ème ave, pour contracteur, duplex, bungalow, cottage, simple ou jumelé à construire sur 10 lots de 25x73. Tous services. MLS, GINETTE LEBLANC, 354-2950, 581-6041. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 18-2-78

SKI

Surplus d'inventaire de skis à échanger contre de l'argent ou chargex: Tél.: 384-3582. 18-3-78

TERRES À VENDRE

Près Rougemont, 25 milles de Montréal, 120 arpents, bâtiment, roulant, maison 140 ans restaurée, foyer, $75,000. La maison, remise, grand terrain, $35,000. après 6 hrs. Tél.: 466-3606. 17-2-78

ST-DENIS SUR RICH. Face rivière 68 arp. Terre forte, bâtiment neuf, 100 long, eau élect., 25 attaches. **T.T. Larivière 467-6115.**

Fiducie du Québec,
Courtier
18-2-78

VOYAGES

Si votre maman ou votre père sont retraités et vous craignez de les laisser seuls pendant votre séjour de vacance confiez-les en toute sécurité à la Résidence Du Pernay dans le parc De la Seigneurie à Boucherville, ils seront heureux pendant votre absence. 655-5312. 1-3-78

VÊTEMENTS

RECHERCHONS

Représentant avec expérience dans le vêtement homme pour la province de Québec, territoire déjà établi, apprécierons représentant avec une autre ligne. Communiquez avec **Mr. Daniel Azra (514) 842-1831.**

1-3-78

VILLÉGIATURES

Ski de fond, raquette séjour fin de semaine, accueil individuel ou groupe, apporter sac de couchage, Auberge plein bois, 2 heures de Montréal avec Trappe-Québec 332-4193. 20-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Ville Mont-Royal (avoisinant) semi-détaché, 4 chambres, garage. Cinq minutes de la gare, à pied. Droit aux écoles, centre récréatif. Ville Mont-Royal. $48,500. Propriétaire. 733-1776. 22-2-78

OUTREMONT, cottage semi-détaché, entrée privée pour automobile, 8 pièces, entièrement rénové, foyer naturel, 5 chambres, 3 salles de bains, cuisine moderne avec four encastré, sous-sol fini, près des écoles. À vendre par propriétaire $89,000. 271-5310. 20-2-78

Style Canadien, bâtie pièces sur pièces, 1½ égage, chauffage électrique, terrain de 134-100 plus petite remise. Située à St-Urbain comté Charlevoix. Toute offre raisonnable acceptée. Dominique Fortin 1-418-639-2406. 18-2-78.

le bridge

Il a de la chance ! Non ! Il joue bien

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

L'excellence du joueur ne signifie pas qu'il joue d'une manière facile et détendue, au contraire son esprit travaille dans le but de trouver par déduction et raisonnement la teneur en points et la répartition de chaque main afin de trouver le point faible des adversaires qui pourrait être exploité pour la chute du contrat.

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ A 9 4
♥ V 10 5
♦ V 10 7 2
♣ 8 5 3

OUEST
♠ V 7 6 2
♥ R 7 4 2
♦ 6
♣ R V 9 2

EST
♠ R 10 8 5 3
♥ 8 6
♦ A 5 3
♣ 10 7 6

SUD
♠ D
♥ A D 9 3
♦ R D 9 8 4
♣ A D 4

Les enchères:

SUD	EST	NORD	OUEST
1 ♦	passe	2 ♦	passe
3 SA		passe	passe

Entame: le 2 de trèfle par Ouest.

Il y a des joueurs qui sont vraiment chanceux. Cette phrase se prononce souvent par des joueurs médiocres qui sont témoins de joueurs excellents faisant des exploits avancés beaucoup au-dessus du raisonnement des observateurs. Pour une catégorie de gens, surtout à propos des jeux en sans-atout, il faut toujours retourner la couleur d'entame de son partenaire; ne pas le faire est une dégradation au point de vue bridgeur! Le cas fait la loi, n'est pas encore compris par ces gens et ils ne retourneront pas la couleur du partenaire seulement dans le cas extrême où ils n'auront plus de cartes dans cette suite.

Dans la donne d'aujourd'hui, la main de Sud contient 19 ou 20 points pour justifier son saut à 3 sans-atout et les défenseurs sont d'excellents joueurs.

Ouest entame du 2 de trèfle; Est y place le 10 et Sud rapporte la levée avec sa Dame. Il joue le 4 de carreau qu'il fait prendre du Valet du mort. Est joue le 3 et sur le retour d'un autre carreau il s'empare de la levée avec son As et Ouest signale du 7 de coeur; histoire de dire à son partenaire qu'il détient probablement le Roi dans cette couleur. C'est bien la déduction de Est que son partenaire a 7 ou 8 points: le Roi de coeur, le Roi de trèfle, peut-être le Valet de pique. Autre déduction du joueur Est: son partenaire a 4 trèfles, 1 carreau et 4 coeurs et 4 piques. Allons plus loin, Sud n'a qu'un pique et ce doit être la Dame pour faire le compte de 19 points contenus dans sa main. Souhaitons que les lecteurs comprennent bien que le compte des mains n'est pas du mystère pour l'expert. Alors Est joue son Roi de pique reniant le retour en trèfle dans la suite de son partenaire. C'est ce qui a valu à son équipe de faire chuter le déclarant. La stratégie que seul un expert de la valeur du joueur Est pouvait mettre en branle, fut d'établir sa longue couleur pique sans enlever des mains de son partenaire, le Roi de trèfle et le Roi de coeur, les entrées nécessaires à la communication entre les deux mains.

Sud chuta de deux levées, car il tentat l'impossible en prenant l'impasse du Roi de coeur. Il perdit donc 4 piques, le Roi de coeur et l'As de carreau. Le bridge est rempli d'impodérables.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

LAVAL-DES-RAPIDES, bungalow en brique, entrée split, 7 pièces, salle à manger avec porte patio, sous-sol avec foyer naturel, garage chauffé et isolé, occupation immédiate, $54,000., bon secteur. **Anna G. Paquette, 661-6660, 667-8682.**

OUTREMONT: Superbe cottage, 5 c. à c., 2 salles de séjour, salon, s. à dîner, 3½ salles de bain, 2 garages, jardin. **Terrie Michaels, 735-2681, 342-9883.**

NDG, duplex semi-détaché, 6½-7½-3½. Entrées individuelles, fournaise individuelle, garage, le toit garanti, endroit central. **Andy Schaapman 487-9560, 489-1771.**

NDG, près du Couvent Villa Maria, cottage avec 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, jardin. **Dorothy Feig 487-9560, 488-2993.**

DORVAL: Unique, 2 étages, parfaite condition, piscine, deck, près lac, 4 chambres, 2½ salles de bain, cuisine équipée, salle familiale, garage. MLS. $49,000. **Jeanine Seidel 631-1097, 636-9610.**

BROSSARD: Magnifique bungalow, 4 paliers, 8 pces, 4 c.c., salle à dîner, salle familiale avec foyer, 3 powder rooms avec tuile d'Italie, garage, MLS. **André Boileau 463-3731, 679-2758.**

VIEUX LONGUEUIL: Superbe cottage, 8 pièces avec salle à manger, garage double, salon 19 x 17, foyer pierre des champs, 2 salles de bain, terrain paysagé, faut voir. **Claudette Tourigny 651-4900, 651-2499.**

LONGUEUIL: Prix réduit, pour vente rapide, bung. brique, très propre, haie de cèdre, arbres adultes, quartier très agréable. **Andrée Batty 463-3731, 671-4403.**

BELOEIL: Grande maison Viceray, 68 x 33. Finition intérieure, grand luxe. Foyer chauffant. 2 chambres bain. Cuisine française "Techna". Prix extraordinaire. **Thérèse Desmarais 467-6461, 467-9362.**

BELOEIL: Bord Richelieu. Idéal pour communauté ou 2 familles. Terrain 1 acre. 2 foyers. 13 appartements. Excellente condition. Près centre d'achat, autobus, écoles. **Thérèse Desmarais 467-6461, 467-9362.**

ST-HILAIRE: Split-level, 4 chambres, salon avec foyer, salle à manger séparée, salle familiale. Chauffage électrique. Grand terrain. $39,900. **Yolande LaHaye, 653-1576, 653-9756.**

ST-HILAIRE: Secteur de choix. Bungalow de luxe, 7 grandes pièces, garage double, 2 foyers, cuisine superbe, terrain 18,000 pc. boisé. Sous-sol fini. Excellente décoration. Idéal pour professionnels. **Madeleine Legendre 467-2646, 467-9362.**

ST-HILAIRE: Un amour de maison authentique, bord du Richelieu. Terrain plus de 17,000 p.c. Grand solarium 4 saisons. Foyer, 2 garages. Ravissante! **Thérèse Desmarais 467-6461, 467-9362.**

ST-BRUNO: Plain pied, 6 pièces plus salle familiale et bureau sous-sol. Face à un parc. Terrain boisé. $43,800. **Yolande LaHaye, 653-1576, 653-9756.**

ST-BRUNO: Bungalow style Ranch californien, 3 chambres, salle à dîner, foyer salon, garage niveau, construction 1958, boisé. $41,900. **Thérèse Bienvenu, 653-1576, 653-7344.**

ST-BRUNO: Bungalow style Laurentien, 26 x 42, foyer Jotul Norvégien, installé, base marbre, 3 chambres. $38,500. Secteur établi. **Thérèse Bienvenu, 653-1576, 653-7344.**

ST-MARC: Amateurs de bâteaux! Bungalow face au Richelieu. Taxes basses. Près transcanadienne. **Madeleine Legendre 467-2646, 467-9362.**

18-2-78

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

"ELEGANT AGE": Beauté classique du début du siècle. Salon avec foyer, salle à dîner et grande cuisine moderne, 6 chambres, 1½ salle de bain, grand terrain à Sutton Village. Belle vue. $48,000 **Winifred Chaplin-FRI, payage sans frais 1-800-363-1235, soir 538-2206.**

LONGUEUIL: Maison de grand luxe avec piscine intérieure. Cette maison unique est située dans le secteur le plus recherché près du métro et elle comprend 11 pièces sur trois paliers, deux salles de récréation, patio couvert, grande pièce de piscine, garage double, magnifique terrain. Prix réduit. **Information: Richard Hinch 672-4170 ou 672-0321.**

"MOUNTAIN MAGIC": Joyeux panorama de la terrasse, 4 chambres, 2 salles de bains, salle familiale, 9 acres. Déménagement sous conditions. $73,500 **M.L.S. Madeleine Darrah, appeler sans frais 1-800-363-1235, soir 538-2805.**

SUTTON: Superbe résidence à flanc de montagne pour acheteur distingué. Grand terrain, bonne vue. **Winifred Chaplin-FRI, appeler sans frais 1-800-363-1235, soir 538-2206.**

"VIEW THE VALLEY": La moitié de la route dans la montagne, avec un petit domaine, charmant pour une famille, 3 chambres, foyer en pierre, tranquille. $49,800. M.L.S. Réduction, vente rapide. **Madeleine Darrah, appeler gratuitement 1-800-363-1235, soir 538-2805.**

NOUS AVONS DE TOUT !: Ville tranquille, voisinage amical, ski, natation, vue sereine. 60 milles de Montréal. **Pour visiter appeler Mary Health, sans frais à 1-800-363-1233, soir 243-5823.**

BROSSARD: Secteur "T". Près de tous les services, parc et piscine. Split level avec grand terrain et beaux arbres. 4 chambres. Salle familiale. Très, très propre. Faut voir ! Occupation immédiate. Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**

CANDIAC: Magnifique cottage, salle familiale avec foyer, 4 chambres. Un bureau, maison impeccable, agréable à visiter. Secteur de choix. Taxes basses. **MLS. Hélène Larouche 659-2961 ou 659-5028.**

ST-LAMBERT: Grand terrain donnant sur le golf. Cottage custom-built. Chambre des maîtres avec suite, foyer et salle de bain complète, plus 4 autres chambres. Foyer. Garage double. Piscine intérieure. Ouvert aux offres ! Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**

18-2-78

CHOMEDEY LAVAL: bungalow 5 chambres avec garage, terrain 6,000 p.c. quartier tranquille près de centre d'achats, école, église, et facilités de transport 24 ans hypothèque $181. par mois, courtiers acceptés 688-7479 21-2-78

BUNGALOW, 5 ans, 4 chambres, sous-sol aménagé, terrassement 208X115 pi., chauffage électrique, garage, route 8 St-Benoît, particulier, 258-2907 (soir) 20-2-78

MONT-ROYAL

NOUVELLE EXCLUSIVITÉ: Construit en 1966, ce cottage détaché de 9 pièces est situé près du centre de la Ville. Le hall d'entrée est spacieux ainsi que le salon et salle à manger. La cuisine est des plus fonctionnelles avec salle familiale attenante avec foyer. Offrant 5 chambres à coucher sur le même étage, (chambre des maîtres mesure 18'). Prix demandé $117,500. Pour un rendez-vous, téléphonez à **Mme Madeleine Touchette 738-7285 ou 731-6817.**

AVEC VUE SUR UN PARC: Nouveau M.L.S. à $71,500. Cette charmante maison de 3 chambres à coucher est décorée avec un goût impeccable. Salon avec cheminée et fenêtres à baie, salle à manger avec fenêtre panoramique, cuisine des plus modernes, 2 salles de bain, sous-sol lambrissé d'acajou, parquets en chêne, fenêtres en aluminium. Jardin magnifique. Veuillez appeler **Mme Paule D. Charest 737-6431 ou 731-6817.**

ADJACENT À VILLE MONT-ROYAL

MOYENS DE TRANSPORTS VERS TOUS LES COINS DE LA VILLE: Ce bungalow en brique et pierre est un "Spécial Familial". 3 ou 4 chambres à coucher, foyer, bar attrayant, salle de couture, solarium. Cette maison offre beaucoup de rangement. Prix demandé seulement $56,500. N'hésitez pas à me téléphoner pour de plus amples détails. **Mme Doreen Spillane 739-8739 ou 731-6817.**

FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE.
Courtiers Licenciés
731-6817 18-2-78

OUTREMONT, immeuble en copropriété, 5½, dans zone de rénovation. Renseignements entre 9h et 11h a.m. 276-4843.

OUTREMONT, triplex, 7 pièces, chauffage individuel, renseignements entre 9h et 11h a.m. 276-4843. 20-2-78

NOUVEAU ROSEMONT: Triplex-détaché, construction-première qualité, paysagé, finition, frêne, chauffage eau chaude, garage. PAS D'AGENT 581-2505. 20-2-78

BROSSARD, secteur est, à vendre par le propriétaire, luxueux cottage, tout brique de deux ans et demi à 3/4 milles du Pont Champlain, grand terrain boisé, 8 pièces 1/2, foyer mural, garage, entrée pavée, $68,000. Tél. après 6 hres p.m. 671-7568. 29-2-78

BUNGALOW neuf style unique, terrain gazonné, secteur établi. 653-8388. 18-2-78

N.D.G. grand cottage détaché de style original, sur terrain de près de 10,000 pieds carrés, 17 pièces, 6 salles de bains, 8 chambres à coucher dont 2 au sous-sol, très grand salon, très grand hall et immense salle à manger, cuisine, vivoir bibliothèque et un salon particulier, vitres plombées, vitraux immense grenier non-fini, plus garage, appareils électriques inclus, pas d'agent, prix: $110,000. Tél.: 484-4050. 24-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

AU BORD DU RICHELIEU

20 minutes de Montréal, propriété luxueuse de 10 pièces, 4 chambres, 2 foyers, décoration par architecte, piscine creusée. Près d'un arpent de terrain. **Lyse Lareau 658-0688.**

Trust Royal,
Courtier
18-2-78

STE-CHRISTINE: Très beau bung., foyer central, 9 pièces sur 40 arp. dont 20 boisés. Prix rais. MLS. **Y. Bisaillon 467-8115.**

Fiducie du Québec,
Courtier
18-2-78

BEACONSFIELD SUD: 44 Wild Tree, 4 c.c., 3 salles de bain, 2 salles familiales, foyer, à proximité écoles françaises et anglaises, train et club nautique, garage double, 10,252 p.c., occupation immédiate. Très belle valeur à $67,500. **875-5115 ou 487-7256.**

18-2-78

DOLLARD-DES-ORMEAUX: Westpark, cottage 4 c.c., 2 1/2 salles de bains avec bain romain, foyer dans le vivoir, garage pour 2 autos, professionnel, prix de sacrifice, $71,500. Tél.: 683-4967. 20-2-78

BOUCHERVILLE, secteur la Seigneurie, maison 2 étages, 7 pièces, repeint au complet, foyer, tapis, draperies, poêle, lave-vaisselle, porte-patio, patio, terrain privé, pas d'agent. Prix: $55,000. Soir ou fin de semaine 655-6586. 18-2-78

CHÂTEAUBRIAND et Rochelle, deux 4½ rénovés, chauffage électrique, haut rapporte $1,500. bas libre présentement, comptant $3,000. 474-3439. 20-2-78

STE-DOROTHÉE. Bungalow neuf, 5½ pièces, prix $34,827. Téléphone: 689-5956 ou 689-5972. Const. J.R. Gauvin. 28-2-78

ST-LAMBERT: Cottage, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, salon, salle de séjour avec foyer, salle à manger, cuisine dînette, proximité du métro et des écoles, possibilité de bureau pour exécutif ou professionnel. 672-9960 J.N.O.

Brossard, grands terrains boisés, luxueux split-level neufs, garage niveau rue, sous-sol canadien, foyer, bar, buanderie, chauffage électrique, près autobus, faut voir. A. April Construction: 465-5161. 15-3-78

ANJOU: Split-level, 9 pièces, 5 chambres, tapis mur à mur, grande cuisine, four et poêle encastrés, garage (porte électrique) $65,000. Particulier. Après 5 heures information 351-1658. 20-2-78

N.D.G. Cherchons partenaire pour acheter en co-propriété très beau duplex, boiseries en chêne, foyer, jour 283-5165, soir 484-2568. 20-2-78

CANDIAC, vente par propriétaire, parc Laurier, près golf, split-level (1970), sous-sol fini tapis mur à mur, piscine creusée et chauffée, extras. Prix réduit: 659-659-2215. 20-2-78

PIEDMONT, route 117, maison canadienne pierre et stuco, foyer en pierre, salon et cuisine finis en pin noueux, 3 chambres à coucher, sur terrain de 96,000 pi.ca. S.V.P. pas d'agent. 1-227-3970. 20-2-78

CENTRAL, coin de rue, idéal pour commerçant ou professionnel, bâtisse de 2e étages béton, plus sous-sol, 2400 p.c. par plancher, secteur achalendé. 728-4776. 18-2-78

VILLE ÎLE PERROT, cause transfert, petite maison impeccable, idéale pour jeune couple, ou retraités, 2 chambres, remise chauffée, arbres nature, environnement calme, près de tous les services, prix ferme: $23,000. 453-8631. 1-3-78

BROSSARD, secteur B, bungalow brique et aluminium, très propre, cuisine ensoleillée, 4 chambres, salle à dîner, salle familiale avec foyer électrique et bar, hypothèque fixe de 30 ans à 19½%. MLS. Diale Lahaie, 656-5300, 678-0342. Immeuble Brossard Inc. 20-2-78

SEMI-DÉTACHÉ, duplex, 2x5½, 1x3½, bachelor, Montréal-Nord; $72,000. 747-2331. 20-2-78

LONGUEUIL, grande maison surelevée de 11 pièces, 5 ou 6 chambres c.c., 1½ salle de bains, salle de séjour avec foyer, salle de jeu, bibliothèque prix réduit pour vente rapide. Tél.: 670-3655. 20-2-78

ST-LAMBERT: Parc Dulwich, aubaine cottage brique, 7 pièces, salon avec foyer, salle à dîner, 3 chambres à coucher, garage, prix réduit à $49,000. Jeannine Bédard 651-4900. TRUST ROYAL COURTIERS. 659-3291. 19-2-78

AHUNTSIC: duplex rue André Jobin 2x5½, bachelor, 3 entrées séparées, garage en façade, 2 autos, grand jardin, faut vendre, exclusif. ANDRÉE TRUDEAU COURTIER 733-1871.

SNOWDON: duplex rue Coolbrooke, 5½, 6½, construction béton, boiserie chêne, garage façade, jardin exclusif. ANDRÉE TRUDEAU COURTIER 733-1871. 18-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DOLLARD-DES-ORMEAUX

Grosse réduction, une aubaine, fantastique, pas d'agents. Cottage luxueux, 6 chambres, 4 salles de bain, escalier spirale, avec air climatisé central, salle familiale avec foyer sur même étage, et sous-sol fini. Tél.: **684-9903 ou 684-9894.**

20-2-78

CONDOMINIUM

CÔTE-DES-NEIGES: Appartement dans un condominium, somptueux dans tous les détails, 2 chambres à coucher, 2 salles de bain, salle à dîner séparée, salle à déjeuner-solarium, cuisine tout confort, 2,000 pi. ca. air climatisé, foyer, prix demandé $165,000. Tél.: **932-5276,** le soir et les fins de semaine seulement.

20-2-78

POINTE DU MOULIN: Superbe cottage contemporain, cèdre intérieur et extérieur. Tapis mur à mur. Patio. Terrain 85x100. Propriété de rêve. MLS. MANCE LAPIERRE, 354-2950. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 18-2-78

BOUCHERVILLE: Professionnels! Près du golf. Très luxueux cottage. Garage double. 2 salles de bains. 4 chambres. Salle familiale, foyer. Terrain 90X100. C'est à voir. Jacqueline Gervais 651-5710, 655-9532. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 18-2-78

VERCHÈRES. Domaine sur bord du St-Laurent, pierre. 9 pièces. Terrain 42,800 p.c. Foyer. Permis pour personnes retraitées. Revenu $25,000. Gérard Fortin 651-5710, 674-0845. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 18-2-78

LONGUEUIL. Excellent emplacement, impeccable, 3 bâtisses détachées. Chacune 30 logements. Tous loués. Baux 1 an. Vente en bloc ou séparée. Pierre Kadijevic 284-9370 ou 651-1904. DES ROSIERS, LE MAÎTRE COURTIER. 18-2-78

STE-JULIE, très beau bungalow 1976, 6 pièces, occupation immédiate, prix pour vendre. 6P41,500.00. M.L.S. Marie-Claude Morin 655-65 3060, 655-7986. PROBITEC, COURTIER. 18-2-78

BOUCHERVILLE, luxueux montagnard, 7 pièces, garage double, chauffage, 3 zones, décorations & paysagement professionnels. M.L.S. Lucette Philibert 655-3060, 655-8037. PROBITEC, COURTIER. 18-2-78

COCOA BEACH, Floride maison de 3 chambres à coucher, avec 2 salles de bains, grand salon avec salle séjour, garage double. Sur un profond canal avec quai à six coins de rue de l'océan, $75,000. #(305) 783-5880. 24-2-78

STE-JULIE (Hautbois) Bungalow 26x60 terrain 105X110 foyer sur premier plancher dans salle de séjour, sous-sol partiellement fini / appt au premier plancher lave-vaisselle encastré, plusieurs options grand patio extérieur donnant sur piscine creusée 28x55 terrain entouré d'une haie de cèdes, plusieurs arbres, meublé si désiré aucune offre raisonnable refusé. Pas d'agent. Téléphoner à: 649-2691. 28-2-78

CANDIAC: "Parc Laurier". Cottage exceptionnel 1977 de 12 pièces, 3 foyers, décoration professionnelle, piscine intérieure, sauna, etc. Garage double. Terrain: 12,585 p.c. Prix très raisonnable. M.L.S. Huguette Cloutier. 656-5300, 676-9903. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 18-2-78

BOUCHERVILLE, Cottage semi-détaché, 3 chambres, grand terrain, beau secteur. Maison très propre. Exclusif. Marie-Claude Morin 655-3060. 655-7986. PROBITEC, COURTIER. 18-2-78

BROSSARD: Bungalow 7 pièces, secteur "V", sous-sol terminé, garage. Très propre. Occupation immédiate. M.L.S.Yvan Goulet, 656-5300, 676-1157. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 18-2-78

BROSSARD: Secteur "M". Split-level "custom built" de 13 pièces, 5 ch. à coucher, salle à dîner, salle familiale, foyer. Intérêt: 6¼%. Exclusif. Huguette Cloutier, 656-5300, 676-9903. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 18-2-78

ST-HUBERT: Propriété 6 logements brique. Chauffage élect. locataires. Bien située, près des Centres Commerciaux. M.L.S. Yvan Goulet, 656-5300, 676-1157. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 18-2-78

ST-LÉONARD, duplex, 2X5½, sous-sol 3½, garage, avec extras. Tél.: 325-4057. 20-2-78

BUNGALOW, 5½, sous-sol fini, grand terrain paysagé, clôturé. Brossard, $34,500. 676-3074. 18-2-78

ST-HIPPOLYTE: Cottage en cèdre, 7 pièces, terrain 200x115, piscine creusée, foyer, idéal pour retraité. MLS, GILLES CÔTÉ, 354-2950. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 18-2-78

LORRAINE, bungalow brique, 5½, impeccable, bien situé, garage. Près parc, piscine et tennis. SIMONE GOSSELIN 621-0710/621-2624. Fiduciaires courtiers. 18-2-78

ST-LAMBERT, superbe cottage, offrant grand salon, salle à manger, cuisine ultra-moderne, salle familiale avec foyer, porte patio, 4 chambres à coucher, double garage, secteur tranquille à 10 minutes du centre-ville. Jeannine Bédard 651-4900. TRUST ROYAL COURTIERS 659-3291. 20-2-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LAURENTIDES

GLEN WEXFORD/STE-MARGUERITE: "Bungalow" de luxe habitable à l'année. L'été s'en vient à grand pas... Imaginez votre chambre des maîtres ouvrant sur votre piscine chauffée ! ! ! Approximativement 4 âcres de terrain privé avec vue magnifique sur le terrain de golf Alpine. 5 chambres à coucher avec 3 salles de bain. Chambre pour domestique avec salle de bain attenantes à la cuisine. Foyer dans le salon ainsi que dans la luxueuse salle de jeu. Et, pour les jours d'hiver, le ski de fond à votre porte ! Le tout offert meublé à l'acheteur exigeant prêt à investir plus de $100,000.

LE CHANTECLER/STE-ADÈLE: $79,500. Vue magnifique sur les montagnes. Cette maison est spacieuse et construite il y a 16 ans. Vaste foyer en pierres dans le salon lambrissé avec qualité, foyer dans la chambre des maîtres, den au rez-de-chaussée, salle à manger ouvrant sur terrasse. Cuisine toute équipée avec BBQ encastré. Deux des trois chambres à coucher ont une salle de bain privée, 2 powder rooms. Garage chauffé. Ne pas manquer de voir cette propriété d'une valeur excellente.

Pour un appointement afin de visiter ces deux résidences exceptionnelles, veuillez téléphoner à **Mme D.H. Lewis, 430-4011 ou 1-229-4873 ou 731-6817.**

FRANK A. NORMAN & CIE. LTÉE.
Courtiers licensiés — 731-6817

18-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC ouest, cottage semi-détaché, sous-sol fini, garage, 3+1 chambres à coucher, châssis aluminium, 1½ chambre de bains, $47,000. 482-4173 ou 331-7674. 20-2-78

MILTON près Université, 15 logements, 8x4½, 6x3½, 1x2½ tous loués, revenus $24,768. Rendement net. 27% d'agents. 731-4226. 20-2-78

OUTREMONT: cottage, avenue Champagneur, secteur tranquille, près parc et école, 7 pièces, plus sous-sol fini, magnifique boiserie, nouvellement redécoré, jardin, exclusif. ANDRÉE TRUDEAU COURTIER. 733-1871. 18-2-78

LÉTOURNEAU-ADAMS 3-7 pièces, bas vacant. MLS Gilles Asselin 871-8851. Immeubles Claremont, un courtier fiable. 18-2-78

PIERREFONDS: cottage de style canadien avec lucarne, terrain boisé, 3 chambres à coucher, garage, façade de pierre, chambre des maîtres 26 pieds, $49,500. réduit à $45,000. Tél.: 626-9510 ou 620-0640. 20-2-78

LONGUEUIL, le vieux, bungalow sous les arbres, rue tranquille, grand terrain, 2 chambres à coucher, cuisine, salle à dîner, salon, grande pièce au sous-sol, pas d'agents, tél.: 651-3162. 20-2-78

BELOEIL, bungalow en brique 9 pièces, garage, foyer, patio recouvert haie de cèdre, près école et service. $44,200. Tél.: 467-9845. 20-2-78

MAISON style chaumière, à Repentigny cause déménagement, maison de 4 ans, 8 appartements, foyer, bien située, près des parcs. Tél.: 581-5655. 20-2-78

EGLISE: (rénovée) près parc Lafontaine, 2 grandes salles, Gilles Asselin; 871-8851. Immeubles Claremont, un courtier fiable. 18-2-78

AHUNTSIC: Excellent bungalow brique semi-détaché, fenêtres aluminium, garage séparé, sous-sol fini bois naturel, tapis mur à mur. Occupation 15 mars 1978. L.A. Rousseau 388-1544 ou 281-1573. Trust National, courtier. 18-2-78

STE-JULIE: voisin domaine Hautbois, boisé, foyer, lave-vaisselle, $35,500. Particulier 649-0374. 18-2-78

FACE rivière boul. Gouin ouest, cottage toutes commoditées, piscine creusée, terrain 9500' carrés, demande $80,000 faut vendre. 7 offres. Téléphonez: 332-4248. 27-2-78

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE

Centre industriel, entrepôt ou manufacture. Tél.: 467-7653. 27-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHOMEDEY OUEST: faites vite... C'est une aubaine... Cottage détaché, tout brique 27' x 35' Const. 1976. 4 chambres, 3 salles de bains, salle à dîner, combinée avec le salon, cuisine et dînette, sous-sol avec salle familiale 25' x 12' garage, intérieur fantastique!!! Prix demandé seulement $48,000. Denyse Dubois 625-6977 Immeubles Supérieurs. 20-2-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison Québécoise bi-centenaire intérieur pierre des champs, 36x36, 2 foyers, terrain 1½ arpent, 35 milles de Montréal, ruisseau, grand jardin, vente privée, $50,000. Téléphoner à: 839-2376. 11-3-78

LAURENTIDES, maison impeccable, 4 chambres à coucher, salon, foyer, cuisine moderne, salle à dîner, terrain 3 arpents, 20 minutes de Mirabel. $48,000. 1-226-2714. 20-2-78

Mini ferme sur la montagne avec environ 9 arpents, 3 chambres à coucher, foyer. Vue sur lac et la montagne. Prêt à aménager. ROYAL TRUST BROKERS 819-563-9834, JUDY BUDNING 819-562-1333. 18-2-78

AYER'S CLIFF: Paradis confortable pour deux. Près d'un lac et du centre de ski Mont Orford. Possédez votre propre propriété, pour aussi peu que $200. par mois, prix demandé $18,000. ROYAL TRUST COURTIER 819-563-9834, JUDY BUDNING 819-562-1333.

CANTONS DE L'EST: Retraite de campagne avec ruisseau plus un arpent, valeur marquant. Maison rustique d'un an près du lac. Prix demandé $42,000. ROYAL TRUST COURTIER 819-563-9834, JUDY BUDNING 819-562-1333. 18-2-78

STE-ADÈLE EN HAUT: maison canadienne 30 x 55 construite en 1971 chauffage électrique, salon, salle à manger, foyer, cuisine, dînette, 5 cc, boudoir, salle de jeux, sous-sol, 2 chambres de bains, powder room, four encastré, poêle, réfrigérateur, laveuse à vaisselle, laveuse-sécheuse, tapis mur à mur, terrain 21,380 pieds, 3 pièces attenant louées, accepterais échange maison à revenu, libre le 1er mai, pas d'agent. Prix: $117,500.00. Tél.: 273-8391. 18-2-78

DOMAINE boisé Val-David 225,000 pieds carrés 1 mille mt-plante maison style tyrol vue panoramique, 3 chambres à coucher, 2 foyers, vivoir, buanderie, garage, alarme feu vol, petit lac privé. Soir: 276-8604 pas d'agent. 30-2-78

ESTRIE centenaire, pièces sur pièces, 4 chambres à coucher, poutres apparentes, 4 arpents, arbres matures. Garage double, près rivière. Prix à discuter. 514-548-2584. 20-2-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

OUTREMONT: 12 logements plus 2 commerces, bâtisse 15 ans, rev. $44,000. **T. LaBossière 276-2176, A. Lussier 484-0547, 735-6381.**

AHUNTSIC: Propriété et commerce, maison de repos pour gens âgés, rev. $53,000. Belle situation. **T. LaBossière 735-6381, 276-2176.**

Fiducie du Québec
Courtier
18-2-78

LONGUEUIL, 6 logements, détachés, en brique, 2x3½, 4x4½ revenus annuels, hypothèque: 10¾%, 655-4532. 21-2-78

STE-JULIE bungalow 3 chambres sous-sol semi-fini terrain fini clôturé bien situé face à un parc dans centre résidentiel près domaine des Haut bois centre commercial et école aubaine pas d'agent 649-3297, prix $33,200. 13-3-78

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
147 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR

Ali-Spinks: un combat non concluant

Gilles Houde



Je suis incapable de m'enlever un certain doute, à la suite du combat entre le dieu Ali et le médaillé d'or Leon Spinks. Celui-ci méritait définitivement la victoire et je ne veux en rien lui enlever le mérite de sa performance; du début à la fin du combat, Spinks n'a cessé d'attaquer et c'est véritablement lui qui avait l'air du grand champion, courageux certes, mais surtout beaucoup plus fort que ne le croyaient Ali lui-même et ceux qui avaient organisé cette bataille. Dans les milieux de la boxe professionnelle, à peu près personne ne concédait des chances au héros de Montréal en 1976.

Pour Leon Spinks, un combat contre Ali représentait, même dans la défaite, une chance inouïe d'amasser une bonne somme d'argent, lui permettant de sortir une fois pour toutes d'une certaine pauvreté, pour ne pas dire d'une misère certaine. L'organisation "noire" de la boxe professionnelle est très forte et lorsqu'elle décide d'aider quelqu'un, elle le peut. D'autant plus que personne ne peut nier la générosité, parfois même exagérée, de Mohamed Ali et de sa complicité pour venir en aide à ses semblables. Mohamed Ali a même déjà choisi certains de ses adversaires parmi des Blancs qu'il aimait, dans le but de leur permettre au moins une fois dans leur vie de combattre pour une bourse importante. Rappelez-vous la bataille en 1966 contre l'Anglais Henry Cooper, sans le sous, qui, grâce à Ali, a pu se retirer et vivre convenablement jusqu'à ce jour. Plus d'argent en un seul combat que dans toute une carrière, c'est le rêve de tous les boxeurs. Un seul, cependant, pouvait contribuer directement à faire réaliser ce rêve a Spinks. C'était Mohamed Ali.

Mais voilà où je n'arrive pas à dissiper mes doutes: j'ai de la difficulté à admettre l'erreur de jugement d'Ali qui, pendant la moitié du combat, s'est contenté de recevoir des coups dans l'espoir de voir son adversaire "tomber par lui-même de fatigue." On dit qu'Ali a 36 ans et qu'il n'est plus ce qu'il était; c'est vrai. Mais avez-vous déjà vu un athlète "vieillissant" plus fort à la fin d'une compétition qu'au début? C'est ici que je ne marche plus.

Pourquoi Ali a-t-il attendu le 11e rounds pour commencer à attaquer, alors qu'il était déjà très fatigué? Si Ali pouvait boxer convenablement durant les derniers assauts, je suis certain qu'il aurait pu en faire autant et davantage dès les premiers rounds.

Ali a-t-il vraiment sous-estimé la force de Spinks, ou a-t-il surestimé son adresse et sa grande expérience? Pourtant, entre les rounds, son entraîneur, Angelo Dundee, et ses soigneurs ne cessaient de lui répéter qu'il se devait d'attaquer et de prendre le combat en mains. Le désir de vaincre de Spinks compensait amplement son manque d'habileté et tous les spectateurs le réalisaient d'un round à l'autre. À plus forte raison les experts du clan Ali. Alors que conclure, sinon qu'Ali a volontairement joué avec le feu pour finir par se brûler gravement?

Compte tenu du déroulement de ce combat, je suis satisfait, bien sûr, du verdict des juges, mais fort insatisfait de la défaite d'Ali. S'il avait vraiment combattu et s'il avait perdu après avoir donné un maximum d'efforts du début à la fin, je conclurais qu'il est bel et bien plus faible que Spinks et que vraiment son temps est fait. Je crois que le doute subsistera longtemps dans l'esprit de milliers d'amateurs de boxe et que seul un combat revanche nous permettra de tirer une véritable conclusion.

Je paierais cher pour revoir une bataille entre Spinks et Ali et j'ai hâte également de voir un combat entre Spinks et un autre poids lourd de grande réputation comme Norton, Frazier ou Foreman. C'est là qu'on verra réellement le niveau de Leon Spinks, le nouveau millionnaire de la boxe.

Cela dit, le Forum de Montréal présentera mardi soir prochain une carte intéressante pour les amateurs de nouveaux boxeurs. En effet, Gerry Grundman et Claude Mouton, dans le but d'offrir une meilleure compétition à nos boxeurs locaux, ont décidé récemment de s'adjoindre Roger Larivée comme conseiller, afin de dénicher à travers le monde des jeunes boxeurs désireux de se battre et qui ne sont pas des "blasés" de ce sport.

"Nous faisons tout, disait Claude Mouton, hier, pour éliminer de nos cartes des "plongeurs" sans avenir et sans talent. La boxe est un milieu difficile, les requins sont nombreux et dans beaucoup de cas, on ne peut même plus se fier à la véracité des feuilles de route et des classements que l'on nous soumet. Quand je rencontre un gérant intègre et que je sais qu'il dirige des boxeurs qui veulent, je m'en fais un ami et je peux compter sur sa collaboration pour faire venir des étrangers. Malgré tout ça, Roger Larivée ira souvent sur place, pour constater de visu la compétence et le sérieux de l'entraînement des boxeurs que nous voulons.

"Mardi soir, Jean-Claude Leclair affrontera un jeune Porto-Ricain du nom de Ali Perez, qui a une fiche de 12-4-2. Il nous a été recommandé par Lou Duva, que nous avions connu avec l'équipe américaine de boxe aux Jeux olympiques de 1976. Duva organise des tournées internationales de boxe amateur et sa réputation est excellente".

Dans les autres combats mardi soir, on verra Bonifacio Avila contre Rockey Paterson, Cleveland Denny opposé à Clyde Beattie, Gaétan Hart contre Rockey Orango, de Porto-Rico et finalement Jean Lapointe face à José Ortiz.

"Si tout se déroule bien, ajoute Mouton, le Maurice Richard de l'Italie, le champion Bruno Arcari, viendra combattre Fernand Marcotte, le 28 mars au Forum. De plus, la merveille de Toronto, le jeune Nick Furlano, convaincu d'avoir été injustement jugé récemment contre Jean Lapointe, boxera à nouveau contre ce dernier".

"Ma carrière n'est pas finie"

Ali entend reconquérir le titre

LAS VEGAS (AFP) — "Ma carrière n'est pas terminée. Je ferai un troisième retour pour reconquérir le titre mondial". C'est en ces termes que Mohamed Ali, ex-champion du monde des poids lourds, s'est séparé, provisoirement, a-t-il souligné, de la presse, hier à l'hôtel Hilton de Las Vegas, quinze heures après avoir perdu sa couronne mondiale face à un jeune challenger, Leon Spinks.

Ali doit effectuer dans les jours à venir un voyage au Bangla-Desh, puis se rendre au Gabon et en Swaziland, pour des apparitions publiques plus liées à son rôle de ministre des Musulmans noirs qu'à son métier de boxeur. Mais il veut rejoindre vite son camp d'entraînement de Deer Lake et se remettre au travail. "Pas de distractions, pas de discours, rien, je retourne dans mes forêts de Pennsylvanie et, dans trois mois, je reviendrai. Pendant ce temps, que Spinks profite de sa gloire, de son titre".

Le nouveau champion du monde, que les promoteurs du monde entier assaillent maintenant de propositions, veut prendre des vacances. "Un jour, pas plus", a coupé sèchement son entraîneur Sam Solomon, un vétéran des gymnases de Philadelphie, auquel Spinks doit l'extraordinaire condition physique qui lui a permis de battre Ali au finish.

"Leon doit retourner à l'école", a surenchéri George Benton, cet ancien maître-boxeur qui fut un des meilleurs poids moyens de sa génération et a appris au champion olympique toutes les ficelles de la boxe professionnelle.

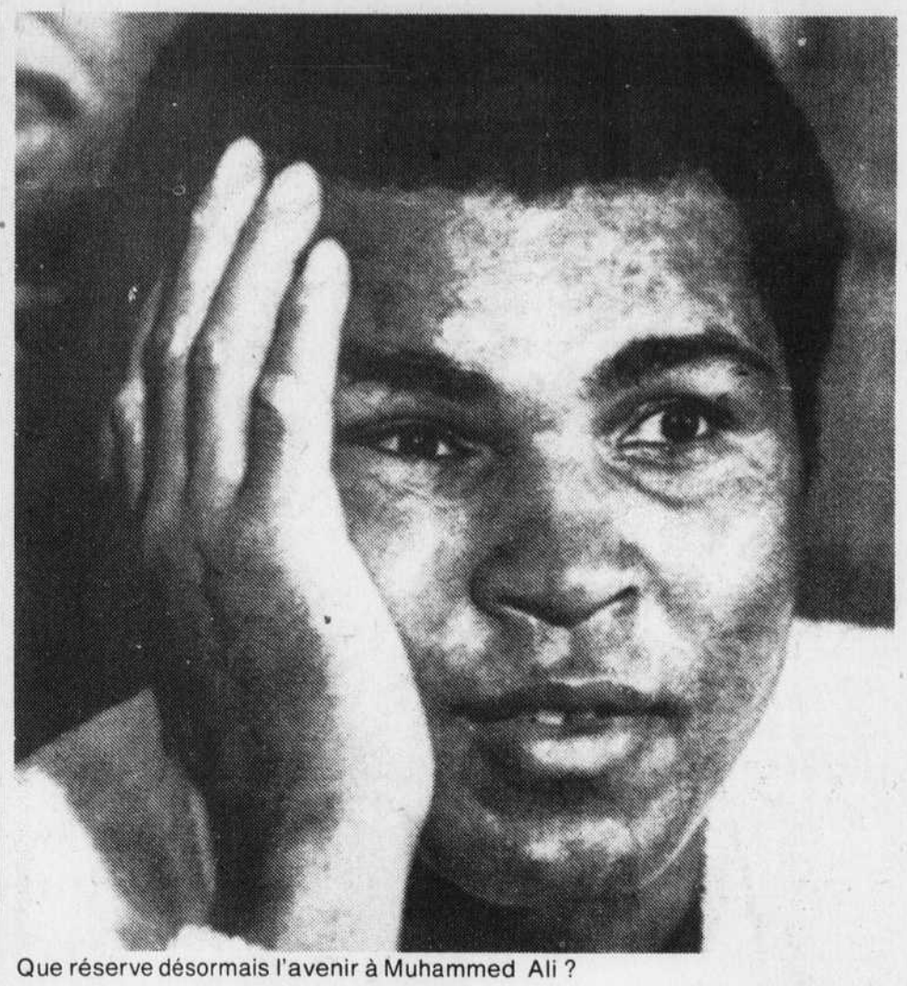
La forme physique a certes été l'un des facteurs essentiels du championnat du monde de Las Vegas, dont les trois dernières minutes entreront dans l'histoire de la boxe. Ali l'a reconnu après sa défaite. "J'étais mauvais. J'ai sous-estimé Spinks. Je n'ai pas d'excuses", a-t-il avoué.

Et dans son entourage, maintenant qu'il est trop tard, tout le monde le reconnaît. "Ali a été dupe, chacun lui disait que le gosse (Spinks) ne serait qu'une formalité", a déclaré son conseiller Gene Kilroy.

Michael Dokes, qui fut le partenaire d'entraînement d'Ali à Miami, s'était précipité dans les vestiaires d'Ali après le match pour le lui crier à la face. "Je t'avais prévenu. Tous ces menteurs, ces courtisans vivant à tes crochets qui t'entourent t'avaient affirmé que tu étais en grande forme. Tu allais alors t'amuser à Miami et à Disneyland au lieu de t'entraîner, de croiser les gants".

Il est certain qu'Ali vieillissant, de plus en plus allergique au sparring, a payé pour ce manque de rounds de gants. Il n'en avait fait que quelque 130 contre plus de 250 pour Spinks.

"Ali s'est battu lui-même", a conclu Ken Norton, aspirant numéro un. "Il n'était pas en forme pour un match de quinze rounds. Je ne pensais pas qu'il serait au meilleur de sa condition pour ce combat, mais je croyais quand même qu'il aurait été capable de jouer dix rounds avec Spinks puis de le battre dans les cinq derniers".



Que réserve désormais l'avenir à Muhammed Ali ?

Le Canada ira à Prague s'il en a les moyens

TORONTO (d'après CP) — Le comité exécutif de Hockey-Canada a décidé hier d'envoyer une équipe au championnat du monde à Prague, en avril prochain, à condition de trouver les fonds nécessaires.

L'organisation a dans un même temps mandaté l'avocat torontois Alan Eagleson, directeur délégué de l'Association des joueurs de la Ligue nationale, à titre de négociateur principal du Canada sur la scène du hockey international.

Me Eagleson a expliqué à la suite de sa nomination que Hockey-Canada a bon espoir de réunir les joueurs et l'argent nécessaires à la participation canadienne au tournoi de Prague. Selon lui, cela ne posera aucun problème. Il a en outre rappelé que la délégation canadienne serait composée de joueurs de la LNH et de l'Association mondiale dont les équipes auraient été exclues des éliminatoires.

Selon Me Eagleson, il en coûterait de $300,000 à $400,000 pour envoyer une équipe de professionnels canadiens en Europe. L'avocat entend rencontrer dès que possible des représentants de la télévision canadienne et des commanditaires possibles, afin d'assurer une couverture de l'événement.

"Avant que le Canada décide d'envoyer une équipe au championnat de 1979 à Moscou, a-t-il ajouté, Hockey-Canada mettra au point un plan de compétition internationale d'une durée de trois ans où les joueurs professionnels seront impliqués".

Pour sa part, le président de Hockey-Canada, Douglas Fisher, estime que pareil plan pourrait s'imbriquer autour de la Coupe Canada, ce à quoi Eagleson ajoute espérer que cette compérition prenne bientôt l'envergure de la Coupe du monde de soccer.

Par ailleurs, Hockey-Canada a sabordé son comité international, répercussion de la démission de Eagleson de la présidence de ce comité. Il y a quelques semaines, l'avocat démissionnait avec fracas de ce poste, à la suite de critiques de l'Association canadienne de hockey amateur à son endroit.

Invitée à titre d'observateur à la réunion du comité de Hockey-Canada, Mme Iona Campagnolo, ministre fédéral des Sports et de la condition physique, a recommandé que le championnat du monde se déroule désormais à tous les deux ans au cours d'une trêve sur la scène nord-américaine, ce qui permettrait aux professionnels de participer intensément au tournoi. La recommendation a toutefois été rejetée.

La proposition du ministre suggère un tournoi à la ronde incluant les meilleures équipes européennes, le Canada et les États-Unis. Les deux meilleures équipes de qualifications disputeraient ensuite une finale deux-de-trois.

Mme Campagnolo recommandait également à Hockey-Canada de ne prendre aucune décision sur l'envoi de l'équipe canadienne à Prague, tant et aussi longtemps que les instances intéressées n'en seraient pas venues à une entente sur le calendrier des compétitions internationales de 1980 à 1988. Le comité a aussi rejeté cette proposition.

Elle a ensuite proposé que le Canada ne participe pas au championnat de Moscou l'an prochain, à moins d'une entente ratifiée par les instances du hockey international, entente au terme de laquelle le championnat mondial actuel deviendrait un tournoi européen dont les deux meilleures équipes participeraient l'année suivante au championnat mondial nouvelle-version.

Le plan suggéré par Mme Campagnolo signifierait, selon elle, des revenus de $50,000 à $100,000 pour la Fédération internationale de hockey. Pour leur part, les associations des joueurs de la LNH et de l'AMH percevraient quelque 70% des profits du tournoi et Hockey-Canada, organisateur de l'événement, prendrait le reste.

"Il est essentiel, ajoute le ministre, que nous prenions des mesures afin que les équipes qui ne participeraient pas au tournoi principal viennent affronter notre équipe nationale olympique. De cette façon, tous les intervenants sur la scène du hockey canadien en retireront des bienfaits".

L'assemblée du comité exécutif de Hockey-Canada avait aussi pour spectateurs MM. John Ziegler et Clarence Campbell, respectivement président et ex-président de la LNH. Leur présence découlait de la menace formulée par le ministre des Sports, pour qui Hockey-Canada est condamné à mort, si les ligues professionnelles aussi bien que les organisations mineures ne participent pas à son fonctionnement.

La LCF approuve la vente des Cats à Harold Ballard

TORONTO (d'après CP) — Les directeurs de la Ligue canadienne de football ont approuvé à l'unanimité, hier, l'achat des Tiger Cats de Hamilton par Harold Ballard, propriétaire des Maple Leafs de Toronto, de la Ligue nationale de hockey.

Le commissaire Jake Gaudaur a déclaré que la vente des Tiger-Cats à Ballard n'avait soulevé aucune objection des huit autres membres de la LCF, qui gardent comme il est coutume un droit de retard sur l'approbation finale de la transaction.

"Dans cette perspective, d'ajouter le commissaire, et ce depuis le premier jour où l'ex-propriétaire Mike DeGroote a annoncé qu'il avait vendu l'équipe, l'achat des Tiger Cats par M. Ballard n'a soulevé aucun problème particulier et toute la polémique qu'elle a suscitée était inutile".

Plusieurs opposants au projet de M. Ballard se sont fait entendre à ce sujet. Le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, dans l'est du pays, et Earle Hiebert, ex-président des Blue Bombers de Winnipeg, dans l'ouest, ont été de vigoureux adversaires de la transaction.

M. Munro, député de Hamilton-Est aux Communes, était opposé à la vente des Tiger-Cats à M. Ballard parce que, disait-il, il aurait voulu que l'équipe demeure la propriété de quelqu'un de Hamilton. M. Hiebert, pour sa part, soupçonne M. Ballard de vouloir mettre fin au système de péréquation de la LCF en vertu duquel les clubs riches aident les autres à faire leurs frais — Winnipeg est de la deuxième catégorie.

M. Gaudaur, partisan du projet Ballard depuis le début, a déclaré n'être pas intéressé à savoir l'importance qu'a pu prendre une lettre de recommandation qu'il a adressée aux magnats du football en faveur de M. Ballard.

Bill Hodgson, propriétaire des Argonauts de Toronto et président de la LCF, estime pour sa part que la recommandation du commissaire a été d'un grand secours au propriétaire des Leafs de Toronto. Il a ajouté que l'on a fait une brève mention de l'opposition de M. Munro au cours de la réunion des magnats, mais qu'on l'a vite oubliée.

D'autre part, le commissaire a révélé qu'il avait eu récemment un entretien avec M. Munro, lors d'un dîner à Edmonton, mais que celui-ci ne lui avait jamais fait part de son opinion sur la vente des Tiger Cats à M. Ballard.

Le commissaire ajoute que des correspondants à Hamilton l'ont informé qu'aucune offre d'achat autre que celle de M. Ballard n'avait été faite aux anciens propriétaires des Tiger Cats.

Rejoint à son bureau torontois, M. Ballard s'est montré surpris de l'unanimité exprimée par ses nouveaux pairs quant à la transaction.

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Montréal 6, St. Louis 2
Rangers NY 6, Vancouver 3
Boston 4, Toronto 2
Atlanta 5, Cleveland 5
Chicago 2, Colorado 2

Hier
Minnesota 4, Philadelphie 2
Detroit 5, Atlanta 3
Buffalo 5, Los Angeles 0
Islanders NY à Colorado

Ce soir
Montréal à Washington
Vancouver à Cleveland

Association Mondiale

Mercredi
Indianapolis 9, Québec 6
Houston 5, Cincinnati 2
Winnipeg 6, Edmonton 5

Hier
Winnipeg 2, N.-Angleterre 1
Birmingham à Houston

Ce soir
Indianapolis à Birmingham
Québec à Edmonton
Cincinnati à Houston
Winnipeg à N.-Angleterre

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Hull 6, Québec 4

Hier
Verdun 5, Hull 2
Québec 2, Cornwall 2

Ce soir
Shawinigan à Chicoutimi
Verdun à Montréal

Dimanche
Laval à Chicoutimi
Cornwall à Hull (Gatineau)
Sherbrooke à Montréal
Québec à Trois-Rivières
Shawinigan à Verdun

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	54	38	7	9	231	124	85
LOS ANGELES	55	22	22	11	170	158	55
PITTSBURGH	54	19	23	12	180	211	50
DETROIT	54	21	25	8	168	187	50
WASHINGTON	56	10	35	11	126	215	31

Section Charles Adams

BOSTON	54	35	12	7	215	132	77
BUFFALO	56	32	11	13	200	143	77
TORONTO	55	29	16	10	190	153	68
CLEVELAND	58	18	33	7	164	225	43

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	55	34	12	9	233	137	77
PHILADELPHIE	55	32	13	10	216	138	74
ATLANTA	58	22	22	14	180	190	58
RANGERS NY	57	19	28	10	186	199	48

Section Connie Smythe

CHICAGO	55	22	18	15	152	136	59
VANCOUVER	56	15	28	13	165	223	43
COLORADO	54	12	28	14	167	203	38
MINNESOTA	54	13	35	6	140	220	32
ST. LOUIS	54	11	36	7	121	210	29

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WINNIPEG	56	36	18	2	275	179	74
N.-ANGLETERRE	55	32	19	4	229	181	68
HOUSTON	53	28	22	3	196	190	59
EDMONTON	55	28	25	2	215	198	58
QUÉBEC	54	25	27	2	232	243	52
CINCINNATI	56	22	31	3	206	237	47
BIRMINGHAM	54	22	30	2	178	220	46
INDIANAPOLIS	53	17	32	4	169	224	36

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	58	38	16	6	325	204	78
MONTRÉAL	55	31	18	6	292	256	68
LAVAL	57	29	20	8	354	287	66
VERDUN	59	27	26	6	325	277	60
HULL	57	25	28	4	279	316	54

Section Dilio

TROIS-RIVIÈRES	59	41	14	4	332	203	86
SHERBROOKE	59	33	22	4	395	325	70
QUÉBEC	58	22	31	5	263	281	49
CHICOUTIMI	59	15	34	10	267	353	40
SHAWINIGAN	59	3	35	3	209	539	9

Les Mets cèdent le contrat de Millan à une équipe japonaise

NEW YORK (d'après AP) — Le vétéran joueur de deuxième but Felix Millan, qui avait perdu la saison dernière son poste de partant, a été cédé par les Mets de New York aux Whales de Taiyo, de la Ligue du Japon, pour un montant d'argent non dévoilé.

Millan, 34 ans, a frappé pour une moyenne de .248 en 91 matchs la saison dernière. Il s'est infligé une séparation de l'épaule droite et une fracture à une clavicule lors d'une bagarre avec Ed Ott, des Pirates, lors d'un match à Pittsburgh le 9 août. Il s'alignait avec les Mets depuis 1973, année où il avait été acquis des Braves d'Atlanta. Il avait exprimé son intérêt pour le Japon lors d'un voyage dans ce pays en 1974, ce dont le gérant-général des Mets, Joe McDonald, s'est souvenu il y a quelques semaines.

●

OTTAWA (PC) — Cinq nageuses canadiennes effectueront bientôt une tournée en Australie, pendant laquelle elles participeront aux championnats nationaux de ce pays. Il s'agit de Robin Corsiglia, 15 ans, de Pointe-Claire, Christine Hodson, 16 ans d'Ottawa, Nancy Garapick, 16 ans de Halifax, Cheryl Gibson, 18 ans d'Edmonton, et Wendy Quirk, 18 ans de Pointe-Claire. Aucun garçon n'effectuera la tournée, puisque tous ceux qui avaient été choisis par l'Association canadienne poursuivent actuellement leurs études aux États-Unis.

●

NEW PATZ, New York (AP) — L'ancien champion mondial des poids lourds, Floyd Patterson, a exprimé hier l'avis que Mohammed Ali devrait recontrer une nouvelle fois Leon Spinks et ensuite prendre sa retraite, quel que soit le résultat de ce combat.

Patterson, qui a conservé la couronne mondiale des poids lourds de 1956 à 1959 et de 1960 à 1962, a dit qu'à la place d'Ali, il affronterait de nouveau Spinks dans l'espoir de reprendre le titre mais que ce serait son dernier combat.

Il a ajouté qu'il avait été fort surpris de la victoire de Spinks car il pensait que le champion olympique s'effondrerait après 10 rondes, étant donné qu'il n'avait jamais disputé de combats de 15.

●

BOSTON (AP) — Les Red Sox de Boston, de la Ligue américaine de baseball, ont annoncé que leur ancien champion frappeur, Ted Williams, un des immortels du baseball, avait accepté de participer au camp d'entraînement du club comme instructeur des frappeurs. Ce sera la première fois en 10 ans que Williams se joindra aux jeunes frappeurs du club.

Il avait déjà participé au camp d'entraînement des Red Sox au début des années 1960, avant d'accepter le poste de gérant des Senators de Washington, devenus par la suite les Rangers du Texas.

●

AMSTERDAM (AFP) — Viktor Korchnoi a annoncé hier à Amsterdam qu'il ne jouera pas en France son match pour le championnat du monde des échecs contre le Soviétique Anatoli Karpov.

"La presse française a soutenu une véritable action contre moi au cours de mon match contre Boris Spasski. C'est la raison pour laquelle je refuserai de jouer à Paris sans tenir compte du prix offert", a déclaré Korchnoi dans un premier commentaire après que le présidient de la FIDE eût rendu publique les offres des différentes fédérations pour organiser ce match.

Korchnoi s'est félicité des offres financières et il a dit qu'il était très attiré par les offres les plus élevées, mais qu'il considère aussi les conditions climatiques. Match aux Phillipines?...

Barclay Plager succède à Boivin

ST. LOUIS (AP) — Les Blues de St. Louis, qui viennent de disputer 12 parties sans victoire dans la Ligue nationale de hockey, ont décidé de remplacer leur instructeur Léo Boivin par Barclay Plager, un vétéran du club.

La nouvelle a été annoncée par le président des Blues, Émile Francis, au cours d'une conférence de presse tenue à St. Louis quelques heures après la défaite de 6-2 encaissée devant le Canadien de Montréal et la démission de Léo Boivin.

Barclay Plager, qui est âgé de 36 ans, a porté l'uniforme des Blues pendant neuf ans avant de devenir instructeur de la filiale des Blues à Kansas City dans la Ligue centrale.

Plager devient le 11e instructeur du club de St. Louis en autant de saisons.

"J'ai accepté la démission de Boivin, ce qui n'a pas été facile, mais il fallait faire quelque chose dans les circonstances, a dit Francis.

"Boivin était un homme déterminé et honnête. Je lui ai demandé de demeurer dans l'organisation, ce qu'il a l'intention de faire."

Plager avait dirigé la filiale des Blues à Kansas City au titre dans la LCH la saison dernière, puis avait poursuivi son oeuvre à Salt Lake City cette saison.

"Je n'ai pas vu les Blues depuis le camp d'entraînement, a dit Plager. J'aimerais hériter du club en de meilleures circonstances, mais je suis prêt à relever le défi."

Les Blues affichent le pire bilan du circuit avec une fiche de 11-36-7 et seulement 125 buts marqués en 54 matches.

sommaires

Ligue Nationale

North Stars 4, Flyers 2

Première période
1—MINNESOTA: Sharpley (11) Brian Maxwell, Engele 13:42
Pénalité: Dornhoefer Phi 18:14

Deuxième période
2—MINESOTA: Brian Maxwell (1) Brad Maxwell, Young 17:21
Pénalités: Dean Phi 2:41, Roberts Min majeure 11:43, Saleski Phi mineure double 14:36

Troisième période
3—PHILADELPHIE: MacLeisch (23) Bridgman, Bladon 7:29
4—PHILADELPHIE: Jim Watson (4) Kindrachuk 15:12
5—MINNESOTA: Sharpley (12) Roberts, Zanussi 17:46
6—MINNESOTA: Young (10) 19:49
Pénalités: Younghans Min, 2:09, Engle Min 6:46, Engele Min, Lonsberry Phi majeures 15:03

Tirs aux buts
Minnesota 7 9 7—23
Philadelphie 12 14 17—43
Gardiens: LoPresti, Minnesota; Ste-Croix, Philadelphie
Assistance: 17,077

Red Wings 5, Flames 3

1ère période
1—DETROIT: McCourt (20) Woods 2:59
2—DETROIT: McCourt (21) Larson, Nedomansky 13:22
Pénalités: Fox Atl 12:49, Shand Atl, Polonich Det 13:39

2ème période
3—ATLANTA: Chouinard (17) Ribble 4:29
4—ATLANTA: Clément (18) Shand, Houston 10:27
5—DETROIT: McCourt (22) Woods 13:18
6—DETROIT: Bowness (8) Hextall, Hamel 14:48
Pénalités: St-Laurent Det 12:28, Hextall Det 15:36, Clément Atl mineure double, Hextall Det 18:03, Maloney Det 18:27

3ème période
7—ATLANTA: Gould (15) Houston, Zaharko 2:27
8—DETROIT: Nedomansky (7) 8:59
Pénalités: Maloney Det 6:33, Lalonde Atl 7:00, Hextall Det 10:38, Joly Det 15:08, MacMillan Atl 15:28, Fox Atl, Hextall Det majeures 16:53

Tirs au but
Atlanta 12 11 10—33
Detroit 12 8 18—38
Gardiens: Bélanger, Atlanta; Rutherford, Detroit
Assistance: 12,215

Sabres 5, Kings 0

1ère période
1—BUFFALO: Robert (17) Fogolin, Lorentz 6:24
2—BUFFALO: Lorentz (4) McAdam, Perreault 14:24
Pénalités — Murdoch LA 14:21, McAdam Buf 18:11

2ème période
3—BUFFALO: Gare (29) Luce, Kajt 0:40
Pénalités — Guevremont Buf 1:07, Perreault Buf 11:44

3ème période
4—BUFFALO: Perreault (37) McAdam, Schoenfeld 1:50
5—BUFFALO: Ramsay (19) 9:52
Pénalité — Hutchinson LA 19:53

Tirs aux buts
Los Angeles 12 11 6—29
Buffalo 9 9 11—29
Gardiens — Vachon, Los Angeles; Edwards, Buffalo
Assistance: 16,433

toronto

Chute générale

La sixième journée de baisse consécutive à New York a provoqué une chute générale des cours à la Bourse de Toronto, hier, à la fermeture d'un marché pourtant animé où près de 3 millions de titres ont été brassés.

L'indice composé descend de 6.29 à 1,002.57 et ses quatre grandes rubriques mordent la poussière. Les pétroles dégringolent de 10.88 à 1,305.89, les métaux de 10.76 à 798.29, les services financiers de 4.75 à 955.99 et les produits industriels de 3.95 à 826.26. Tous les autres compartiments subissent des revers, sauf celui des titres aurifères qui progresse de plus de 18 points.

Le nombre de titres en baisse l'emporte sur celui des hausses par 253 à 166 et 200 autre demeurent stables. Algoma Steel a été la valeur la plus traitée de la séance.

Parmi les titres industriels transigés, Gulf Oil recule de 1 1-8 à $26, Massey-Ferguson de 3-4 à 10 1-8, Dustbane Enterprises de 3-4 à 7 1-4, General Motors de 5-8 à 63 3-4 et Aquitaine de 1-2 à 15 1-2.

Algoma Steel monte de 1-2 à $16 1à2, Norcen Energy Resources de 1-8 à 15 1-4, Investors Group A de 1-4 à 9, Simpsons-Sears A de 1-8 à 6 7-8 et Budd Automotive de 1-2 à 9.

Preston Mines baisse de 5-8 à $14 3-4, United Keno Hill de 1-4 à 9 et Placer Development de 1-4 à 19 5-8. Kerr Addison Mines A avance de 1-2 à $11 3-4 et Quebec Sturgeon River de 16 cents à $1.54.

Total abandonne 1-2 à $10 7-8, American Eagle Petroleum 5 cents à $3.30 et Chieftain Development 3-8 à 18 3-4. Siebens Oil and Gas bondit de 2 1-8 à $31 7-8 et Great Canadian Oil Sands de 7-8 à $7.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	150	200	200	200	
Aby Gln w	z50	100	100	100	
Abitibi	3518	11¼	11	11	— 1/8
Abitbi 7½p	520	$47	47	47	— ¼
Abitbi 10	650	$54⅜	54¼	54⅜	— 1/8
Action Trd	2200	140	139	140	
Adanac M	500	40	40	40	
Agnico E	8400	$6⅛	5⅞	6⅛	+ 1/8
Agra Ind A	2525	$5¾	5⅝	5⅝	— 1/8
Albany	13500	63	61	62	
Alt Energy	6650	$16	15¾	16	+ ¼
Alta Gas A	8325	$15	14¾	15	+ 1/8
Alta G D p	z5	$156	156	156	
Alta G E p	300	$25½	25½	25½	
Alta G F	550	$28	28	28	+ 1/8
Alta G 9.76	1170	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Alta G 7.60	7855	$25½	25⅜	25½	
Alcan	18910	$25¼	24⅞	25	— ⅜
Algoma St	91304	$16⅜	16	16½	+ ½
ASfel p	700	$25¾	25½	25½	— ⅜
Algon pr	z40	435	435	435	
Allarco Dv	z50	$17½	17½	17½	
Alliance B	z35	340	340	340	
Alminex	650	$10⅞	10⅞	10⅞	
Almin 4½ p	z20	$38	38	38	
Am Bonza	26135	$39¾	37¾	38	+ ½
Am Eagle	40600	345	320	330	— 5
Am Leduc	75650	31	29	30	
Andres W	225	$12⅛	12	12	
Ang CT 4½	z50	$28	28	28	
Ang CT 315	100	$38	38	38	— ¾
Aquitaine	8228	$15¾	15½	15½	— ½
Arbor C	z475	74	74	74	
Args 260 p	500	$34	33¾	33¾	— ¼
Asamera	1900	$9⅞	9⅝	9⅝	— ⅜
Asbestos	1187	$38¼	38	38¼	— ⅛
Ashland C	950	$16⅜	16⅛	16⅛	— ⅜
Asoc Porc	3099	95	90	95	+10
Atco A	10950	$13⅜	12⅞	13	— ⅜
BC Sugar A	z50	$28¾	28¾	28¾	
BC Sugar P	z9	$13⅜	13⅜	13⅜	
BP Can	3102	$15	15	15	
Banister C	1600	$10⅞	10½	10½	— ¼
Bank BC	257	$27¼	27¾	27¾	+ ⅛
Bank Mtl	11841	$18¼	18	18	— ¼
Bank N S	25824	$19¾	19⅜	19¾	
Bankeno	14820	205	200	200	— 8
Bary Expl	1000	67	67	67	— 8
Baton B	700	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Bell Canad	13403	$53⅛	53	53	— ¼
Bell A pr	z13	$52⅝	52½	52⅝	
Bell C pr	400	$30	29¾	30	
Bell D pr	790	$53¾	53½	53½	— ⅜
Bell 2.28	2210	$29¼	29⅛	29⅛	— ¼
Bell 1.80	1200	$23	22¾	22⅞	+ ⅛
Bombdier	z9	$5½	5½	5½	
Border C	200	243	243	243	+ 3
Bovis Cor	z300	54	54	54	
Bow Valy	4150	$20⅞	20⅝	20⅞	+ ¼
Bralor Res	2168	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Bramalea	21400	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Brameda	1500	119	117	117	
Brascan A	10707	$15⅛	15	15	— ¼
Brscn 8½	900	$27	27	27	
Brenda M	100	$10	10	10	— ¼
Bridger	63078	$12½	12⅜	12½	+ ⅜
Brinco	1300	380	365	380	+ 5
Br Am Bnk	100	$28¾	28¾	28¾	+1⅞
BCFP	2650	$21	20½	20½	— ½
BCFP pr	z50	$39¼	39¼	39¼	
BC Pack B	z10	$32	32	32	
BC Phone	4175	$14¾	14½	14⅝	— ⅛
BCPh 4¾ p	z11	$51	51	51	
BCPh 4¾ p	100	$57	57	57	— 1
BCPh 1956	z30	$56	56	56	
BCPh 4.84	200	$15⅜	15⅜	15⅜	
BCPh 5.15	z50	$61	61	61	
BCPh 5¾ p	z25	$69	69	69	
BCPh 6.80	200	$22	22	22	+ ½
BCP 7.04 p	100	$22⅛	22⅛	22⅛	
BCP 10.16 p	1460	$28⅞	28½	28⅞	+ ⅜
BCP 2.32 p	305	$30⅞	30¾	30¾	— ⅛
Brunswk	1422	330	325	325	
Budd Auto	6495	$9	8⅝	9	+ ½
Budd A w	2015	225	215	225	+10
Burns Fds	1900	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
CAE A	100	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
CFCN	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Cad Frv	2100	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Cad Frv A	100	$19½	19½	19½	
Cal Pow A	3121	$35¾	35¼	35⅜	— ⅜
Cal P 10 p	50	$111¼	111¼	111¼	— ¼
Cal P 9.80	320	$109½	108½	109½	+ 1
Cal P 9.75	10	$108	108	108	+ 1
Cal P 2.36	225	$29¾	29¾	29¾	+ ⅜
Cal P 8¾	200	$108	107½	107⅜	— ⅜
Calvert	93000	46	41	44	+ 1
Cam Mine	1000	36½	36½	36½	
Camflo	12850	$16	15¾	16	+ ⅛
Camp RL	450	$39¾	39¾	39¾	+ ¼
Can Cem A	650	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
CCe Cp	1134	$15⅜	15¼	15¼	— ¼
CDC pr B	1860	$106¼	105⅞	106	
Can Malt A	660	$26⅜	26½	26½	— ⅜
C Nor West	12800	$10⅜	9⅞	10⅜	+ ⅜
Can Perm	800	$17¾	17⅜	17¾	
CS Pete	13600	485	460	470	—15
Can Trust A	975	$27	26¾	26—	½
C Trust 7¼	z50	$21	21	21	
C Tung	1450	$10⅛	9⅞	10	— ⅛
C Cablesy A	1565	$13⅛	13	13	
C Cablew	z4	50	50	50	
Cdn Cel	3900	$6	5¾	6	+ ¼
C Curtis	z100	57	57	57	
CG Invest	400	$18	18	18	
C Hidrogas	4200	380	370	370	— 5
C Homestd	3100	$8¼	8	8¼	
C Hydro	1800	$9⅜	9⅜	9⅜	
C Hydro pr	100	$14	14	14	+ ½
CI Bk Com	10485	$25½	25¼	25⅜	— ⅛
CIL	2700	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
Cl Powr A	6500	160	155	160	— 5
CLI Pete	4500	65	60	64	+ 4
C Marconi	700	$5	5	5	
C Merrill	120	$13	13	13	— ½
CNat R	400	420	420	420	— 5
C Ocdental	700	$17	17	17	
C Ocdntl p	1000	$28½	28½	28½	
CP Inve	6100	$18⅛	18	18⅛	
CP Ltd	19033	$17	16¾	16⅞	— ⅛
CPL A p	300	$9⅞	9⅞	9⅞	
C Reserve	2000	$6⅞	6⅝	6⅝	— ¼
Cdn Sup O	248	$52¾	52¾	52¾	— ⅜
Cdn Tire A	2614	$23½	23	23	— ⅜
C Utilties	7400	$15	14⅞	14⅞	+ ⅛
C Util 4¼ p	250	$48	48	48	—3¾
CU 10¼	135	$28⅞	28⅞	28⅞	— ⅛
C Util 9.24	650	$28¼	28⅛	28⅛	— ¼
C Util 7.30	1000	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
C Util w	3180	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Canbra	500	380	380	380	
Canray	4000	105	101	101	— 5
Canron	700	$23½	23⅜	23⅜	+ ⅜
Cara	1100	$10¾	10⅜	10½	— ¼
Carl OK	7827	330	320	320	—10
Carma A	1300	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Cassiar	2000	$9	9	9	
Celanese	1500	270	265	265	— 1
Celan 175 p	100	$17⅜	17⅜	17⅜	
Ctl Est A	200	$12½	12⅜	12½	+ ⅜
Cent Pat	3500	102	100	100	+ 3
Charter Ol	200	330	325	325	—35
Chib M	500	22	22	22	— 5
Chieftan D	3450	$19⅛	18¾	18¾	— ⅜
Chieftain p	300	$7⅞	7½	7½	— ½
Chrysler	1122	$14⅜	14⅛	14⅛	— ⅜
CHUM B	300	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
C S 10¾	600	$12	12	12	
Cty Sv 8.32	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
Coch Will	7900	70	68	70	+ 2
Coles Book	100	$14	14	14	— ¼
Cominco	2480	$27	26½	26⅝	
Comin co A	200	$26¾	26¼	26¾	— ⅛
Com Cap	1100	$5⅛	5⅛	5⅛	
CC Tr p	450	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
C Holiday I	2510	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
CHIns A p	275	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅜
Computel	100	$7	7	7	—1¾
Coniagas	1650	63	⌀63	63	+ 2
Con Bath A	730	$23¾	23½	23½	— ½
Con Bath p	150	$17¾	17¾	17¾	
C Bath 68 w	2900	465	445	450	— 5
Con Bldg	220	355	355	355	— 5
Con Fardy	1400	257	253	253	— 4
C Durham	14900	104	95	95	— 8
C Marben	6000	70	65	70	+ 5
C Morisn	200	133	133	133	+ 1
Cons Pipe	300	$5⅝	5⅜	5⅜	
Cons Prof	13608	29	27	29	+ 2
C Rambler	1000	115	115	115	+ 5
C Rexspar	4000	71	71	71	— 4
Con Distrb	2900	$6⅜	6	6⅛	— 1/8
Cons Gas	7140	$16⅜	16¼	16⅜	
Con Gas A	z35	$71¼	71¼	71¼	
Con Gas D	200	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Conwest	1500	405	400	400	—10
Cooper C	100	$5	5	5	
Corby vt	z7	$21¼	21¼	21¼	
Cornat Ind	6900	$5	5	5	— 1/8
Corp Food	100	$20	20	20	
Coseka R	4050	$7¼	7	7	— 1/8
Costain R	2800	$8¾	8½	8¾	+ ½
Craigmt	2275	320	315	320	+10
Crain R L	1150	$9½	9½	9½	
Crwn Life	141	$42⅞	42⅞	42⅞	+ ⅞
Crown 8¾	550	$21	21	21	
Crush Intl	4865	$10⅛	10	10⅛	+ 1/8
Cuvier M	2000	54	53	53	— 1
Cygnus A	100	$5⅝	5⅜	5⅜	—1⅛
Cyprus	2900	$7⅛	7	7	— ⅛
DRG Ltd A	100	360	360	360	
Daon Dev	1900	$7⅜	7¼	7⅜	
Daon A	800	$7¼	7¼	7¼	— 1/8
D Aragon	6000	23	22	23	+ 1
Dafline	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
D Eldona	9300	88	87	87	— 1
Denison	6575	$58	57½	58	+ ⅛
Dicknsn	11600	$6¼	6⅛	6¼	
Dist Tr A	1200	$6½	6½	6½	+ ⅛
Domant	2100	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Dome Mine	485	$77½	77½	77½	+ 1
Dome Pete	9360	$55	53⅜	54⅜	— ⅜
D Bridge	1650	$23¾	23⅜	23¾	+ ¼
D Explor	14100	25	23½	23½	— ½
Dofasco A	2750	$22¾	22⅜	22⅜	— ⅛
Dofasco p	z60	$65	62½	62½	
Dom Store	2100	$15⅜	15⅜	15⅜	
D Textie A	450	$8¾	8⅜	8¾	+ 1/8
Domilm A	100	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Domtar	7050	$14⅞	14⅞	14⅞	
Domtar pr	z53	$12	12	12	
Dr Mc C A	300	$14⅜	14	14	— ⅜
Dunde Pal	z23	37	37	37	
Du Pont	1300	$12¾	12⅜	12¾	— ⅛
Dustbane	1000	$7¼	7¼	7¼	— ¾
Dylex L A	700	$8⅛	8⅛	8⅛	
Dynamar	41780	148	140	140	—10
E-L Fin	630	$10½	10½	10½	
E-L Fin w	3400	150	145	150	+ 5
East Mal	1140	365	365	365	—10
Ego Mines	23300	222	212	217	— 2
Electro A	900	215	215	215	+ 5
Extndcar	100	$9½	9½	9½	+ 1/8
Extd wt	100	385	385	385	+25
Falcon C	2300	395	390	390	— 5
Fibrg Nik A	3051	$17⅜	17⅜	17⅜	
Fed Diver	500	190	190	190	—11
Fed Ind A	200	$6¼	6¼	6¼	— 1/8
Finning T	100	$20½	20½	20½	
F City Fin	300	$8½	8½	8½	— ½
Foodex S	410	$5¾	5¾	5¾	+ 1/8
Ford Cnda	420	$72	70	70	— 5
F Seasons	2200	$5¾	5⅜	5½	+ 1/8
F Sea A pr	600	$8⅛	8	8	
Francana	400	$7	6¾	6¾	— ¼
Fraser A	750	$25½	25½	25½	— ¼
G&H Steel	300	225	225	225	— 5
G M Res	2000	365	360	360	—10
Gaz Metr	200	$5	495	5	
G Distrb A	4100	$6	6	6	
G Distrb w	800	125	120	125	
GMC	980	$64¼	63¾	63¾	— ⅜
Genstar L	4875	$26¼	25¾	25¾	— ½
Gnstar 1.50	150	$26	26	26	
Gnstar L w	200	$9	9	9	— 1/8
Gesco Dis	1000	305	290	290	—15
Gibraltar	2500	380	365	380	+ 5
Glendale	z100	87	87	87	
Goldund M	7400	32	30	32	+ 2
Granduc	5000	61	55	55	— 8
Granisle	z10	$6	6	6	
Gt Oil Sds	2600	$7	6⅜	7	+ ⅛
G L Nickl	600	42	42	42	
GL Paper	z50	$23⅜	23⅜	23⅜	
Gt W Life	260	$71	71	71	
Gt West S	5000	201	190	190	—11
G West wt	z100	57	57	57	
G Goose A	400	$7½	7½	7½	+ 1/8
Greyhnd	z36	$17⅜	17⅜	17⅜	
Gulf Can	891	$26½	26	26	—1⅛
Gulfstrem	21277	60	58	59	+ 2
HCI Hld w	1600	140	130	140	+ 5
Hambro C	3350	$6	5⅞	6	+ 1/8
Hard Crp A	200	315	315	315	— 5
Harlequin	4450	$9¼	9⅛	9⅛	— 1/8
Hawker A	800	$5¾	5⅝	5¾	+ 1/8
Hawker pr	z45	$61½	61½	61½	
Hayes D A	220	$5⅞	5⅞	5⅞	— 1/8
Highmont	1200	95	95	95	+ 5
Home A	14400	$39⅞	39½	39½	— ½
Home B	850	$37½	37	37	— ¼
Horne Pit	800	$7½	7¼	7½	
Hud Bay A	3505	$15⅝	15½	15½	— ¼
H Bay Co	2510	$18	17⅞	17⅞	— 1/8
HB Oil Gas	5300	$42½	42¼	42½	+ ¼
Husky Oil	2870	$27½	27	27¼	— 1/8
Husky E w	700	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Hy's Ltd	400	235	230	230	+ 5
IAC	12380	$17¼	17⅛	17⅛	— 1/8
ITL Ind	890	385	385	385	
IU Intl	3365	$12⅝	12½	12⅝	
IWC Com	11700	200	200	200	
Imasco A	373	$30½	30½	30½	— 1/8
Imasco A p	z41	365	355	355	
Imp Gen	100	10	10	10	
Imp Oil A	33143	$18⅜	18⅜	18½	— ⅜
INCO A	39337	$16⅜	15⅞	15⅞	— ½
INCO B	490	$16	15⅞	16	+ 1/8
Indal	500	$10⅛	10	10	— 1/8
Indusmin	z20	$9⅞	9⅞	9⅞	
Inland Gas	630	$10⅜	10½	10½	— 1/8
Inter-City	1725	$7	6¾	7	+ 1/8
Inter C B w	1100	430	430	430	— 5
Int Div	1000	140	140	140	+ 2
IBM	151	$285	283	283	+ 1
Int Mogul	522	355	355	355	— 5
I Mogul A	200	$12⅛	12⅛	12⅛	— 1/8
Interpool	800	$21½	21¼	21½	
Int Pipe A	10139	$14⅛	14	14	— 1/8
Ipsco	2015	$17	16¾	16⅞	— 1/8
Inv Group	100	$8¾	8¼	8¾	+ 1/8
Inv Grp A	33600	$9	8¾	9	+ ¼
Inv Grp 5 p	1150	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Irwin T A	200	235	235	235	+ 5
Island Tel	117	$13¾	13¾	13¾	
ISO	1500	104	104	104	— 1
Ivaco A	200	$7¼	7¼	7¼	
Ivaco 8.85	z50	$49¼	49¼	49¼	
Jannock A	100	$12	12	12	— ¼
Jannock B	700	$12	11⅞	11⅞	— 1/8
Jannock 8	100	$14¼	14¼	14¼	
Jorex Ltd	15000	65	64	64	— 1
Joutel	4000	8	8	8	
Kaiser Re	125	$14	14	14	
Kam Kotia	8700	104	95	100	+ 1
Kaps Tran	5000	115	112	114	+ 1
Keen Ind	z400	76	76	76	
Kelsey H	450	$12¾	12¾	12¾	
Kerr A A	23436	$11⅞	11¼	11¾	+ ½
Koffler A	500	$7⅞	7⅞	7⅞	— 1/8
Labatt A	2305	$18⅞	18¾	18¾	— 1/8
Lacana	8200	370	360	360	—10
Lacanaw	4200	165	154	154	—11
Laidlaw A	9000	$9⅞	9⅞	9⅞	+ 1/8
Ldl 9¾	200	$11	10⅞	10⅞	— 1/8
LOn1 Cem	1290	345	340	340	
L Shore	611	315	315	315	
Lambd M	200	175	175	175	+30
Leigh Inst	2500	380	380	380	— 5
Levy A pr	1050	$5¼	5¼	5¼	+ 1/8
Liberian	100	$10½	10½	10½	— ¼
LL Lac	1772	215	205	205	—10
Livingsto	100	$22	22	22	
Lob Co A	750	335	330	330	— 5
Lob Co B	4000	330	330	330	—10
Lob Ltd Bp	z65	$18	18	18	
Lochiel	7300	200	195	199	— 6
Lytton M	500	24	24	24	— 1
MDS Helth	300	365	355	360	+10
MICC	2500	$8¼	7⅞	8¼	+ ⅜
MICC A	270	$26¾	26¾	26¾	— ¼
Maclarn A	100	$34⅜	34⅛	34⅜	— ⅛
Mclan H A	6000	$13¼	13	13¼	— ¼
MB Ltd	10266	$16½	16⅜	16⅜	— ¼
Madeline	z154	58	58	58	
Madsen	z200	81	76	76	
Magna Int	450	$18½	18¼	18¼	+ 1/8
Magnetics	15100	109	105	105	
Magnum	z2	$26¼	26¼	26¼	
Majstc Wil	1000	285	280	280	— 5
Man Bar	2100	118	115	115	
Maritime	1465	$21⅞	21½	21¾	+ ¼
Mar T 940	500	$10¾	10⅝	10¾	+ 1/8
Market F	700	$5¾	5⅝	5⅝	+ 1/8
Martin	10000	21	20	21	+ 1
Mass Fer	75635	$10⅜	10⅛	10⅛	— ¾
Mas F A	29615	$20	19	19⅜	— 1
Mas F B	31225	$20	18⅜	19	— 1
Matgmi A	200	$8⅞	8¾	8⅞	— 1/8
Mc Adam	1700	27	27	27	+ 2
McGraw H	700	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Mc Intyre	750	$21¼	21	21	— ½
McLghl w	550	235	235	235	—15
Melcor	1000	$7	6⅝	7	+ ¼
Mentor	2700	300	295	300	
Mercantil	1100	$11⅞	11⅝	11⅞	— 1/8
Merland E	4200	$5½	5½	5½	
Met Trust	z5	$25½	24¾	25½	
Minri Res	410	120	120	120	
Moffat A	1800	$11½	11½	11½	
Molson A	1225	$16	16	16	— ¼
Molson B	400	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Monarc W	1000	78	78	78	— 7
Monenco A	600	$9	8⅞	9	
Moore	12250	$30¾	30⅜	30⅝	+ 1/8
Mt Wright	1000	15	15	15	
Multi Acc	100	355	355	355	— 5
MSL p	200	$10¼	10¼	10¼	— ¾
Nat Drug	800	$7⅜	7⅜	7⅜	— 1/8
N Hees Ent	500	210	210	210	
Nat Pete	1000	67	66	67	
Nat Trust	z40	$15¼	15¼	15¼	
Nemco	17900	290	286	288	+ 3
NB Tel	611	$19¾	19¾	19¾	+ 1/8
NB Tel 1.85	150	$21⅝	21⅝	21⅝	
N Kelore	5500	17	17	17	
N Provid D	2000	18	18	18	+ 3
N Senator	5000	12	11½	12	+ ½
N York Oil	6633	235	231	234	— 1
Newconx	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Nfld LP A	400	$15⅝	15⅝	15⅝	
Nfld Tel	1300	$8½	8⅜	8⅜	
Nfld Tel A	300	$18	18	18	— 1
Newnor	2500	5	5	5	
Nick Rim	z200	16	16	16	
Noble M	1500	95	95	95	
Noma A	400	$5½	5½	5½	+ ¼
Noranda A	16090	$23	22⅞	23	+ 1/8
Noranda B	z50	$22⅝	22⅝	22⅝	
Norbaska	1500	24	22	24	+ 2
Norcen	38062	$15⅜	15	15¼	+ 1/8
Norcn 150	100	$25	25	25	
Nordair A	700	$9½	9½	9½	— 1/8
Norlex	z40	2	2	2	
NC Oils	400	$9¼	9	9¼	
NCO pr	z10	$40	40	40	
Nor Ct 785p	1500	$25⅜	25⅛	25⅛	— ⅜
Nor Tel	6211	$26¼	25⅞	25⅞	— 1/8
N Tecm B w	1600	$7⅝	7⅜	7⅜	+ 1/8
Northgat	1744	415	410	415	+10
Northld	9000	19	18	18	— 1
Nowsco W	100	$34¼	34¼	34¼	— ¾
Nu-West A	2657	$13⅛	13	13⅛	+ ¼
Numac	14926	$16	15½	16	+ ½
OPI A	1200	$10¼	10	10¼	+ ¼
Oakwood P	22099	$5⅜	5⅛	5⅛	+ 1/8
Obrien	10000	172	165	165	— 7
Ocelot B	2900	$13⅛	13	13	— 1/8
Orchan A	200	190	190	190	—10
Oshawa A	4015	470	465	465	— 5
Oshaw w	z200	1½	1½	1½	
Osisko	11000	25	24	24	— ½
Oxford A	200	$15	15	15	+ ¼
Pac Coper	21550	213	202	210	+ 1
Pac Pete	7617	$35⅞	35½	35¾	— ¼
Page Pet	2900	$5½	5⅜	5⅜	— 1/8
Pamour A	19000	$6	5¾	6	+ 1/8
Pan Centr	532	44	44	44	+ 1
Pan Can P	1225	$32¼	32	32¼	+ ¼
Patino N V	z111	$16⅜	16¼	16¼	
Pe Ben O	3300	375	360	365	+ 5
Pembina	2350	$5½	5¼	5½	+ ¼
P Dept S	600	410	410	410	+10
Petrofina	2007	$21	21	21	— ½
Petrol	1000	390	385	390	+10
Peyto Oils	2000	$7½	7	7	— 1/8
Pine Point	2960	$20⅜	20	20¼	— ¼
Pitts C	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Place G	3000	86	86	86	— 2
Placer	9900	$19¾	19½	19⅜	— ¼
Pominex	1100	60	60	60	
Pounder	800	130	130	130	— 5
Pop Shops	3025	$6⅜	6¼	6¼	
Pow Corp A	3680	$10¼	10⅛	10¼	+ 1/8
Pow C 5	1100	$11¼	11¼	11¼	+ 1/8
Prado Exp	13100	135	110	120	+ 8
Prairie Oil	900	$15½	15½	15½	— ¾
Precamb	11150	205	190	199	—10
Preston	1175	$15⅛	14¾	14¾	— ⅜
Price Co	300	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Prov

Dupuis Frères: les soumissions prennent fin

Les créanciers garantis de Dupuis Frères connaîtront cet après-midi les soumissions faites à la suite de leur appel d'offres pour la liquidation des biens du grand magasin.

Les offres peuvent être déposées jusqu'à ce midi dans le bureau de Mercure et Béliveau, agent du Montréal Trust, l'un des fiduciaires de l'entreprise mise en faillite le 7 février dernier chaque offre scellée doit être accompagnée d'un dépôt de 15%, ce qui dans certains cas peut représenter des sommes importantes. En effet, les quatre lots comprennent d'une part les stocks des marchandises des trois magasins; d'autre part le mobilier, l'équipement et les améliorations locatives des magasins Galeries d'Anjou et Carrefour Laval, enfin le mobilier et l'équipement du magasin centre-ville. Le sort de la bâtisse du centre-ville est encore en suspens. L'on sait que le gouvernement québécois n'a pas accédé aux recommandations du syndicat CSN, préconisant l'achat de cet immeuble par le gouvernement.

L'ouverture des enveloppes se fera en présence des représentants des créanciers garantis, Banque Royale et Trust Général, du Montréal Trust, du syndic M. André Giroux et de M. Claude Mercure. On devrait connaître aussi aujourd'hui la situation financière exacte de l'entreprise lors de sa fermeture le 27 janvier dernier. Devant le retard de ce bilan, dû à la mise à jour des comptes informatisés, le syndic a remis au 7 mars à 10 heures à l'hôtel Regency Hyatt de Montréal l'assemblée des créanciers. M. Giroux se prépare à envoyer les convocations à tous les créanciers ordinaires de Dupuis Frères. Il cherche en particulier à s'entendre avec l'Union regroupant 450 employés pour que celle-ci représente l'intérêt des travailleurs syndiqués. "Ce sera plus efficace", a précisé hier par téléphone M. Giroux qui connaîtra aujourd'hui le nombre exact de comptes en souffrance et donc le nombre de fournisseurs à convoquer. La mémoire de l'ordinateur a enregistré plusieurs milliers de noms de fournisseurs de Dupuis, mais ils n'ont pas tous de créances à réclamer.

Par ailleurs, M. Gilles Pagé, porte-parole de la Banque Royale, a précisé que, contrairement à certaines informations, la banque Royale respecterait le contrat passé entre Dupuis Frères et ses clients. Ces derniers ont reçu récemment un avis un peu ambigu de la banque accompagné d'un relevé de compte mensuel. Il s'agit pour la clientèle de verser ce mois-ci le montant habituel. Dans l'avis, il n'est pas question d'exiger le remboursement "en totalité" de la dette ce mois-ci. Le relevé précise même le solde du compte à payer dans les mois à venir.

Les opérations d'après-contrôle exigeraient une réorganisation du Conseil économique

par
Marie-Agnès Thellier

La présidente du Conseil économique du Canada, Mme Sylvia Ostry, a pris connaissance en même temps que tous les Canadiens de la recommandation prise par la conférence fédérale-provinciale mercredi au sujet du contrôle des prix et des salaires par son organisme.

Le communiqué final précise en effet que le Conseil économique du Canada pourrait diriger, si c'est faisable, les opérations d'après-contrôle. Il remplacerait donc l'agence de surveillance des prix et des salaires que le ministère fédéral des Finances aurait voulu voir créer sitôt la disparition de la Commission de lutte anti-inflation. La conférence fédérale-provinciale demande au Conseil d'étendre son rôle d'analyste de la vie économique canadienne jusqu'à y inclure l'analyse de l'évolution des prix et des salaires, évolution qui peut menacer les objectifs économiques nationaux.

Dès qu'elle aura analysé la nature, la responsabilité et les moyens que représente cet élargissement des missions confiés du Conseil économique, Mme Ostry ferait connaître son point de vue au Premier ministre du Canada. Cela pourrait se faire dans les prochaines semaines.

A première vue, il semble difficile pour un organisme de recherches à moyen et à long terme de se spécialiser aussi dans les recherches à court terme, exigeant souvent un suivi au jour le jour et des enquêtes nombreuses. Il n'est pas sûr que cette nouvelle mission plaise et convienne aux chercheurs actuellement employés par le Conseil. Par ailleurs, Le Devoir a appris que le Conseil du patronat du Québec avait justement recommandé en juin dernier au cabinet fédéral le choix d'un organisme d'études tel le Conseil économique plutôt que la création d'un organisme coercitif. L'abandon de cette dernière solution par les premiers ministres canadiens a, semble-t-il, soulagé le monde des affaires de ces inquiétudes sur l'après-contrôle.

Par ailleurs, le Premier ministre Pierre E. Trudeau avait, lors de la nomination de Mme Ostry le 18 janvier dernier, déclaré que le Conseil économique prendrait une nouvelle importance en 1978 et qu'il sera appelé à jouer un rôle éducatif auprès de l'opinion publique. Jusqu'ici, le rôle principal du Conseil économique du Canada créé le 2 août 1963 a été de conseiller le Premier ministre. Il lui présente des recommandations visant à atteindre les plus hauts niveaux d'emplois et de production, à bénéficier d'un rythme d'expansion économique accéléré et soutenu, et à faire participer tous les Canadiens à la hausse du niveau de vie. Les déclarations de M. Trudeau en janvier laissent prévoir une réorientation de l'organisme vers l'éducation économique. Lors de sa prise de fonctions il y a deux semaines, Mme Ostry avait annoncé qu'elle préparait pendant les prochains mois des recommandations sur la composition et le rôle du Conseil, revus dans cette perspective.

Le conseil économique emploie actuellement 130 personnes dont 69 professionnels et 61 personnes de soutien et dispose d'un budget d'environ $5 millions ($4.7 millions en 1976-77). Les recherches sont menées grâce à six groupes de travail. Le plus connu est celui qui publie l'exposé annuel du conseil , mesurant les performances futures de l'économie canadienne. Un autre doit faire paraître au début de l'été un rapport sur le développement international. Le troisième, spécialisé dans les marchés financiers, étudie les régimes de pension du Canada en vue d'un rapport disponible dans la première moitié de 1979. Le quatrième, récemment créé, se penche sur les aspects économiques de la Confédération et publie des notes au fur et à mesure de l'avancement de ses recherches. Un autre groupe analyse le rôle du gouvernement comme agent économique et pourrait publier une étude en 1978. Enfin, le dernier groupe, se basant sur des indicateurs sociaux, étudie les aspects économiques de facteurs comme santé, revenus, conditions de travail ou systèmes urbains. Une conférence est envisagée sur ces sujets.

Actuellement, le conseil d'administration comprend 18 membres, soit moins que les 28 autorisés par la loi. Le vice-président de l'organisme est M. George Post qui avait été nommé président par intérim en octobre 1976 lors du départ de M. André Raynauld. Les membres du conseil sont nommés pour trois ans par le premier ministre fédéral.

Une réorientation de l'organisme, soit en ajoutant la mission de contrôle les prix et les salaires, soit en donnant priorité à la loi qui régit le Conseil économique du Canada.

Le dollar canadien tombe à son plus bas depuis les années trente

(DEVOIR — AFP) — La baisse du dollar canadien a continué aujourd'hui, aggravée en valeur absolue par la baisse du dollar américain sur toutes les places financières occidentales.

Le dollar Canadien a clôturé à 89.50 cents hier à la bourse de New-York, soit une baisse de 13/100. Une heure avant la fermeture, le dollar canadien était encore coté 89.75 cents. La veille, le dollar clôturait à 93.63 et valait 93.61 cents après clôture.

Ainsi, la remontée du dollar canadien enregistrée en décembre n'était peut-être qu'un élan pour descendre plus bas... Avec ces 89.50 cents, le dollar est maintenant à son point le plus bas depuis le début des années trente. En novembre 1976, il valait encore $1.03, grâce à une surcôte certaine. Jusqu'à quelle valeur tombera le dollar canadien? Dans les prévisions les plus pessimistes pour l'année 1978, on notait le chiffre 85 cents! La rentrée au Canada des fonds provenant des emprunts émis à l'étranger par des organismes publics comme l'Hydro-Québec devrait aider d'ici un temps indéterminé à la remontée de la monnaie vers 90 cents.

Par ailleurs, l'effondrement du dollar américain sur le marché londonien s'est poursuivi hier jusqu'à la clôture, malgré une mise au point de M. Anthony Solomon, sous-secrétaire américain au Trésor.

Ce dernier, en précisant que les autorités américaines étaient intervenues "vigoureusement" au cours des deux ou trois derniers jours en faveur du dollar, semble avoir effrayé plutôt que rassuré les milieux financiers. En effet, ce soutien "vigoureux" n'a nullement empêché le dollar de baisser à Londres.

Cependant à Zurich, le dollar qui avait dans l'après-midi crevé son plancher de baisse absolue à 1,8938 FS contre 1,916 la veille en clôture, s'est redressé en clôture à 1.9045 FS, sous l'action de la Banque nationale suisse. A Francfort, la Bundesbank est, elle aussi légèrement intervenue, sans empêcher toutefois le dollar de se replier à 2.0774 DM contre 2.0845. À Londres et à Paris, même mouvement, malgré, sur cette dernière place, un nouvel affaiblissement du franc français qui ne se montre ferme que vis-à-vis du dollar 4.838 FF contre 4.849. À Londres, nouveau record de baisse avec 7.8950 Fs en clôture.

Le franc suisse, par contre, est toujours aussi demandé, et enregistre un nouveau record de hausse, notamment contre le franc français à 2.540 FF contre 2.529.

Sur le marché de l'or, l'once a frôlé les $180 pour la première fois depuis près de trois ans, s'élevant à $179,875, avant de clôturer à $179,625 en hausse de $0,75. La livre clôture à $1,9420 contre $1,9350 la veille, mais en vif repli par rapport aux monnaies continentales.

Power Corporation réalise un bénéfice de $13.3 millions

Power Corporation a enregistré en 1977 des bénéfices avant postes extraordinaires de $22,554,000 contre $20,083,000 en 1976, soit près de $2.5 millions de mieux. Le bénéfice net est de $13.3 millions contre $10.4 millions en 76.

Par ailleurs, les administrateurs de Power Corporation of Canada, Limited ont autorisé le rachat, le 30 mars 1978, de 3,250,000 actions privilégiées de second rang, 5% cumulatif, rachetables, convertibles, série A, au prix de rachat de $12 plus 7¼ cents par action à titre de dividende déclaré et impayé pour la période allant du 15 février 1978 à la date de rachat. Ces actions représentent environ 87% du nombre d'actions de cette catégorie et le rachat se fera au prorata parmi les actionnaires inscrits.

Après versement des dividendes, le bénéfice par action se monte à $1.84 en 1977 au regard de $1.66 en 1976. Le revenu brut d'exploitation a été de $270,805,000 l'an dernier contre $244,668,000 en 1976, avec au dernier trimestre $84.5 millions à comparer à $65.9 millions en 1976. Pour l'ensemble de l'année, mais pas au dernier trimestre, le bénéfice d'exploitation a diminué.

On note un apport des filiales non consolidées et des compagnies affiliées, représentant un bénéfice de $17.6 millions soit une augmentation de $3 millions sur 1976, avec un bon résultat pour le dernier trimestre 77.

Après postes extraordinaires, le bénéfice par action est de 97 cents, soit 17 cents de mieux qu'en 1976. En plus des dividendes réguliers trimestriels sur les actions privilégiées, des dividendes de 15 cents par action privilégiée participante et par actions ordinaires A et B ont été votés, payables le 31 mars, pour le premier trimestre 1978.

Brascan
LIMITED

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que le Conseil d'administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) par action (monnaie des Etats-Unis) sur les actions ordinaires convertibles de classe A, classe B, classe C de la Compagnie, sans valeur nominale ou au pair. Ces dividendes seront PAYABLES le 28 avril 1978, aux actionnaires en règle à la fermeture de la bourse le 1er avril 1978.

Les dividendes payables sur les actions ordinaires convertibles de classe A, représentées par des certificats d'actions au porteur, ne seront versés que contre remise desdits certificats au porteur (portant les numéros de série de coupons 154/160, tous deux inclusivement, avec talons attachés) en échange de reçus de dépôt internationaux au porteur, émis par la Morgan Guaranty Trust Company of New-York, à Bruxelles, Belgique, au compte d'actions ordinaires convertibles de classe C ou de certificats enregistrés d'actions de la Compagnie. Les certificats au porteur (avec numéros de série de coupons 154/160, tous deux inclusivement, avec talons attachés) peuvent être remis pour fins d'échange à:

CIK
59, Rue de Namur
1000 Bruxelles
-ou-
Morgan Guaranty Trust Company of New York
35, Avenue des Arts
1040 Bruxelles

Fait à Toronto, Canada, le 31 janvier 1978.

Pour le Conseil d'administration,
Le secrétaire
L.A. ALLEN

Les agents de transfert de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada, ainsi que Citibank, N.A., New-York, U.S.A. Il faut communiquer promptement tout changement d'adresse à National Trust Company, Limited, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

Brascan
LIMITED

(Compagnie constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que le Conseil d'administration de cette Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de cinquante-trois cents et un huitième de cent (53-1/8¢) (monnaie du Canada) par action, sur les actions privilégiées de la Série A sur l'impôt prorogé, égales à 8-1/2% de la valeur nominale de $25 émises par la Compagnie, dividende à prélever sur l'excédent d'exploitation existant pour l'exercice de 1971. Ce dividende sera PAYABLE le 14 avril 1978, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 24 mars 1978.

FAIT à Toronto, Canada, le 31 janvier 1978.

Pour le Conseil d'administration
Le secrétaire
L. A. Allen

L'agent de transfert de la Compagnie en ce qui concerne les actions privilégiées de l'impôt différé de l'ordre de 8-1/2% est National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada. Il y a lieu de faire part immédiatement de tout changement d'adresse à National Trust Company, Limited, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN

Dès MAINTENANT... Contribuez à un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ"

Le placement de vos contributions, dans un certificat d'épargne garanti, pour une période de 5 ans, vous permettra d'épargner sur l'impôt et en outre de bénéficier d'un taux d'intérêt avantageux non imposable.

9¾%*

Contribution minimum $500.00
AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION
INTÉRÊT PAYÉ ANNUELLEMENT

Un placement de

$1000.

rapportera

$558.18

si l'intérêt réalisé est composé dans un compte courant d'un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ au taux courant,* lequel est de 1% plus élevé que le taux en vigueur.

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN

Inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.

TROIS SUCCURSALES À VOTRE DISPOSITION À MONTRÉAL

852 ouest, Jean Talon		
Montréal	**H3N 1S4**	**273-4233**
5101, avenue du Parc		
Montréal	**H2V 4G3**	**273-1287**
1405, rue Peel		
Montréal	**H3A 1S5**	**844-1106**

OUVERT SIX JOURS PAR SEMAINE

*Sujet à changement sans avis

Les Coopérants
Compagnie d'Assurance Générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle des actionnaires

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie sera tenue vendredi le 17 mars 1978 à 16 heures et trente à la salle de bal (9e étage) de l'hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel, Montréal.

Montréal, le 13 février 1978

Le Secrétaire,
Paul-André Veilleux

Crédit Foncier

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires du CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN (ci-après dénommé la "Société") aura lieu le **quatrième jour d'avril 1978, à 16 heures,** dans le but:

a) d'entendre le rapport du conseil d'administration sur la situation des affaires sociales et le rapport des commissaires-censeurs;

b) d'approuver les comptes de l'exercice 1977;

c) de fixer le dividende de l'exercice 1977;

d) de nommer cinq administrateurs;

e) de nommer un commissaire-censeur;

f) de nommer les vérificateurs de la Société et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;

g) de confirmer le règlement No 1978-1 relatif au paiement de dividendes; et

h) de discuter toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée.

Selon les dispositions des statuts de la Société, cette assemblée sera tenue soit au siège social de la Société, à Montréal, province de Québec, Canada, soit à Paris, France, selon qu'il y aura plus d'actions nominatives possédées et de titres d'actions au porteur déposés au Canada ou en France le troisième jour de mars 1978.

AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ que, pour les fins de la détermination du lieu de l'assemblée, les titres d'actions au porteur doivent être déposés avant le quatrième jour de mars 1978, soit au siège social de la Société, au 612, rue Saint-Jacques, Montréal, province de Québec, Canada, soit en France, au bureau de tout dépositaire agréé.

AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ que peuvent assister à cette assemblée et y voter:

a) tout détenteur d'actions nominatives du capital social de la Société qui sera inscrit comme tel aux registres de la Société le trente et unième jour de mars 1978;

b) tout détenteur de titres d'actions au porteur de la Société qui en sera le porteur à l'assemblée;

c) tout détenteur d'un certificat d'immobilisation pour fins de vote fait en la forme prescrite par la Société et émis, au plus tard le trente et unième jour de mars 1978, par la Société ou par un dépositaire désigné par la Société à cette fin, et qui en sera le porteur à l'assemblée; et

d) tout mandataire (qui doit être lui-même actionnaire de la Société) de l'une des personnes ci-dessus mentionnées qui aura été constitué comme tel en la manière prescrite par les règlements de la Société et dont la procuration, accompagnée du certificat d'immobilisation pour fins de vote dans le cas de titres au porteur, aura été reçue par la Société à son siège social, au 612, rue Saint-Jacques, à Montréal, province de Québec, Canada, ou au 3, rue d'Antin, 75083 Paris, France, avant la fermeture des bureaux le deuxième jour d'avril 1978.

Un avis indiquant le lieu de l'assemblée sera publié vers le dix-septième jour de mars 1978.

Des exemplaires de la circulaire d'information relative à la sollicitation de procurations par la direction de la Société sont disponibles, soit au siège social de la Société, à l'adresse ci-dessus indiquée, soit, en France, au bureau de tout dépositaire agréé.

Fait à Montréal, Québec, Canada, le dix-septième jour de février 1978.

Par ordre du conseil d'administration,
Le secrétaire général,
H.A. de La Beaumelle

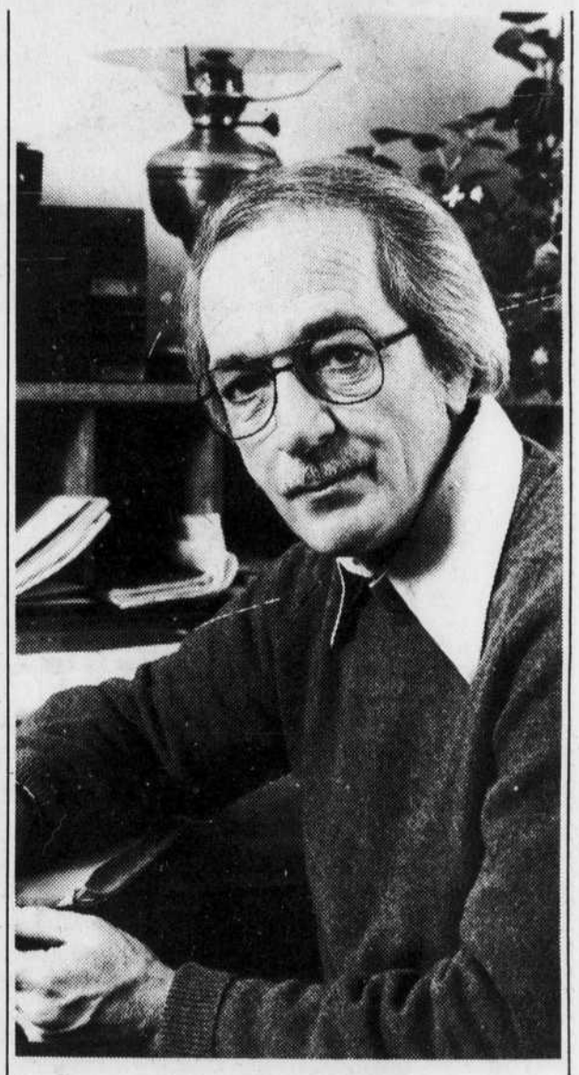
l'assurance-vie desjardins

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS est par la présente donné que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue le mercredi, 22 mars 1978, à 14h00, au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, à Montréal, pour recevoir et considérer le rapport annuel de la compagnie et le rapport des vérificateurs; pour procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs; pour ratifier les décisions prises et les actes posés par les administrateurs et dirigeants de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle; pour discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Daté à Lévis
le 9 février 1978

Le secrétaire de la compagnie,
Michel St-Cyr



L'épargne-retraite garantie du Trust Général

9¼%

Le Trust Général garantit ce taux d'intérêt annuel sur vos dépôts de 5 ans (minimum de $500). Les intérêts de vos placements à capital et intérêts garantis sont réinvestis annuellement au taux alors en vigueur pour des dépôts garantis de 5 ans.

Communiquez avec nous pour connaître les autres types de placements auxquels vous avez accès au Trust Général. Nos conseillers en services financiers et fiduciaires vous aideront à choisir le type de placements qui répond le mieux à vos objectifs.

N'hésitez pas à nous téléphoner
(demandez le poste 2000)

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal (514) 866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont (514) 739-3265

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

A. Gold & Sons

VENTE PETIT DÉJEÛNER



commençant à 8:30 a.m. demain petit déjeûner servi avec nos compliments à nos cinq magasins.

Nous vous servirons du café, des croissants, des beignes et des pâtisseries danoises de 8:30 a.m. à 11:30 a.m. pendant vos achats. Commencez la journée avec de nombreuses épargnes sur des vêtements rafinés à des prix extraordinairement bas. Voyez notre collection éblouissante du printemps. Épargnez $57 sur un complet fait sur mesure, ou épargnez $103 sur un luxueux manteau à col de fourrure. Mais avant tout, venez demain. Joignez-vous au plaisir et à la camaraderie. Et agrémentez-vous d'un petit déjeûner gracieuseté de la maison.

PYJAMAS VAN-HEUSEN
$7

CHEMISES SPORT MANCHES COURTES
ORD. $15.95 $7

PANTALONS CONFECTION SOIGNÉE
ORD. jusqu'à $42.50 $20

CHAUSSURES AVEC SEMELLES DE CRÊPE VÉRITABLE
Suède brun. Modèles mocassin et à 3 oeillets.
ORD. $35.00 $15

CHEMISES HABILLÉES MANCHES LONGUES
D'un fabricant réputé.
ORD. $22.50 $7

ENSEMBLES PANTALON-COL ROULÉ
Importés de Suisse. (un par client seulement)
ORD. $150 $60

CANADIENNE
D'un couturier renommé en velours côtelé.
ORD. $145 $60

MANTEAUX DE CUIR CABRETTA
ORD. $299.95 $175

CHEMISES HABILLÉES D'UN COUTURIER FRANÇAIS
ORD. $29.95 $15

CRAVATES EN SOIE
ORD. $8.50 à $12.50 $3

CHEMISES SPORT MANCHES LONGUES
ORD. $25 à $35 $7

CHANDAILS SHETLAND MOTIF TORSADÉ
ORD. $27.50 $12

VÊTEMENTS POUR DAMES
• LE CARREFOUR LAVAL
• 960 o, STE-CATHERINE
30% à 50% de réduction
Jupes longues et courtes, blouses, chandails, deux pièces avec jupes, pantailleurs, manteaux d'hiver, pantalons, robes longues, imperméables.
(Pas de retouches sur ces articles.)

CHEMISIERS EN SUÈDE
IMPORTÉS D'ISRAËL
• Anjou seulement
ORD. $150.00 $39

CARDIGANS EN LAINE GARNIS DE SUÈDE
PAR GABICCI
ORD. $79.95 $30

DU NOUVEAU POUR LE PRINTEMPS

Nous nous sommes concentrés sur des achats et des styles pendant plusieurs mois, et maintenant tout est en place pour l'arrivée du Printemps. Nos magasins sont bondés de sélections soignées de mode de très haute qualité pour hommes dans chaque catégorie. Nous vous invitons simplement pour une balade dans nos magasins afin d'admirer l'allure vraiment nouvelle de nos collections. Vous pourrez essayer quelques items.

"SUPRASUÈDE"
Le summun en chemisiers et manteaux.

CHEMISES "T"
100% coton "Lisle".

COMPLETS "SEERSUCKER"

CHANDAILS
Velours importé de Suisse.

COMPLETS CHEMISIER
À l'allure militaire.

"PANTALONS SPORT"
Confection soignée.
Cinq magnifiques couleurs.

• VESTONS SPORT EN CUIR
• BLOUSONS COURTS EN CUIR

* VENTE DE COMPLETS FAITS SUR MESURE

taillés à la main

(*et maintenant... POUR DAMES, ÉGALEMENT!)

ORD. $285

ÉPARGNEZ $57 **$228** 2 POUR $450

SUPPLÉMENT POUR GILET ET GRANDES TAILLES

GILETS FAITS SUR MESURE $47.50 PANTALONS FAITS SUR MESURE $59.50

PARCE QUE... "NOUS NE SIGNONS QUE DES VÊTEMENTS... QUI VOUS VONT À LA PERFECTION"

Et, depuis la sélection des tissus, styles et coupes jusqu'aux essaies et l'ajustement final, nos exigences et les vôtres sont combinées dans le seul but de l'excellence. Comme résultat, vous porterez avec fierté un complet à la hauteur de votre personnalité. Venez nous voir maintenant. Et épargnez $57.

Et maintenant... POUR DAMES, EGALEMENT ! Nous confectionnons maintenant des tailleurs, pantailleurs, vestons sports, "blazers" et jupes pour vous Mesdames. Venez et choisissez parmi une splendide collection de tissus.

ÉPARGNEZ $103
MANTEAUX À COL DE FOURRURE

CUIR CABRETTA
COL DE CHAT SAUVAGE. Bourgogne, brun antique, noir.
ORD. $440 $337

TWEED "DONEGAL"
COL DE CHAT SAUVAGE. Gris, beige.
ORD. $440 $337

PEAU DE PORC
COL DE CASTOR NATUREL OU RASÉ. COL DE CHAT SAUVAGE. Beige nutria, cognac, brun.
ORD. $440 $337

WORSTED ANGLAIS
COL DE CHAT SAUVAGE ET CASTOR RASÉ OU NATUREL. Taupe, chamois, caramel.
ORD. $440 $337

VESTONS SPORT

ORD. $105 **$69** 2 POUR $135

ORD. $115 à $125 **$79** 2 POUR $155

MANTEAUX

STYLE "TRENCH"
100% laine, devant croisé.
ORD. $195 $139

TWEED "DONEGAL"
Semi-raglan.
ORD. $195 $159

"STRAHAN"
Fini velouté, gris, marine.
ORD. $225 $179

"CROMBIE"
100% laine, col de velours. Chamois, gris moyen.
ORD. $275 $219

COMPLETS PRÊTS-À-PORTER

ORD. $185 **$129** 2 POUR $255

ORD. $195 **$139** 2 POUR $275

ORD. $225 À $235 **$179** 2 POUR $355

ORD. $245 À $265 **$199** 2 POUR $395

A. Gold & Sons

TOUS NOS MAGASINS OUVRENT À 8:30 A.M. DEMAIN. JOIGNEZ-VOUS À NOUS POUR LE PETIT DÉJEÛNER ET DES ÉPARGNES!

• 388 o, STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • 960 o, STE-CATHERINE